ELECTIONS DE 1916

LE GOUVERNEMENT GOUIN ET SON ŒUVRE

Onze années de Progrès et de Saine Administration

QUEBEC, 1916

Cain, Elections de 1916 et Gouvernement Gouin

ELECTIONS DE 1916

LE GOUVERNEMENT GOUIN ET SON OEUVRE

Onze années de Progrès et de Saine Administration

QUEBEC, 1916.

FC 2923
.2
G68
c.2
* * *

ABREVIATIONS

EMPLOYÉES DANS CETTE BROCHURE

Art.....Article.

C. P.....Comptes publics de la province de Québec.

J.....Journaux de l'assemblée législative de Québec.

P.-V.....Procès-verbaux de l'assemblée législative de Québec.

R. du M.....Rapport du ministre.

S. R.....Statuts refondus, 1909.

ELECTIONS DE 1916

MOTIFS DE LA DISSOLUTION

L'art. 115 des Statuts refondus édicte ce qui suit:

"La durée de chaque Assemblée législative est de cinq années, à compter du rapport des brefs pour l'élection générale des députés; mais le lieutenant-gouverneur a toujours le droit de la dissoudre plus tôt, s'il le juge à propos."

Les brefs pour la dernière élection générale ayant été rapportés en juin 1912, la législature pouvait donc durer jusqu'en juin 1917, mais il en a été décidé autrement. Pourquoi?

Parce que l'heure était arrivée de soumettre à l'approbation des électeurs les résultats de la politique adoptée par le gouvernement, en 1912, en matière de voirie; parce qu'il était temps de savoir si le peuple veut que l'on poursuive cette politique, de même que celle qui a trait à l'emmagasinement des eaux de nos principales rivières, à l'instruction publique, à la colonisation, à l'agriculture, etc., etc. Certains conservateurs ont prétendu que l'électorat n'avait plus confiance au gouvernement Gouin. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'un moyen: faire une consultation populaire.

D'ailleurs il n'est pas hors de propos de rappeler ici que, de 1867 à 1881, les députés étaient élus pour quatre ans. C'est le gouvernement Chapleau qui, à la session de 1881, fit porter à cinq années la durée de la législature. Les libéraux combattirent cette modification de la loi comme contraire aux principes qu'ils professaient,—principes qui, disaient-ils, leur faisaient un devoir de se rapprocher du peuple, de se tenir constamment en contact avec l'opinion publique,—et il est remarquable que les gouvernements libéraux, bien qu'ils n'aient pas depuis réduit à quatre ans la durée de la législature, ne se sont jamais prévalu de l'amendement de 1881.

En effet, la législature a été dissoute huit fois depuis le 7 novembre 1881: 1. le 9 septembre 1886, sous le gouvernement Ross; 2. le 10 mai 1890, sous le gouvernement Mercier; 3. le 22 décembre 1891, sous le gouvernement Boucherville; 4. le 6 mars 1897, sous le gouvernement Flynn; 5. le 14 novembre 1900, sous le gouvernement Parent;

6. le 4 novembre 1904, sous le même gouvernement; 7. le 6 mai 1908, sous le gouvernement Gouin; 8. le 15 avril 1912, sous le même gouvernement Gouin; et 9. le 13 avril 1916. Or, ainsi qu'on peut le voir, les législatures n'ont jamais, sous les gouvernements libéraux, duré plus de quatre années, tandis que, sous les gouvernements conservateurs, elles ont duré près de cinq ans, excepté cependant dans le cas de 1891, où le gouvernement Boucherville, ayant à faire face dans la Chambre à une majorité hostile, dut en appeler au peuple au lendemain de son arrivée au pouvoir.

Ces faits ne montrent-ils pas, d'une part, que les conservateurs tiennent au pouvoir surtout, puisqu'ils s'y cramponnent aussi longtemps que possible, et d'autre part que les libéraux ont avant tout le souci de l'intérêt général, puisqu'ils ne craignent pas de consulter l'opinion publique avant l'expiration de leur mandat?

LA QUESTION QUI SE POSE AUX ELECTEURS

Dans quelques jours, les électeurs de cette province seront appelés à faire le choix des députés qui les représenteront à l'assemblée législative; et la majorité de ces députés sera, durant la prochaine législature, la maîtresse absolue de nos destinées provinciales: car, suivant la constitution qui nous régit, ceux-là seuls pourront gouverner qui auront l'appui de cette majorité.

Or, chacun le sait, les deux organisations politiques qui se disputent le pouvoir à Québec ont pour chefs, l'un Sir Lomer Gouin, et l'autre, M. Philémon Cousineau.

La question qui,en définitive, se pose aux électeurs de chaque comté est donc celle-ci: Est-il préférable d'élire un député qui supportera le gouvernement Gouin ou de voter pour un candidat qui appuierait un ministère présidé par le chef actuel de l'opposition, M. Philémon Cousineau?

LES CHEFS DES DEUX PARTIS

M. PHILÉMON COUSINEAU

L'opposition conservatrice, dans ces dernières années, a agi comme le cocher qui change de monture en traversant la rivière. En effet, de tous les chefs qu'elle s'est payé le luxe de suivre depuis 1908, l'un, M. Bourassa, a quitté ses alliés brusquement en leur déclarant de façon cavalière qu'ils lui faisaient perdre son temps; un autre, M. Tellier, fatigué des luttes stériles qu'il livrait sans succès et sans conviction contre le gouvernement Gouin, abandonnait ses galons et exprimait en même temps son désir d'entrer dans la vie privée; tandis que

la mort est venue enlever M. Prévost, M. Patenaude se laissait mollement enlever par M. Borden et s'en allait siéger à Ottawa à coté de M. Blondin, l'homme qui parlait de faire des trous dans le drapeau britannique pour respirer l'air de la liberté et qui, depuis qu'il est ministre, rapièce les trous du même drapeau avec les lambeaux de son honneur.

A bout de ressources et à défaut de mieux, l'opposition remit à M. Cousineau le plumet que M. Tellier venait de laisser choir.

M. Cousineau n'a du chef que les insignes. De l'autorité, il n'en exerce guère au sein de son parti dont il est la risée des membres dirigeants. De talent administratif, il n'a jamais prouvé qu'il en avait même un atome. Bref, autant il a la parole amère et fielleuse, autant son esprit est rétrograde. Il a montré son état d'esprit par l'attitude réactionnaire qu'il a prise sur la question des écoles techniques et de l'école des hautes études commerciales.

Il prouve tous les jours qu'il a le cœur rempli d'amertume. Il n'a jamais été capable de faire un discours sans tomber dans les personnalités et sans injurier ses adversaires.

Pendant la session qui vient de se terminer, il a trouvé le moyen d'insulter le corps si respectable des inspecteurs d'écoles; il a pris une attitude méprisable et méprisante à l'égard de ceux qui revendiquent les droits scolaires des nôtres dans Ontario; il a porté contre le clergé une accusation d'une gravité extraordinaire, lorsqu'il a traité les curés de voleurs (voir les journaux du 16 février 1916), etc., etc.

M. Cousineau est encore tout jeune dans la vie politique; cependant ses pirouettes et ses inconséquences ne se comptent plus. Il est passé maître en l'art de changer ses attitudes. Il n'y met d'ailleurs aucune sorte de gêne. Pirouetter, c'est son affaire, sa spécialité. On dirait qu'il n'a jamais fait autre chose. Voyons:

I. SUBSIDE FÉDÉRAL

D'après la Montreal Gazette du 27 septembre 1906, il aurait déclaré, dans une assemblée publique, qu'il s'opposait carrément au remaniement du subside fédéral, qu'il ne voulait pas que la province se mît, vis-à-vis du pouvoir central, dans la posture d'un mendiant et qu'il était d'opinion qu'un octroi additionnel créerait un mauvais précédent.

Cependant, de nos jours, M. Cousineau n'a jamais manqué de féliciter hautement le gouvernement Borden et d'approuver de toutes ses forces le subside distribué aux provinces en vue de promouvoir les intérêts de l'agriculture.

II. AUTONOMIE ET UNION LÉGISLATIVE

Oubliant tout à coup ses déclarations ultra-autonomistes et ardemment nationalistes des dernières années, M. Cousineau, en pleine séance de l'assemblée législative, prona qu'il était favorable à l'Union législative et qu'il verrait avec plaisir l'abolition des parlements provinciaux.

(Daily Mail, 1st March, 1915.—L'Evènement, 27 février 1915.)

Cependant, deux mois plus tard, après avoir pour ainsi dire nié à sa province son droit à l'autonomie, M. Cousineau, au Club Morin, pour flatter l'auditoire qui l'écoutait, faisait un long plaidoyer en faveur de l'autonomie de Montréal.

(La Patrie, 15 avril 1915.)

III. M. BOURASSA ET LE NATIONALISME

A l'assemblée tenue à St-Laurent, le 21 février 1909, M. Cousineau lance, avec grand succès, disent les journaux de l'époque, sa phrase fameuse sur "le mariage des conservateurs avec les nationalistes". Ses affirmations étaient si claires que "La Patrie" déclarait, dans un éditorial, "qu'elles ne laissent aucun doute sur l'attitude qu'ils (MM. Cousineau et Patenaude) prendront à Québec. Ils combattront aux côtés de *M. Henri Bourassa* et suivront *son drapeau*". Parlant du chef nationaliste, M. Cousineau a dit, (voir L'Action Sociale) qu'il "était un bienfaiteur de notre pays et que par conséquent il fallait le suivre".

Aujourd'hui, le principal organe de M. Cousineau, l'Evènement, réclame à grands cris l'arrestation et l'incarcération de M. Bourassa, et le chef de l'opposition n'a pas un mot de désaveu et il approuve, par son silence, l'attitude de ses coryphées à l'égard du "bienfaiteur qu'il fallait suivre".

IV. NOS COMPATRIOTES DES AUTRES PROVINCES

Avant 1911, M. Cousineau était un de ceux qui dénonçaient Sir Wilfrid Laurier le plus violemment et qui reprochaient aux libéraux, avec autant d'injustice que d'amertume, d'avoir abandonné nos compatriotes des autres provinces.

Or, non seulement le même M. Cousineau a approuvé, depuis cette date, le règlement des écoles du Keewatin, mais encore, à Louiseville, il a paru blâmer Sir Lomer Gouin d'avoir envoyé un "message de sympathies actives" à la minorité ontarienne et il conseillait au premier ministre " de s'occuper de sa province plutôt que de verser des

larmes de crocodiles sur le sort des Canadiens-français de la province voisine".

(Montreal Gazette, le 13 juillet 1915.)

V. INSTRUCTION PUBLIQUE

A l'assemblée de Sorel, en novembre 1915, M. Cousineau a fait le procès de notre système d'instruction publique qu'il trouve inefficace et arriéré, et, à l'assemblée de Terrebonne, il ajouta que notre province était le "rebut de la Confédération".

Cependant, y a-t-il un homme, dans la législature de Québec qui, délibérément, a mis plus d'obstacle au développement de l'instruction publique que M. Cousineau? Qu'on se rappelle le titre d'éteignoir que lui valut, auprès des gens bien pensants, l'opposition systématique qu'il fit aux écoles techniques, à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, ridiculement qualifiée par lui de "monument d'irréflexion"!

(La Presse, 26 mai 1908).

VI. L'EMPIRE

M. Cousineau, pris tout à coup d'un beau zèle impérialiste, a cru, au commercement de la session de 1916, devoir reprocher au gouvernement Gouin de ne pas faire suffisamment pour aider l'Empire dans la guerre actuelle.

On se rappelle que, dès 1910, à un banquet donné à Toronto par feu Sir James Whitney, l'honorable M. Taschereau déclarait que le jour où l'Angleterre serait en péril, les Canadiens-français seraient les premiers à lui venir en aide. A la session suivante, l'opposition conservatrice présenta une motion censurant le ministre des Travaux publics pour avoir ainsi parlé, sans mandat, au nom de la province. Avec MM. Bourassa, Lavergne et Prévost, M. Cousineau vota en faveur de cette motion. Loyaliste aujourd'hui, ce dernier oublie ce qu'il était hier. Ses anciens copains, eux, ne l'ont pas oublié: ce sera son châtiment.

SIR LOMER GOUIN

Sir Lomer Gouin occupe un siège à l'assemblée législative depuis 1897; il a été ministre des travaux publics, puis de la colonisation et des travaux publics du 3 octobre 1900 au 4 février 1905; il est premier ministre et procureur général depuis le 23 mars 1905; c'est dire qu'il est bien au fait de tous les rouages de l'administration.

L'intérêt public exige-t-il un changement de gouvernement? M. Gouin n'est-il pas, au dire de tous les hommes sincères, le meilleur administrateur que la province ait eu?

Il est vrai que M. Gouin a été ministre, et même premier ministr plus longtemps qu'aucun de ceux qui ont été, en cette provinc appelés à présider à un département ou au gouvernement. Ma les actionnaires ou les sociétaires d'une institution financière n renvoient pas leur gérant, un patron ne congédie pas son employ pour la seule raison que ce gérant ou cet employé les sert bien depui sept, huit, ou même douze ans. Et pourquoi en serait-il autremen lorsqu'il s'agit de l'administration de la province?

D'ailleurs, M. Gouin a été un premier ministre modèle, et so passage au pouvoir fera époque dans l'histoire du pays, car aucu de ses prédécesseurs n'a fait autant que lui pour le progrès et le bonheu de la province de Québec.

Homme politique habile autant qu'intègre, il a donné à cette province une administration que ses adversaires mêmes citent comme exemple aux gouvernements des provinces sœurs; esprit sagace autant qu'avisé, il a inauguré une série de réformes qui ne tarderont pas à nous porter au premier rang dans la lutte pacifique engagée entre les diverses provinces; orateur disert autant que vigoureux, il nous a fait le plus grand honneur partout où il a été appelé à nous représenter: aux fêtes normandes, aux conférences interprovinciales, comme aux démonstrations religieuses ou nationales.

Sans doute, Sir Lomer Gouin pourrait, après plus de seize années de bons et loyaux services à sa province, demander à se reposer des tracas de la politique; il pourrait, s'il n'écoutait que son intérêt personnel, retourner à son bureau d'avocat, où il aurait tôt fait de se créer une petite fortune; mais il est bon, il est nécessaire même qu'il reste à la tête de la province de Québec pour continuer son œuvre de réforme et de progrès. Il est entouré de lieutenants intègres, travailleurs, actifs, avisés et entreprenants, et ce serait grand dommage que la province se privât de ces hommes au moment où ils sont en train de la placer au premier rang de la confédération.

Non seulement Sir Lomer Gouin jouit, au sein de son parti, de l'autorité à laquelle lui donnent droit son prestige personnel, son immense talent d'orateur et d'administrateur, sa belle carrière d'homme intègre et juste, mais encore ses adversaires sont forcés de reconnaître sa compétence et ses mérites, et d'admettre l'œuvre considérable que ce bon patriote a accomplie pour sa province et pour sa race.

Voici quelques témoignages non suspects de partialité qui ont été publiés par les journaux conservateurs depuis le dernier appel au peuple.

"Sir Lomer has been a good Prime Minister; and the Province will progress under his continued rule..."

(*The Star*, May 16th, 1912.)

"Le fait de trouver le nom de Sir Lomer Gouin sur la liste des décorés du Roi, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, ne doit pas être un sujet de critique pour tout citoyen bien pensant sans égard pour ses idées politiques. C'est un hommage rendu à l'habilité de Sir Lomer Gouin...

"Il faut bien admettre que la province de Québec s'est développée sous l'administration de Sir Lomer Gouin, au crédit de laquelle il convient de placer une large part de ce qui s'est fait de bon et de durable. Il y a cependant eu des erreurs et des actes qui relevaient de la critique, mais, somme toute, les affaires de notre province auraient pu être confiées à des mains moins habiles qu'elles ne l'ont été depuis l'avènement du premier ministre actuel".

(*The Quebec Chronicle*, 4 juin 1913.)

"Sir Lomer qui présentement dirige les destinées de la province occupe une place énorme dans l'élite de notre race. Avocat distingué, fin lettré, il est arrivé au pouvoir en 1905 et, depuis, il a poursuivi inlassablement ce double but: faire notre province plus grande, plus riche et plus heureuse. Il a réalisé cette chose inattendue d'un avocat, d'un littérateur ayant une haute conception des affaires".

(*La Patrie*, 24 novembre 1913.)

Lorsque Sir Lomer Gouin a été fait docteur en droit de l'Université de Toronto, "L'Evènement" disait entre autres choses:

"L'honneur dont l'Université de Toronto a gratifié le premier ministre de la province de Québec, Sir Lomer Gouin, est doublement mérité. Que l'on considère cette distinction au point de vue du mérite personnel de M. Gouin ou de sa qualité officielle de chef d'un gouvernement, il n'est que juste de reconnaître que ce titre de docteur en droit a été donné à bon escient. Avant d'être un politicien heureux, Sir Lomer fut un habile avocat, et son entraînement d'homme de loi l'a certainement servi, en maintes occasions, depuis qu'il est homme public..."

LE PROGRAMME DES GOUVERNEMENTS BOUCHERVILLE, TAILLON ET FLYNN

Comme M. Cousineau et ses lieutenants sont de fidèles admirateurs des gouvernements Boucherville, Taillon et Flynn et qu'ils ne manquent jamais l'occasion de les louer et de vanter l'ère néfaste de 1892 à 97, ainsi qu'en font foi un grand nombre de leurs discours politiques,il

n'est peut-être pas sans à-propos de rappeler, ne serait-ce qu'à ti historique, ce qu'étaient ces gouvernements, quelles promesses avaient faites et quels résultats ils ont obtenus.

COMPOSITION DES MINISTÈRES

Lorsque le lieutenant-gouverneur Angers eut, en 1891, renvo M. Mercier, il appela M. de Boucherville à former un ministèr Le 21 décembre le cabinet suivant était assermenté:

M. C.-E.-B. de Boucherville, premier ministre et président d conseil exécutif;
M. Louis Beaubien, commissaire de l'agriculture;
M. T.-C. Casgrain, procureur général;
M. J.-S. Hall, trésorier de la province;
M. E.-J. Flynn, commissaire des terres de la couronne;
M. G.-A. Nantel, commissaire des travaux publics;
M. L.-P. Pelletier, secrétaire de la province;
M. L.-O. Taillon, ministre sans portefeuille;
M. John McIntosh, ministre sans portefeuille.

Jamais la province n'avait été gouvernée par un ministère aussi peu homogène; mais devant l'assiette au beurre, les nouveaux ministres consentirent, de part et d'autre, à remiser leurs ambitions et leurs rancunes et jurèrent de s'aimer de l'amour le plus tendre. C'est du moins, ce que nous ont, dans le temps, raconté M. Taillon et la défunte *Minerve*:

"Aussi, pour réussir, avons-nous les premiers *oublié les dissensions qui* ont pu pendant six ans exister entre certaines fractions du grand parti. *Nous avons fait des sacrifices d'amour-propre, d'ambitions légitimes.* Nous nous sommes oubliés en face de la patrie commune, *fermant les* ux *sur nos propres blessures* pour ne voir que les siennes." (M. Taillon à Montréal, le 26 décembre 1891, la *Minerve* du 28).

Le 28 décembre 1891, la *Minerve* disait dans un éditorial:

"M. Taillon aurait pu avoir n'importe quel portefeuille, en eut-il exprimé le désir. Il a préféré faire place à d'*autres*, faciliter tous les *rapprochements, consolider toutes les adhésions* pour donner à la province les gages d'une administration vigoureuse et stable".

Ainsi donc, c'était entendu, on enterrait le passé pour ne penser qu'à l'avenir de la province.

C'était admirable à dire; mais à peine M. Chapleau était-il nommé lieutenant-gouverneur que M. de Boucherville oubliait le salut de la province et remettait sa démission de premier ministre. Il ne voulait pas servir sous un homme comme M. Chapleau; la *Gazette* de Montréal l'a admis le 28 septembre 1905:

"Mr. de Boucherville.....found that he could not retain the premiership under the man who had been sent to Spencer Wood as lieutenant-governor."

Le 16 décembre 1892, M. Taillon forma donc un cabinet avec ses anciens collègues du gouvernement Boucherville et devint président du conseil exécutif.

On ne se chicana pas trop, publiquement, jusqu'en 1895, alors que M. Hall, trésorier, sortit bruyamment du cabinet à la suite de la conclusion du fameux emprunt français à 77 cents dans la piastre. Le 28 février 1895, M. Taillon passa au trésor, et MM.Hackett et Morris furent appelés à faire partie du cabinet, le premier comme président du conseil exécutif et le second comme ministre sans portefeuille.

Le 1er mai 1896, M. Taillon ayant accepté un portefeuille dans le gouvernement Tupper, le lieutenant-gouverneur invita M. Nantel à former un ministère, mais ce dernier n'y réussit pas: on l'avait bien accepté comme collègue, mais on refusa de l'accepter comme chef. Le lieutenant-gouverneur dut alors tourner ses regards vers M. Flynn. Le 12 mai 1896, le cabinet suivant était assermenté:

M. E.-J. Flynn, premier ministre et commissaire des travaux publics;
M. L. Beaubien, commissaire de l'agriculture;
M. G.-A. Nantel, commissaire des terres de la couronne;
M. L.-P. Pelletier, procureur général;
M. Thomas Chapais, président du conseil exécutif;
M. M.-F. Hackett, secrétaire de la province;
M. A.-W. Atwater, trésorier de la province.

Lors de la formation de ce ministère, l'on se préoccupa si bien du salut de la province que l'on oublia M. T.-C. Casgrain dans la distribution des portefeuilles. Heureusement, M. Casgrain, en homme prudent, s'était fait voter un salaire annuel de $2,000 comme président de la commission de refonte du code de procédure pour le cas où il cesserait de faire partie du gouvernement, et il put continuer à apaiser sa soif à cette poire.

Le 1er janvier 1897, lors de la création du département de la colonisation et des mines, M. Thomas Chapais prit la direction de ce nouveau département.

Que les membres du gouvernement Flynn ait fait mauvais ména c'est de notoriété publique. L'un d'entre eux, M. Nantel a raco dans le journal "La Nation" comment les choses allaient au s du cabinet; nous lui laissons la parole:

"Tout le monde ne se rappelle-t-il pas l'état de choses qui régna au sein du cabinet Flynn en 1897, avant, durant et après la sessio Tout le monde n'a-t-il pas lu dans les journaux du temps, les sign devenus publics, des *dissensions qui y dominaient en permanenc* Et croit-on que M. Flynn ne s'en soit pas plaint amèrement à s gouverneur?

"Qu'attendre d'un gouvernement où le *procureur général* (M. Pell tier) n'avait en vue que de supplanter le premier ministre? Qu'atte dre de *cet autre ministre* (M. Beaubien) qui prétendait régir toute région de Montréal sans y tenir un siège à la Chambre? Et qu'a tendre toujours dans l'intérêt de la cohésion, de ce ministre (M. Nante qui n'a pas coutume de se faire piler sur le pied et ne refuse pas de s défendre quand il est provoqué?

"Non, *la vie ensemble des membres du cabinet Flynn n'était guère pos sible; dès sa création, en mai 1896, il y avait incompatibilité d'humeu insurmontable entre plusieurs d'entre eux.*

"*Et après la session de* 1896-1897, au sujet de la date des élections sur tout, *l'accord s'était évanoui tout à fait. Battu ou pas battu, le cabine devait être altéré ou devait disparaître*". ("La Nation", 14 décembre 1901).

Les ministères Boucherville, Taillon et Flynn, non seulement se ressemblent par leur manque de cohésion; mais, à vrai dire, ils n'en font qu'un. M. Flynn l'a lui-même admis dans le discours-programme qu'il a prononcé à St-Jean-Port-Joli, le 6 septembre 1896:

"Le gouvernement passé, MM. Pelletier, Chapais et moi nous en sommes responsables, solidairement responsables au point de vue du parti puisque nous avons le gouvernement par parti. Notre responsabilité ministérielle se rattache au gouvernement passé, *nous sommes tenus de répondre des deux administrations passées.* En un mot, nous sommes au pouvoir depuis quatre ans et demi." (Page 4 d'une brochure publiée à l'Imprimerie Générale, à Québec.)

Le gouvernement Flynn, comme les gouvernements Boucherville et Taillon, était donc tenu de remplir les promesses que ces derniers avaient faites aux électeurs.

Nous allons maintenant voir quelles étaient ces promesses.

PROMESSES FAITES PAR LES CONSERVATEURS

M. Taillon, leader du gouvernement, disait à l'assemblée législative, le 28 avril 1892:

"*Le gouvernement tiendra avant tout à remplir les promesses qu'il a faites à l'électorat.* La parole donnée aux électeurs sur les hustings était sincère et sera tenue fidèlement.

"Mais nous sommes engagés plus ou moins solennellement suivant les circonstances, *par les discours sur les hustings*, par des écrits, *par des articles consignés au programme que nous avions lorsque nous étions dans l'opposition. Tous ces engagements, quels qu'ils soient, seront remplis*". (Débats de la législature, page 20).

Or, quels étaient ces engagements?

Dans un discours-programme qu'il prononçait à Montréal, le 29 avril 1890, M. Taillon, alors chef de l'opposition, disait:

"Voici les principales réformes que se propose d'accomplir l'opposition si le pouvoir lui est confié:

"1. Décréter que désormais le gouvernement *ne pourra contracter d'emprunt permanent sans l'approbation du peuple par un plébiscite.*

"2. *Diminuer les dépenses de* plusieurs centaines de mille piastres par année.

"3. Décréter que le gouvernement ne puisse, à l'avenir, ainsi que le gouvernement Mercier, faire main basse sur les fonds qui lui sont confiés en fidéicommis.

"4. *Interdire par une loi l'usage des lettres de crédit.*

"5. *Fixer par une loi, le montant des emprunts temporaires* qui pourront être contractés durant un parlement". ("La Minerve", 30 avril 1890).

Et M. Taillon ajoutait:

"*Nous ne devons plus contracter d'emprunt*".

"Nous pourrions facilement aujourd'hui *diminuer les dépenses de* $500,000 *en quelques années.*" ("La Minerve", 30 avril 1890).

Voilà pour les engagements pris par les chefs conservateurs, alors qu'ils étaient dans l'opposition.

Voyons maintenant quelles promesses ils ont faites après le 21 décembre 1891.

Le 26 décembre 1891, M. T.-C. Casgrain disait à l'assemblée du manège militaire de Montréal:

"Nous parviendrons à *rétablir l'équilibre dans les finances* et p
cela nous *n'imposerons pas au peuple de nouveaux fardeaux.* (Cour
du Canada, 28 décembre 1891).

Dans une lettre publiée dans le "Journal" de Montréal, le 11 déc
bre 1901, M. T.-C. Casgrain écrivait, sous sa signature, ce qui suit

"A une grande assemblée qui précéda de plusieurs mois le banq
de Boucherville, le trésorier d'alors déclara que dans son opinion, a
les renseignements qu'il avait pu recueillir, nous pourrions *gouver*
sans imposer de nouvelles taxes."

Au banquet Boucherville, donné à la salle Windsor le 29 ma
1892, M. Taillon disait:

"Notre première sollicitude doit donc être de *rétablir l'équilib*
financier.

"On a eu la bonté de nous suggérer des moyens. *On nous a conseil*
d'habituer le peuple à la taxe directe. Je diffère d'opinion avec ceux q
donnent ce conseil. Il est contraire à l'idée des pères de la confédér
tion. Je craindrais que l'habitude vînt trop vite et que l'abondanc
des recettes n'amenât un retour aux dangers dont nous étions menacés.
(La Minerve, 30 mars 1892).

Dans son discours-programme de Saint-Jean-Port-Joli, M. Flyn
disait:

"Le 21 décembre 1891, le gouvernement conservateur était appelé
l'administration des affaires de la province. Trois mois plus tard, l
peuple ratifiait ce changement par une majorité considérable, et il nou
donnait en même temps mission de *rétablir l'équilibre dans les finances*
tout en travaillant à la prospérité générale". (Page 7 de la brochure
suscitée).

Le 20 mai 1892, M. Hall, trésorier, disait à l'assemblée législative
au cours de son discours sur le budget:

"Il n'y a qu'une seule voie à suivre, c'est *d'équilibrer réellement nos*
recettes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations. . . . . .
. . . . Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des
emprunts et en se servant des fonds en fidéicommis, *mais il faut s'arrêter,*
pour la raison que la province ne peut recourir à d'autres emprunts".
(Page 39 de la version française).

Le 21 décembre 1894, M. Taillon, premier ministre et trésorier, disait à l'assemblée législative, au cours de son discours sur le budget:

"Je suis d'opinion que le gouvernement ne doit pas, d'ici à longtemps, entreprendre des travaux ni accorder des subventions pour chemins de fer, qui nécessiteront *d'autres emprunts* que celui qui a été voté en 1890". (Page 23 de la version française).

L'année suivante, M. Taillon revenait encore sur le même sujet:

"Que faut-il en outre pour avoir un budget en équilibre?

"Il faudra:

"*Ne pas entreprendre*, sans nécessité urgente, *de travaux publics, dont le coût ne pourrait être payé par le revenu ordinaire;*

"*Ne pas accorder de nouvelles subventions aux entreprises de chemins de fer;*

"*Ne pas faire revivre de subventions devenues caduques, et refuser*, autant que l'intérêt public bien entendu le permettra, *de transporter d'une entreprise à une autre* les subventions déjà votées.

"La politique que le gouvernement se voit forcé de suivre ne signifie pas seulement qu'il devra *éviter d'augmenter la dette publique* et la réduire chaque fois que l'occasion s'en présentera, mais elle signifie de plus qu'il faudra continuer de *pratiquer partout la plus stricte économie.*

"*S'il se produit des vacances dans le service public, nous ne les remplirons que lorsque cela sera nécessaire*". (Discours sur le budget du 26 novembre 1895, page 31 de la version française).

Il résulte donc de toutes ces déclarations que les gouvernements Boucherville, Taillon et Flynn devaient:

1. Ne pas augmenter la dette;
2. Ne pas imposer de nouvelles taxes;
3. Ne pas contracter d'emprunts;
4. Faire décréter qu'il ne pourrait être contracté d'emprunt permanent sans l'approbation du peuple sur plébiscite;
5. Faire fixer par une loi le montant des emprunts temporaires qui pourraient être contractés pendant un parlement;
6. Interdire par une loi l'usage des lettres de crédit;
7. Faire décréter que le gouvernement ne pourrait se servir des fonds qui lui sont confiés en fidéicommis;
8. Rétablir l'équilibre du budget;
9. Pratiquer l'économie;
10. Diminuer la dépense de 1890 de $500,000 en quelques années;

11. Ne remplir les vacances qui se produiraient dans le service p que lorsque ce serait nécessaire;

12. Ne pas accorder de nouvelles subventions aux entreprise chemins de fer, ne pas faire revivre les subventions devenues cadu et refuser de transporter d'une entreprise à une autre les subven déjà votées.

Or, comme nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin, t ces belles promesses ont été violées, ignominieusement violées. chefs conservateurs semblent vraiment s'être évertués à faire to contraire de ce qu'ils avaient promis.

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT GOUIN

Sir Lomer Gouin est premier ministre de la province de Qu depuis le 23 mars 1905.

Dès le 5 avril 1905, Sir Lomer a, dans un discours qu'il pronon à l'Ecole Montcalm, de Montréal, tracé le programme que son gou nement entendait suivre.

Ce programme est l'amplification de celui de feu l'honorable Marchand, et peut se résumer comme suit:

Equilibre du budget;
Economie dans la dépense;
Vigilance dans la perception des revenus;
Accroissement des recettes par l'imposition d'une taxe sur les tr sactions de bourse, par une administration vigilante du domaine pub et par le rajustement du subside fédéral;
Partage des attributions du ministre des terres, mines et pêcheri
Développement de l'enseignement primaire;
Fondation de nouvelles écoles normales;
Encouragement au relèvement du salaire des instituteurs et ins tutrices;
Création d'écoles techniques;
Création d'une école de hautes études commerciales;
Développement de l'enseignement agricole;
Amélioration des chemins ruraux;
Encouragement à la colonisation;
Création de nouvelles réserves de colonisation;
Aide aux chemins de fer de colonisation;
Protection à l'ouvrier des usines;
Adoption d'une loi relative aux accidents du travail;
Respect de l'autonomie des municipalités.

Ce programme fut accueilli avec sympathie par toute la province. Le lendemain, la "Patrie", alors dirigée par feu M. J.-I. Tarte, disait:

"Elles sont nombreuses ces réformes, trop nombreuses peut-être pour que le gouvernement en accomplisse jamais la moitié. Mais elles témoignent d'une étude sérieuse des besoins de la province, et elles méritent toutes qu'on les discute. Elles couvrent tout le champ de l'administration provinciale, l'instruction publique, l'agriculture, la colonisation, les finances, etc."

Et la "Gazette" de Montréal, journal conservateur:

"En somme, le programme de M. Gouin est satisfaisant. S'il le remplit, la province n'aura pas lieu de regretter qu'il ait été appelé à guider ses destinées."

Dans le "Nationaliste" du 9 avril 1905, M. Olivar Asselin écrivait sous le titre "Un triomphe pour l'idée nationaliste";

"Sachons reconnaître que M. Gouin s'est taillé dans son discours-programme de la belle et bonne besogne. Tant qu'il marchera dans cette voie, il aura l'appui loyal d'un homme qui s'est quelquefois montré sévère à son endroit au cours de la dernière crise, mais qui n'a cessé de croire à son honnêteté et à son patriotisme."

Plus tard, le 19 août 1905, à St-Timothée, M. Bergeron, ex-député conservateur de Beauharnois, disait:

"Si l'honorable M. Gouin, qui commande actuellement l'immense majorité de la députation provinciale, se met franchement et énergiquement à la réalisation du programme patriotique qu'il a exposé, je suis prêt à lui donner mon modeste concours".

Et M. F.-D. Monk, alors député conservateur de Jacques-Cartier, et plus tard ministre des travaux publics à Ottawa, ajoutait:

"Je souhaite avant tout le maintien de l'honneur, des droits sacrés et du prestige de ma province, pour le progrès général de la Confédération. Comme M. Bergeron, je suis disposé à concourir avec M. Gouin et avec tout autre patriote qui travaillera sincèrement à cette œuvre de relèvement."

Sir Lomer Gouin a prouvé depuis 1905 qu'il est homme de p
et homme d'action. Son gouvernement, ainsi que nous allons le dé
trer, a non seulement tenu ses engagements,mais il a accompli beau
plus qu'il n'avait promis.

EQUILIBRE DU BUDGET

Sir Lomer Gouin, comme les conservateurs en 1892, avait pr
de maintenir le budget en équilibre. Voyons comment il a tenu pa

ETAT DU BUDGET ORDINAIRE

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire	Excédent revenu
1905–06	$ 5,340,166.88	$5,012,417.74	$ 327,749
1906–07	5,270,594.74	4,691,250.42	579,344
1907–08	6,016,615.77	4,939,919.66	1,076,696
1908–09	6,082,187.39	5,441,880.22	640,307
1909–10	6,571,944.27	5,480,590.26	1,091.354
1910–11	7,032,744.99	6,126,834.95	905,910
1911–12	8,070,109.19	7,022,796.26	1,047,312
1912–13	8,382,737.13	7,612,161.66	770,575
1913–14	9,000,376.73	8,091,726.66	908,650
1914–15	9,597,925.67	8,330,257.01	1,267,668
Totaux pour les dix ans:	$71,365,402.76	$62,749,834.24	$ 8,615,568
Moyenne annuelle:	$ 7,136,540.27	$ 6,274,983.42	$ 861,556

Si l'on porte au compte de la dépense les sommes payées, chac
année, pour travaux publics, construction d'édifices et de po
métalliques, et pour l'abolition des barrières de péages, savoir:

En 1905–06	$ 167,399.81
" 1906–07	73,593.92
" 1907–08	41,000.00
" 1908–09	98,000.00
" 1909–10	147,164.85
" 1910–11	298,065.09
" 1911–12	363,883.95
" 1912–13	341,823.33
" 1913–14	532,641.27
" 1914–15	380,258.63
Total pour les dix années:	$ 2,443,830.85
Moyenne annuelle:	$ 244,383.08

L'état du budget est le suivant:

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire et dépense extraordinaire pour édifices publics et travaux publics	Excédent du revenu
1905–06.....	$ 5,340,166.88	$ 5,179,817.55	$ 160,349.33
1906–07.....	5,270,594.74	4,764,844.34	505,750.40
1907–08.....	6,016,615.77	5,980,919.06	1,035,696.71
1908–09.....	6,082,187.39	5,539,880.22	542,307.17
1909–10.....	6,571,944.27	5,627,755.11	944,189.16
1910–11.....	7,032,744.99	6,424,900.04	607,844.95
1911–12.....	8,070,109.19	7,386,680.21	683,428.98
1912–13.....	8,382,737 13	7,953,984.99	428,752.14
1913–14.....	9,000,376.73	8,624,367.93	376,008.80
1914–15.....	9,597,925.67	8,710,515.64	887,410.03
Totaux pour dix ans:..	$71,365,402.76	$65,193,665.09	$ 6,171,737.67
Moyenne annuelle:....	$ 7,136,540.27	$ 6,519,366.50	$ 617,173.76

Les sommes payées par le gouvernement pour la construction de la nouvelle prison de Montréal, lesquelles s'élevaient le 30 juin 1915 à $3,608,101.26, ne sont pas comprises dans le chiffre de la dépense. Il en est de même des montants avancés pour les palais de justice de Roberval et de Montcalm, soit $85,616.25 pour le premier et $35,000 pour le second. Ces paiements ne sont que des prêts et ce sont les districts en faveur desquels ces constructions ont été faites qui doivent en supporter le coût. Ces avances seront remboursées à la province à même le fonds des bâtisses et des jurés, ainsi que le prescrivent les statuts 7 Edouard VII, ch. 36, 1 Geo. V, ch. 5 et 2 Geo. V. ch. 6. Outre les sommes ci-haut mentionnées, le gouvernement a payé, sans qu'il en soit tenu compte dans le chiffre de la dépense, $380,000 à titre d'indemnités aux hôteliers à qui on a enlevé les licences dans les cités de Montréal et de Québec; mais ce montant lui sera remboursé par annuités, en vertu de la loi 4 Geo. V, ch. 6, par les propriétaires actuels d'hôtels. Le gouvernement a, en plus, avancé $74,627.74 pour le barrage du Saint-Maurice; mais les droits annuels qu'il retirera des manufacturiers riverains, ainsi que le prescrit la loi 3 Geo. V, ch. 6, lui permettra de rentrer petit à petit dans ses déboursés.

Mais supposé que l'on doive tenir compte de ce qui a été payé pour la prison de Montréal, soit.....	$ 3,608,1
pour le palais de justice et la prison de Montcalm, soit.....	85,6
pour le palais de justice de Roberval, soit	35,0
pour le barrage du Saint-Maurice, soit.....	74,62
de même que des indemnités payées aux hôteliers..	380,0
Soit, au total,.....	$ 4,183,34

il y aurait encore un excédent du revenu de $1,988,392.42, pui abstraction faite de ces paiements, les excédents du revenu de années de l'administration Gouin forment un montant de $6,171,73

Déficit de 1897

Comme on le sait, le gouvernement Flynn a démissionné le 26 1897. Afin qu'il n'y ait pas de discussion possible, nous donnons l de ce budget au 26 mai et au 30 juin 1897. On trouvera l'état dét du budget au 26 mai 1897 aux pages 466 et 467 des J. de 1908, et du budget au 30 juin 1897 dans les C. P. de 1896-97.

Etat du budget ordinaire

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire	Défi
Du premier juillet 1896 au 26 mai 1897	$ 3,212,493.69	$ 3,808,001.46	$ 595,50
Année 1896-1897.....	3,874,966.22	4,685,450.42	810,48

Les conservateurs ne peuvent récuser la paternité du déficit existait le 26 mai 1897.

Ils sont responsables aussi du déficit qui existait le 30 juin 1897. été établi, dans des débats parlementaires, que le gouvernement M chand a, du 26 mai au 30 juin 1897, perçu autant que ses prédécess avaient perçu pendant la même période, les années précédentes. d'autre part, sur les $4,685,450.42 de dépenses de l'année 1896 $4,318,368.77 ont été payés en vertu de statuts votés par les gouve nements conservateurs, $143,976.37 en vertu de mandats spéciaux a risés par le gouvernement Flynn, et $223,105.28 seulement en v de mandats spéciaux autorisés par le gouvernement Marcha

(J. A de 1908, p. 475). La liste de ces mandats autorisés par le gouvernement Marchand se trouve aux pages 332 et suivantes des C. P. de 1897, et nous défions qui que ce soit d'y trouver quelque chose d'anormal.

Il est à remarquer que les conservateurs incluaient dans les chiffres de la dépense ordinaire le produit des taxes nouvelles qu'ils avaient imposées en 1892. Or d'après M. Hall et M. Atwater, tous deux trésoriers, ces taxes avaient été imposées, non pas pour subvenir à la dépense ordinaire, mais pour faire face aux obligations contractées avant 1892, et, notamment, pour permettre au gouvernement de rembourser les dépôts de garantie qu'avaient faits les compagnies de chemin de fer et d'acquitter les subventions de chemin de fer à mesure qu'elles seraient exigibles. (Discours de M. Hall, débats de la législature, 1893, p. 567, et discours de M. Atwater à l'assemblée législative, le 9 fév. 1899, p. 14 de la brochure française). Le produit de ces taxes aurait donc dû n'être pas compté comme revenu ordinaire, car on n'incluait pas dans la dépense ordinaire les sommes payées aux compagnies de chemin de fer. Ces taxes ont rapporté

En 1892-93	$ 520,207.26
En 1893-94	540,058.32
En 1894-95	514,935.24
En 1895-96	492,306.47
En 1896-97	328,466.51
	(J. 1912, p. 471).
Du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897	239,483.86
	(J. 1908, p. 467).

Etat des budgets ordinaire et extraordinaire

	Revenu ordinaire	Dépense ordinaire et dépense extraordinaire pour édifices et travaux publics	Déficit
Du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897	$ 3,212,493.69	$ 3,981,701.65	$ 769,207.96
Année 1896-97	3,874,966.22	4,862,282.70	987,316.48

Etat des recettes et des dépenses totales

(les subventions de chemin de fer et le paiement ou le produit des emp
non inclus.)

	Recettes	Paiements	Défici
1892-93.....	$ 4,467,278.21	$ 4,492,106.21	$ 24,8
1893-94.....	4,320,427.22	4,550,629.50	230,2
1894-95.....	4,343,971.65	4,506,633.31	162,6
1895-96.....	4,358,858.81	4,415,268.52	56,4
1896-97.....	3,923,238.70	5,288,[illegible]69.33	1,365,2
Total pour 5 ans.....	$ 21,413,774.59	$23,253,106.87	$ 1,839,3
Moyenne annuelle.....	$ 4,282,754.92	4,650,621.37	367,8

(J. 1912, p. 413

Du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897.....	$ 3,314,993.69	4,124,302.92	809,3

(J. 1908, p. 466 et suivantes

LA DETTE PUBLIQUE

L'état suivant donne un bon aperçu de la situation financière a
décembre 1891, date de la formation du ministère Boucherville
26 mai 1897, date de la formation du ministère Marchand, au 23
1905, date de la formation du ministère Gouin et au 30 juin dernier.

PASSIF DIRECT ET ACTIF DISPONIBLE

—	17 décembre 1891	26 mai 1897	23 mars 1905	30 juin 1915
PASSIF				
Dette consolidée	$25,209,873 33	$34,225,747 42	$34,731,016 16	$34,488,916 22
Emprunts temporaires	150,000 00	.....	700,000 00	
Dominion du Canada—Balance de compte au 31 décembre 1903	.....	.....	1,473,609 63	1,473,609 63
Dominion du Canada—Prix de la propriété achetée pour chemin de fer Q. M. O. & O	85,680 12	25,000 00	25,000 00	25,000 00
Dépôts en fidéicommis	258,243 25	281,468 26	423,189 44	642,316 84
Mandats non payés	149,600 21	21,955 71	20,276 21	800,276 05
Dépôts de garantie de chemin de fer pour rencontrer l'intérêt garanti sur obligations	1,860,765 64	595,227 53		
Perte sur dépôt à la banque d'Echange	25,500 00	25,218 75	25,218 75	
Obligations du palais de justice de Québec	200,000 00	200,000 00	138,400 00	67,800 00
Obligations du palais de justice de Sherbrooke	.....	.....	.....	60,000 00
Montant dû aux banques (excédant les dépôts)	.....	.....	722,103 93	
Total du passif	$27,939,662 55	$35,374,617 67	$38,258,814 12	$37,557,918 74

PASSIF DIRECT ET ACTIF DISPONIBLE (*Suite*).

—	17 décembre 1891	26 mai 1897	23 mars 1905	30 juin 1915
ACTIF				
Prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	$ 7,600,000 00	$ 7,600,000 00	$ 7,600,000 00	
Subvention de chemins de fer, loi du Dominion, 47 Vict., chap. 8	2,394,000 00	2,394,000 00	2,394,000 00	
Fonds d'amortissement	.....	.....	174,006 12	1,365,635 22
Fonds en fidéicommis, et fonds des écoles communes entre les mains du gouvernement du Dominion	.....	.....	1,519,043 50	1,164,490 35
Argent en banque	893,491 27	789,328 54	.....	2,612,159 80
Coût de l'école normale Jacques-Cartier, Montréal, à rembourser sur vente de propriété	138,348 02	6,153 60	5,391 11	5,000 00
Avance, *re* feu l'honorable Thomas McGreevy	100,000 00	100,000 00	100,000 00	
Avances à diverses personnes	145,352 69	161,832 89	130,687 29	107,437 29
Nouvelle prison, district de Montréal, avances	.....	.....		

Avances à diverses personnes....	145,352 69	161,832 89	130,687 29	107,437 29
Nouvelle prison, district de Montréal, avances.....	.....	.....	.....	3,608,101 26
Palais de justice, district de Montcalm, avances.....	.....	.....	.....	85,611 25
Taxe, palais de justice de Québec...	200,000 00	200,000 00	138,400 00	67,800 00
Taxe, palais de justice de Sherbrooke	.....	.....	.....	60,000 00
Palais de justice, district de Roberval, avances.....	.....	.....	.....	37,914 40
Avances pour payer les indemnités aux hôteliers en vertu de 4 Geo. V, ch. 6.....	.....	.....	.....	349,075 71
Emmagasinement des eaux du St-Maurice, Avances.....	.....	.....	.....	74,627 26
Total de l'actif.....	$11,471,191 98	$11,251,315 03	$12,061,528 02	$ 9,537,852 54
Excédent du passif sur l'actif.....	$16,468,470 57	$24,123,302 64	$26,197,286 10	$28,020,066 20

Il ressort de l'état ci-dessus, dont on pourra vérifier l'exactit
en se reportant aux pages 393 des J. de 1912 et 42 du discours su
budget de 1916, que l'excédent du passif sur l'actif était

le 17 décembre.....	1891,	de $16,468,470.57,	soit environ	$11.05	par t
le 26 mai.....	1897	24,123,302.64	" "	15.25	"
le 23 mars.....	1905	26,197,286.10	" "	15.00	"
le 30 juin.....	1915	28,020,066.20	" "	13.99	"

Donc, de 1891 à 1897, sous le régime conservateur, *augmentat*
de $4.20 par tête.

De 1905 à 1915, sous le régime Gouin, *diminution* de $1.01 par tê

Il faut noter que le montant de la dette consolidée a, de 1897
1905, augmenté de $1,117.911.42 par suite de certaines opérations
conversion conclues en vertu d'une loi du gouvernement Flynn.
de 1910, p. 437). Sans cette augmentation, .l'excédent du pas
aurait été

de $25,079,374.68 le 23 mars 1905
de 26,902,154.78 le 30 juin 1915

Il convient également de noter que l'augmentation de la det
publique provient exclusivement des dépenses occasionnées par
politique des bons chemins. En effet, pour les quatre années 1911-1
1912-13, 1913-14 et 1914-15, le gouvernement a déboursé, pour l'am
lioration de la voirie rurale, une somme de $11,723,277.82, soit $9,546
059.70 en vertu de la loi de 1912 et $2,177,218.12 sur le budget ord
naire de la voirie.

Si le gouvernement n'avait pas préconisé et poussé de l'avant cet
sage et progressive politique des bons chemins, l'excédent du pass
sur l'actif, sans tenir compte de l'augmentation de la dette par suit
de la conversion, n'aurait été que de $18,474,006.50 au 30 juin 191
et la dette consolidée aurait été d'à peu près $22,500,000.00, c'est-à-di
plus basse qu'elle n'a jamais été depuis près de 30 ans.

SUBVENTIONS DE CHEMIN DE FER

Comme on l'a remarqué, le montant des subventions de chemi
de fer gagnées et non payées n'est pas inclus dans l'état du passi
ci-dessus. Les subventions votées depuis 1897 sont payables e
terres, et il est impossible d'en déterminer la valeur. D'ailleurs
si la valeur de ces subventions devait être incluse dans le passif, i
faudrait, pour être de bon compte, inclure dans l'actif la valeur d
toutes les terres publiques de la province. Or le gouvernement
actuel n'aurait qu'à y gagner, puisqu'en 1898 le domaine public
s'est trouvé agrandi de près de 91,000,000 d'acres par l'annexion

des territoires d'Abitibi, d'Ashuanipi et de Mistassini (J. 1912, p. 565), et qu'il a été agrandi de nouveau de 227,000,000 d'acres par l'annexion de l'Ungava.

Les conservateurs cherchent d'ordinaire à expliquer l'augmentation du passif par le paiement de subventions aux chemins de fer et par la dépense faite pour travaux publics. Or voici, d'après des chiffres officiels qui se trouvent aux J. de 1912, p. 390 et 391 quelles sommes d'argent chacun des régimes a dû payer pour ces fins:

	Du 17 déc. 1891 au 26 mai 1897	Du 26 mai 1897 au 23 mars 1905	Du 23 mars 1905 au 30 juin 1911	Du 23 mars 1905 au 30 juin 1915
Subventions de chemins de fer	$4,626,901.62	$ 914,970.00	$ 210,308.61	$ 213,308.61
Edifices et travaux publics	1,366,059.30	270,448.55	837,127.32	2,455,734.50
Totaux.....	$5,992,960.92	$1,185,418.55	$1,047,435.63	$2,669,043.11

Ajoutons immédiatement que du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897, on a perçu en vertu de taxes qui ont été abolies en 1897, savoir en vertu de

taxes sur les mutations de propriétés.....	$ 983,844.34
taxes sur certaines personnes.....	69,036.04
licences de commerce et de manufacture.....	464,092.57
Total.....	$ 1,516,972.95

(J. 1912, p. 394).

L'ETAT DE M. HALL

Les conservateurs prétendent aussi que l'état du passif ci-dessus n'est pas exact et ils fondent leurs dires sur les états qui ont été fournis chaque année par les différents trésoriers provinciaux dans leur discours sur le budget. Chaque trésorier est libre de soutenir ce qui lui plaît dans ses discours, et c'est ainsi qu'on a eu des états de la dette préparés sur les plans tout à fait différents. L'état ci-dessus a été préparé par les officiers du trésor suivant un plan uniforme, et il est basé sur les comptes publics.

L'on nous citera peut-être l'état du passif au 17 décembre 1891, que M. Hall a préparé en 1892. Mais nous ne craignons pas de dire qu'il est absurde L'état de M. Hall n'est pas officiel. Il a été préparé pour servir les besoins de la cause conservatrice, c'est-à-dire pour faire

croire au peuple que la province était à deux doigts de la banque
et c'est pourquoi on y a inséré des sommes considérables qui n'é
pas dues, qui ne devaient même jamais l'être.

Ainsi, on y trouve l'item suivant:

"Insuffisance *probable* du revenu ordinaire pour faire face aux dépenses ordinaires le 17 décembre 1891 au 30 juin 1892..... $496,723

Vraiment, c'est là une drôle de façon d'établir ce qui était
17 décembre 1891. On fait entrer en ligne de compte le déficit qu
prévoyait pour les six mois à venir. Mais tandis que M. Hall éta
frais, pourquoi ne portait-il pas au compte du passif les déficits des
années suivantes? Le procédé aurait été tout aussi correct.

Et plus loin:

"Dépenses spéciales autorisées par l'acte 54 Victoria, chapitre 1, cédule B..... $ 838,550.00
"Moins—Payé au 17 décembre 1891..... 128,208.55
$ 710,346

Ainsi, sous le prétexte que le gouvernement était autorisé à dé
ser encore $710,346.45 pour certaines fins pendant l'exercice cour
M. Hall porte au passif $710,346.45. Cette somme n'est pas
elle peut ne pas être dépensée; pour M. Hall, c'est une dette.
M. Hall dit expressément dans l'état No 4 annexé à son disc
sur le budget du 20 mai 1892 que $523,971.65 de ces $710,34
ne seront pas dépensées; n'importe, ces $710,346.45 sont por
au passif. Et, de fait, elles n'ont été dépensées qu'en partie, suiv
qu'il appert à la page 364 des J. de 1908:

"Par M. Mercier.—Quel montant de la dépense spéciale de $8
555.00 autorisée par l'acte 54 Victoria, chapitre 1, cédule B, a été p
du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892?
"Réponse par l'honorable M. Weir: $191.832.22."

Et plus loin:

"Sommes additionnelles jugées nécessaires pour les travaux publ
suivants:

"Edifices du parlement.—Balance du contrat pour statues	$ 16,000.00
"Edifices du parlement.—Parachèvement du mur d'enceinte	16,000.00
"Palais de justice de Montréal.—Achèvement des travaux sous contrat	453,500.00
"Ecole Normale McGill.—Mobilier fourni	6,580.00
"Ecole normale Jacques-Cartier.—Mobilier fourni	111,380.62
"Ponts métalliques.—Engagements pris	72,000.00
	$675,460.62"

Il sera nécessaire de faire faire des travaux, d'acheter des meubles; donc, d'après M. Hall, le coût de ces travaux, de ces meubles, est une dette. Le 5 décembre 1893, dans son discours du budget, il dira cependant (p. 15):

"On remarquera que j'ai retranché du passif les sommes *qui pourront devenir nécessaires* pour la construction du palais de justice de Montréal, les édifices du parlement et les ponts en fer, attendu que nous les payons actuellement sur le revenu ordinaire."

Quelle différence cela pouvait-il faire? Si les sommes jugées nécessaires pour la construction des édifices publics constituaient une dette en 1891, elles en constituaient pareillement une en 1893; si elles ne constituaient pas une dette en 1893, elles n'en constituaient pas plus une en 1891. Il n'y a pas à sortir de là. Payée ou non sur le revenu ordinaire, une dette est une dette.

Autre item de M. Hall:

"Subventions en argent aux chemins de fer, autorisées mais non encore exigibles	$3,147,910.00
"Subventions en terres converties en subventions en argent, autorisées mais non encore exigibles, Bal. sur les premiers 35 cents par acre	1,144,325.90
"Subventions en terres aux chemins de fer pouvant être converties en subventions en argent, 5,028,000 acres à 70 cents l'acre: $3,519,600.00.—Premiers 35 cents par acre payables aussitôt les travaux terminés	1,759,800.00
	$6,052,036.89"

Et du coup, M. Hall portait $6,052,036.89 au compte du
Ces subventions n'étaient pas dues, elles n'étaient pas gagnée
être ne le seraient-elles jamais; n'importe, il fallait grossir le
Or sait-on quelle partie de ces $6,052,036.89 de subventions
été gagnée dans les délais voulus et est, en conséquence, c
caduque? $2,870,449.23 (J. de 1908, p. 395.)

Cette comptabilité était tellement absurde que M. Hall lu
l'a dénoncée dans son discours sur le budget, le 5 décembr
(p. 18):

"Mes prédécesseurs avaient l'habitude de mettre dans le
toutes les sommes votées par statuts pour les subventions de chemins
caduques ou non. A l'avenir, nous nous proposons de n'entrer
subventions qui pourraient devenir dues. Je dirai même que qu
unes qui seront incluses pourront n'être pas gagnées et *qu'*
n'est due tant qu'elle n'est pas gagnée."

Retranchons de l'état de M. Hall ces sommes de $149,
$710,346.45, $675,460.62 et $6,052,036.89 qui ne devaient p
trouver, et la différence correspondra avec les chiffres de l'éta
ciel que nous avons donnés.

LES OBLIGATIONS INDIRECTES

Les conservateurs disent encore: Vous ne tenez pas compte
e passif des sommes que vous avez dépensées pour la constru
des écoles techniques et de l'école des hautes études. Or ces
mes constituent une dette et devraient figurer dans le passif.

A cela, il faut répondre: Les écoles ont été construites pa
corporations, et non par des commissions, comme on se plaît
répéter. Ces corporations ont emprunté. Le gouverneme
garanti leurs emprunts, il est vrai, mais il a sur le terrain et les
ments des écoles une première hypothèque qui assure le paie
des emprunts. Or ce terrain et ces bâtiments, à raison de
mentation de la propriété et des matériaux, valent aujourd'hui
qu'ils ont coûté. Ainsi, pour ne parler que de celui-là, le te
de l'école technique de Montréal, qui a été payé $150,000 en
vaut aujourd'hui $1,000,000.00.

Si l'on tient absolument à faire entrer dans le passif direct le
tant des emprunts garantis par le gouvernement, il faudrait,
tous les cas, entrer en même temps dans l'actif la valeur des é
et du terrain hypothéqués en faveur du gouvernement et cette
leur n'est certainement pas inférieure au montant de la gar
donnée.

D'ailleurs les conservateurs auraient mauvaise grâce à nous reprocher d'avoir garanti les obligations de corporations d'une utilité sociale aussi pratique que celles des écoles techniques et de l'école des Hautes Etudes commerciales, quand le gouvernement de leur choix, celui de M. Borden, garantissait d'un seul coup une somme de $45,000,000 à MM. MacKenzie et Mann auxquels il venait justement de faire un cadeau de $15,000.000. La Colombie-Anglaise, administrée par des bleus, a garanti des obligations pour audelà de $60,-000,000 ou de $152 par tête de sa population. De 1905 à 1914, le gouvernement Gouin a augmenté les obligations indirectes de la province de $1,947,000 ou de $0.97 par tête; dans le même temps, le gouvernement Whitney augmentait les obligations indirectes d'Ontario de $7,058,390 ou de $2.79 par tête.

Et puisque nous sommes à parler des obligations indirectes, nous allons reproduire ici l'état des obligations de la province en 1891 et en 1897. On y constatera que les conservateurs en créaient eux aussi, et nous tenons à ajouter qu'ils ne les faisaient figurer ni dans l'état du passif, ni dans les comptes publics des trésoriers.

OBLIGATIONS INDIRECTES

	17 déc. 1891	26 mai 1897
Montreal & Western Railway Company		$ 840,000.00
Hôpital des aliénés protestants, Montréal		185,000.00
Asile des aliénés, Beauport		90,000.00
Asile des aliénés de la Longue-Pointe		500,000.00
Obligations du palais de justice de Hull		72,500.00
Total	Rien	$1,687,500.00

Ainsi donc, en six ans, de 1891 à 1897, les conservateurs ont créé $1,687,500.00 d'obligations indirectes.

ÉTAT DE LA DETTE CONSOLIDÉE

Ainsi qu'on peut le constater à l'état du passif, que nous avons publié plus haut, le montant de la dette consolidée était:

le 17 déc.	1891, de..	$25,209,873.33,	soit	environ	$16.90	par tête
le 26 mai	1897, de..	34,225,747.42	"	"	21.60	"
le 23 mars	1905, de..	34,731,016.16	"	"	20.00	"
le 30 juin	1915, de..	34,488,916.22	"	"	17.20	"

Donc, de 1891, à 1897, sous le régime conservateur, augmentat
$9,015,974.09 ou de $4.70 par tête.

De 1905 à 1915, sous le gouvernement Gouin, diminution de
099.94 ou de $2.78 par tête, malgré les emprunts nécessités
politique de voirie, qui se chiffrent à près de $12,000,000.

Notons de nouveau que par suite des opérations de conv
conclues entre 1897 et 1905, en vertu d'une loi votée sous le gou
ment Flynn, la dette consolidée a augmenté de $1,117,911.42.

Sans cette conversio , la dette consolidée aurait été
le 23 mars 1905, de.... .....$ 33,623,1
le 30 juin 1915, de..... 33,371,0

L'INTÉRÊT ANNUEL DE LA DETTE CONSOLIDÉE

C'est l'intérêt que paie annuellement un pays qui indique le
de quel poids la dette publique pèse sur ce pays.

Or voici la somme que l'intérêt annuel payable sur la dette cons
de la province représentait à diverses époques:

le 17 décembre	1891,	$1,168,570.67	ou	$0.77	par tête
le 26 mai	1897,	1,426,865.59	"	0.90	"
le 23 mars	1905,	1,335,446.95	"	0.75	"
le 30 juin	1915,	1,313,038.32	"	0.62½	"

Donc de 1891 à 1897, sous le régime conservateur, augmentatio
$258,294.92 ou de $0.13 par tête.

De 1905 à 1911, sous le gouvernement Gouin, diminution de $22,
63 ou de $0.12½ par tête.

En 1895, 35% du revenu de la province était employé à paye
intérêts de la dette; en 1905, il fallait y employer 32% de notre rev
en 1915, 17% de ce revenu suffit.

LES EMPRUNTS

Sous le régime conservateur

Sous les gouvernements conservateurs que M. Cousineau et ses a
ne cessent de louer, on empruntait presqu'à la semaine. C'était l'
d'or des prêteurs et des courtiers. On empruntait même à $0.77 d
la piastre.

Voici une liste des emprunts temporaires contractés du 21 décem
1891 au 26 mai 1897; nous la reproduisons de la page 50 du discours
le budget de 1912.

1892

Mai	2—Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal	$ 300,000.00
"	2—Caisse d'Economie	50,000.00
"	5—Caisse d'Economie	50,000.00
"	11—Caisse d'Economie	50,000.00
Juin	11—Banque de Montréal	150,000.00
"	30—Banque de Montréal	800,000.00
Oct.	14—Merchants Bank of Canada	250,000.00
"	14—Banque de Montréal	500,000.00
"	14—Molson Bank	200,000.00
"	14—Quebec Bank	50,000.00

1893

Avril	1—La Caisse d'Economie	150,000.00
Sept.	1—La Banque du Peuple	50,000.00
"	1—North British & Mercantile Fire & Life Ins. Co	50,000.00
"	4—Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal	50,000.00
Oct.	6—La Banque d'Hochelaga	100,000.00
Nov.	3—Banque de Montréal	120,000.00

1894

Jan.	31—La Caisse d'Economie	50,000.00
"	29—Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal	50,000.00
Fév.	1—La Caisse d'Economie	50,000.00
"	2—Crédit Foncier Canadien	150,000.00
"	28—Quebec Bank	100,000.00
"	28—Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal	50,000.00
"	28—Merchants Bank of Canada	50,000.00
Oct.	24—La Caisse d'Economie	100,000.00
Nov.	5—La Caisse d'Economie	100,000.00
"	13—La Caisse d'Economie	100,000.00
"	30—Banque de Montréal	300,000.00
Déc.	6—La Caisse d'Economie	50,000.00
"	10—La Caisse d'Economie	50,000.00
"	13—Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal	100,000.00
"	17—La Caisse d'Economie	50,000.00

1895

Jan.	10—La Caisse d'Economie	5
Fév.	18—La Caisse d'Economie	10
Mai	25—Coates, Son & Co., Londres, Angleterre	18
"	25—Liverpool & London & Globe Ins. Co.	182
"	25—British Linen Company Bank, Londres	36
"	29—Coates, Son & Co., Londres, Angleterre	36
Juin	18—Coates, Son & Co., Londres, Angleterre	365
Nov.	30—Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal	300
	Total	$ 6,180

Et l'on contractait aussi des emprunts permanents. En voic
que nous empruntons à la page 49 du même discours.

Emprunt du 15 juillet 1893	$ 4,106,
Emprunt du 1er mars 1894	2,920,
Emprunt du 30 décembre 1894	5,332,
Emprunt du 1er mai 1896	3,017,
Emprunt du 1er avril 1897	1,360,
	$16,736,
A ajouter:	
Augmentation du capital par conversion	625,6
Rectification dans le pair du change, sur l'emprunt de 1888	13,7
Total	$17,376,1
A déduire remboursement de:	
Partie de l'emprunt de 1880	$ 393,8
Emprunt de 1891	3,860,0
Emprunt de 1893	4,106,4
	$8,360,28
Augmentation des emprunts permanents	$ 9,015,87

Comme on peut 'imaginer, on n'avait pas trop le temps d'em
ter du temps des amis · · M. Cousineau.

Veut-on savoir comment procédaient ces hommes d'affaires?
un spécimen de leurs opérations, qu'on trouve exposées au J. de
p. 564.

Le 15 juillet 1893, un emprunt de $3,860,000.00 devenait dû. Le gouvernement Taillon le paya avec de nouvelles obligations au montant de $4,106,461.00 portant 4% d'intérêt et rachetables le 15 juillet 1895. Mais on n'attendit pas l'échéance pour rembourser. Il fallait brocanter les obligations de la province. Le 20 janvier 1895, le gouvernement Taillon racheta les obligations de l'emprunt de $4,106,461.00 avec de nouvelles obligations au montant de $5,332,976.00 plus $69.48 en argent. De sorte que le 20 janvier 1895, la province devait $5,332,976.00 au lieu de $3,860,000.00, par suite des opérations que le gouvernement Taillon avait faites pour arriver à payer ces $3,860,000.00 remboursables le 15 juillet 1893. Perte pour la province: $1,472,976.00, plus 69.48 payés en argent; soit près de 40% du montant remboursable.

Voilà comment les bleus aiment les affaires!

SOUS LE RÉGIME LIBÉRAL

Les libéraux, en 1897, avaient promis au peuple de rétablir l'équilibre financier et d'administrer économiquement, sans avoir recours aux emprunts.

Du 21 mai 1897 au premier juillet 1912, un seul emprunt a été contracté: celui du 30 juin 1897 au montant de $700.000. On avait sous les gouvernements conservateurs contracté divers emprunts dont le produit devait être employé à certaines fins spécifiées dans les lois autorisant ces emprunts, et à nulle autre fin. Or les gouvernements conservateurs s'étaient servis d'une partie du produit de ces emprunts pour payer les dépenses du budget annuel. C'est pour rétablir la balance du compte des emprunts que M. Marchand a, le 30 juin 1897 emprunté temporairement $700,000. Cet emprunt a d'ailleurs été remboursé en 1906 par le gouvernement Gouin.

Et ce n'est pas le seul emprunt qui ait été remboursé. Voici un état des sommes qui, du 23 mars 1905 au 30 juin 1915, ont été payées en remboursement des emprunts permanents:

Emprunt de 1874	$ 2,723,873.33
" 1876	3,111,746.67
" 1878	2,698,000.00
" 1882	2,493,080.00
Sur l'emprunt de 1880	1,156,709.34
	$12,183,409.34
soit avec l'emprunt temporaire de 1897	700,000.00
un montant total de	$12,883,409.34

Lorsqu'il s'est présenté devant les électeurs en mai 1912, Sir I
jugeant que le crédit de la province était des plus satisfaisants, s
au peuple sa nouvelle politique de voirie. Il déclara que si la
était nécessaire, le gouvernement dépenserait dix millions de d
vingt millions même, pour doter le Québec d'un bon système de
de communication. Le peuple lui renouvela généreusement sa
fiance et plus de soixante députés libéraux furent élus.

Nous ferons mention plus loin des travaux considérables q
département de la voirie a accomplis depuis sa création. Po
moment, contentons-nous d'indiquer le montant, la date et le tau
emprunts que le gouvernement a, depuis 1912, contractés en vu
l'amélioration de la voirie.

Emprunts permanents	Intérêt	Date	Term
$1,949,586.67.....	4½%	1 janvier 1913	41 ans
3,991,722.73.....	4½%	1 juillet 1914	39 ans et d
6,000,000.00.....	5%	1 avril 1915	5 ans

Une partie de ces emprunts permanents a servi à payer les empru
temporaires suivants:

Emprunts temporaires	Date	Date du remboursemen
$1,460,000.00.....	1er nov. 1913	1er mai 1914
renouvelé.....	1er mai 1914	1er août 1914
$4,000,000.00.....	1er déc. 1914.....	3 mai 1915

Bien qu'il n'ait emprunté que $11,940,309.40, le gouvernement
du 1er juillet 1912 au 10 mars 1916, mis $8,581,228.15 à la dispositi
des municipalités et employé $4,249,349.15 à la confection de rout
provinciales. (P.-V., 1916, p. 357.)

Nous prétendons que, grâce à l'excellent crédit dont jouit la provinc
tous ces emprunts ont été réalisés dans les conditions les plus avanta
gueses possible.

Ainsi, malgré l'exigence actuelle des prêteurs, le dernier emprunt d
six millions a rapporté $100.10 4/5 pour chaque $100, alors que, dans l
même temps, Ontario n'obtenait que 99.63.

Le "Commercial and Financial Chronicle" de New-York, dans so
numéro de décembre 1915, cotait les diverses obligations canadienne
comme suit:

"Dominion du Canada: Bons de 5% payables le 1er août 1916, prix
demandé 100 5/8 prix offert 100 3/8; bons de 5% payables le 1er août
1917, prix demandé 100¾, prix offert 100½.

Province d'Alberta: Obligations de 5% payables le 1er mai 1925, prix
demandé 95, prix offert 93.

Province du Manitoba: Obligations de 5% payables en 1920, prix
demandé 99¼, prix offert 98¼.

Province du Nouveau-Brunswick: Obligations de 4½% payables le 1er décembre 1925, prix demandé 95, pas d'offre.

Province de la Nouvelle-Ecosse: Obligations de 4% payables en 1920, prix demandé 95 1/4.

Province d'Ontario: Obligations de 5% payables en 1920, prix demandé 99 1/4, prix offert 98 2/5.

Province de Québec: Obligations de 5% payables le 1er avril 1920, prix offert 99, pas de vendeurs.

Province de Saskatchewan: Obligations de 5% payables en 1918, prix demandé 97¾, pas d'acheteurs."

Comme on le voit, les obligations 5% de la province de Québec ne sont que très légèrement en dessous de la cote des bons ou billets à courte échéance du Dominion et tiennent la tête des obligations de toutes les provinces.

C'est à peu près la même prétention que soutenait un journal conservateur de Montréal, "The Gazette", lorsqu'il disait le 3 juillet 1914: "Next to the securities of the Dominion Government there is none in the list of Canadian securities in London that stands higher in intrinsec merit that Province of Quebec stock".

Il est certaines gens qui, pour servir des fins de parti, vont déclarer, avec une insigne mauvaise foi, que le gouvernement abuse du crédit de la province; que, dans l'espace de quatre ans, il a emprunté près de vingt millions, etc.

Nous venons justement de prouver que le crédit de la province est supérieur à celui des autres provinces. Il est vrai que le gouvernement n'a pas emprunté loin de vingt millions, mais il ne faut pas perdre de vue que les emprunts permanents avaient pour cbjet de payer des emprunts temporaires, de sorte qu'en réalité il n'a emprunté que près de douze millions.

Pour démontrer que le Québec ne vit pas d'emprunts à jets continus comme certaines provinces chères au cœur des conservateurs, nous donnons ci-après une liste, publié par le "Monetary Times", des emprunts contractés par le gouvernement de l'Ontario dans une seule annéee:

Montant	Taux	Terme	Date	
$ 5,000,000.00	4½	50 ans	Juillet	1914
1,000,000.00	5	5 "	Juillet	1914
1,000,000.00	5	5 "	Juillet	1914
1,000,000.00	5	5 "	Décembre	1914
3,000,000.00	5	3 "	Février	1915
1,000,000.00	5	5 "	Avril	1915
2,000,000.00	3 7/8	9 mois	Mai	1915
4,000,000.00	4½	10 ans	Mai	1915
$ 18,000,000.00				

Autrefois, dans la bonne province de Québec, les gouver
empruntaient pour payer des déficits, pour gaver des compa
chemins de fer.

Aujourd'hui, les libéraux empruntent pour améliorer la voiri
pour favoriser les cultivateurs.

Les temps sont changés!

OPERATIONS FINANCIERES DE 1905 A 1

Voici un résumé des opérations financières de la province d
1er juillet 1905 jusqu'au 30 juin 1915. Ce résumé est d'une c
bilité exacte, ayant été préparé d'après les comptes publiés
année.

Revenu ordinaire des 10 années		$ 71,365,
Dépense ordinaire des 10 années (y compris $1,110,378.66 pour rembourser partie de l'emprunt de 1880, ainsi que $417,042.87 versés au fonds d'amortissement de la dette publique)		62,749,
Excédent du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire		$ 8,615,3
Dépense des 10 années (imputée sur le fonds consolidé du revenu) pour la construction d'édifices et de travaux publics (y compris $922,500.00 pour le subventionnement de ponts en fer et $372,670.03 pour l'abolition des barrières de péages)		2,443,8
Excédent du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire et la dépense pour construction d'édifices et de travaux publics permanents		$ 6,171,7
Paiements spéciaux pendant les 10 années	$ 34,997,450.84	
Recettes spéciales pendant les 10 années	$ 30,682,916.98	
Excédent des paiements spéciaux sur les recettes spéciales		$ 4,314,5
Excédent des recettes de toute source sur les déboursés de toute nature, pour les 10 années		$ 1,857,20

Le 1er juillet 1905, la province avait en dépôt dans diverses banques	$151,665.68
	$2,008,869.49
D'autre part, le montant des chèques émis par le gouvernement et non payés par les banques avant le 1er juillet 1905 s'élevait à	196,985.74
Montant de l'encaisse le 30 juin 1915	$1,811,883.75
Or, d'après les comptes publics, le gouvernement avait en dépôt dans diverses banques le 1er juillet 1915	2,612,159.80
dont il faut déduire le montant des chèques alors émis par le gouvernement et non payés par les banques	800,276.05
soit une somme disponible de	$ 1,811,883.75

Les chiffres des recettes et des paiements spéciaux mentionnés plus haut peuvent se détailler comme suit:

RECETTES SPÉCIALES

Prix de vente de propriétés	$ 60,036.33
Remboursement de prêt à l'asile de Beauport	7,750.00
Remboursement de la subdivision du pont de Québec	250,000.00
Remboursement du fonds de l'éducation supérieure du Bas-Canada	412,314.25
Prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000.00
Subvention *re* de fer Q. M. O. & O.	2,394,000.00
Dépôt *re* prix du chemin de fer Q. M. O & O.	304,000.00
Dépôts en fidéi commis	1,436,744.54
Produit d'emprunts temporaires	6,920,000.00
Produit d'emprunts permanents (pour amélioration de la voirie)	11,867,147.57
Remboursement de partie des indemnités payées aux hôteliers	30,924.29
Total	$30,682,916.98

PAIEMENTS SPÉCIAUX

Paiements *re* achats de propriétés	$ 110,325.53
Avances pour nouvelle prison de Montréal	3,577,843.22
Avances pour palais de justice de Montcalm	85,611.25
Avances pour palais de justice de Roberval	35,000.00
Avances pour barrage du Saint-Maurice	74,627.26

Subventionnement de chemins de fer et du pont de Québec	
Paiements pour amélioration de la voirie en vertu de la loi des bons chemins de 1912 (avances aux municipalités et frais de construction de routes provinciales)	147
Remboursements de dépôts en fidéicommis	9,567
Remboursements d'emprunts temporaires (y compris celui de 1897)	1,214
Remboursements d'emprunts permanents (non compris celui de 1880)	7,620
Avances d'indemnités aux hôteliers	11,026
Dépôt *re* prix du chemin de fer Q. M. O. & O	380
Dons de guerre	464
	692,
Total	$34,997,

RÉSUMÉ

En résumé, le gouvernement a, du 1er juillet 1905 au 30 juin reçu:

1. En remboursement d'un prêt fait à l'asile de Beauport (par les Sœurs de la Charité)	$ 7,7
2. En paiement du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. (par le C. P. R.)	7,000,0
3. En paiement du subside accordé pour la construction du Q. M. O. & O. (par la Dominion)	2,394,0
4. En remboursement du subside payé pour le pont de Québec (par le Dominion)	250,0
5. En remboursement du fonds de l'éducation supérieure (par le Dominion)	412,3
6. En dépôts (outre les $1,679,283.90 qu'il a remboursés)	61,46
soit, au total,	$10,125,52

D'autre part, le gouvernement, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1

1. A payé la différence entre le montant en dépôt dans les banques le 1er juillet 1905 et le montant des chèques alors émis par le gouvernement et non payés par les banques, soit	$ 45,32
2. A remboursé, (outre les emprunts temporaires contractés depuis le 1er juillet 1905) l'emprunt temporaire de 1897, soit	700,000

3. A remboursé sur les emprunts permanents contractés avant 1897, $12,183,409.34, dont il faut déduire $11,867,147.57, produit des emprunts contractés en 1913, 1914 et 1915, pour l'amélioration de la voirie, ce qui laisse un déboursé de.....	316,261.77
4. A versé au fonds d'amortissement de la dette publique.....	417,042.87
5. A dépensé pour la construction d'édifices et de travaux publics permanents, le subventionnement de ponts en fer et l'abolition de barrières de péages.....	2,443,830.85
6. A déboursé au sujet d'achats et de ventes de propriétés, outre ce qu'il a reçu.....	50,289.20
7. A payé pour le subventionnement de chemins de fer et du pont de Québec.....	147,337.92
8. A prêté aux municipalités et déboursé lui-même pour la construction de routes provinciales, en vertu de la loi des bons chemins de 1912.....	9,567,727.74
9. A avancé au fonds des bâtisses et des jurés du district de Montréal, pour la construction d'une prison..	3,577,843.22
10. A avancé pour la construction d'un palais de justice dans le district de Montcalm.....	85,611.25
11. A avancé pour la construction du palais de justice de Roberval.....	35,000.00
12. A avancé pour le barrage du Saint-Maurice.....	74,627.26
13. A avancé au fonds d'indemnité des hôteliers $380,000, dont il faut déduire $30,924.29, montant remboursé, ce qui laisse un déboursé de.....	349,075.71
14. A fait des dons de guerre au montant de.....	692,994.02
Total.....	$18,502,961.87
Excédent des paiements sur les recettes extraordinaires.....	8,377,436.98
De plus, la province avait, le 1er juillet 1915, en dépôt dans diverses banques..... 2,612,159.80 dont il faut déduire le montant des chèques alors émis et non payés. 800,276.05	
soit au montant disponible de.....	1,811,883.75

En résumé, le gouvernement Gouin a donc, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1915, et ce avec le seul secours du revenu ordinaire et malgré l'augmentation des crédits de l'instruction publique, de l'agriculture, de

la voirie, de la colonisation, etc., diminué la dette publique, augmenté le fonds d'amortissement de la dette publique, amélioré le compte de banque, avancé ou payé pour divers travaux publics permanents, etc., pour une somme totale de..... $10,18

LES TAXES

On se le rappelle, le gouvernement Boucherville, ma promesses de ne pas imposer de nouvelles taxes, a dès son au pouvoir fait adopter diverses lois créant des impôts.

Il a fait décréter une taxe sur chaque mutation de propriété

Il a imposé des droits sur les successions.

Il a établi des licences de manufacture et de commerce, ainsi les industriels et les commerçants des villes et des campa

Il a établi des taxes directes sur certaines personnes et fo avocats, les médecins, les arpenteurs, les notaires, les dentis ingénieurs civils, les architectes, les employés et fonctionnaires à verser annuellement un certain montant au trésor provincial.

Il a rétabli la taxe, abolie par le gouvernement Mercier, q çait les municipalités à contribuer pour moitié à l'entretien e garde des aliénés dans les asiles de la province.

Il a forcé les municipalités à payer la moitié du coût de l'ent et de la garde, et la totalité des frais de transport des enfant damnés aux écoles de réforme.

De même, il a forcé les municipalités à payer les trois quar frais d'entretien et de garde des enfants envoyés aux écoles d'indu

A l'approche des élections de 1897, les conservateurs ont les taxes sur les mutations de propriété, les licences de com et de manufacture, ainsi que les taxes sur diverses personnes.

Voici quel a été le revenu de ces taxes du premier juillet 18 premier juillet 1897.

Taxe sur les mutations de propriété.....	$ 983,844.
Licences de commerce et de manufacture.....	464,092.
Taxe sur certaines personnes.....	69,036.
	$ 1,516,972.

Comme on le voit, ces taxes ont rapporté plus d'un million et d de piastres.

Les libéraux ne les ont pas rétablies.

Veut-on savoir si les taxes imposées par les conservateurs étaient réparties avec équité? Qu'on en juge par l'interpellation suivante qui apparaît à la page 571 des Journaux de 1912:

1. Les gouvernements Boucherville, Taillon et Flynn ont-ils exempté du paiement de la taxe imposée en 1892, sur les transports d'immeubles, les colons qui vendaient, cédaient ou échangeaient leurs lots?

Réponse: Non.

2. Ont-ils fait payer cette taxe aux concessionnaires de limites qui transportaient leurs licences ou coupes de bois?

Réponse: Non.

Les petits payaient, mais les gros jouissaient en paix de la protection du gouvernement. A cela, il n'y a rien de surprenant, car les conservateurs ont toujours eu un faible pour les puissants de même qu'ils n'ont jamais cessé de professer un souverain mépris pour les petits.

Certains conservateurs prétendent que le parti libéral s'est, en 1897, engagé à gouverner sans taxes et qu'il s'est depuis appliqué, d'année en année, à créer de nouvelles taxes et à augmenter celles qui existaient en 1897. Il est facile de démontrer l'inanité de ces prétentions.

Et tout d'abord, il est faux que le parti libéral se soit engagé, en 1897, à gouverner sans taxes. Les conservateurs l'ont eux-mêmes reconnu en votant, le 26 mars 1908, une motion de M. Bernard que l'on trouvera consignée à la page 164 des Journaux de 1908.

Voici d'ailleurs une partie du discours-programme que feu l'honorable M. Marchand prononçait à Sherbrooke le 14 octobre 1896:

"La vraie politique d'un gouvernement désireux de replacer notre province dans la position financière et politique qui lui appartient peut se définir en peu de mots. Son premier devoir est de réduire, par des mesures d'économie les plus énergiques, la dépense entière, ordinaire et extraordinaire de chaque année, dans les limites de la recette annuelle, et d'éviter l'imposition de nouveaux sacrifices au peuple aussi longtemps que, par ces moyens, il peut en être exempté."

Ainsi donc, M. Marchand avait promis, non pas de gouverner sans taxes, mais d'augmenter le revenu sans imposer de nouvelles taxes, aussi longtemps que la chose ne serait pas strictement nécessaire. Il a tenu parole. Ses successeurs ont également tenu parole et ils n'ont créé de nouveaux impôts que le jour où, avec l'approbation du peuple et le consentement de l'électorat, ils ont cru devoir promouvoir plus efficacement les intérêts de l'instruction publique et adopter une politique plus progressive en matière de voirie.

Les libéraux, il faut leur rendre ce témoignage, n'ont jamais imposé que des taxes équitables, pesant, non pas sur les petits comme celles

qui ont été établies par les conservateurs, mais sur ceux qui c
de superflu pour se payer le luxe de spéculer à la bourse, de
l'automobilisme, d'employer des détectives privés pour mou
les honnêtes gens, etc.

M. Cousineau et ses amis nous disent: "Pourquoi impo
taxes puisque vous vous vantez d'avoir des surplus chaque a

Et ces bons bleus finissent invariablement par reprocher
vernement d'avoir des surplus, comme si c'était une marque d
administratif que de ne pas économiser une partie de ses r
soit en vue du remboursement de la dette publique, soit pour d
motifs.

C'est une affaire entendue que les conservateurs possèd
talent hors ligne lorsqu'il s'agit de dépenser follement l'arg
peuple. Ils l'ont prouvé jadis à Québec, ils en font la triste d
tration à Ottawa, depuis 1911, ils l'ont également démontré en C
bie-Anglaise, au Manitoba, dans l'Ontario.

Ontario, pour nommer la plus grande des provinces administr
les conservateurs, a eu, en 1914, un déficit de $697,928. Aussi
équilibrer son budget et pour faire face aux conditions nou
créées par la guerre, par la crise, aussi bien que par une adminst
extravagante, le gouvernement de Toronto a dû imposer une
sur toute la propriété foncière de la province et ce sont les mun
lités qui voient à la perception de cet impôt et qui doivent en acq
le paiement.

Grâce à la clairvoyance de Sir Lomer Gouin, grâce aux su
que son gouvernement accumule chaque année par une poli
de sage économie, non seulement la province n'aura pas beso
recourir à cette rude nécessité, mais encore elle fait figure bril
parmi les autres provinces dont, au dire de la "Montreal Gaze
elle est la plus progressive.

Contributions aux asiles et aux écoles de réforme et d'industrie

Les gouvernements libéraux n'ont pas non plus changé la loi
régit la contribution des municipalités aux frais de garde et d'entre
des aliénés dans les asiles et des jeunes délinquants dans les éc
d'industrie et de réforme.

Si les municipalités contribuent aujourd'hui un montant plus co
dérable que celui qu'elles contribuaient en 1897, c'est tout simplem
parce qu'elles envoient plus de malades dans les asiles et d'enfa
dans les institutions de réforme.

Il serait injuste d'en tenir le gouvernement responsable.

Au cours de la session de 1912, l'opposition a, par une moti
exprimé l'avis que le système actuel relatif aux aliénés devrait ê

réorganisé parce qu'il "engendre des abus et des injustices". Or, nous le répétons, ce système a été créé par les conservateurs en 1892 et en 1893.

Mais l'opposition n'a pas demandé d'exempter les municipalités de contribuer à l'entretien des aliénés dans les asiles. Bien loin de là. M. Tellier, à la séance du 2 avril 1912, a même déclaré qu'il convient de faire contribuer les municipalités afin de protéger le gouvernement contre la fraude. Et en parlant ainsi, M. Tellier restait fidèle aux opinions qu'il avait partagées en 1893. En effet, M. Taillon disait, en 1893, à propos de la loi des aliénés:

"La loi de la dernière session a été passée pour réprimer les abus de la charité. . . . On a dit qu'on devrait prendre tout sur nos charges. Alors qui nous fournira l'argent? Encore si ce n'était qu'une question de dépense et de revenu, ce serait assez facile à régler. Mais il resterait toujours l'autre question de réprimer les abus de la charité publique." (Débats de l'assemblée législative 1893, p. 611.)

Sans discussion aucune, cette loi a été amendée en 1913 par le statut 3 Geo. V, ch. 3 et 4, en vertu duquel le gouvernement s'est engagé à payer $120 au lieu de $110 pour chaque patient des asiles de Beauport et de Longue-Pointe.

D'ailleurs, le gouvernement paye beaucoup plus que sa part pour les asiles d'aliénés. Ainsi, pendant l'année 1914-15, il a dépensé $617,625 et il n'a perçu qu'une somme de $262,554.79.

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

La loi et ses modifications

C'est en 1892, sous l'administration Boucherville que fut votée la première loi de cette province imposant une taxe sur les successions.

D'après cette loi, toute succession en ligne directe, ascendante ou descendante, ou entre époux, payait un droit de 1%, si sa valeur excédait $10,000; sinon, elle était exempte de l'impôt. Quant aux successions dévolues en ligne collatérale ou entre étrangers, elles étaient assujetties à un droit qui variait de 3% à 10%, suivant que l'héritier était plus ou moins proche parent du défunt.

On s'aperçut bientôt que la plupart des successions se transmettent surtout en ligne directe ou entre époux, et qu'elles sont généralenent peu élevées; car la taxe ne rapporta que $40,313.59 en 1892-1893. Et, comme les ministres du temps avaient grand besoin de revenus, on fit amender la loi en 1894.

Par cet amendement de 1894, le gouvernement Taillon s'appliqua surtout à atteindre les successions qui se transmettent en ligne directe ou entre époux. Ainsi, on réduisit l'exemption de $10,000 à $3,000; et au lieu d'imposer comme en 1892, un droit uniforme de 1% sur les suc-

cessions de plus de $10,000, on frappa les successions d'un
½% à 3% suivant le chiffre de leur valeur, $3,000 devant
les cas être exempté de l'impôt. Quant au taux de la tax
successions en ligne collatérale ou entre étrangers, il resta prati
le même.

Les "taxeux" atteignirent leur but car la taxe sur les succes
n'avait rapporté que $40,313,59 en 1892-93, rapportait $229,4
1896-97.

La loi de 1894 ne fut guère modifiée avant 1906.

En 1906, le gouvernement Gouin refondit la loi et rajusta la
une base plus équitable. Ainsi:

1. La limite de l'exemption dans les successions en ligne direct
époux, ou entre beaux-parents, fut portée de $3,000 à $5,000.

2. La taxe sur les successions en ligne directe, ou similaires
valeur de plus de $75,000 fut quelque peu augmentée, mais
trouvait diminuée sur les successions de moins de $75,000.

3. La taxe sur les successions en ligne collatérale a aussi élé
ment augmentée.

4. Une exemption de droit fut décrétée en faveur des pr
mille dollars des legs faits pour des fins religieuses, charitables o
cationnelles.

Comme on peut le voir, ces dispositions de la loi de 1906 sont
coup plus équitables que celles de la loi de 1894, puisqu'elles all
l'impôt qui pesait sur les petits héritiers.

La loi de 1906 a de nouveau été amendée pendant la session de
Par ce dernier amendement, les successions en ligne directe, ou
époux, ou entre beaux-parents, sont complètement exemptes de l'in
lorsqu'elles n'excèdent pas $15,000.

Cette loi a été refondue et modifiée quant à la forme pendan
session de 1913-14 à la suite du jugement rendu par le Conseil p
dans la cause de Cotton contre le Roi, mais aucune modification es
tielle n'y fut apportée et l'échelle des droits y est restée la même,
trairement à ce qui eut lieu dans Ontario qui fut forcé, lui auss
refondre sa loi. Discutant la valeur de ce jugement, M. Tellier, a
chef de l'opposition, déclara expressément qu'il ne croyait pas à l'uti
de faire reviser les causes de cette province par des gens qui ne c
naissaient pas le premier mot de nos lois. Il alla même jusqu'à décla
qu'il n'aurait pas d'objection à abolir partiellement l'appel au Con
privé. Plusieurs membres de l'opposition parlèrent dans ce se
(Action Sociale, 20 janvier 1914).

Voici un tableau indiquant le montant de droits imposés par chaq
loi sur des successions de $3,000, $3,500, $4,000, etc., se transmetta
en ligne directe, entre époux, ou entre beaux-parents et gendres
belles-filles.

Sur une succession de	Droits imposés par la loi 1892	Droits imposés par la loi de 1894	Droits imposés par la loi de 1906.	Droits imposés par la loi de 1912 et sa refonte de 1914
3,000	rien	rien	rien	rien
3,500	rien	$ 2.50	rien	rien
4,000	rien	5.00	rien	rien
4,500	rien	7.50	rien	rien
5,000	rien	10.00	rien	rien
5,500	rien	25.00	$ 5.00	rien
6,000	rien	30.00	10.00	rien
6,500	rien	35.00	15.00	rien
7,000	rien	40.00	20.00	rien
7,500	rien	45.00	25.00	rien
8,000	rien	50.00	30.00	rien
8,500	rien	55.00	35.00	rien
9,000	rien	60.00	40.00	rien
9,500	rien	65.00	45.00	rien
10,000	rien	70.00	50.00	rien
11,000	$ 110.00	100.00	75.00	rien
12,000	120.00	112.50	87.50	rien
13,000	130.00	125.00	100.00	rien
14,000	140.00	137.50	112.50	rien
15,000	150.00	150.00	125.00	rien
20,000	200.00	212.50	187.50	$187.50
25,000	250.00	275.00	250.00	250.00
30,000	300.00	337.50	312.50	312.50
35,000	350.00	400.00	375.00	375.00
40,000	400.00	462.00	437.50	437.50
45,000	450.00	525.00	500.00	500.00
50,000	500.00	587.50	532.50	532.50
55,000	550.00	780.00	750.00	750.00
60,000	600.00	855.00	825.00	825.00
65,000	650.00	930.00	900.00	900.00
70,000	700.00	1,005.00	975.00	975.00
75,000	750.55	1,080.00	1,050.00	1,050.00
80,000	800.00	1,155.00	1,500.00	1,500.00
85,000	850.00	1,230.00	1,600.00	1,600.00
90,000	900.00	1,305.00	1,700.00	1,700.00
95,000	950.00	1,380.00	1,800.00	1,800.00
100,000	1,000.00	1,455.00	1,900.00	1,900.00

Ce tableau montre bien qu'au lieu d'augmenter les droits co
faisaient les conservateurs, le gouvernement Gouin les dimi
façon sensible.

Veut-on savoir quel a été l'effet de l'amendement de 1912
statistiques établissent:

1. Que, pendant que le nombre des successions ouvertes aug
chaque année, le nombre des successions atteintes par l'impôt di
2. Que, bien que les droits n'aient pas été augmentés et que l'e
tion ait été portée de 5,000 à 15,000 dollars, le revenu a augme
50%. Raison: accroissement de la fortune privée et augmentati
l'importance des successions;
3. Que le nombre des successions atteintes par l'impôt a di
considérablement dans les campagnes et que les droits perçus su
successions ont également diminué d'une façon notable.

Années	Successions ouvertes	Atteintes par l'impôt	Non atteintes	Montants perçus	Succes attein dans distric autres Montr et Québ
1910–11.....	5326	1254	4072	1,072,027.20	580
1914–15.....	5679	1157	4522	1,660,853.15	443

Ainsi, pendant l'espace de 3 ans, le nombre des successions ouver
a augmenté de 353; le nombre des successions non atteintes par l'imp
de 450; et celui des successions atteintes a diminué de 97. En d'autr
termes, si, en 1914–15, il y eut 353 successions de plus qu'en 1910-11,
de moins payèrent l'impôt et 450 de plus en furent exemptées.
Du nombre total de successions qui se sont ouvertes, en 1913–14, da
les 1045 municipalités de paroisses, cantons et villages, 330 seulem
ont payé des droits, soit 1 succession par un peu plus de 3 municipalité

Droits perçus en moyenne

	1913–14
Par succession atteinte.....	$ 115.70
Par municipalité (de village, paroisse ou canton).....	36.54
Par tête de la population (des villages,paroisses et cantons)	0.03 2/5

Les faits démontrent encore:

1. Qu'environ un quarantième (1-40) des successions atteintes par l'impôt contribue pour environ 75% du montant total et que cette taxe frappe principalement ceux qui ont du superflu;

2. Que cette taxe atteint et fait contribuer au Trésor public plusieurs millionnaires qui, n'habitant pas notre province, y possèdent des biens considérables dont la protection a été assurée par nos lois et notre police.

En 1912-13, $1,064,108.60 ont été perçus de 1145 successions, dont 39 ont payé $733,678.78 soit 69%.

En 1913–14, $1,604,479.55 ont été perçus de 958 successions, dont 21 ont payé $1,358,220.00 soit 84%.

En 1914–15, $1,660,853.15 ont été perçus de 1157 successions, dont 29 ont payé $1,278,063.78 soit 76%.

En 1913–14, quatre successions de personnes n'habitant pas notre province mais y possédant des biens ont payé $283,272.96 soit 18% du montant total; et, l'année suivante, quatre successions de personnes également domiciliées hors de notre province ont payé $705,870.20, soit 42% du montant total.

Parce que le montant total perçu sur les successions est plus considérable aujourd'hui qu'en 1897, l'opposition en conclut que les libéraux ont augmenté la taxe.

Il ne faut pas confondre le taux de la taxe avec le revenu de la taxe.

Que le revenu de la taxe ait augmenté, il n'y a rien d'étonnant. Le gouvernement actuel veille avec soin à ce que toutes les sommes dues soient payées, tandis qu'en 1897 on négligeait de faire faire la rentrée des contributions dues.

Que les recettes provenant de l'impôt sur les successions, comme de la taxe sur les corporations commerciales, aient augmenté depuis 1897, il n'y a rien d'étonnant. M. Taillon prédisait cette augmentation dans le discours sur le budget qu'il prononçait à l'assemblée législative le 26 novembre 1895:

"On attendait de la taxe sur les corporations commerciales un revenu de $140,000.00. Elle a rapporté $20,756.16 de plus que le chiffre prévu. Le revenu provenant de cette source devra augmenter au fur et à mesure que se développera la richesse dans notre province.

"Quant à la taxe sur les successions, les revenus provenant de cet impôt iront toujours croissant d'année en année."

(Page 4 du texte français).

D'autre part, M. Atwater disait dans son discours sur le budget du 9 décembre 1896:

"L'impôt sur les successions est maintenant presque unive
ment adopté par les états civilisés, et l'histoire de son appli
est une histoire de progrès. C'est dans l'ordre de la nature des
qu'il en soit ainsi. A mesure qu'un pays croît, l'argent s'acc
et les fortunes augmentent. La modeste aisance d'aujourd'hui
une fortune il y a peu d'années encore, et comme cela va se tran
tant sans cesse par les décès, le revenu de l'Etat provenant de
source doit augmenter en proportion." (Page 25 du texte fran

Est-il nécessaire d'insister sur le développement de la ric
et sur les progrès du commerce et de l'industrie, en notre provi
C'est ce développement, ce sont ces progrès qui ont produit l
mentation du revenu de la taxe sur les successions. Et il est
de le prouver.

Depuis 1906, le taux de la taxe n'a pas été augmenté; il y
même certaines exemptions de décrétées en 1912. Or le revenu
la taxe a été:

en 1906-07, de	$ 568,278.63
en 1907-08, de	620,916.04
en 1908-09, de	634,445.18
en 1909-10, de	838,3[illegible]4.57
en 1910-11, de	1,072,027.20
en 1911-12, de	1,226,678.58
en 1912-13, de	1,064,108.60
en 1913-14, de	1,604,479.55
de 1914-15, de	1,660,853.15

En neuf ans, le revenu a donc augmenté de $1,092,574.52 et da
les quatre dernières années de $598,825.95, sans que la taxe ait
rendue plus onéreuse.

Comme nous l'avons démontré, la taxe sur les successions ne p
pas autant sur le peuple qu'on veut le faire croire, et il n'y a à
vérité que les millionnaires qui seraient en droit de s'en plaind
D'ailleurs, que l'on n'oublie pas une chose: c'est que les conservateu
ont fait mettre cette loi d'impôt dans nos statuts, et qu'ils ne la ra
pelleront jamais.

Pendant la session de 1915, le gouvernement a fait adopter le stat
5 George V, ch. 25, qui assujétit aux droits de successions les don
tions entrevifs, lorsque la mort du donateur survient dans les tro
ans de la date de ces donations.

C'est devenu, partout où existent des droits sur les succession
une pratique assez fréquente, surtout parmi les riches, de dispose
de ses biens par donation, de son vivant, afin d'éviter à ses héritier
de payer l'impôt sur les héritages.

Cette disposition ne fait quecompléter le statut sur les droits de succession et elle ne constitue pas une taxe nouvelle. Son objet, comme il est facile de le comprendre, est de prévenir une manoeuvre dont le but était de frauder le fisc: fraude que la conscience de beaucoup d'honnêtes gens ne regardait probablement pas comme le moins du monde déshonorante—pas plus que celle qui consiste à éluder les droits de douane.

Une semblable loi existe dans tous les pays où les successions sont frappées d'un impôt. Elle existe par exemple dans Ontario, où on lui a donné un effet rétroactif de 22 ans lors de son adoption. Or notre loi n'a pas d'effet rétroactif, elle ne s'applique qu'aux donations à cause de mort, elle exempte de tout droit les donations faites à des collatéraux, même à des étrangers, lorsque le montant ne dépasse pas mille dollars et elle ne s'applique pas aux donations faites dans les contrats de mariage. Bien plus, cette loi ne frappe le chef de famille qui, en vue de la mort, fait donation de ses biens à ses enfants que pour les seuls montants et dans les seuls cas où ses héritiers auraient payé un droit de succession si ces mêmes biens leur avaient été transmis par succession. En d'autres termes, en ligne directe, les quinze mille premiers dollars sont exemptés de tout impôt dans une donation à cause de mort comme dans une transmission par succession.

LA TAXE SUR LES COMPAGNIES COMMERCIALES

Nos adversaires aiment à parler impôt. Que ne parlent-ils de la taxe sur les compagnies commerciales?

Cette taxe est très ancienne—elle remonte à 1882—, mais il se peut qu'elle ait été imposée pour payer les "dettes de Mercier"; ils étaient si prévoyants, les gouvernements conservateurs!

Au cours de la campagne de 1912, le gouvernement Gouin avait promis de rajuster cette taxe. Dès la session d'automne de 1912, il déposa un projet de loi à cet égard.

D'après la loi en vigueur, la taxe imposée était de:

1. Un huitième d'un pour cent sur le capital versé jusqu'à un million, et $50 par $100,000 ou fraction de $100,000 additionnelles;

2. De plus, sur chaque bureau d'affaires, manufacture ou atelier, $50 pour Montréal et Québec, et $20 pour toute autre municipalité.

Un huitième d'un pour cent, cela représente $125 par $100,000. Or, pourquoi exiger $125 sur chacun des dix premiers $100,000 du capital versé et n'exiger que $50 sur chaque $100,000 additionnel? Ce n'était pas juste, évidemment. Aussi, le gouvernement Gouin proposa-t-il de réduire la taxe à un dixième d'un pour cent sur le capital versé, quel que fut le montant de ce capital. De cette façon

la taxe sur les compagnies à capital n'excédant pas un million
verait réduite de 20 p. c. et les compagnies à capital multi
naire devraient payer comme les compagnies à petit capital.

Mais les conservateurs ont toujours eu un faible pour les
compagnies et les millionnaires. Ils proposèrent de n'exig
$50 pour chaque $100,000 excédant le million. Leur proposit
rejetée, grâce au concours des députés libéraux,et c'est ainsi
jourd'hui toutes les compagnies, grosses ou petites, sont sur u
d'égalité devant la loi d'impôt, et que les compagnies dont le
versé ne dépasse pas le million payent 20 pour cent de moins
1912.

De plus, la taxe imposée sur les places d'affaires, les manufa
et les usines, fut réduite de $50 à $30 pour Montréal et Québec,
$20 à $15 pour les autres municipalités. Cette taxe n'avait p
modifiée depuis 1882.

Ces changements eurent pour effet de degréver considérabl
les compagnies. L'on en jugera mieux par le tableau suivan
nous avons préparé avec des noms de Montréal et de Québec, c
au hasard dans les comptes publics de 1911 et de 1915.

Taxes perçues sur corporations commerciales	1910–11	191
Henry Birks & Sons	$ 675.00	$ 53
British American Bank Note Co	100.00	8
Christie Brown & Co	193.75	13
Dupuis Frères	205.00	15
Gault Bros	912.50	72
Greenshields Ltd	1,137.50	89
Gunn, Langlois & Co	268.75	17
Hudon, Hébert & Cie	612.50	48
Lake of the Woods Milling Co	725.00	56
Lamontagne Ltée	351.25	26
Lymans Ltd	584.06	44
Henry Morgan & Co	1,027.58	85
The James Robertson Co	431.83	34
Singer Sewing Machine Co	1,120.00	740
J. C. Wilson & Co	1,340.00	1,068
Chinic Hardware Co	337.50	240
Garneau, Ltée	537.50	425
Holt, Renfrew & Co	850.00	700
La Cie B. Houde	675.00	530
La Cie Paquet, Ltée	1,388.77	1,024
Seifert & Sons Co	112.50	80

Voici un tableau indiquant le montant de la taxe payée, avant le remaniement de 1912 et après, par les corporations commerciales dont les bureaux d'affaires sont situés dans les cités de Montréal et de Québec, ou en dehors de ces cités:

Capital	1er juillet 1912 Montréal et Québec	1er juillet 1912 Ailleurs	1er juillet 1913 Montréal et Québec	1er juillet 1913 Ailleurs
$ 1,000.00	$ 51.25	$ 21.25	$ 31.00	$ 16.00
5,000.00	56.25	26.25	35.00	20.00
10,000.00	62.50	32.50	40.00	25.00
25,000.00	81.25	51.25	55.00	40.00
50,000.00	112.50	82.50	80.00	65.00
75,000.00	143.75	113.75	105.00	90.00
100,000.00	175.00	145.00	130.00	115.00
150,000.00	237.50	207.50	180.00	165.00
200,000.00	300.00	270.00	230.00	215.00
300,000.00	425.00	395.00	330.00	315.00
500,000.00	675.00	645.00	530.00	515.00
600,000.00	800.00	770.00	630.00	615.00
750,000.00	987.50	957.50	780.00	765.00
1,000,000.00	1,300.00	1,270.00	1,030.00	1,015.00
1,500.000.00	1,550.00	1,520.00	1,530.00	1,515.00
2,000,000.00	1,800.00	1,770.00	2,030.00	2,015.00
3,000,000.00	2,300.00	2,270.00	3,030.00	3,015.00
5,000,000.00	3,300.00	3,270.00	5,030.00	5,015.00
10,000,000.00	5,800.00	5,770.00	10,030.00	10,015.00

On a dit que la taxe sur les corporations est de nature à décourager l'industrie et à la faire émigrer dans les autres provinces. Cette prétention ne tient pas debout, et les statistiques officielles aussi bien que le témoignage même de nos adversaires en font voir toute la fausseté.

"L'Evènement" du 23 mai 1914 déclarait expressément: "Le capital industriel de la province augmente par le temps qui court dans une proportion énorme. Les nouvelles compagnies sont de plus en plus nombreuses..."

Un autre journal conservateur, "The Gazette", faisait le même aveu dans ses numéros du 30 novembre 1914, du 4 janvier et du 11 janvier 1916.

Voyons ce que disent les statistiques. En 1895-96, le gouvernement provincial incorporait 19 compagnies avec un capital global de $1,814,700.00.

Or, en 1909-10, il en incorporait 180 avec un capital de $28,374,7
en 1911-12, 247 au capital de $30,239,746.75, en 1912-13, 3
capital de $39,408,414.00.

Qu'on aille pas tenter d'établir des comparaisons avec la pr
d'Ontario, car, dans cette province, comme le disait avec
"L'Evènement", dans l'article que nous venons de citer, dans
dernière, toutes les compagnies doivent se faire incorporer à la
lature et les compagnies incorporées par le gouvernement f
doivent demander une nouvelle incorporation au gouverneme
Toronto, quand elles veulent faire affaires dans cette province.
obligation n'existe pas dans Québec.

La taxe sur les corporations commerciales a rapporté
dans Ontario, par tête; dans Québec, par tête, en

1913-14		1914-15	
$1,386,308.68	0.53	$ 982,977.87	0.44

LA TAXE SUR LES OPERATIONS DE BOURSE

M. Gouin, dans le discours-programme qu'il prononçait à Mont
le 5 avril 1905, disait:

"Il ne saurait être question de faire revivre les taxes de 1892. L'é
torat n'en veut pas; il l'a déclaré de façon bien expresse par son
dict de 1897.

"Il est cependant un impôt que semble réclamer le vœu popula
et qui serait d'un grand appoint à notre trésor; c'est celui qui frapper
chaque transaction de bourse. La chose est praticable: elle exi
dans plusieurs pays d'Europe. Le gouvernement décrétera-
cette taxe? Qu'il suffise de vous dire qu'il est à étudier cette impo
tante question."

Le gouvernement Gouin n'a pas, comme nous l'avons dejà di
fait revivre les taxes de 1892 abolies avant 1905. Mais suivan
qu'il l'avait laissé entendre, il a immédiatement fait décréter u
impôt sur les transactions de bourse. Conservateurs et nationaliste
auraient aujourd'hui mauvaise grâce à la reprocher au gouverne
ment. Cette taxe sur les opérations de bourse a été votée sans oppo
sition de la part des conservateurs. Et, d'autre part, elle a été préco
nisée par M. Bourassa, qui disait à Québec, en 1903:

"Nous pourrions, sans blesser la morale publique, soumettre à
l'impôt toutes les opérations de bourse."

Le revenu de cette taxe qui avait rapporté $70,793 en 1912-13 est tombé à $53,870 en 1913-14 et à $20,369 en 1914-15.

Nous pouvons ajouter que le gouvernement d'Ontario a adopté l'imposition d'une semblable taxe.

LES LICENCES D'AUTOMOBILE

Le gouvernement Gouin a aussi fait décréter que les automobilistes devraient désormais obtenir une licence pour conduire leurs voitures par les routes de la province. Cette obligation a d'abord été imposée non en vue d'augmenter le revenu public, mais comme mesure de protection en faveur du public. Depuis, on s'est aperçu que l'automobile est la voiture qui détériore le plus les chemins et on a augmenté le prix de la licence. Il convient d'ajouter que l'association des automobilistes a consenti à cette augmentation à condition que le produit des licences soit employé à l'amélioration des chemins. Et c'est pourquoi le gouvernement a, au cours de la dernière session, fait voter une loi affectant à l'amélioration des chemins le revenu des licences d'automobilistes.

Comme le sport de l'automobilisme a pris des proportions considérables dans notre province aussi bien que dans tout le pays, le revenu de cette taxe qui était de $26,618.59 en 1910-11 a atteint le chiffre de $180,224.67 en 1914-15. Cet impôt existe dans toutes les provinces de la Confédération et le gouvernement d'Ontario, qui retirait au delà de $300,000 de cette source l'an dernier, vient d'augmenter le taux de la taxe de près de 40%, de façon à faire tomber annuellement, dans le Trésor, une somme de un demi million de dollars.

Dans notre province, les montants perçus des licences d'automobiles sont employés pour les fins de l'amélioration de la voirie. Or, en supposant que ça prendrait 2% pour amortir les emprunts pour la voirie, $180,000 seraient suffisants pour amortir $9,000,000.

LICENCES DE BUANDERIES PUBLIQUES

Achetant peu et économisant beaucoup, nombreux sont les Chinois qui amassent, dans leur métier de blanchisseurs, de petites fortunes qu'ils vont ensuite dépenser dans leur pays ou qu'ils envoient à leurs parents. Il n'y a pas une classe de la société qui contribue si peu au trésor public que les Chinois. Retournant, pour la plupart, mourir dans leur pays, ils ne sont pas atteints par l'impôt sur les successions; ne se formant pas en corporation commerciale, ils ne paient pas la taxe qui frappe ces corporations. Cependant, ils jouissent des libertés de nos lois et l'Etat assure la protection de leurs personnes et de

leurs biens. Il est donc juste qu'ils soient mis sur le même p
tous les autres citoyens de cette province et qu'ils contribu
quote-part au Trésor public. C'est pour remédier à cet état d
que le gouvernement Gouin, pendant la session de 1915, a ado
loi à l'effet de faire payer un droit de licences par les buanderie
ques.

Qui pourrait lui en faire reproche? Jamais licence ne fu
légitime que celle-là.

LICENCES DE DETECTIVES

Le gouvernement, pour répondre à l'appel des sociétés ouv
et dans l'intérêt indiscutable du public, a également adopté u
en vertu de laquelle les personnes qui désirent conduire une age
détectives doivent se munir d'une licence émise par le départe
du Trésor. Cette loi reçut l'approbation de deux membres de l'
sition, MM. Lavergne et Prévost, qui déclarèrent qu'il était t
que le gouvernement songeât à établir un certain contrôle su
détectives particuliers opérant dans la province. Comme o
voit, ce n'est pas tant l'imposition d'une taxe que le gouverne
avait en vue que le moyen de contrôler l'existence des agences pr
de détectives.

Cette licence, qui existe également dans Ontario et le Manit
va rapporter au plus mille piastres au trésor public pour l'a
1915-16.

BUREAU DE CENSURE

Dans le but d'assurer la moralité des pellicules dont on se sert d
les théâtres de vues animées, le gouvernement a établi un bureau
censure, qui est chargé d'examiner ces pellicules et d'en interdire
circulation, s'il y a lieu. Une légère contribution est imposée
chaque rouleau qui est soumis à l'examen des censeurs. Entre aut
félicitations, le gouvernement a reçu celles de la "St. James Method
Church". Voici les termes de la résolution adoptée à ce sujet:

"Resolved that this Society desires to express its appreciation of t
appointment, by the Government of the province of Quebec, of
Board of Censors of Moving Picture Shows, and that this Socie
also desires to express its entire satisfaction with the personal of t
Board as appointed".

Encore ici, le principe qui a guidé le gouvernement est très louabl
contrôler afin de moraliser.

LICENCES DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

La législature a imposé, en 1914-15, un droit de licence sur les distributeurs automatiques.

Il s'agit de ces machines dans lesquelles le public introduit une pièce de monnaie et qui, automatiquement, lui livrent un objet déterminé; paquet de gomme, boîte d'allumettes, paquet de cigarettes, etc.

Mais notons que les machines dont le fonctionnement dépend d'une chance, sont des jeux de hasard, et comme telles tombent sous le coup de la loi pénale; elles ne sont pas, par conséquent, visées par cette licence qui, en quelque sorte, les légaliserait.

En imposant l'obligation de se pourvoir d'une licence pour faire fonctionner un de ces distributeurs automatiques, le but principal du gouvernement était de réglémenter ces machines, dont quelques-unes, paraît-il, ne sont pas absolument honnêtes, et d'en décourager l'expansion.

Au point de vue social le gouvernement a eu raison. Même en admettant la parfaite honnêteté de ces distributeurs, c'est-à-dire la livraison exacte de la valeur en marchandise de la pièce de monnaie que l'on y insère, il n'en reste pas moins qu'ils prennent la place de la main-d'œuvre humaine et, en ce sens, diminuent les occasions pour le peuple de se procurer de l'emploi.

Si, pour atteindre ce but économique, le gouvernement a cru devoir imposer un droit de licence de $4 par machine, c'est plutôt pour payer les frais de la réglémentation que pour en tirer un revenu qui, dans tous les cas, ne saurait être considérable.

Cette licence va rapporter environ $2,000.00 pour l'année 1915-16.

LES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS ET LA TEMPERANCE

Pendant la session de 1913-14, le gouvernement Gouin a modifié la loi des licences en s'inspirant du rapport qui avait été soigneusement préparé par une commission royale composée des juges Carroll, Cross et Tessier, et de M. Brosnan, contrôleur du revenu.

Parmi les nombreux changements qui ont été opérés, il convient de mentionner tout particulièrement la diminution des restaurants licenciés à 50 pour Québec et à 350 pour Montréal. Voici quelques-unes des autres modifications qui ont été apportées à la loi des licences:

Les "cabarets", où on sert la boisson au comptoir, seront graduellement supprimés pour faire place aux "cafés," où on sert les consommations sur des tables autour desquelles les buveurs prennent place. Cette suppression des "cabarets" ne s'applique qu'aux villes de Québec et de Montréal.

A l'avenir, les épiciers qui obtiendront des licences devro le commerce de la boisson dans une pièce distincte. Cette dis ne s'appliquera cependant pas avant le 1er mai 1915 aux dont les licences sont renouvelées.

L'ouverture des restaurants, cabarets et épiceries licenci plus lieu qu'à sept heures et demie du matin, au lieu de sept Les épiciers ne peuvent livrer de boisson après sept heures du samedi, quand même elle aurait été commandée avant cette Le jour de la fête du travail et celui de la fête de la Puissanc ajoutés aux jours auxquels on ne peut vendre de la boisson épiciers licenciés sont responsables, tout comme les restaur des accidents de santé et des maladies qui pourraient être caus la consommation des boissons à la personne qui les a achetées épiciers, et les parents de ces personnes auront un recours en domm intérêts contre les épiciers.

Il ne devra pas être accordé de licence à un établissement si moins de deux cents pieds d'un couvent, d'un collège, d'une éc d'une église. Les punitions sont rendues beaucoup plus sévè l'égard de ceux qui vendent de la boisson sans licence. La ven la boisson dans une maison de désordre ne sera plus punie d' amende mais rendra passible de la prison la personne qui aura co la contravention.

Enfin, on ne peut expédier des boissons enivrantes aux endroit leur vente est défendue par les autorités municipales que si les paq contenant ces boissons sont adressés d'une manière apparente personne qui les a achetées.

Les boissons dites de tempérance ne peuvent plus être vendu elles contiennent plus d'un et demi pour cent d'alcool.

Que cette loi ait entièrement donné satisfaction aux partisans plus zélés de la tempérence, il suffit de lire les témoignages suiva pour s'en convaincre.

Mgr Bruchési disait à Montréal: (Star, 12 janvier 1914) "N avons besoin de l'aide des pouvoirs civiques pour arrêter les rava de l'intempérance. L'aide reçue a dépassé nos espérances. félicite chaleureusement le gouvernement de Québec pour son pro de loi sur les licences et j'espère qu'il deviendra loi. Je félicite au sincèrement la commission royale pour l'admirable rapport qu'e a fait".

"La Semaine Religieuse", de Québec, (numéro du 22 janvier 191 ajoutait de son côté: "Nous ne voulons pas non plus refuser au go vernement, et particulièrement au premier ministre, les éloges qu'i méritent pour s'être rendus de bonne grâce aux suggestions et au prières des amis de la tempérance. En somme, il y a lieu de se réjoui de ce qui vient d'être fait".

M. John-H. Roberts, secrétaire de la "Dominion Alliance", de Montréal, avouait au Montreal Herald du 8 décembre 1915: "We, temperance reformers, have in Sir Lomer Gouin, the Premier of this Province, a tried and true friend. He has been instrumental in giving this Province many valuable and effective pieces of temperance legislation. In doing this, he has had a most difficult task..... He bravely passed measure after measure of temperance reform..... He is the best friend of temperance this province ever had".

Nous pourrions encore ajouter un grand nombre de témoignages absolument désintéressés.

Veut-on savoir tous les heureux résultats qui ont été obtenus jusqu'ici grâce à la législation qui a été adoptée par le gouvernement Gouin? Qu'on en juge par la statistique suivante:

Le 30 juin 1892, il y avait, dans cette province, 945 hôtels autorisés à vendre des liqueurs enivrantes et 363 restaurants: ce qui faisait un hôtel ou restaurant pour chaque groupe de 1138 âmes. Dix ans plus tard, en 1902, il y avait 1074 hôtels et 476 restaurants: soit un hotel ou restaurant par 1128 âmes. Enfin, le 30 juin 1915, il n'y avait plus que 645 hôtels et 282 restaurants: soit un hôtel ou restaurant par 2160 âmes.

Du premier juillet 1905 au premier juillet 1915 (dix ans) le nombre des hôtels autorisés à vendre des liqueurs enivrantes a diminué de 438 ou de 67%; celui des restaurants de 240 ou de 85%; enfin celui des magasins de gros et de détail de 125 ou de 15%. Cependant que de 1892 à 1905 (13 ans) le nombre des hôtels avait augmenté de 185 ou de 16 1/4%; celui des restaurants de 108 ou de 23% et enfin celui des magasins de gros et de détail de 177 ou de 17%.

De 1901 à 1911, notre population a augmenté de 21½%, alors que dans le même temps le nombre des hôtels, restaurants et magasins de liqueur a diminué de 16 3/4%.

Qu'on le remarque bien, dans cette statistique, n'entrent pas les 73 restaurants qui ont été supprimés à Montréal le 1er mai 1915 et encore moins les 50 autres qui devront l'être le 1er mai 1916.

L'état suivant des pénalités perçues pendant les quatre dernières années donne une idée de l'activité que les officiers du revenu ont déployée pour faire observer la loi des licences:

1911-12.....	$ 30,257.62
1912-13.....	29,941.26
1913-14.....	34,783.44
1914-15.....	56,830.46

Voici ce que disait l'"Action Sociale" du 10 novembre 191
Montreal Gazette est d'opinion que durant l'année qui s'achè
des licences a été mieux observée que jamais à Montréal. L
ration a été aussi très apparente à Québec et dans les environ
à la vigilance toute particulière des autorités".

En certains quartiers, on reproche au gouvernement actuel
considérablement augmenté le prix des licences d'hôtels, etc.

On semble oublier un détail qui a son importance, c'est que le
des licences ayant diminué malgré l'augmentation de la popu
il n'est que juste que les licenciés payent plus cher le privilège
dre des liqueurs.

D'ailleurs les statistiques suivantes puisées dans les C. P. rép
au reproche qu'on peut faire.

Revenu des licences pour la vente des liqueurs

en 1885-86.....	$257,559.44	environ	$0.18	par tête
en 1895-96.....	588,552.65	"	0.38	"
en 1905-06.....	657,610.39	"	0.36	"
en 1910-11.....	733,950.32	"	0.36	"
en 1914-15.....	823,235.10	"	0.41	"

Il ne faut pas oublier qu'en 1885, le revenu des licences équiv
à 14½ du revenu total de la province, alors qu'en 1915, il n'équi
plus qu'à 11 1/3% du revenu total.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

Lachine, le 30 juin 1915.

A Sir Lomer Gouin,

Premier Ministre de la Province de Québec,

Très Honorable Premier Ministre,

Les soussignés remercient et félicitent Sir Lomer Gouin, Prem
Ministre de la Province de Québec, du bien religieux et social qu
accomplit en appuyant avec fermeté l'œuvre de la tempérance da
notre province et en particulier dans la cité de Lachine.

Ils forment les vœux les plus ardents pour que le travail si effica
de la tempérance se continue et se généralise dans toutes les class
de la société, et fasse du peuple canadien une natio. religieuse, sob

et forte. Ce à quoi vous aurez contribué pour une large part, les soussignés sont he de le reconnaître et de le proclamer à votre gloire.

Veuillez agre , très honorable Premier Ministre, l'expression sincère de nos sentimen ts les plus respectueux et les plus reconnaissants.

(Signé) Jos. A. Descaries, C. R. M. P.
L. A. Amos,
Raoul Carignan,
J. A. Baudoin, J. T. Savaria, curé.

Etc., etc., etc., etc.

Lachine, 29 juin 1915.

A Sir Lomer Gouin,

Premier Ministre,

Très honorable Premier,

Je vous remercie et vous félicite d'encourager si fermement et si habilement la belle œuvre de la tempérance dans notre province et en particulier dans la ville de Lachine.

En retour je prie Dieu de vous bénir et de vous guider tant dans votre vie privée que publique.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de mes sentiments bien sincères et bien reconnaissants à votre égard.

(Signé) J. T. Savaria, chanoine, curé.

Extrait d'une lettre adressée aux Commissaires des Licences de Montréal par l'évêque anglican, le 15 janvier 1915:

"Very heartily, therefore, do I thank you, not only on behalf of myself, but on the part of a large number of my clergy for your great help in refusing to grant these licenses. It is a very great pleasure to convey to you our united thanks".

ECONOMIE DANS LA DEPENSE

M. Gouin, comme M. Marchand, a promis de pratiquer l'économie, et cette promesse a été tenue, comme les autres.

Les conservateurs disent que les dépenses ont augmenté d'année en année depuis 1897, et ils en concluent que les gouvernements libéraux ont gaspillé, qu'ils n'ont pas pratiqué l'économie.

Pratiquer l'économie ne veut pas dire diminuer la dépense.

"Le budget de chaque année," disait M. Taillon, dans son
sur le budget de décembre 1894, "diffère dans plusieurs articles
des années précédentes. Quand on veut être impartial, on ne
pas à crier qu'il y a ici une diminution dans les recettes et là u
mentation dans les dépenses; mais on doit chercher la cause, l'
tion de l'une et de l'autre. Si elles ne sont pas dues à la faute
simple négligence de l'administration, si elles étaient inévitab
si elles sont autrement justifiées, alors les accusations sont i
et elles ne peuvent plus servir qu'à l'usage d'un partisan
(P. 10, version française).

A-t-on jamais prouvé que le gouvernement actuel ait gasp
revenus de la province?

L'augmentation de la dépense depuis 1897 n'était-elle pas just
inévitable, nécessaire même?

Justifiable, cette augmentation l'était, puisque, comme n
démonstrerons, elle porte surtout sur les crédits de l'instruction pu
de la colonisation, de l'agriculture, des institutions d charité
voirie.

Inévitable, nécessaire même, cette augmentation l'était égale
à raison du développement de la province et de l'accroissement
population. Qu'on relise les paroles suivantes de M. Robertson
M. Taillon, ex-trésorier dans des administrations conservatrices.

"Ces faits nous fournissent la preuve de l'obligation, et certaine
sonnes diront: de la nécessité, d'augmenter les dépenses dans la g
des affaires publiques, au fur, à mesure que le pays se développe e
sa population augmente." (Discours de M. Robertson sur le bu
24 mars 1885, p. 11).

"Dans une administration publique, l'augmentation des dépens
en quelque sorte inévitable, même lorsque le chiffre de la popul
reste stationnaire". (Discours de M. Taillon sur le budget, 21 dé
bre 1894, p. 15).

Mais le chiffre de la population de la province n'est pas resté sta
naire depuis 1897. Au contraire, il a augmenté considérablemen

Si l'on compare la dépense ordinaire de 1897 et de 1911 ave
chiffre de la population à chacune de ces époques on trouve qu
dépense était

en 1897, de.....	$ 2.95	par tête
en 1915, de.....	4.15	"
soit augmentation de	$ 1.20	par tête

Mais il ne faut pas oublier que de 1897 à 1915, l'augmentation a été, pour les seuls crédits

de l'instruction publique.....	$ 1,066,664.80
de l'agriculture.....	167,705.20
de la voirie (budget).....	341,151.00
soit.....	$ 1,575,521.00
	environ $ 0.80 par tête

Remarquons en passant que, lorsque le gouvernement a dépensé $4.15 par tête en 1915, son revenu était de $4.79 par tête, tandis qu'en 1897, on dépensait $2.95 par tête, lorsque le revenu était seulement de $2.44 par tête.

ACCROISSEMENT DU REVENU

PERCEPTION DES SOMMES DUES

Avant les élections de 1897, les conservateurs firent disparaître quelques-unes des taxes qu'ils avaient imposées en 1892.

Ces taxes avaient produit, de 1892 à 1896, plus de $350,000 par année en moyenne.

Les libéraux n'ont pas fait revivre ces taxes.

Du temps des conservateurs, on ne se préoccupait aucunement de l'intérêt public, on suspendait la perception des sommes dues au gouvernement, lorsque cela pouvait servir des fins politiques. Voici un exemple bien caractéristique de leur façon d'agir.

Aux termes de la loi, les comptes de contributions annuelles que les municipalités sont appelées à payer pour les asiles d'aliénés et les écoles de réforme doivent leur être adressés à la fin de janvier par le sous-secrétaire de la province.

Or, à la fin de janvier 1897, l'élection générale était imminente, l'heure allait sonner où les "taxeux" devraient rendre compte de leur manquement aux engagements pris.

M. Hackett était alors secrétaire de la province. En homme prudent, il crut bon de suspendre la perception des contributions dues par les municipalités.

Le 29 janvier 1897, il adressa de Stanstead à son sous-ministre, M. Jos. Boivin, la dépêche suivante:

"Do not send out account against municipality until you hear from me."

(*Traduction*)

"N'envoyez pas les comptes des municipalités avant que je vous voie".

Le même jour, M. Hackett écrivait à son sous-ministre:

"Stanstead, Que., 29th January

"Jos. Boivin, Esq.,
Ass. Prov. Secretary,
Quebec.

"My dear Sir,

"I do not think it *prudent at the present time* to enforce colle
from counties. Let it remain until I see you, please.

"Sincerely yours,

(*Signed*) M. F. HACKE

(*Traduction*).

"Monsieur Jos. Boivin,
Sous-secrétaire de la province,
Québec.

"Cher monsieur,

"Je ne crois pas qu'il soit *prudent, dans le moment*, de presser la
ception des sommes dues par les municipalités de comté. Veuil
suspendre jusqu'à notre première rencontre.

Sincèrement à vous,

(*Signé*) M. F. HACKETT."

Ces deux documents font partie du dossier officiel No 404 des
siers du secrétaire de la province pour l'année 1897.
Sur la chemise de ce dossier se lisent les notes suivantes:

"3 February, 1897.
"Let the collection of these accounts await further orders.

"M. F. H

"Go on—13 May, 97.

"P

"M. F. H

(*Traduction*).

"3 février 1897.
"Attendez des instructions avant de faire payer ces comptes.

"M. F. H

"Marchez—13 mai 97.

"S.

"M. F. H

Inutile de rappeler qu'une élection générale eut lieu le 11 mai 1897. C'est ainsi que les "honnêtes gens" *faisaient* les élections.

Et c'est ainsi qu'ils faisaient la perception des sommes dues à la province.

Les gouvernements libéraux ont suivi une toute autre conduite depuis 1897, et c'est grâce à leur vigilance et à leur initiative si le revenu ordinaire a augmenté de façon considérable.

Etat du revenu ordinaire

1896-97	$ 3,874,966.22
1905-06	5,340,166.88
1914-15	9,597,925.67

Augmentation de 1897 à 1915: 5,722,959.45, soit 148%
" " 1905 à 1915: 4,257,758.79, " 80%

REVENU DU DOMAINE PUBLIC

Les oppositionnistes vont répétant que si les recettes ont augmenté, c'est tout simplement parce que les taxes ont mieux rapporté. Or voici des états qui contredisent les dires de nos adversaires.

Revenu de la chasse et des pêcheries

1896-97	$ 24,574.80
1905-06	69,141.07
1914-15	116,480.58

Augmentation de 1897 à 1915: $ 91,905.78, soit 374%
" 1905 à 1915: 47,339.51, soit 68%

Revenu des mines

1896-97	$ 1,821.00
1905-06	43,536.10
1914-15	15,955.15

Augmentation de 1897 à 1915: $ 14,134.15, soit 776%

Terres et forêts

1896-97	$ 853,497.46
1905-06	1,395,248.82
1914-15	1,840,347.45

Augmentation de 1897 à 1915: $986,849.99, soit 115%
" 1905 à 1915: 445,098.63, soit 32%

Revenu de tout le domaine public

1896-97	$ 879,893.26
1905-06	1,507,925.99
1914-15	1,987,582.01

Augmentation de 1897 à 1915: $1,107,688.75, soit 125%
" 1905 à 1915: 478,656.02, soit 32%

LE RAJUSTEMENT DU SUBSIDE FÉDÉRAL

Mais les libéraux n'ont pas seulement travaillé à tirer de p revenus de notre domaine public; ils ne se sont pas seulemen qués à faire rentrer toutes les sommes dues à la province; ils on réussi à assurer à cette province une augmentation considér revenu annuel en obtenant le rajustement des subventions fédé

Il est l'œuvre des libéraux

Nous pouvons le proclamer avec fierté, c'est par un gouvern libéral qu'a été commencée l'agitation efficace qui devait am solution de cet important problème, et c'est par un gouvern libéral qu'elle a été menée à bonne fin.

C'est un libéral, M. Joly, qui, dès 1875, alors que le gouvern Boucherville se débattait dans de pénibles embarras fina proposait de faire appel à Ottawa.

C'est un libéral, M. Mercier, qui, en 1881, disait à l'assemblée lative:

"Nous sommes entrés dans la Confédération dans des conditio défavorables, et nous aurions droit à une *subvention additionnelle*"

C'est le même libéral, M. Mercier, qui, en 1883, adjurait le go nement Mousseau de demander une augmentation des sub lui offrant loyalement le concours de notre parti. "Nous pou réussir", disait-il, "si nous unissons nos forces". Et M. Mou de répondre:

"Il faut être prudent. La Confédération a été faite pour y toucher serait dangereux".

C'est encore M. Mercier, qui, arrivé au pouvoir, prenait le seul moyen pratique d'arriver au succès: organiser un mouvement d'ensemble de toutes les provinces. Et si la conférence de 1887 ne fut pas immédiatement suivie du règlement de la question des "better terms", c'est que les tories étaient alors au pouvoir à Ottawa, que Sir John A. MacDonald était hostile aux droits provinciaux, et que les conservateurs de notre province craignaient de lui causer de l'embarras en faisant cause commune avec les libéraux.

C'est encore un libéral, M. Parent, qui, reprenant la question en 1902, la posait de nouveau devant le public en convoquant une nouvelle conférence et en ralliant cette dernière aux résolutions de 1887.

Enfin, c'est à un libéral, c'est à M. Gouin que revient le mérite d'avoir, par son habileté et son travail opiniâtre, réussi à faire triompher la cause des provinces: comme c'est à un libéral, Sir Wilfrid Laurier, que revient la gloire d'avoir su faire droit à ses réclamations.

M. Gouin organisateur de la victoire

Que M. Gouin ait été l'organisateur de la victoire finale des provinces, les plus malins ne sauraient sérieusement le constater.

En effet, dès octobre 1905, le premier ministre d'Ontario, M. Whitney, a averti le public que le sort des provinces était entre les mains de M. Gouin et de Sir Wilfrid Laurier.

"Participez-vous à la conférence au sujet du subside fédéral ? demandons-nous à M. Whitney.

"Je ne sache pas qu'il doive y en avoir une nouvelle, nous répondit-il. *La question en est à présent entre le premier-ministre de la province de Québec et celui du Canada.* Celui-ci se verra, sans doute, pressé d'agir par celui-là. *Nous n'avons guère à y voir.* Si nous sommes mandés par Sir Wilfrid à ce sujet nous nous rendrons volontiers à son appel. Pour ma part, je suis entièrement d'accord avec l'honorable M. Gouin dans ses revendications à cet égard. Ontario n'a pas de raison de se désintéresser". (La Patrie, 11 oct. 1905).

Le "Mail and Empire" de Toronto n'a pas été moins explicite: Voici ce qu'il publiait le lendemain de la conférence d'octobre 1906.

(*Traduction*).

"Conférence générale de tous les gouvernements, cela veut dire rencontre de plusieurs des meilleurs hommes de la politique canadienne, et rarement il se présente une semblable occasion de mesurer leur force et leur influence. *Comme président de la conférence et comme instigateur du mouvement actuel* en faveur d'un rajustement financier, *M. Gouin a natu-*

rellement occupé une position proéminente, et, du commencer
fin, il s'est montré déterminé à obtenir, coûte que coûte, un raj
financier."

D'autre part, un journal dont on ne saurait mettre en doute
tialité, "La Semaine Religieuse de Québec", disait le 20 octob

"Si, comme nous le croyons, les provinces reçoivent enfin du
nement fédéral l'aide financière qu'elles réclament justement,
devront—*et surtout la province de Québec—beaucoup de reconn
à l'honorable M. Gouin, qui a fait de cette importante question co
affaire personnelle*, depuis son entrée dans l'administration pro
dont il est aujourd'hui le chef".

"La Semaine Religieuse de Québec" n'exagérait pas: M.
avait vraiment fait de cette question comme son affaire pers
Il avait, en 1902, pris une part active à la conférence inter
ciale de Québec, et, l'année suivante, publié une remarquable
dont le titre seul, "Question Actuelle.—Le Remaniement des S
fédéraux en faveur des Provinces", était une profession de foi.
lorsqu'il devint premier ministre, fit-il de la question, un des prin
articles de son programme. Qu'on relise ces passages de son di
programme:

".....Nos besoins sont pressants. L'éducation, l'agricult
colonisation réclament des encouragements immédiats que n
pouvons donner parce que nos revenus sont trop restreints.
"Il est cependant *des revenus qui pourraient, qui devraient êtr
mentés immédiatement. Ce sont les subsides fédéraux.*

.....Cette augmentation du subside fédéral, nous la réclamon
les provinces-sœurs, non comme une aumône, mais comme une de
justice, dont le paiement nous permettra de donner satisfactio
besoins, aux idées et aux vœux populaires, et de travailler plus eff
ment à l'avancement et à la prospérité de notre cher pays".

A partir de ce moment, sa pensée semble obsédée de cette id
faut que le subside fédéral soit augmenté. Chaque fois qu'il a l'
sion de porter la parole, dans les réunions publiques, aux banc
aux réceptions que lui font les maisons d'éducation, toujours et
tout il revient sur cette question. Il est l'homme d'une idée,
veut la réalisation, il a foi en son triomphe. "Nous réussirons," d
il un jour.

Mais M. Gouin ne se contente pas de parler, il agit.

Le plus sûr moyen d'atteindre au succès est d'organiser un mouvement d'ensemble de toutes les provinces. Il se met immédiatement à l'œuvre et rallie les gouvernements des provinces-sœurs.

Il fait ensuite adopter par la législature et par les chambres de commerce de notre province des résolutions en faveur du rajustement du subside.

Sir Wilfrid répond à l'appel qui lui est fait et convoque en conférence les premiers ministres des provinces.

Après une semaine de délibérations, ces derniers reçoivent de la part du gouvernement fédéral l'assurance que les subventions seront rajustées et augmentées.

Au printemps de 1907, le parlement fédéral vote, à la demande de sir Wilfrid Laurier, une adresse à Sa Majesté le Roi, lui demandant d'amender l'acte de 1867 suivant les termes des résolutions de la conférence interprovinciale.

M. Gouin ne considère cependant pas encore sa tâche finie. Il passe immédiatement en Angleterre pour presser et surveiller l'adoption de la mesure remédiatrice.

Grâce à ses démarches, cette mesure est adoptée, telle que demandée, dès la session d'été de 1907, et il y est spécialement pourvu qu'elle prendra effet à compter du 1er juillet 1907, quoiqu'elle n'ait été votée qu'à la fin d'août. Comme les nouveaux subsides sont payables d'avance et par versements semestriels, les démarches de M. Gouin ont donc fait gagner à la province au moins un versement du subside additionnel, soit près de $300,000.

Effet du rajustement

Avant le 1er juillet 1907, la province de Québec recevait, en vertu de l'acte constitutionnel de 1867, une subvention annuelle de $70,000 pour le maintien de son gouvernement et de sa législature, et une subvention annuelle de 80 cents par tête de sa population de 1861, soit $889,252.80. Ces deux subventions, au montant total de $959,-252.80, étaient fixes et ne devaient pas s'accroître avec le chiffre de la population de la province.

Ces subventions devenaient de plus en plus insuffisantes.

Par suite de l'accroissement de la population depuis 1861, la subvention *per capita* de $889,252.80 ne représentait plus en 1901 que 54 cents par tête de la population. En d'autres termes, si la subvention *per capita* avait été comme aujourd'hui de 80 cents par tête de la population telle que constatée à chaque recensement décennal, la province de Québec aurait, de 1867 à 1907, reçu $8,100,216.00 de plus.

L'amendement de 1907 comporte ce qui suit:

1. La province de Québec reçoit maintenant $240,000.00 au lieu de

$70,000.00 pour le maintien de son gouvernement et de sa lég
Cette subvention est fixe

2. Elle reçoit de plus 80 cents par chaque tête de sa po
telle que constatée à chaque recensement décennal. Cep
lorsque cette population aura dépassé le chiffre de 2,500,00
la subvention sera de 80 cents par tête sur 2,500,000 et de 6
par tête sur l'excédent.

En vertu du rajustement de la loi, nous avons, depuis le 1er
1907 jusqu'au 1er juillet 1911, reçu chaque année $599,865.60
que nous ne recevions auparavant. Le rajustement nous
apporté pendant les quatre dernières années un surcroît de rev
$2,399,462.40.

Du 1er juillet 1911 au 1er juillet 1921, nous allons recevoir an
ment $884,991.20 de plus que ce que nous aurions reçu sans le r
ment; soit un total de $8,849,912.00 pour toute la décade.

$884,991.20 par an! Cela représente les deux tiers de l'intérêt
payable sur la dette consolidée.

Et la subvention augmentera de nouveau à chaque recens
ultérieur avec le chiffre de notre population.

Quel premier ministre a jamais fait une opération financière
avantageuse pour cette province?

Et cette opération n'est pas seulement avantageuse au po
vue financier, elle l'est encore pour l'autonomie de la province.
accroissement de revenu assure davantage le respect de cette au
mie.

Ajoutons que dans l'automne de 1913, une nouvelle conf
interprovinciale eut lieu à Ottawa. Sir Lomer Gouin et Sir
Whitney firent valoir de nouvelles raisons pour amener un ren
ment du subside fédéral. Le premier ministre du Canada, Sir R
Borden, en prenant connaissance du factum qui lui fut soumis, d
expressément que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord d
être amendé de façon à pourvoir au remaniement périodiqu
conditions financières faites aux provinces par le gouvernement
tral.

Sir Robert n'a pas encore jugé à propos de mettre sa parole en

L'attitude des conservateurs

Depuis que M. Gouin a réussi à faire régler la question du sub
fédéral et à assurer à notre province un revenu annuel additio
de plusieurs centaines de mille piastres, nos adversaires cherch
les uns à diminuer l'importance de l'œuvre accomplie, les autre
s'attribuer le mérite de cette œuvre.

C'est ainsi qu'en 1907, on entendait conservateurs et nationalistes proclamer que le rajustement du subside fédéral est une opération qui consiste à prendre de l'argent d'une poche pour le mettre dans l'autre. C'est ainsi que l'on entendait M. Chapais réclamer pour son parti le mérite de l'œuvre accomplie par M. Gouin, parce qu'en 1883 et 1884, le gouvernement Mousseau aurait, le premier, fait adopter par la chambre des résolutions en faveur des "better terms".

A ceux qui disent que le rajustement du subside fédéral est un simple tour de passe-passe, il n'y a rien à répondre: ils sont plus à plaindre qu'à blâmer.

Quant aux autres, et ce sont les plus nombreux, rappelons-leur un peu leur passé et leurs paroles.

Il est vrai que le gouvernement Mousseau a fait adopter, en 1883, des résolutions en faveur des "better terms", mais il a dû le faire sous les coups de fouet des libéraux.

Et quelle suite eurent ces résolutions? Elles furent tout simplement jetées au panier par les tories d'Ottawa.

Pourquoi? Parce que Québec agissait isolément. M. Girouard, alors député conservateur de Jacques-Cartier, le disait à la chambre des communes le 14 avril 1884:

"Il est admis par tout le monde que le gouvernement n'a pas voulu toucher à la base, à la fondation du subside provincial, *parce que toutes les provinces n'étaient pas représentées.*"

Et pourtant l'on savait à Québec que nous n'obtiendrions pas une augmentation de subside, sans que les autres provinces en reçoivent également une. Le trésorier M. Robertson l'admettait en 1884:

"Pour ce qui regarde l'augmentation du subside par tête, si nous l'obtenons, il faudra au gouvernement fédéral *accorder une augmentation semblable aux autres provinces.*"

Une action concertée des provinces, telle était la véritable tactique à suivre pour arriver au succès. Cette tactique, les conservateurs ne l'ont jamais adoptée, pas plus en 1896 qu'en 1884; les libéraux au contraire l'ont suivie en 1887, en 1902 et en 1906.

D'ailleurs, les conservateurs n'ont jamais été unis dans leurs revendications. Pendant que les uns réclamaient justice, les autres écrivaient ou disaient que justice n'était pas due.

Leurs organes, la "Gazette," le "Chronicle," ont toujours été opposés à l'augmentation du subside fédéral.

M. Monk, un de leurs chefs, voulait y mettre des cond tions. Qu'on

relise le compte rendu d'un discours qu'il prononçait au club taine, au milieu d'applaudissements, le 17 décembre 1905, c'es au lendemain de la dernière convention des conservateurs de ce vince.

"M. Monk, au sujet des subsides aux provinces, ne croit pa action indépendante possible de la part des provinces, si le gou ment central se fait le collecteur des taxes et si les provinces les sent. Si des subsides additionels sont donnés, des *conditions* de être imposées qui ne permettent pas au pays de collecter des ta aux provinces de les dépenser *comme elles le voudront.* (La Pat décembre 1905).

M. Philémon Cousineau, aujourd'hui chef de l'opposit déclarait-il pas, au pique-nique du Buisson, que l'augmentat subside fédéral créerait un mauvais précédent. Qu'on relise le rendu de la *Gazette* du 27 septembre 1896:

"Le premier ministre n'a rien pu imaginer de mieux pour augm le revenu que d'aller mendier des subsides au trésor fédéral. M sineau croit que le but aurait été mieux atteint par le développeme ressources de la province. Il est d'opinion que la conférence des tres au sujet du subside fédéral aboutira à un refus péremptoire de du gouvernement du Dominion. . . . . En second lieu, l'octroi du plément de subsides de cette province *créerait un mauvais préc* engageant les autres provinces à en faire autant. Jusqu'ici, Québ la seule province qui l'ait demandé, les autres gouvernement vinciaux, ceux d'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse en particulier, trouvé d'autres ressources chez elles, et la démarche de Québec, la situation matérielle est aussi bonne, sinon meilleure, dénote un que de capacité administrative."

Et, lorsque le gouvernement Laurier demandait à la Chambr Communes, en 1907, d'adopter une mesure rémédiatrice, M. Berg un autre chef conservateur, ne disait-il pas:

"Quelques-uns des pères de la Confédération voulaient l'union lé tive, un seul gouvernement pour toutes les provinces. Je crois avaient raison. D'autres voulaient le système fédératif; mais dans les discours de M. Brown, de M. Dorion et des autres champ de l'union fédérative, il est facile de voir que, dans leur intentio législatures provinciales ne devaient pas être des parlements. . . . . dit que la taxe directe est un impôt impopulaire. Les pères de la fédération ne pensaient pas de cette façon, mais ils considéraient c'était le meilleur mode qui pouvait être mis à la disposition des vinces pour se créer des revenus; et je crois qu'ils avaient raison. . . *On dit que l'opposition combat cette mesure* (le rajustement du sub fédéral.) *Je la combats, c'est vrai, parce qu'elle est mauvaise en elle-m*

parce qu'elle est mauvaise pour la province de Québec en particulier. Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous retarderez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe, qui est la seule qui permette au peuple de savoir d'où vient et où va l'argent." (Traduction des paroles de M. Bergeron, telles que rapportées dans l'édition non revisée des débats du 25 mars 1907, pages 5460 et suivantes).

Un mois plus tard, le 25 avril 1907, lorsque la question revint devant la Chambre, M. Bergeron se prononçait de nouveau dans le même sens, et il reprochait amèrement au gouvernement Gouin de ne pas avoir recours, comme ses prédécesseurs, à l'"honnête méthode de la taxe directe." (Mêmes débats, page 7920.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sir Lomer Gouin, dans son discours-programme, avait placé l'instruction publique au premier rang, et il a tenu parole. Jamais gouvernement n'a autant fait pour le développement et l'avancement de l'instruction publique. Les chiffres officiels le démontrent de façon irréfutable.

SUBVENTIONS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1891-92	$ 465,482.11
1895-96	389,550.76
1904-05	483,460.00
1905-06	534,460.18
1906-07	538,949.50
1907-08	561,960.00
1908-09	737,600.00
1909-10	783,592.88
1910-11	969,390.09
1911-12	1,177,233.06
1912-13	1,383,415.31
1913-14	1,435,515.26
1914-15	1,452,772.90

C'est-à-dire que depuis qu'il administre les choses de la province, le gouvernement a dépensé $9,574,889.18 pour l'instruction publique.

Diminution de 1892 à 1896: $ 75,931.35, soit 16%
Augmentation de 1896 à 1905: $ 93,909.24, soit 24%
Augmentation de 1905 à 1915: $ 969,312.90, soit 200%
Augmentation de 1896 à 1915: $1,063,222.14, soit 273%

Ainsi, les subventions avaient diminué sous les conservateurs. Elles sont aujourd'hui près de trois fois aussi considérables qu'en 1905, et près de 3½ fois aussi considérables qu'en 1896.

Ces chiffres de $1,452,772.90 ne comprennent pas tout le
voté pour les fins d'instruction. Pour avoir un compte co
faudrait ajouter les crédits suivants:

	1915-16	1895-9
Ecoles d'agriculture	$ 30,000.00	$ 19,80
Ecoles vétérinaires	5,500.00	4,00
Ecoles ménagères	12,000.00	1,30
Ecoles d'industrie laitière	8,000.00	2,00
Ecole forestière	8,000.00	rien
Chaire d'arpentage	5,000.00	rien
	$ 68,500.00	$ 27,100

Autre augmentation de $41,400.00, soit de 152%

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES PRIMAIRES

L'école primaire est à la base de notre système d'enseigneme
gouvernement ne l'a pas oublié.

Durant plus de 30 ans, le crédit voté annuellement aux écoles
ques était de $160,000.00.

En 1911, le gouvernement Gouin a porté ce crédit à $20
Augmentation: $40,000.00

Ces $200,000 sont distribuées à toutes les écoles de la provinc
le contrôle de commissaires, proportionnellement au nombre des
inscrits aux régistres de l'école.

Mais le gouvernement a voulu aider surtout les municipalités ru
et c'est pourquoi il a créé des crédits nouveaux.

Ainsi, en 1908, un crédit de $50,000 fut créé en faveur des m
palités rurales qui payent un traitement minimum de $100 à ch
de leurs instituteurs et institutrices. Plus tard, ce mimimum fut
de $100 à $120.

En 1909, ce crédit fut porté à	$ 75,00
En 1910, il fut porté à	100,00
En 1911, il fut porté à	125,00

Plus tard, de nouveaux crédits furent créés en faveur des municipa
l'un, de $60,000, qui est distribué entre les municipalités rurale
payent au moins $150 à chacun de leurs instituteurs et institut
un autre, de $30,000, qui est distribué entre les municipalités ru
qui payent $175 à chacun de leurs instituteurs et institutrices; e
troisième de $10,000, à celles qui payent $200 à chacun de leurs ins
teurs et institutrices.

Ainsi donc, au lieu de participer, avec les cités et les villes dans le par
de $160,000, les municipalités rurales participent aujourd'hui da

partage de $200,000; et, de plus, elles partagent entre elles $225,000, à la seule condition de payer un traitement minimum à leurs instituteurs et institutrices.

Nous donnons ci-dessous une liste des montants payés aux municipalités scolaires de chaque comté pour aider aux écoles primaires. On pourra juger de la différence considérable qui existe entre les octrois de 1905, et ceux de 1915. Il convient cependant d'ajouter que les chiffres que nous venons de mentionner ne comprennent pas les sommes payées aux instituteurs à titres d'allocations, ni les subventions pour aider à la construction d'académies commerciales, ni les sommes que le gouvernement a retenues sur le crédit des écoles publiques pour le fond de pension et que les instituteurs ont remboursées aux commissions scolaires, ni les octrois aux écoles pauvres.

Comtés:	1904-05	1914-15
Argenteuil	$ 2,874 32	$ 3,830 08
Abitibi	1,883 65	6,117 72
Bagot	1,538 28	4,408 56
Bonce	3,660 23	9,837 95
Beauharnois	1,702 27	2,936 50
Bellechasse	1,708 73	5,983 76
Berthier	1,620 34	5,694 20
Bonaventure	3,818 52	6,762 70
Brôme	1,483 22	3,394 74
Chambly	939 30	2,618 97
Champlain	2,916 36	9,894 85
Charlevoix	2,040 84	3,830 61
Châteauguay	1,235 89	3,756 76
Chicoutimi	1,844 46	5,483 12
Compton	3,210 61	6,176 50
Deux-Montagnes	1,224 70	3,556 39
Dorchester	1,933 17	6,512.67
Drummond	1,488 91	4,084 35
Frontenac	.....	6,431 38
Gaspé	4,941 29	7,602 50
Huntingdon	1,081 24	2,990 32
Iberville	875 46	2,244 78
Iles-de la-Madeleine	626 96	2,199 33
Jacques-Cartier	1,280 61	3,940 03
Joliette	1,722 53	5,773 69
Kamouraska	1,581 22	3,874 93
Lac St-Jean	2,277 01	7,055 39
Laprairie	690 84	2,172 61
L'Assomption	1,040 10	3,193 19
Laval	746 16	5,926 17

Lévis	2,152 36	4,855
L'Islet	1,382 86	3,876
Lotbinière	1,701 28	5,934
Maskinongé	1,289 54	4,216
Matane	2,517 11	9,170
Mégantic	2,748 14	5,773
Missisquoi	1,967 87	3,706
Montcalm	1,379 82	3,528
Montmagny	1,510 07	4,109
Montmorency	1,234 54	3,697
Montréal, Cité	15,446 06	9,653
" Dorion	.....	2,531
" Hochelaga	9,215 18	3,315
" Laurier	.....	2,774
" Maisonneuve	.....	4,513
Napierville	640 98	2,337
Nicolet	2,064 31	6,909
Ottawa et Labelle	9,167 50	9,592
Pontiac	.....	10,697
Portneuf	2,938 25	6,470
Québec, cité	2,609 37	7,509
Québec, comté	5,472 12	3,564
Richelieu	2,649 48	6,824
Richmond	1,486 76	3,373
Rimouski	2,129 68	4,821
Rouville	1,598 77	4,303
Saguenay	1,185 81	2,997
Shefford	2,824 21	1,928
Sherbrooke	1,936 58	6,924
Soulanges	1,839 20	3,170
Stanstead	834 39	3,331
St-Hyacinthe	1,573 99	5,024
St-Jean	1,245 65	3,969
St-Maurice	660 67	2,411
Témiscamingue	1,869 33	4,191
Témiscouata	.....	2,166
Terrebonne	2,855 49	6,846
Trois-Rivières	2,447 10	6,940
Vaudreuil	.....	1,410
Verchères	1,069 28	3,132
Wolfe	885 29	2,403
Yamaska	1,596 62	5,704
	1,283 61	4,467
Totaux	$151,396 49	$354,525 25

RÉSULTATS

Les efforts qu'a faits le gouvernement pour promouvoir l'œuvre de l'école primaire et, plus particulièrement, pour augmenter le traitement des instituteurs et des institutrices, ont produit d'heureux résultats.

Les tableaux suivants le démontrent amplement.

1. Nombre des comtés dans lesquels les institutrices laïques catholiques des écoles élémentaires recevaient un traitement moyen de moins de $100.

En 1896-97	23
1904-05	12
1910-11	Aucun

2. Ce chiffre du traitement moyen des institutrices laïques brevetées enseignant dans les écoles catholiques.

	Ecoles élémentaires	Ecoles modèles et académiques	Ecoles élémentaires, modèles et académiques
En 1891-92			$108
1896-97	$ 98	$130	101
1904-05	117	165	111
1910-11	138	187	143
1911-12	141	195	147
1912-13	157	211	163
1913-14	171	228	179

Voici un tableau comparatif des traitements moyens des instituteurs et des institutrices laïques pour les dernières cinq années:

—	1909-10	1910-11	1911-12	1912-13	1913-14
	$	$	$	$	$
Ecoles catholiques:					
Instituteurs	649 00	657 00	646 00	703 00	723 00
Institutrices	139 00	143 00	147 00	163 00	179 00
Ecoles protestantes:					
Instituteurs	1,284 00	1,116 00	1,200 00	1,300 00	1,482 00
Institutrices	383 00	319 00	393 00	469 00	503 00

Ecoles catholiques et écoles protestantes:					
Instituteurs.....	803 00	824 00	812 00	888 00	
Institutrices.....	183 00	178 00	196 00	224 00	

L'inspecteur général des écoles catholiques disait dans son
rapport:

"Grâce aux primes du gouvernement, aux efforts des inspecte
disons-le aussi, grâce aux congrès de commissaires d'écoles, les
ments des institutrices augmentent dans une proportion sé
Voici un petit tableau que j'ai dressé par catégorie de traite
d'après les bulletins des inspecteurs:

			1912–13	1913–14	19
Institutrices recevant		$1000	0	0	
" "		900	2	0	
" "		800	0	1	
" "	de $600 à	700	0	9	
" "	de 500 à	600	8	10	
" "	de 400 à	500	26	28	
" "	de 300 à	400	75	142	2
" "	de 250 à	300	180	250	3
" "	de 200 à	250	547	595	9
" "	de 150 à	200	2355	3281	34
" "	de 125 à	150	1887	869	5
" "	de 100 à	125	578	114	

Que le salaire des instituteurs et des institutrices ait augment
façon considérable depuis quelques années, il suffit de référer, de b
foi aux tableaux que nous venons de publier, pour s'en convai
Que ce salaire ne soit pas suffisamment rémunérateur et que le gou
nement s'efforce tous les jours, de l'augmenter par tous les mo
possibles, c'est certain. Mais soutenir que le gouvernement doit
tenu responsable des "salaires de famine payés à ceux qui instrui
la jeunesse", suivant le mot de M. Cousineau, c'est être ou d'une ins
mauvaise foi ou d'une ignorance crasse. Les instituteurs et
institutrices sont engagés et payés directement par les commiss
scolaires qui agissent en toute liberté. Le gouvernement n'a rien à
ni de près ni de loin dans les contrats qui interviennent entre les c
missaires d'écoles et les maîtres ou les maîtresses. La seule interv
tion possible était précisément celle qu'il a prise en instituant la po
que des primes en faveur des municipalités qui paient des sala
convenables aux instituteurs et aux institutrices. Le gouverne
ne mérite donc que des félicitations pour sa louable initiative.

ALLOCATIONS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

Le gouvernement libéral a fait davantage pour améliorer le sort des instituteurs et des institutrices. Depuis 1897, il accorde une allocation de $20 à ceux et à celles que les inspecteurs d'écoles désignent comme étant les plus méritants.

Depuis 1906, le gouvernement Gouin, afin d'encourager les maîtres et les maîtresses à persévérer dans la carrière de l'enseignement, accorde, en plus, une prime de $20 ou $25 à ceux et à celles qui enseignent depuis 10, 15 et 20 ans.

Comme ces sommes étaient payées à même le fonds des écoles élémentaires, il a créé, en 1913, un crédit spécial de $30,000 pour cette fin.

Voici un état indiquant le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui ont, chaque année, reçu une allocation pour avoir persévéré dans l'enseignement et les montants qui leur ont été payés par le gouvernement:

En 1906-07,	724	instituteurs et	institutrices....	$ 12,190.00
1907-08,	780	"	"	13,945.00
1908-09,	1427	"	"	28,045.00
1909-10,	1473	"	"	28,945.00
1910-11,	1454	"	"	28,585.00
1911-12,	1459	"	"	29,500.00
1912-13,	1454	"	"	28,980.00
1913-14,	1469	"	"	29,394.00
1914-15,	1517	"	"	30,405.00
				$ 229,989.00

Voici, d'autre part, un état du montant des allocations payées aux instituteurs et institutrices les plus méritants:

En 1896-97	Rien.
En 1904-05	$ 14,662.50
En 1911-12	16,000.00
En 1912-13	16,461.50
En 1913-14	16,397.50
En 1914-15	17,000.00

CONTRIBUTION AU FONDS DE PENSION DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

En 1909, le gouvernement Gouin a augmenté de 50 p. c. le crédit destiné à venir en aide au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement.

En 1911, il a fait décréter que la pension d'une institutrice ne pas désormais être moindre que $75.

En 1912, il a fait décréter que la pension d'un instituteur mâle être augmentée de 50 p. c., pourvu qu'elle n'excède pas $300.

Voici un état indiquant les montants que le gouvernement a au fonds de pension des instituteurs et des institutrices.

En 1913-14.....	$ 39,666.00
En 1914-15.....	58,750.00

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

En 1897, une loi fut votée autorisant le gouvernement à dép $50,000 pour venir en aide aux écoles élémentaires.

De plus, le gouvernement Gouin, a, en 1905, fait porter ce mon de $50,000 à $100,000, et, en 1907, à $150,000.

Donc, encore un crédit qui a été triplé.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MODÈLES ET ACADÉMIQUES

Certaines écoles modèles et académiques dirigées par des relig ou des religieuses reçoivent directement du gouvernement une sub tion spéciale.

En 1904-05, le crédit voté pour payer cette subvention était de	$ 44,293.17
En 1910-11, il était de.....	46,692.68
En 1913-14, il était de.....	84,936.00

Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique a pro de cette augmentation pour changer le mode de distribution. Aujo d'hui, au lieu de donner $50 à telle école, et $200 à telle autre, on don $99.60 à chaque académie et 66.40 à chaque école modèle.

MONTANTS PAYÉS AUX ÉCOLES MODÈLES ET ACADÉMIQUES DE CHAQ COMTÉ

Comparons maintenant les montants que le gouvernement a, plus, payés directement aux directeurs des écoles modèles et acad miques de chaque comté pendant l'exercice 1904-05, 1910-11 1914-15.

Comtés:	1904-05	1910-11	1914-15
Argenteuil	$ 447 00	$ 975 00	$ 1,142 83
Arthabaska	525 46	763 60	779 15
Bagot	231 07	630 80	651 18
Beauce	851 20	1,746 40	1,308 96
Frontenac			992 14
Beauharnois	700 33	982 40	1,139 48
Bellechasse	380 50	996 00	1,090 79
Berthier	309 58	630 80	841 47
Bonaventure	556 19	1,326 40	1,579 47
Brôme	788 00	906 00	1,244 66
Chambly	725 62	1,164 80	1,446 98
Champlain	494 93	1,195 20	1,683 78
Châteauguay	468 55	913 20	1,329 49
Charlevoix	462 72	796 80	810 31
Chicoutimi	322 49	664 00	747 97
Compton	1,524 08	2,810 40	2,788 78
Deux-Montagnes	202 47	564 40	498 65
Dorchester	226 11	531 20	747 97
Drummond	253 97	1,035 60	1,235 14
Gaspé et Iles de la Madeleine	634 43	735 60	954 13
Huntingdon	521 37	834 80	926 33
Iberville	288 65	265 60	373 98
Jacques-Cartier	688 01	1,082 00	1,369 66
Joliette	258 18	498 00	660 98
Kamouraska	419 50	830 00	1,121 95
Lac St-Jean	276 24	896 40	1,215 44
Laprairie	248 73	464 80	436 32
L'Assomption	254 42	630 80	592 15
Laval	97 97	365 20	903 81
Lévis	863 19	1,095 60	1,246 63
L'Islet	305 39	664 00	623 31
Lotbinière	508 16	896 40	1,059 63
Maskinongé	207 29	498 00	560 98
Matane	329 78	1,195 20	1,371 27
Mégantic	856 38	1,735 80	1,796 49
Missisquoi	1,235 19	2,349 60	2,066 49
Montcalm	325 09	574 20	652 32
Montmagny	326 16	863 20	966 15
Montmorency	380 27	830 00	810 30
Montréal, Cité	2,922 05	2,390 40	3,771 08
" Dorion			124 66
" Hochelaga	1,312 82	2,128 60	240 32

Montréal, Laurier			2
" Maisonneuve			9
" Westmount			9
Napierville	157 04	332 00	2
Nicolet	498 96	1,095 60	1,0
Ottawa	1,290 24	2,305 40	1,9
Labelle			1,1
Pontiac	894 90	996 00	71
Portneuf	563 76	1,543 60	1,92
Québec, cité	3,429 70	1,992 00	2,21
Québec, comté	682 67	1,162 00	1,21
Richelieu	470 95	630 80	59
Richmond	883 55	1,784 60	2,34
Rimouski	561 66	763 60	96
Rouville	301 60	431 60	46
Saguenay	184 88	365 29	40
Shefford	963 98	1,411 40	1,49
Sherbrooke	1,098 12	1,155 20	1,50
Soulanges	285 42	730 40	90
Stanstead	1,993 77	2,607 40	3,36
St-Hyacinthe	837 04	900 00	997
St-Jean	438 07	831 40	886
St-Maurice et Trois-Rivières	666 77	537 40	1,150
Témiscouata	641 73	896 40	1,189
Terrebonne	514 61	863 20	997
Vaudreuil	279 95	285 80	280
Verchères	668 41	730 40	623
Wolfe	424 30	632 60	671
Yamaska	361 55	531 20	529
Témiscamingue			311
	$41,823 17	$65,972 40	$78,354

SUBVENTIONS SPÉCIALES AUX ÉCOLES MODÈLES OU ACADÉMIQU
DE GARCONS SOUS LA DIRECTION DE MAITRES

En 1911, le gouvernement Gouin a fait voter $10,000 pour enc
rager les municipalités rurales à confier à des maîtres (religieux
laïques) la direction de leurs écoles modèles ou académiques de garço
Ce crédit fut ensuite porté à $14,000.00.

Les conditions imposées sont:

1. Que le traitement annuel au maître soit de $400 au moins,

2. Que, s'il y a plus d'un maître, chacun reçoive un traitement de $250 au moins.

En 1912-13, 88 municipalités ont bénéficié de ce fonds et ont reçu chacune $115.38. En 1913-14, 89 ont reçu chacune $134.00 et en 1914-15, 99 recevaient $141.00.

AIDE AUX ÉCOLES PAUVRES

Le gouvernement n'a pas, non plus, négligé les écoles et les municipalités pauvres.

Etat des montants payés

1895–96	$ 13,558.33
1904–05	28,881.62
1910–11	78,449.43
1912–13	106,855.60
1913–14	120,995.00

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS MÉRITANTES

En 1905, le gouvernement Gouin a décidé d'allouer des primes aux municipalités scolaires qui font le plus d'efforts pour promouvoir l'instruction publique et observer les règlements scolaires.

Voici un état indiquant le nombre des municipalités qui ont chaque année bénéficié de ces primes et le montant qui leur a été payé par le gouvernement.

En 1906–07,	191	municipalités	$ 8,285.00
1907–08,	201	"	8,715.00
1908–09,	206	"	9,005.00
1909–10,	219	"	9,390.00
1910–11,	225	"	9,670.00
1911–12,	233	"	10,635.00
1912–13,	227	"	10,630.00
1913–14,	226	"	10,840.00
1914–15,	224	"	11,685.00
	1952		$88,855.00

INSPECTION DES ÉCOLES

Afin de rendre l'inspection des écoles plus efficace, le gouvernem a obligé les inspecteurs à visiter les écoles de leur district au moins d fois par année, il a augmenté leurs traitements, et nommé deux ins teurs généraux; l'un pour les écoles catholiques et l'autre pour les éc protestantes.

Voici les montants que le gouvernement a dépensés pour l'inspect des écoles.

En 1896	$36,000.00
1904	36,000.00
1911	67,000.00
1912–13	75,000.00
1914–15	84,000.00

En 1912, deux inspecteurs généraux, l'un pour les catholiques l'autre pour les protestants, ont été nommés par le gouverneme Leurs attributions sont de surveiller le travail des inspecteurs d'éco d'apprécier les services de chacun d'eux, de faire l'inspection des éc normales, de voir à ce qu'il y ait de l'unité dans l'inspection des écol etc.

FONDATION D'ÉCOLES NORMALES

Il est inutile d'insister sur l'importance qu'il y a de donner une bon formation pédagogique à nos instituteurs et institutrices. L'éc normale est, dans tous les pays, la pépinière des bons maîtres; aussi gouvernement Gouin a-t-il cru sage de fonder des écoles norma dans toutes les parties de la province.

L'état suivant fera saisir l'importance de l'œuvre que le gouvern ment a accomplie pendant les dernières années.

	Nombre d'écoles	Subventions payé
En 1896:	Jacques-Cartier, pour garçons Laval, pour garçons Laval, pour filles McGill, pour garçons et filles	$ 43,000.
En 1905:	Jacques-Cartier, pour garçons Laval, pour garçons Laval, pour filles McGill, pour garçons et filles Jacques-Cartier, pour filles	$ 50,681.

En 1915:	Jacques-Cartier, pour garçons.....	
	Laval, pour garçons.....	
	Laval, pour filles.....	
	Jacques-Cartier, pour filles.....	
	Macdonald (au lieu de McGill), pour garçons et filles.....	
	Rimouski, pour filles.....	$ 135,000.00
	Chicoutimi, pour filles.....	
	Nicolet, pour filles.....	
	Trois-Rivières, pour filles.....	
	Valleyfield, pour filles.....	
	Hull, pour filles.....	
	Saint-Hyacinthe, pour filles.....	
	Joliette, pour filles.....	
	St-Pascal, pour filles.....	

De plus, la création d'une école normale à Sherbrooke est une affaire décidée, ce qui portera à 15 le nombre des écoles normales de la province et à 10 le nombre de celles qui auront été fondées par le gouvernement. Ce dernier a, l'an dernier, porté le crédit des écoles normales à $185,000.00.

Quoique ces fondations soient de date plutôt récente, elles ont déjà produit des résultats appréciables. Qu'on en juge par les statistiques suivantes:

1. Nombre des jeunes filles fréquentant les écoles normales catholiques:

Année	1895–96	144
	1904–05	151
	1910–11	507
	1912–13	743
	1913–14	918
	1914–15	925

2. Nombre d'élèves, filles ou garçons, fréquentant les écoles normales, catholiques et protestants:

Année	1894–95	369
	1906–07	467
	1910–11	828
	1912–13	1088
	1913–14	1260
	1914–15	1312

3. Nombre d'instititutrices laïques diplômées d'école normale e
gnant dans les écoles catholiques:

Année	1895–96	200
	1904–05	291
	1910–11	522
	1912–13	687
	1913–14	845
	1914–15	912

Il y a, en outre, une centaine de religieuses, anciennes élèves diplôn
des écoles normales, qui sont dans l'enseignement.

Pendant l'année 1914, sur 576 élèves diplômés des écoles norm
catholiques tant pour filles que pour garçons, 137 sont retourné
l'école pour y prendre un grade plus élévé, et 323 sont entrés dans l'
seignement, soit 73% du nombre d'élèves sortis définitivement
écoles normales.

ACADÉMIES DE GARCONS

En 1908, le gouvernement Gouin a fait inscrire au budget un cré
nouveau pour encourager la construction et le maintien de nouve
académies pour garçons.

Ce crédit a été augmenté, d'année en année, et il est maintenant
$50,000.00.

Depuis 1908, le gouvernement a subventionné la construction
115 académies.

LISTE DES ACADÉMIES CONSTRUITES AVEC L'AIDE DU GOUVERNEME
A DATE

Comtés:	Paroisses:
Arthabaska	Arthabaskaville.
Argenteuil	Brownsburg.
Beauce	St-Joseph, Beauceville, St-Côme, St-George
Berthier	St-Gabriel de Brandon, St-Barthélemi.
Bellechasse	St-Charles, St-Michel.
Bonaventure	New-Carlisle, Cox, St-Alexis.
Brôme	Sutton.
Bagot	St-Pie, Acton Vale.
Compton	Lac Mégantic, East-Angus (catholique protestant).
Champlain	St-Tite, La Tuque, Ste-Anne, St-Stanislas.

Chambly	Chambly-Bassin.
Charlevoix	Malbaie.
Châteauguay	Howick (catholique et protestant).
Chicoutimi	Chicoutimi, Jonquières.
Dorchester	Ste-Germaine.
Deux-Montagnes	St-Eustache.
Gaspé	Percé, Mont-Louis, Gaspé (protestant).
Iberville	Iberville.
Iles de la Madeleine	St-Pierre.
Joliette	Ste-Emélie de l'Energie, St-Jean de Matha, Joliette (protestant).
Kamouraska	Rivière Ouelle.
Labelle	Montébello, Buckingham, (catholique et protestant), Thurso, Papineauville, Ange-Gardien, Mont-Laurier.
L'Assomption	St-Lin, L'Epiphanie.
Lac St-Jean	Roberval.
Laprairie	Laprairie.
Laval	Ste-Rose.
Lotbinière	Ste-Croix, Deschaillons.
Lévis	St-Joseph, St-Romuald.
Matane	Mont-Joli, Sayabec, St-Jérôme, Val-Briant, Causapscal, St-Octave.
Maskinongé	Louiseville.
Mégantic	Thetford-Mines (catholique et protestant). Black-Lake, St-Ferdinand.
Montmagny	Montmagny.
Montcalm	Rawdon, St-Jacques.
Montmorency	Château-Richer, Ste-Anne, St-Joachim.
Missisquoi	St-François d'Assise, Farnham.
Nicolet	Ste-Monique, St-Grégoire.
Ottawa	Aylmer (catholique et protestant), Maniwaki.
Portneuf	St-Augustin, St-Casimir, St-Raymond, St-Rémi, Neuville, St-Alban, St-Basile, Pont-Rouge.
Pontiac	Shawville.
Québec	Montmorency-Village, Jeune-Lorette, Beauport, St-Ambroise, Charlesbourg.
Québec	Limoilou.
Richmond	Bromptonville, Danville (catholique et protestant).
Rouville	Marieville.
Shefford	Waterloo, Granby, Roxton-Falls.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

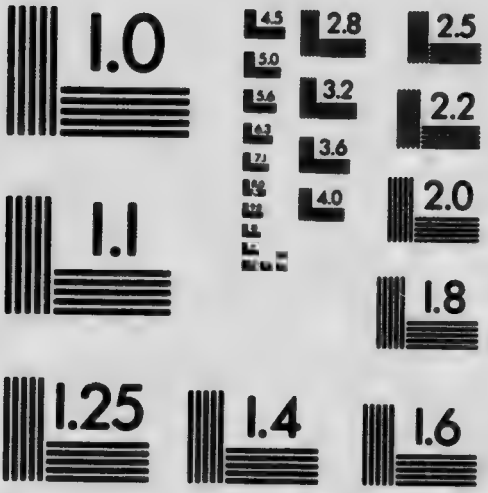

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Stanstead	Beebe Plain, (protestant), Stanstead, cook, Magog.
St-Maurice	Ste-Flore, Yamachiche.
Sherbrooke	Lennoxville (protestant), St-Patrice.
Témiscouata	St-Mathias de Cabano, Trois-Pistoles.
Terrebonne	St-Jovite, Ste-Agathe.
Yamaska	Baie du Febvre, St-Guillaume.

Etat des sommes payées aux municipalités scolaires pour encou la construction et le maintien de nouvelles académies pour les ga

1908–09	$ 20,000 00
1909–10	20,000 00
1910–11	56,000 00
1911–12	78,500 00
1912–13	64,000 00
1913–14	99,250 00
1914–15	77,550 00
	$415,300 00

DISTRIBUTION GRATUITE DE LIVRES DE CLASSE, LIVRES DE CARTES GÉOGRAPHIQUES, ETC.

De 1905 à 1914, le gouvernement a fait distribuer gratuitement toutes les écoles publiques, sous contrôle de commissaires ou de syn

18,582 cartes de la province de Québec.
9,280 cartes du Dominion.
8,061 planisphères.
287,298 livres de prix.

Il convient d'ajouter qu'en vue d'encourager la littérature c dienne, le gouvernement a fait des arrangements pour distri désormais des livres canadiens surtout.

Depuis 1905, le gouvernement a aussi fait distribuer gratuiter 705,008 exemplaires de "Mon Premier Livre". Ce livre de class maintenant en usage dans 3,799 écoles publiques.

Notons que le gouvernement a fait adopter, sur recommanda du conseil de l'instruction publique, une loi autorisant les commiss scolaires à "fournir, en tout ou en partie, les livres de classe à tou enfants qui fréquentent les écoles sous leur contrôle" et à payer livres "à même le fonds scolaire de la municipalité".

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT POUR CHAQUE ÉLÈVE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, MODÈLES ET ACADÉMIQUES

Nous avons vu que le gouvernement a pendant les dernières années considérablement augmenté les crédits destinés aux écoles élémentaires, modèles et académiques. Comparons maintenant le montant des subventions octroyées à ces écoles avec le chiffre des élèves qui les ont fréquentées, afin de savoir quel montant la province a contribué par élève.

Années	Subventions payées	Nombre des élèves	Contribution par chaque élève
1890–91	$ 210,793 00	265,513 00	$ 0.79
1895–96	215,220 00	293,584 00	0.73
1900–01	264,673 00	314,881 00	0.84
1905–06	314,557 00	341,808 00	0.92
1910–11	507,574 00	389,123 00	1.30
1911–12	632,200 00	400,000 00	1.58
1912–13	647,346 90	401,454 00	1.60
1914–15	683,284 25	410,000 00	1.66 3/4

ÉCOLES DU SOIR

Le gouvernement Gouin n'a pas négligé d'encourager les écoles du soir que Mercier a autrefois établies en cette province. La statistique suivante démontre que ces écoles sont toujours de plus en plus populaires.

	Nombre des classes du soir.	Nombre des élèves.	Montants payés.
En 1895–96	34	1762	$ 6,791.00
1913–14	179	6836	21,460.25

ÉCOLES DE COUPE ET DE COUTURE

En 1897, le gouvernement Marchand a inauguré en cette province des écoles du soir où s'enseignent la coupe et la couture. La statistique suivante indique les progrès de cet enseignement.

	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.	Subventions.
En 1896–97	Aucune		
1897–98	1	48	$ 300.00
1904–05	25	1485	6,400.00
1910–11	39	2344	9,985.00
1913–14	57	3176	14,835.00

ÉCOLES D'ARTS ET DE MANUFACTURE

Ces écoles existent depuis très longtemps. Il convient de
qu'elles perdent de leur importance depuis l'établissement d'éc
techniques. Elles sont cependant toujours assez fréquentées par
ouvriers.

	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Subventio
En 1895–96	7	851	$ 10,000.0
1904–05	8	2059	15,000.0
1910–11	11	2533	16,000.0
1913–14	12	2634	16,000.0

FAITS ET CHIFFRES

Que l'instruction publique fasse des progrès remarquabies dans c
province, voici, pour les dénigreurs de profession, quelques faits
quelques chiffres qui le démontrent amplement.

Nombre de	1897–98	1902–03	1907–08	1912–13	1913–
Ecoles élémentaires.....	5,132	5,385	5,601	5,827	5,
" modèles.....	534	555	640	698	
Académies.....	153	178	201	273	
Collèges.....	22	19	19	20	
Ecoles spéciales.....	15	115	77	90	
" normales.....	3	5	7	13	
Universités.....	4	4	4	3	
Totaux.....	5,863	6,261	6,549	6,924	7,0

Montant des taxes et des rétributions payées par les contribuabl

En 1896–97.....	$ 1,488,349
1904–05.....	2,199,371
1910–11.....	3,703,297
1911–12.....	4,188,225
1914–15.....	5,797,799

Valeur des maisons d'écoles du mobilier et du matériel servant à l'e
seignement en cette province.

En 1896–97.....	$ 13,150,699
1904–05.....	15,665,418
1910–11.....	30,755,014
1913–14.....	34,550,052
1914–15.....	38,956,221

Nombre de maisons d'écoles construites, montants dépensés et montants empruntés pour la construction ou la réparation des écoles:

	Maisons construites	Dépenses	Emprunts
En 1896–97	164		
1904–05	187	$ 263,084	
1905–06	236	397,257	$ 327,533
1906–07	238	692,903	365,986
1907–08	299	688,407	523,992
1908–09	234	882,308	641,270
1909–10	332	576,338	816,512
1910–11	294	———	1,262,100
1913–14	305	1,117,895	
1914–15	292	3,006,278	

Nombre de maisons d'écoles en bon état et nombre d'écoles possédant un matériel scolaire en bon état:

	Maisons d'école en bon état.	Mobiliers en bon état
En 1900–01	3,771	2,635
1904–05	4,506	4,494
1910–11	5,119	5,135
1913–14	4,465	4,846

Extrait du cinquième bulletin du recensement du Canada **1912**:

"Ontario reste en tête des autres provinces quant au percentage des personnes agées de cinq ans et au-dessus, sachant lire et écrire; tandis que, pour les provinces de l'est, Québec accuse la *plus forte augmentation* proportionnelle, de 1901 à 1911, quant à cette catégorie des personnes sachant lire et écrire."

EXTRAIT DU DEUXIÈME ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA PROVINCE, A LA PAGE 214:

1905-1915. Quelques statistiques. — Une décade de progrès. —

Depuis une vingtaine d'années, il s'est fait de notables et constants progrès en matières scolaires, dans la province de Québec. Mais

c'est depuis 1905 surtout que la poussée vers le progrès a été l
sensible. Voici quelques statistiques éloquentes:

	1904–1905	*1913*
Coût total de l'enseignement dans la province de Québec	$ 4,084,518	$ 9,2
Subventions du gouvernement	480,760	1,7
Contributions des municipalités	2,199,371	6,3
Subventions aux Universités	16,200	
Sommes dépensées par les municipalités pour constructions scolaires	325,522	1,1
Aide du gouvernement aux municipalités pauvres	28,881	
Fonds des écoles publiques	160,000	2
Primes aux municipalités	rien	2

	1905	*191*
Primes aux instituteurs et aux institutrices	14,662	4
Contribution au fonds de pension	13,000	2

	1905	*1913*
Subventions aux écoles normales	53,500	12
Nombre de municipalités scolaires	1,425	
Nombre d'arrondissements scolaires	6,040	
Nombre d'écoles sous contrôle	6,288	
Nombre d'écoles de tous genres	6,427	
Nombre d'élèves	355,213	45
Ecoles primaires intermédiaires (modèles)	587	
Ecoles primaires supérieures (académies)	184	
Elèves des écoles intermédiaires et supérieures	126,055	19
Fréquentation scolaire (présence moyenne): Ecole Eléméntaire	72,08	
Dans les écoles de tous genres	76,07	
Elèves dans les écoles normales	416	
Bureau central: augmentation du nombre des brevets supérieurs:	*1905*	*191*
Brevets modèles	571	
Brevets académiques	28	

Elèves des écoles primaires catholiques:	*1905*	*1913*
En 4ème	27,138	37,133
" 5ème	11,431	15,367
" 6ème	6,167	7,846
" 7ème	2,163	3,638
" 8ème	1,168	1,821

Elèves dans les écoles spéciales:	*1905*	*1913*
Universités, collèges, etc., etc.	19,445	22,329
Moyenne des traitements:		
Instituteurs	$ 695.00	$ 888.00
Institutrices	150.00	224.00
Institutrices recevant moins de cent piastres	766	10

ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Universités

Jusqu'en 1912, la province octroyait annuellement une subvention de $4,000 à l'Université Laval de Québec, une subvention de $8,000 à l'Université Laval de Montréal et ses facultés de droit et de médecine, une subvention de $3,000 à l'Université McGill, et une subvention de $1,200.00 au Collège Bishop de Lennoxville. Les subventions votées n'étaient certainement pas proportionnées aux services que rendent ces institutions, et c'est pourquoi le gouvernement a cru, à la dernière session, devoir leur accorder une aide plus substantielle.

Les universités Laval de Québec, Laval de Montréal et McGill reçoivent désormais $25,000. chacune, et le collège Bishop, $2,500.

Les crédits des universités sont donc maintenant de $77,500, soit de $61,300 de plus que par le passé.

Ecole d'arpentage de Québec

En 1907, le gouvernement Gouin a fondé une école d'arpentage à Québec. Cette école, qui donne un cours complet d'arpentage, forme en quelque sorte une faculté de l'Université Laval de Québec.

Le gouvernement lui paie une subvention annuelle de $5,000.

Elle est fréquentée par 20 à 30 élèves.

Ecole polytechnique de Montréal

Cette école existe depuis trente ans environ.

Ses débuts furent modestes.

En 1897, dix ans après sa fondation, elle comptait encore mo de vingt élèves.

Depuis, à mesure qu'elle a perfectionné son enseignement, le no bre de ses élèves a augmenté. Près de 175 élèves suivent ses cours

Il faut dire que le gouvernement actuel ne lui a pas ménagé s aide et son concours, ainsi que le démontre l'état suivant des su ventions votées à l'école:

En 1897-98	$ 10,000
1904-05	13,000
1912-13	30,000
1914-15	40.000

On ne saurait reprocher au gouvernement de s'être montré tr généreux envers cette institution, car elle est une pépinière d'ing nieurs des plus distingués qui ne peuvent manquer de rendre de gran services à notre province.

Ecoles Techniques

En 1897, le gouvernement Flynn faisait adopter la loi suivan qui est devenue l'art, 5934 des S. R. de 1909:

1. Tout conseil de cité, de ville ou de village peut, par règlemen adopter les mesures propres à encourager l'instruction techniqu dans l'intérêt des artisans et des classes ouvrières en général:

(a) En établissant des écoles techniques dans la municipalité, et e donnant des primes et des prix mis au concours parmi les élèves;

(b) En accordant de l'argent aux écoles établies en vertu de l'artic 2483, et en donnant des primes et des prix mis au concours parmi le élèves;

(c) En accordant des exemptions de taxes aux élèves méritants d ces écoles;

(d) En encourageant le progrès et l'efficacité de ces écoles de tout autre manière jugée convenable.

2. Tous les règlements passés dans ce but, doivent, toutefois, êtr approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, avant d'entre en vigueur.

3. Ces écoles sont placées sous le contrôle du conseil des arts e manufactures.

Observons, en passant, que les écoles techniques créées en vertu de cette loi du gouvernement Flynn se seraient trouvées non pas sous le contrôle du conseil de l'instruction publique, mais sous le contrôle immédiat du conseil des arts et manufactures, une corporation composée de dix-sept membres, les uns catholiques et les autres protestants (art. 2468 et suiv. des S. R.), et sous le contrôle médiat du gouvernement.

Mais cette loi est restée lettre morte: aucune municipalité ne s'est jusqu'à ce jour, prévalu des pouvoirs qui lui sont confiés par l'art. 5934 des S. R.

En 1906, le gouvernement Gouin décida qu'il était temps de créer en cette province un enseignement technique sérieux, et de suppléer au manque d'initiative des municipalités.

D'ailleurs l'établissement d'écoles techniques était vivement réclamé et par les citoyens et par le conseil de l'instruction publique.

En 1907, deux lois furent adoptées constituant la Corporation de l'Ecole technique de Québec et la Corporation de l'Ecole technique de Montréal, et les autorisant à établir et à diriger des écoles d'enseignement technique.

La corporation de l'Ecole technique de Québec, se compose:

1. de délégués nommés par le conseil de ville;
2. de délégués nommés par le gouvernement, dont l'un doit être choisi parmi les classes ouvrières;
3. du principal.

La corporation de l'Ecole technique de Montréal se compose, elle:

1. de délégués nommés par le conseil de ville;
2. de délégués nommés par le gouvernement, dont l'un doit être choisi parmi les membres de l'association des manufacturiers du Canada et un autre parmi les classes ouvrières;
3. de délégués des chambres de commerce;
4. du principal.

Les services des membres de ces corporations, a part ceux du principal, sont gratuits.

Ces corporations se mirent à l'œuvre.

Elles achetèrent des terrains, et, après avoir préparé des plans et demandé des soumissions, firent construire les bâtiments nécessaires pour l'établissement d'écoles répondant aux besoins de Montréal et de Québec.

Ces écoles sont maintenant ouvertes depuis septembre 1911. Elles donnent des cours du jour pour les jeunes gens qui viennent de terminer leurs études primaires et des cours du soir pour les ouvriers ou apprentis qui sont déjà employés dans l'industrie.

Le nombre des élèves qui sont inscrits dépasse toutes les prévis
En voici les chiffres:

Nombre d'élèves inscrits	1911-12	1912-13	1913-14	1914
A Montréal.....	450	540	604	7
A Québec.....	181	.....	299	3

Personne aujourd'hui ne trouve à redire à la fondation de ces éc
techniques. Mais on reproche au gouvernement,

1. d'avoir fait construire des écoles trop dispendieuses;
2. de n'avoir pas plus tôt subventionné des collèges existants
toute la province;
3. de n'avoir pas plutôt établi ces écoles à la porte des usines.

Ces reproches ne sont pas fondés. Ces écoles n'ont pas coûté
cher que coûtent ailleurs les écoles du même genre. Ainsi, l'é
de Montréal coûte terrain, bâtiments, mobilier et outillage com
$775,000. (P.-V. 1912, p. 183), et celle de Québec, environ $500,0
(P.-V. 1912, p. 182). Or, ceux qui lisent les journaux de Toronto
pu lire dans le "Globe" et le "Mail and Empire" du 1er septembre 19
un compte-rendu de l'inauguration de la nouvelle école technique
Toronto "which has cost the city of Toronto almost two million dolla
(Mail and Empire, 1er septembre, p. 4.)

L'on oublie trop en certains quartiers que l'enseignement techni
demande une installation peu ordinaire. Une école technique b
organisée est, ni plus ni moins, un ensemble d'ateliers; elle ressem
plus à une usine qu'à une maison d'école ordinaire.

Ainsi l'école technique de Montréal est construite sur un terr
de 153,000 pieds carrés. Elle comprend d'abord un bâtimnt pr
cipal, qui renferme les bureaux, les différents locaux servant à l'ens
gnement théorique, des laboratoires, un musée industriel et une bibl
thèque; puis, les ateliers, renfermant au centre une station centr
nécessaire à la production de la force motrice, de la lumière et
chauffage, avec tout autour des ateliers de la forge, de la fonder
de l'ajustage, de la menuiserie, de la modèlerie et de l'électricité.
serait trop long d'énumérer le nombre de chaudières, de machin
outils, de moteurs, d'appareils de toutes sortes qui se trouvent da
ces ateliers; la dimension de chacun des ateliers donnera une idée
l'installation qui y a été faite:

Atelier de l'ajustage.....	11,340	pieds carrés
" la fonderie.....	5,210	"
" la forge.....	5,210	"
" la menuiserie.....	6,811	"
" l'électricité.....	2,714	"

Que l'école technique de Montréal soit bien outillée, c'est un fait indéniable. La commission nommée par le gouvernement fédéral pour étudier l'organisation des écoles techniques a parcouru les principaux pays, et elle a déclaré que celle de Montréal était la mieux organisée qu'il lui avait été donné de visiter.

On dit encore: mais pourquoi, au lieu de dépenser $1,325,000 pour construire ces deux écoles, n'avoir pas plutôt subventionné les divers collèges de notre province afin de lui permettre de donner des cours industriels? Pour une raison bien simple: parce que nos collèges ne sont pas outillés pour cette fin, qu'ils n'ont pas de professeurs capables de donner de pareils cours, qu'il n'est pas dans leurs attributions de former des apprentis pour les métiers.

"Outillons-nous donc, écrivait naguère M. l'abbé Camille Roy, du séminaire de Québec, outillons-nous donc puisqu'il le faut; fondons des écoles de hautes études pratiques; que nos gouvernements suppléent à l'initiative privée qui manque de ressources; développons même en ce sens utilitaire l'enseignement de nos universités. Mais ne demandons pas... à nos collèges classiques... de se transformer en usines où l'on prépare les apprentis de tous les métiers". (Cité par le recteur de l'Université Laval de Montréal, Annuaire de 1910-11, p. 265).

D'ailleurs, le gouvernement entend bien répandre l'enseignement technique par tous les centres industriels de la province. Sir Lomer Gouin disait en 1907, en parlant des écoles techniques qu'on projettait de fonder à Québec et à Montréal:

"Ces institutions, si nos vœux se réalisent, feront souche, et, avant longtemps, chaque centre industriel et commercial de notre province devrait posséder, au moins, une école du genre de celles que nous entendons établir d'abord à Québec et à Montréal".

Comme on le voit, c'était l'intention du gouvernement de fonder tout d'abord une école dans chacune des deux principales villes industrielles de la province et d'en établir ensuite dans les autres centres. On ne pouvait tout faire à la fois et il convenait de commencer par Montréal et Québec. Le gouvernement est resté fidèle à son programme et, depuis 1912, il fait voter chaque année une somme de $10,000 pour aider au maintien d'écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montreal. C'est en vue d'encourager et de développer l'enseignement technique qu'il a fait adopter, en 1914, la loi 4 Georges V, chapitre 25. Ses efforts n'ont pas été vains et, aujourd'hui, nous pouvons saluer l'existence de l'école technique de Shawinigan, fréquentée par 184 élèves, celles de Beauceville et de

Sherbrooke, qui comptent, l'une 11 élèves et l'autre, 40.
écoles viendront, avant longtemps, s'ajouter à ce nombre.

Veut-on savoir ce qu'il est advenu des élèves qui ont
les écoles techniques? Voici une réponse à une interpellation
trouvera à la page 152 des Procès-Verbaux de 1916:

"Ecole technique de Montréal:" Tous ces jeunes gens so
dans l'industrie pour y exercer leurs diverses spécialités de
cien, électricien, menuisier, forgeron, fondeur, dessinateur
coup ont déjà une situation fort enviable, étant donné leur âg
tains ont même essayé de s'établir à leur compte. En gén
élèves sont appréciés comme en témoignent les nombreuses d
d'anciens élèves adressées, cette année, à l'école.

"Ecole technique de Québec:" Tous sont entrés dans l'i
soit comme fondeurs, dessinateurs, mécaniciens, etc. Récen
anciens diplômés étaient à la "Lauzon Engeneering Coy."
4 aux usines "Paquet", à Montmagny; 3 à Sherbrooke; 1 à la "
Canada Steel;" 1 à "Brownsberg"; 1 à Montréal; 1 est so
France.

"Ecole technique de Shawinigan:" La plupart de ceux
suivi les cours du soir, après avoir reçu un certificat de capaci
entrés dans l'industrie.

"Ecole technique de Sherbrooke:" Après deux années de
ceux qui ont obtenu un certificat de capacité, sont dirigés, selo
aptitudes, aux différentes écoles techniques, polytechnique, c
tage, forestière, ou placés dans des usines, comme dessinateurs,
sont ingénieurs, 4 sont ingénieurs en électricité, 2 sont arch
4 sont arpenteurs, 3 sont assistants-ingénieurs de ponts, 32 son
nateurs, 3 sont chimistes, 2 sont caricaturistes, 7 sont militair

"Ecole technique de Beauceville:" Ils sont placés dans le
rentes branches de l'industrie."

. On reproche au gouvernement de n'avoir pas non plus
ces écoles à des usines existantes. On va même jusqu'à pr
que nombre de compagnies industrielles auraient désiré voir de
les écoles annexées à leurs usines. Evidemment on confond
d'apprentissage avec l'école technique. D'ailleurs, M. Go
de 1906 à 1909, maintes fois fait appel à la classe des manufact
il leur a dit que la préparation d'une main-d'œuvre habile
meilleure protection qu'ils puissent désirer pour leurs indust
qu'ils devraient, comme dans tous les pays d'Europe, cont
à l'organisation et au maintien de l'enseignement technique: ils
toujours restés sourds à ces appels. Et c'est pourquoi le gou
ment a pris sur lui de contribuer à l'établissement de ces écoles t

es. Il a, jusqu'à concurrence de $1,075,000, garanti les emprunts ntractés par les corporations de ces écoles. Comme nous l'avons pliqué au chapitre de la dette publique, la responsabilité du gouvernement est elle même parfaitement garantie par l'hypothèque qu'il sur le terrain et les bâtiments des écoles; d'ailleurs, le seul terrain de cole technique de Montréal, qui a été payé $150,000 vaut aujourd'hui ,000,000 au dire des connaisseurs.

De plus, le gouvernement accorde une subvention annuelle de 0,000 à l'école de Montréal et une subvention annuelle de $40,000 celle de Québec.

De leur côté les cités de Québec et de Montréal subventionnent nuellement ces écoles.

On a, en certains quartiers, reproché au gouvernement d'avoir piété sur l'autonomie de Montréal en l'obligeant à contribuer au aintien de son école technique. Si le gouvernement ne commet mais de pires empiètements que celui-là, il faudra le louer. Les torités municipales de Montréal ont d'ailleurs maintes fois reconnu bligation qu'elles avaient de subventionner leur école, et il ne ut pas oublier que ceux qui crient aujourd'hui contre le gouvernement sont justement ceux qui, il n'y a pas longtemps, venaient emander à la législature d'augmenter le traitement des commissaires et des échevins de Montréal. D'après ces gens, obliger la ville contribuer $40,000 pour mieux instruire les ouvriers est un empiètement sur l'autonomie municipale, mais obliger la ville à payer 0,000 à chacun de ses commissaires est une action très louable. rôle de mentalité!

Ajoutons en terminant que le gouvernement paie, depuis 1907, ne subvention annuelle de $5,000 au "Montreal Technical Institute" our l'aider à donner, le soir, des cours industriels. Ces cours du ir sont actuellement suivis par 1,400 élèves.

En résumé, le gouvernement accorde actuellement pour l'enseignement technique industriel:

l'école technique de Montréal	$ 40,000
l'école technique de Québec	40,000
ux écoles techniques situées hors de Montréal et Québec	10,000
u "Montreal Technical Institute"	5,000
ux écoles d'arts et manufactures	16,000
	$ 111,000

Toutes ces subventions annuelles, à part celle accordée aux écoles arts et manufactures, ne sont octroyées que depuis l'arrivée au uvoir de Sir Lomer Gouin.

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Cette école est, elle aussi, de création récente. Comme le
M. Isaie Préfontaine, le 16 avril 1915:

"Le premier ministre de la province de Québec, Sir Lomer G
en homme averti et que l'on sait être à la hauteur des grandes diffic
n'a pas hésité à entreprendre cette fondation. Aidé de son gouv
ment, il présentait à la Législature en 1907, une loi créant cette é
et pour l'exécution de ce grand projet, il nomma une commission
posée de quelques citoyens. Ces hommes de bonne volonté con
saient les craintes entretenues à l'égard de cette fondation en cer
endroits, et les préventions naturelles du public pour tout ce qu
nouveau. Toutefois, comptant sur l'appui que leur promettaien
Lomer Gouin, Monseigneur l'Archevêque de Montréal, Monseig
Dauth, et qui leur a été donné généreusement avec les conseils préc
d'autres autorités ecclésisatiques et laïques, puissamment aidés en
par le directeur éclairé et dévoué de l'école de même que par les
fesseurs choisis parmi les plus qualifiés dans la matière, lesquels se
prodigués pour transmettre aux élèves leur science; ces efforts r
ont fait l'Ecole ce qu'elle est".

La nécessité de cette école ne se discute plus.

Comme il est dit dans son programme, l'enseignement qu'elle d
s'adresse:

1. Aux fils de négociants et d'industriels qui se proposent de c
nuer les affaires paternelles et sont désireux de posséder une instruc
supérieure pouvant être utile à leurs affaires, et couronnée par un di
me universitaire.

2. Aux jeunes gens qui sont désireux de devenir les chefs ou les pr
paux auxiliaires d'entreprises, commerciales, industrielles ou financi

3. Aux jeunes gens qui sont à même de s'intéresser dans des en
prises financières ou industrielles, et qui sont désireux d'acquérir
connaissances dont ils pourront tirer profit, quand ils siègeront au
des conseils d'administration de sociétés.

4. Aux jeunes gens se destinant au professorat dans l'enseignem
commercial ou à certaines fonctions administratives.

Aux diplômés des diverses branches de l'enseignement supéri
avocats, ingénieurs, etc., désireux d'étendre leurs connaissan
en sciences commerciales et maritimes ou désireux de se créer
titre spécial dans un but pratique.

Comme on peut le voir, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales
une université de commerce.

La création de cette école était demandée par tous les hommes qui s'intéressent aux progrès économiques de notre province. La résolution suivante que le comité catholique du conseil de l'instruction publique adoptait unanimement, à sa session du 27 septembre 1906, sur la proposition de Mgr. Bruchési et avec l'assentiment de M. Tellier, le prouve surabondamment.

"Que ce comité a appris avec plaisir les démarches faites à Montréal, par la chambre de commerce, par le clergé, et un grand nombre de citoyens, pour la fondation d'une école des hautes études commerciales et serait heureux de voir cette école incorporée à l'Universitée Laval".
(P. 428, Rapp. de l'Instruction publique, 1906–07).

De plus, en exprimant le vœu de voir cette école *incorporée* à l'Université Laval, le conseil de l'instruction publique a formellement déclaré que les hautes études commerciales forment partie de l'enseignement universitaire et qu'il aurait été absurde, comme le demandait M. P. Cousineau, de chercher à faire donner cet enseignement par nos collèges classiques ou commerciaux; M. l'abbé Camille Roy a d'ailleurs, ainsi que nous l'avons rappelé au chapitre des écoles techniques, fait bonne justice de la théorie de M. Cousineau; et le recteur de l'Université Laval de Montréal, M. le chanoine Dauth, avait lui aussi dans un interview donné à la *Presse*, le 14 septembre 1906, exprimé son opinion de façon bien claire:

"Ce n'est pas simplement un High School qu'il s'agit d'établir. Une école de cette nature n'entre pas dans l'enseignement universitaire supérieur. Et ici même à Montréal, il s'en trouve plusieurs notamment le Mont-Saint-Louis.

"Ce qu'il faut c'est un couronnement aux études faites dans ces écoles secondaires et même dans les collèges plus proprement dits classiques."

Pour nous résumer, la fondation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales devait combler une lacune et compléter le cycle de notre enseignement commercial. Elle était donc utile, nécessaire même.

Comme pour l'établissement des écoles techniques, le gouvernement Gouin créa une corporation qu'il chargea de l'établissement et de la direction de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Cette corporation est composée de délégués nommés par la chambre de commerce de Montréal et de délégués nommés par le gouvernement.

Comme pour les écoles techniques, le gouvernement garantit les emprunts que la corporation dut faire pour établir l'école. Les montants garantis s'élèvent à $500,000, mais la responsabilité du gouverne-

ment est elle-même garantie par une première hypothèque sur le te rain et sur les bâtiments.

L'établissement de l'école a coûté $594,014.38 (P.-V. 1912, p. 229 On prétend que le chiffre est trop élevé. Qu'on compare le coût d l'E. H. E. C. avec celui d'autres édifices du même genre et de la mên dimension, et l'on verra que l'E. H. E. C. a été construite avec écon mie. On parle du "Montreal Commercial and Technical High School mais l'E. H. E. C. est deux fois plus grande que ce "high school" et el est mieux aménagée. Notons en passant que l'Ecole de médecin McGill, qui a été construite dernièrement, a coûté sans tenir compte d terrain au-delà de $900,000.

Que l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales soit une des mieu aménagées qui soit, que son programme soit des plus efficaces, nou n'en voulons d'autre preuve que le succès remarquable qu'elle a ren porté à l'Exposition universelle de Lyon, en 1914. Le jury se compo sait des personnalités les plus marquantes du monde universitai français.

Après avoir examiné les plans de l'Ecole des Hautes Etudes, so matériel d'enseignement, ses programmes, ses méthodes, ce jury décerné à l'Ecole un diplôme de médaille d'or. Ce succès obten par notre Université commerciale est d'autant plus remarquable qu' est dans les usages de n'accorder que la récompense inférieure au institutions exposant pour la première fois et que l'Ecole est tro nouvelle pour pouvoir montrer les résultats de son enseignemen comme les autres écoles supérieures de commerce qui exposaient.

On dit encore: chacun des élèves de l'Ecole des Hautes Etude Commerciales coûte $550 à la province. Cela s'explique: l'école n fonctionne que depuis peu, et elle ne peut compter encore un gran nombre d'élèves; or il en coûte aussi cher pour maintenir l'école qu si ses élèves étaient plus nombreux. Et pourtant elle est actuellemen fréquentée par 85 élèves; c'est plus que l'école polytechnique n'en jamais compté dans les quinze première années de son existence.

A propos de l'Ecole polytechnique, il convient de rappeler qu vers 1895, c'est-à-dire près de dix ans après sa fondation, chaqu élève de cette école coûtait plus de $600 à la province. Et il y a cette différence entre l'Ecole polytechnique et l'Ecole des Haute Etudes Commerciales, c'est que cette dernière doit distribuer chaqu année 75 bourses aux élèves, tandis que l'Ecole polytechnique n'en accordait aucune.

Si le gouvernement Borden dépense $500 pour chaque cadet de l'école navale de Halifax, alors que tous les conservateurs de cette province avaient promis au peuple de faire rappeler la loi créant une marine canadienne, il n'est pas exagéré de dire que les élèves des Hautes Etudes

coûtent relativement bon marché à la province en raison des services considérables qu'ils sont destinés à rendre au commerce et à l'industrie.

On dit de plus que le programme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ne comprend rien autre chose que des matières déjà enseignées dans les écoles primaires, les collèges commerciaux ou classiques et les universités. Or, c'est là une fausseté. Ou, pour ne nommer que quelques matières du programme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, donne-t-on des cours sur les produits commerçables, sur les moyens de transport et de communication, sur la publicité, sur la statistique, sur l'organisation des entreprises modernes, sur le droit industriel comparé, sur la législation douanière, sur les constructions maritimes, sur la science financière, sur les affaires de bourse, d'assurance et de crédit, sur le régime des ports, sur l'exploitation du navire?

Après avoir assis son œuvre sur des bases puissantes, après avoir vaincu toutes les difficultés et fait taire tous les sots préjugés qui s'élevaient contre cette école, après avoir libéralement assuré son avenir, le gouvernement Gouin trouva que l'heure était arrivée de l'affilier à l'Université Laval de Montréal. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ne peut qu'ajouter au prestige de notre grande Université française dont l'influence se fera de plus en plus considérable sur les destinées de notre province et de notre pays.

Comme il fallait donner une compensation à l'élément protestant qui avait contribué, comme tous les autres éléments de Québec, à la fondation de cette école, le gouvernement décida d'inscrire annuellement au budget une somme de $8,000.00 et de la verser entre les mains du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Cette affiliation a été faite sans molester la minorité protestante, et nous pourrions plutôt dire avec son consentement. En effet, à la séance du 25 septembre 1914, le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a adopté la résolution suivante:

"Considérant que, pratiquement, des élèves de langue française seulement ont fréquenté cette école depuis son ouverture et qu'il n'y a pas apparence que cet état de choses vienne à changer. Ce Comité recommande l'affiliation de la dite Ecole à l'Université Laval, aux conditions susdites", c. a. d., une compensation de $8,000 par année.

Si la fondation de cette école avait été une satisfaction pour tout le monde, sauf pour quelques grincheux genre Cousineau, on peut dire que son affiliation à Laval a été approuvée par le sentiment unanime de notre population.

Lors de la brillante démonstration qui eut lieu le 16 avril 1915, plusieurs éloquents discours y furent prononcés tant par des personnages laïques qu'ecclésiastiques.

Le Cardinal Bégin, ne pouvant se rendre à cette fête, écrivait:

"Je me suis grandement réjoui de l'affiliation qui a greffé
importante branche d'enseignement sur le tronc sain et vigoureu
Laval".

Monseigneur Dauth disait:

"J'aurais voulu finir sur ces belles paroles, et cependant je
comme vice-recteur de l'Université Laval, des remerciements spéci
à Sir Lomer Gouin, le premier ministre de la province de Qué
qui a toujours fait de cette Ecole une école qui répondait à nos v
et à nos désirs; qui a voulu la faire belle, qui a voulu la faire fort
puissante, afin d'en faire bénéficier l'Université Laval. Je l'en reme
profondément, car je sais que c'était sa pensée des premiers jou

Monseigneur P.-E. R y, ajoutait de son côté:

"Je félicite de grand cœur tous ceux qui ont travaillé à l'édificat
de cette Ecole. Je félicite le Gouvernement, qui a fait sa très la
part. Je félicite les membres de la commission, qui ont peiné, qui
dû passer par bien des angoisses, et qui ont si grandement mérit
beau triomphe qui couronne aujourd'hui leurs efforts".

Disons, en terminant ce chapitre, que le gouvernement pai
l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales une subvention annu
de $50,000 et que cette dernière doit en retour accorder chaque an
75 bourses à ses élèves.

Le nombre des élèves inscrits à l'école , première année a
de 33, et, la deuxième année, de 38. Il étai de 60 en 1913-14 et
85 en 1914-15. D'ici deux ou trois ans, elle comptera autant d'élè
que l'Ecole Polytechnique.

AUTRES ÉCOLES SPÉCIALES

Le gouvernement subventionne plusieurs autres écoles spécial
écoles d'agriculture, école d'industrie laitière, écoles ménagères, éc
vétérinaire, école forestière.

Nous parlons de cette dernière au chapitre de l'administrati
des terres et forêts, et des autres au chapitre de l'agriculture.

AGRICULTURE

C'est dans les temps de crise, comme ceux que nous traversons depuis 1912, que l'on comprend toute l'importance qu'il convient d'attacher à l'agriculture. Si, aujourd'hui, la province de Québec souffre d'une façon moins intense que les autres provinces du Dominion de la dépression économique, il faut en attribuer la cause aux habitudes d'économie de nos populations rurales et aux progrès croissants que l'agriculture a réalisés chez nous, grâce à l'esprit d'entreprise des cultivateurs et grâce également aux efforts fructueux du gouvernement Gouin.

L'agriculture est à la base de la prospérité des nations, et l'industrie manufacturière, le commerce ne sauraient progresser là où l'industrie agricole péréclite.

Ces maximes économiques, le gouvernement Gouin ne les a pas perdues depuis 1905, et c'est pourquoi il s'est efforcé par tous les moyens possibles à améliorer la situation des cultivateurs.

Voici un état des sommes dépensées pour l'agriculture dans les vingt dernières années:

1895–96	$ 163,494.09	
1905–06	218,600.00	
1906–1907	218,800.00	
1907–1908	228,210.00	
1908–1909	286,026.77	
1909–1910	317,300.00	
1910–1911	436,653.95	
1911–1912	426,047.54	
1912–1913	436,133.64	575,616.04
Subside fédérale	139,482.40	
1913–1914	483,545.61	643,028.01
Subside fédéral	159,482.40	
1914–1915	437,142.72	624,551.88
Subside fédéral	187,409.16	

C'est-à-dire que, depuis qu'il administre les choses de la province, le gouvernement Gouin a dépensé, pour aider au développement de l'agriculture, une somme de 3,488,460.23; si on ajoute le subside fédéral à l'agriculture: $486,373.96, on arrive au montant considérable de $3,974,834.19.

DÉPENSES TOTALES EN FAVEUR DU CULTIVATEUR.

Il n'y a pas que le montant du budget annuel de l'agriculture qui soit dépensé en faveur du cultivateur. Ce dernier profite très largement des sommes affectées, chaque année, aux chemins de colonisation, à la voirie rurale, à la construction des ponts en fer, à l'abolition des péages, etc.

Voici un tableau qui fait voir l'ensemble des dépenses faites pour cultivateur en 1896 par le gouvernement Flynn et en 1915 par gouvernement Gouin.

	1896	1915
Agriculture (budget de la province).....	$ 163,494.09	$ 398,500.
Chemins de colonisation.....	100,000.00	225,000.
Amélioration des chemins ruraux.....	30.20	341,226.
Bons chemins (loi de 1912).....	Rien	5,713,082.
Ponts en fer.....	Rien	210,000.
Barrières et ponts de péage.....	Rien	21,285.
	$ 263,524.09	6,909,095.

Et il n'est pas question dans ce tableau des sommes affectées à l'in truction publique et dont les cultivateurs prennent une large part.

Les cultivateurs reçoivent beaucoup et, en retour, ils contribue très peu au trésor public. La taxe sur les corporations commerciales sur les opérations de bourse ne les atteint pas du tout, et il en est même des licences d'hôtel, d'automobile, de détectives, etc. Il n'y à la vérité, que la taxe sur les successions qui les touche, et enco Sir Lomer Gouin a démontré, dans un discours qu'il a fait à Montré en 1915 (ses chiffres n'ont jamais [illegible] contredits et ils ne peuvent l'êt car ils sont officiels), que les 1045 municipalités rurales de la provin avaient, en 1914, payé $38,183.78 à titre de droits de succession, qu cette somme représentait en moyenne $36.54 par municipalité et tro sous par tête de la population rurale.

Il n'y a pas à dire, trois sous par tête, c'est plutôt mince!

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET CERCLES AGRICOLES.

Voici un état des montants payés aux sociétés d'agriculture et au cercles agricoles à différentes époques:

Années.	Sociétés d'agriculture.	Cercles agricoles.
1892–1893.....	$ 32,839.00	
1896–1897.....	26,166.47	
1904–1905.....	35,364.34	
1910–1911.....	56,391.58	$ 29,278.5
1911–1912.....	63,804.08	29,510.8
1912–1913.....	75,643.32	30,151.5
1913–1914.....	86,847.09	31,339.0
1914–1915.....	86,816.71	30,606.9
	$ 369,502.78	$ 150,886.79

Ainsi donc, pendant que, de 1892 à 1897, les subventions aux sociétés d'agriculture étaient diminuées de quelques milliers de piastres, sous le régime libéral, elles ont plus que triplé. Dans les cinq dernières années, les sociétés d'agriculture ont reçu, en moyenne, chacune environ $4,600.00, et les cercles agricoles, chacun environ $220.00.

Aujourd'hui, chaque société peut recevoir à peu près $250.00 de plus qu'elle ne recevait sous le régime conservateur, soit:
$ 75.00, pour concours de récolte sur pied;
$ 75.00, pour tenir des expositions de grains de semence, et
$100.00, pour garder des étalons, sans tenir compte des subventions spéciales qui leur sont allouées suivant les circonstances pour les aider à acheter des animaux de race, ou à payer les bâtisses permanentes pour la tenue des expositions, ou encore à augmenter les prix donnés aux expositions.

Le sénateur Landry, dans un discours prononcé à Montmagny, a déclaré (L'Evènement, septembre 1915) "que les cultivateurs ont aujourd'hui bien des avantages que leurs devanciers n'avaient pas. De mon temps, a-t-il ajouté, on n'annonçait jamais de ces subsides extraordinaires à l'agriculture. Les temps sont bien changés. Les sociétés d'agriculture, lors de leur fondation, ont eu à subir de rudes sacrifices. Elles ont vivoté d'abord. Aujourd'hui elles vivent."

A ceux des conservateurs qui, pour satisfaire des fins de parti, osent prétendre que les sociétés d'agriculture périclitent, nous pouvons répondre par la parole du président du Sénat. Les sociétés d'agriculture se sont considérablement développées. Il en est de même des cercles agricoles.

Autrefois, un cercle recevait une somme égale au double de la somme souscrite par ses membres, moins cependant $0.30 par membre que le gouvernement gardait pour payer le coût de l'abonnement au Journal d'Agriculture. Cela faisait en moyenne $60.00 par cercle. Or, aujourd'hui, chaque cercle peut toucher:

Subvention spéciale.....	$50.00
Prime pour la garde d'un taureau.....	50.00
Prime pour la garde d'un verrat.....	15.00
Prime pour la garde d'un bélier.....	15.00
	$ 130.00

et ses membres ne paient rien pour recevoir le Journal d'Agriculture.

Nombre des membres des sociétés et des cercles:

1897	13,292	43,061
1905	19,205	51,188
1913	23,512	65,324
1914	22,733	68,000

PRÊTS A DIVERSES ASSOCIATIONS AGRICOLES

En outre des octrois dont nous venons de parler, le gouverner depuis 1906, fait des prêts d'argent aux cercles, aux sociétés et à div associations agricoles pour leur permettre d'importer ou d'achete animaux pur sang enregistrés afin d'améliorer les troupeaux. les quatre années 1911-12, 1912-13, 1913-14, 1914-15, le gouverne a ainsi mis à leur disposition une somme de $133,199.43, soit pre $35,000 par an.

Un délai de deux à quatre ans est accordé pour le rembourse de ces prêts, lesquels sont faits sans intérêt.

INSTRUCTION AGRICOLE

L'horticulture à l'école

Depuis 1904, le gouvernement favorise l'enseignement pratiqu l'horticulture à l'école primaire.

Le tableau suivant indique la progression annuelle du nombre enfants qui, à l'école, se sont occupés d'horticulture:

Année 1903	nombre d'élèves horticulteurs.....	
" 1904	" " "	
" 1905	" " "	
" 1906	" " "	
" 1907	" " "	
" 1908	" " "	1,
" 1909	" " "	2,
" 1910	" " "	3,
" 1911	" " "	5,
" 1912	" " "	5,
" 1913	" " "	6,
" 1914	" " "	7,
" 1915	" " "	9,
	.....	18,
	Total.....	61,

Voilà donc 61,563 élèves qui, depuis 14 ans, ont reçu à l'école notions d'agriculture, notions très élémentaires sans doute, mais en éveillant leur curiosité naturelle, ont laissé dans leur esprit impressions et des idées favorables touchant la culture du sol.

Le ministère de l'agriculture a tout particulièrement favorisé mouvement agricole par des subventions destinées à l'achat de gra

de semence, de récompenses pour les petits jardiniers, etc., et aussi par la nomination d'agronomes de district qu'il a chargés, entre autres fonctions, de l'organisation des expositions scolaires.

ÉCOLES MÉNAGERES

Pendant ces dernières années, le gouvernement a établi plusieurs écoles ménagères en différents endroits de la province. Ces écoles suivent un programme approprié à nos besoins et qui a reçu l'approbation du conseil de l'instruction publique. Elles sont destinées à faire un bien immense dans toutes les classes de la population.

En 1905, il n'en existait que deux, celles de Roberval et de St-Pascal, et elles recevaient $3,800.00 de subvention.

En 1912, il y en avait 22, et elles se sont partagé une somme de $13,750.00.

Voici la liste de celles qui existaient en 1915:

Monastère des Ursulines	Roberval	Lac St-Jean.
Congrégation Notre-Dame	St-Pascal	Kamouraska.
Congrégation Notre-Dame	Neuville	Portneuf.
Couvent de Jésus-Marie	Trois-Pistoles	Témiscouata.
Congrégation Notre-Dame	Ste-Marie	Beauce.
Congrégation Notre-Dame	Victoriaville	Arthabaska.
Hôtel-Dieu St-Valier	Chicoutimi	Lac St-Jean.
Couvent des S. S. de la Croix	St-François-du-Lac	Yamaska.
Couvent des Ursulines	Stanstead	Stanstead.
Ecole Ménagère Provinciale	14, rue Church	Montréal.
Couvent de la Présentation de Marie	Sutton	Brome.
Couvent de la Présentation de Marie	Acton-Vale	Bagot.
Académie du Bon-Pasteur	Fraserville	Témiscouata.
Couvent des Servantes du Cœur de Marie	St-Rémi-du-Lac-aux-Sables	Portneuf.
Couvent des SS. de la Croix	Monte Bello	Labelle.
Couvent Jésus-Marie	St-Gervais	Bellechasse.
Collège Macdonald	Ste-Anne-de-Bellevue	Jacques-Cartier.
Couvent du Bon-Pasteur	St-Pierre	Montmagny.
Couvent du Bon-Pasteur	L'Islet	L'Islet.
Couvent de la Congrégation	Ste-Croix	Lotbinière.
Couvent des SS. de la Croix	Ville-Marie	Pontiac.
Couvent de la Présentation de Marie	Marieville	Rouville.

Couvent du St-Rosaire	St-Bonaventure-de-Hamilton	Bonavent
Couvent des SS. de St-Joseph	Quartier Belvedère	Québec.
Couvent du Bon-Pasteur	Charlesbourg	Québec.
Couvent du Bon-Pasteur	St-Isidore	Dorcheste
Couvent du Bon-Pasteur	St-Georges	Beauce.
Couvent du Bon-Pasteur	St-Louis	Lotbinière
Couvent du St-Rosaire	Mont-Joli	Matane.
Couvent du Bon-Pasteur	Matane	Matane.
Académie des SS. de la Croix	Buckingham	Labelle.
Couvent du Bon-Pasteur	Grande-Rivière	Gaspé.
Couvent de la Cong. N.-D	Hâvre-aux-Maisons	I. de la M
Couvent du Bon-Pasteur	Académie St-Louis	Québec.
Couvent de la Présentation de Marie	Drummondville	Drummond
Couvent de la Présentation de Marie	Roxton Falls	Shefford.
Couvent du Bon-Pasteur	St-Laurent, I.-O	Montmoren
Couvent du St-Rosaire	St-Alexis-de-Matapédia	Bonaventur
Couvent du Bon-Pasteur	Champlain	Champlain.
Couvent du St-Rosaire	Ste-Anne-des-Monts	Gaspé.
Couvent de la Cong. N.-D	Ste-Thérèse-de-Blainville	Terrebonne
Couvent des S. S. Grises	St-Benoît	Deux-Mont
Académie de Shawville	Shawville	Pontiac.
Couvent de la Présentation	St-Aimé	Richelieu.
Couvent de la Cong. N.-D	St-François	Montmagny

La subvention votée en faveur des écoles ménagères était de $10,000.00 en 1911-12, de $11,000.00 en 1913-14 et de $15,000.0 1914-15. Dans les quatre dernières années le gouvernement a dép une somme de $49,459.23, soit une moyenne de $12,730.00 par a indépendamment du montant de $8,500.00 qui leur a été oct sur le subside fédéral à l'agriculture en 1913-14 et 1914-15.

En 1914, un inspecteur général a été nommé avec mission de vi toutes ces maisons d'enseignement ménager au moins deux fois et d'y donner des conférences.

Cet enseignement progresse de plus en plus dans la province e directrices de couvent sentent maintenant que leur programme pour être complet et pour conserver la bonne renommée de leur ma comporter un cours d'enseignement ménager.

AGRONOMES DE DISTRICT

Personne ne conteste l'importance des collèges d'agriculture, mais comme leur action ne se fait sentir que chez les jeunes, il était de sage politique de faire pénétrer l'instruction agricole jusque près de ceux qui, non seulement ne sont plus en âge de fréquenter les écoles agricoles, mais encore ne trouvent pas facilement le loisir de se déplacer pour assister aux expositions, aux conférences et aux démonstrations. Afin que pas un seul cultivateur ne puisse invoquer le moindre prétexte pour ne pas adopter les meilleurs procédés de culture, l'honorable M. Caron a nommé six agronomes [tous gradués d'Oka] qui, fixés chacun dans le district qui lui est assigné, visitent les cultivateurs à domicile, leur donnent des consultations, des conférences, surveillent les associations agricoles, etc.

L'utilité des agronomes de district est incontestable, et pour donner une idée des services qu'ils sont appelés à rendre, nous rappelerons le travail accompli en 1913-14 par l'un d'eux, M. R.-A. Rousseau.

Le travail que j'ai fait durant l'année se réparti comme suit:

Conférences agricoles	99
Visites aux cultivateurs	376
Assemblées diverses	12
Démonstrations pratiques	12
Visiteurs reçus à mon bureau	51
Formation de cercle agricole	1
Formation de sociétés coopératives	2
Entrée de fabriques à la Coopérative des Fromagers	2
Champs de démonstration	4
Jardins scolaires, nombre d'écoles	11
Jardins scolaires, nombre d'élèves	150
Distribution d'œufs, douzaines	41
Poulets vivants, un mois après l'éclosion	239
Organisation d'association des producteurs de semence d'élite	1
Nombre de membres de cette association	21
Correspondance, lettres reçues	388
Correspondance, lettres envoyées	555

(Extrait du rapport du Ministre de l'Agriculture, 1915).

INDUSTRIE DU BACON

L'industrie du bacon est le corollaire de l'industrie laitière, et le Danemark, par exemple, où ces deux industries sont florissantes, exporte annuellement pour 50 millions de piastres de beurre et 25

millions de bacon. Afin de permettre à nos cultivateurs d'exp avantageusement et de se rendre maîtres des connaissance requiert cette industrie, le gouvernement a fondé à Saint-Valie station-école où un expert danois enseigne gratuitement et de pratique tout ce qui a trait à la préparation des viandes fumée

Cette politique a déjà créé d'heureux résultats en éveillant l' tion de nos gens.

Voyant tous les profits qui peuvent être réalisés grâce à l'ind du bacon, les cultivateurs de Princeville ont construit un ab qui est déjà en opération et ceux de Mont-Laurier projettent construire un.

Cette industrie est appelée à faire rapidement de grands pr dans notre province. Une somme de $15,270.00, prise à mên subside fédéral à l'agriculture, a été dépensée pour cette fin da trois dernières années.

COURS ABRÉGÉS D'AGRICULTURE

En vue de vulgariser l'instruction agricole, le département l'agriculture a organisé, en 1913, un convoi-école, qui a parcour plus grande partie de la province et qui a été visité par 11,000 sonnes.

En 1913-14, le département a fait donner, dans tous les cen ruraux, au delà de 1,000 conférences auxquelles plus de 100, personnes ont assisté.

En 1914-15, le département a créé une innovation en faisant do des cours abrégés dans les centres les plus importants de chaque trict agricole. Les cours duraient une semaine à chaque endr à raison de trois séances par jour et de plusieurs conférences à cha séance. Tous les cultivateurs de ces régions se sont fait un dev d'assiter en grand nombre à ces conférences dont l'assistance moye n'a jamais été moins de 800 personnes. Les conférenciers étai choisis parmi le personnel enseignant de nos collèges d'agricult et parmi les agronomes les plus distingués, et il est permis de décla qu'ils ont accompli une oeuvre utile en allant, pour ainsi dire, por à domicile l'enseignement qui ne se donne généralement que da les collèges d'agriculture.

SUCRERIES-ÉCOLES

Beaucoup de personnes sont étonnées d'apprendre que nos érablièr rapportent plus à la province que la culture fruitière. En effet, valeur du sucre et du sirop d'érable dans Québec, d'après les rappor des derniers recensements, est de $1,680,393.00; celle des fruits

$1,469,537.00. Et pourtant, combien cette industrie a été négligée jusqu'à ces derniers temps. Que de milliers de piastres nos cultivateurs ont perdues par leur faute; que de sucre et de sirop de qualité inférieure ont été produits, par manque de connaissance ou par négligence, puis sacrifiés à vils prix, alors qu'il y aurait un marché illimité à l'étranger pour les produits de nos érables, s'ils étaient toujours bien faits, bien classifiés et bien emballés.

Comme remède à cet état de choses, le ministère de l'agriculture à établi trois sucreries-écoles; une dans la Beauce, la région par excellence du sucre d'érable; une autre dans le comté de l'Islet, et enfin une troisième dans celui de Labelle. On a compris l'importance de ces établissements, et les cultivateurs sont venus nombreux apprendre les meilleures méthodes de fabrication ou comparer les leurs avec celles que recommandent nos experts.

Notre sucre et notre sirop d'érable n'ont pas la réputation qu'ils devraient avoir en Europe, dans la plupart des provinces du Canada et même dans la province de Québec. C'est pourquoi l'honorable M. Caron a pensé que l'industrie sucrière bénéficierait largement d'un peu de publicité au pays et à l'étranger. Après entente avec les compagnies de chemin de fer et de navigation, il a choisi le 1er juillet, anniversaire de la confédération, pour en faire le jour du "sucre d'érable", et par là attirer l'attention du monde commercial sur notre province et sur une industrie qui lui est particulière. Ce jour-là, on a distribué environ 25,000 petits morceaux de sucre avec une brochure, sur tous les convois de chemin de fer, sur les transatlantiques et dans les principaux hôtels du Canada, de Londres et de Paris. Les félicitations les plus encourageantes, qui ont été offertes à cette occasion, ont démontré la popularité de ce nouveau genre d'annonce et son efficacité.

ÉCOLES D'AGRICULTURE

Le gouvernement a aussi largement subventionné les écoles d'agriculture d'Oka et de Ste-Anne de la Pocatière afin de leur permettre de donner un enseignement agricole complet.

De plus, il leur accorde actuellement:

1. à l'école de Sainte-Anne de la Pocatière une subvention annuelle de $10,000 et une indemnité mensuelle de $7 par élève, en sus de vingt.
2. à l'institut agricole d'Oka: une subvention annuelle de $5,500 et une indemnité mensuelle de $7 par élève.
3. à l'école Macdonald de Sainte-Anne de Bellevue: une indemnité de $7 par chaque élève venant de la province de Québec.

Dans les quatre dernières années, les trois écoles de MacDonald, d'Oka et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière se sont partagé une somme

de $272,101.00, soit environ $68,000.00 par année, provenant moitié du subside fédéral et moitié du budget de l'agriculture. MacDonald reçut $74,595.00, Oka, $79,768.00 et Sainte-Anne de la Pocatière, $87,738.00, plus une somme de $30,000.00 pour construction.

Grâce à ces subventions, Ste-Anne-de-la-Pocatière et Oka ont considérablement agrandi leurs collèges et peuvent maintenant loger un plus grand nombre d'élèves que jamais.

Nombre d'élèves qui ont suivi les cours réguliers ou spéciaux des écoles de

	1897	1910–11	1911–12	1912–13	1913–14	1914–15
Oka.....	49	99	91	116	149	277
Ste-Anne.....	26	31	62	70	93	246

MacDonald était fréquenté, en 1912–13, par 122 élèves de la province de Québec; en 1913-14, par 163.

Détail à noter: les élèves des écoles d'agriculture sont logés, nourris et instruits gratuitement.

On dira peut-être: les libéraux ont aboli les écoles d'agriculture de L'Assomption et de Compton.

En effet, l'école de L'Assomption a été abolie par M. Marchand parce qu'elle ne rendait pas à l'agriculture des services proportionnés à l'argent qu'elle coûtait au gouvernement.

De même et pour la même raison, l'école de Compton a été abolie en 1905.

L'histoire de cette école est assez amusante. Elle a été fondée en 1893. De 1893 à 1905, elle a coûté à la province $78,651.30. D'autre part, elle a, pendant cette période, été fréquentée par 89 élèves dont 76 seulement étaient canadiens. A certaines époques, elle ne comptait qu'un élève. Dans tous les cas, chacun des 76 Canadiens qui ont fréquenté cette école a coûté à la province plus de $1,000.

M. Sauvé, député des Deux-Montagnes, avait probablement ces faits à l'esprit lorsqu'il écrivait dans le "Nationaliste" du 14 août 1904.

"Nos gouvernements ont porté à l'agriculture une sollicitude assez notable sinon toujours éclairée. Mais, ils ont dépensé de l'argent inutilement. Pourquoi, par exemple, tant de petites écoles d'agriculture dans notre province?"

ÉCOLE DE MÉDECINE COMPARÉE ET DE SCIENCE VÉTÉRINAIRE DE MONTRÉAL.

L'Ecole de Médécine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal a pris possession récemment d'un nouvel édifice absolument spacieux, bien outillé et aménagé, où les professeurs peuvent à leur aise, donner un enseignement vraiment efficace.

L'Ecole Vétérinaire de Montréal, la seule école française du genre en Amérique, croyons-nous, a joué un rôle considérable depuis quelque vingt-cinq ans qu'elle existe. Puisse-t-elle continuer à former de nombreux médecins, qui, disséminés dans nos campagnes, sont d'un grand secours aux éleveurs.

La subvention accordée à cette école était de $4,000.00 en 1896, de $4,500.00 en 1908 et elle est aujourd'hui de $5,500.00.

L'école de laiterie

Et tout d'abord le gouvernement a établi et perfectionné l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe, qui est maintenant une des mieux outillées qu'il y ait sur ce continent.

Voici ce que disait "L'Evénement", organe de l'opposition à Québec, le 11 septembre 1906:

"Tout le monde s'accordc à dire aujourd'hui que la nouvelle école laitière de St-Hyacinthe est l'une des plus belles, l'une des mieux aménagées, sinon la plus belle, la mieux aménagée du continent américain.

"Le développement de l'industrie laitière dans notre province, son importance pour la classe agricole tout aussi bien que les besoins de suivre les progrès qui se réalisent dans cette industrie avaient démontré l'insuffisance de l'ancienne école. C'est pour répondre aux désirs des membres de la Société d'Industrie Laitière et des exportateurs que le gouvernement provincial a fait construire la nouvelle bâtisse et lui a donné l'outillage le plus complet et le plus moderne. Si l'on compare la nouvelle école à l'ancienne on peut dire qu'il y a autant de différence entre elles qu'il y en a entre le commerce que nous faisions il y a quelque quinze ans et celui d'aujourd'hui".

Voici un état indiquant le nombre des élèves fréquentant l'école de laiterie et le montant des subventions que le gouvernement lui a payées.

	Elèves	Subventions
1897.....	302	$ 6,170.42
1914–15.....	450	8,000.00

COOPÉRATION AGRICOLE

Pour augmenter la valeur de la production agricole, ainsi que pour diminuer le coût des denrées alimentaires, l'honorable M. Caron a vigoureusement poussé de l'avant une politique de coopération agricole. Le succès a dépassé ses espérances. Ainsi, pendant les trois dernières années, 1913, 1914 et 1915, 110 nouvelles coopératives ont été orga-

nisées: ce qui porte maintenant leur nombre à 148. C'est-à-d qu'aujourd'hui, dans la province de Québec, il y a une société coo rative par 13,545 habitants, alors que l'Angleterre, où le système coo ratif existe depuis de nombreuses années, il y en a une par 11,000 ha tants.

Parmi les coopératives dont l'existence est due à la féconde initiati du Ministère de l'Agriculture, il convient de faire une mention spéci de la "Société coopérative des fromagers de Québec" qui peut ser de leçon et de modèle à toutes les autres et dont nous aurons l'occasi de parler particulièrement un peu plus loin.

Une autre coopérative, qui est appelée à un avenir brillant, est "Coopérative agricole de Kamouraska". "Cette société n'a que de ans d'existence, disait l'Action Sociale du 24 décembre 1914, et grâ au concours éclairé du Ministère de l'Agriculture, elle est arrivée à u état de prospérité vraiment encourageant. Par son entremise, l cultivateurs des comtés de Kamouraska et de L'Islet ont pu vend cette année, et à des prix fort rémunérateurs quatre chars de prunes l'état frais, et mettre plus de 5,000 gallons de ces fruits en confiture."

La Société Coopérative Agricole de la Vallée d'Yamaska a so principal siège d'affaires à Ste-Césaire, comté de Rouville, et el opère dans la région dont elle porte le nom. Elle compte trois cen cinquante membres , en grande majorité des planteurs de taba Son capital souscrit est de $37,000, dont $26,400.00 sont payée Son chiffre d'affaires s'est élevé au 31 décembre 1914 à $104,000 e elle a réalisé, pendant les trois dernières années, des profits nets d $44,395.14, qui lui ont permis de payer à ses membres un dividend annuel de 6%, tout en accumulant un surplus total de $61,195.49.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES FROMAGERS DE QUÉBE

Cette société a été fondée dans le mois d'avril 1910 avec l'assistanc du ministère de l'Agriculture. Elle comptait 1800 membres à l fin de 1915, soit une augmentation de 500 sur l'année précédente Elle a fait l'an dernier (1915) des affaires pour au delà de $2,000, 000.00, bien que son capital souscrit ne soit que de $13,730.00 et son capital payé de $2,088.00. Après avoir versé des dividendes de 6% à ses actionnaires, elle a pu mettre à son fonds de réserve, en 1915, un surplus total de $17,761.84.

L'importance de cette coopérative est telle que, sans recourir aux commerçants, elle a pu fournir, dans un délai de dix semaines, les quatre millions de livres de fromage que la province a offertes au gouvernement impérial au début de la guerre.

Depuis 1914, elle a ajouté à son commerce de beurre et de fromage, celui des œufs, des volailles, des fruits, des viandes fumées, du sucre

et du sirop d'érable, afin de pouvoir aider, dans une louable idée de solidarité, les coopératives qui s'occupent de ces produits et les faire bénéficier de son organisation, de son crédit et de son excellente réputation.

Que la coopérative des fromagers de Québec fabrique des produits de première qualité, nous en voyons une preuve irréfutable dans les prix nombreux qu'elle a décrochés partout où elle a exposé. Ainsi, à Toronto, en 1914, elle a remporté 21 prix sur 24 et, à Ottawa, 10 sur 12. En 1915, elle prenait 24 prix sur 30, à l'exposition de Toronto et, à cette occasion, un journal conservateur de Montréal, "The Gazette", la félicitait chaudement de ses succès croissants.

Nous tenons à le répéter, cette organisation a été créée avec la coopération du Ministère de l'Agriculture, et elle doit son existence aux efforts de l'honorable M. Caron, à son esprit d'initiative, à son énergie et à son patriotisme. Amélioration de nos produits laitiers et augmentation de leur valeur marchande, tel est le double but que le ministre de l'Agriculture a voulu poursuivre et tel est le résultat auquel il est arrivé. Cette seule réforme suffirait à classer M. Caron parmi les plus grands ministres de l'agriculture que nous avons eus à Québec. Mais que d'autres travaux il a faits, que d'autres réformes il a opérées, que d'autres initiatives il a fait naître!

Nous donnons ci-après le chiffre des affaires de la Coopérative des Fromagers de Québec depuis sa fondation:

1910	$ 361,938.00
1911	1,001,750.83
1912	1,358,026.11
1913	1,351,412.63
1914	1,702,580.37
1915	2,077,564.96
soit	$ 7,853,272.90, en 5 ans.

Voilà certes des chiffres éloquents qui démontrent la vigueur des corps organisés par le département de l'agriculture pour promouvoir les intérêts agricoles dans cette province.

ENCOURAGEMENT A L'INDUSTRIE LAITIÈRE

A entendre les orateurs bleus, l'industrie laitière n'existerait pas en cette province si M. Angers n'avait pas perpétré le coup d'état du 16 décembre 1891, si, selon le mot de M. Mercier, "M. Beaubien n'avait pas alors sauté la clôture avec ses étalons."

Or l'existence et la prospérité des fromageries et des beurr
avant 1892, est un fait notoire, incontestable; M. Tellier l'a
même constaté le 28 avril 1892, en proposant l'adresse en rép
au discours du trône. Voici ce qu'il disait:

"Les progrès que l'industrie laitière a réalisés dans notre prov
depuis quelques années ont attiré l'attention spéciale de Son Honneu
(Débats de la Législature, 1892, p. 12).

ENCOURAGEMENT A L'INDUSTRIE LAITIÈRE

L'encouragement à l'industrie laitière se manifeste sous bien
formes: fondation de coopératives, réclame intelligente faite
produits laitiers, maintien d'une école parfaitement équipée c
dustrie laitière, subventions généreuses aux sociétés d'industrie
tière, primes pour chambres de maturation, aide à la construction
silos, primes accordées aux concours de beurre pasteurisé, primes
fabricants pour encourager la bonne tenue des fabriques, etc.

Voici le chiffre des subventions totales à l'industrie laitière acc
dées par le gouvernement à certaines époques:

1896	$ 28,212.40
1905	45,000.00
1915	67,676.14

L'INSPECTION DES FABRIQUES

Les conditions requises pour assurer la qualité du produit laiti
sont: un bon outillage et une bonne installation, un fabricant co
pétent, une inspection suivie et suffisamment rigoureuse. Les fab
ques mal outillées et mal installées, conduites par des fabrican
plus ou moins connaisseurs, nuisent à la bonne renommée de n
produits laitiers et causent un tort irréparable aux bonnes fabr
ques. C'est donc remplir un devoir de justice envers ces dernièr
que de forcer les premières à s'améliorer, à retenir les services de fabr
cants diplômés et à s'outiller d'une façon conforme aux lois de
propreté et de l'hygiène.

Le gouvernement n'avait pas le droit de se désintéresser de c
problème et il s'est appliqué à rendre plus efficace l'inspection de
fabriques de beurre et de fromage. Personne ne saurait lui en fair
un reproche. Les bons fabricants n'ont rien à perdre à une inspec
tion équitable et régulière; tout au contraire, c'est, pour eux, u
encouragement et une protection. De leur côté, les mauvais fabri

cants ont tout à gagner à changer leur mode de fabrication, puisque leurs produits commandent un prix plus élevé sur le marché.

En 1897, il y avait en cette province 1163 fabriques de beurre et de fromage non syndiquées. Ces fabriques n'étaient pas soumises à l'inspection. En 1897, le gouvernement libéral a établi l'inspection pour ces fabriques.

En 1910, il a fait voter une loi décrétant la règlementation des fabriques du beurre et du fromage et l'obligation pour les fabricants d'avoir un diplôme de fabrication et un permis d'exploitation.

Cette loi, qui est en vigueur depuis le 1er janvier 1912, était nécessaire pour remédier aux abus nombreux qui résultaient de la multiplication des fabriques trop étroites et insuffisamment outillées.

Cette loi a déjà produit d'excellents résultats, surtout en ce qui concerne les nouvelles fabriques, qui sont presque toutes construites suivant des plans approuvés par le département, avec planchers en ciment et chambre de maturation. C'est un progrès dont il faut se réjouir.

A venir jusqu'en 1915, il n'y avait pas uniformité dans l'inspection et un grand nombre d'inspecteurs se trouvaient dans des conditions absolument risibles.

Environ 1200 à 1500 fabriques étaient inspectées par des inspecteurs nommés et payés par les propriétaires de fabriques eux-mêmes. C'est-à-dire que les inspecteurs se trouvaient être les serviteurs de ceux dont ils allaient inspecter la propriété. Pour ne pas s'exposer à perdre leur position et pour plaire à ceux qui les payaient, ils faisaient des rapports d'une exactitude assez douteuse. Chaque fabrique donnait ainsi à l'inspecteur de $15 à $20 par année sans mentionner sa nourriture et celle de son cheval.

La balance des fabriques était inspectée gratuitement par des inspecteurs nommés et payés par le gouvernement.

Or, pour créer l'uniformité dans l'inspection, le gouvernement a décidé, en 1915, de nommer lui-même des inspecteurs et de les payer directement, afin de les soustraire à l'influence des fabricants. A cet effet, il impose un droit de $15.00 à chaque fabrique. Toutes sont aujourd'hui sur le même pied. Il n'en est pas une qui reçoive soit du gouvernement soit de l'inspecteur un traitement de faveur. Justice égale à toutes. Les rapports seront désormais plus véridiques et l'on saura où sont les bonnes fabriques et où sont les mauvaises.

On dit que cette dernière loi a soulevé des protestations dans toute la province. C'est faux. A peine quelques fabriques se sont, au début, montrées récalcitrantes et bientôt elles se sont soumises avec la meilleure volonté du monde.

DRAINAGE

Drainer une terre, c'est la rajeunir; c'est lui donner une vigu nouvelle, c'est ajouter à sa capacité de rendement.

Les racines qui se nourrissent dans une terre humide et froide, grande partie de l'année, finissent par pourrir, quand elles ne sont brisées par des gelées hâtives. On ne discute plus les résultats obte par le drainage et son utilité est incontestable.

Afin d'aider les cultivateurs qui désirent améliorer leurs terres le drainage, le département de l'Agriculture leur offre gratuitem des plans qu'il fait préparer par des experts. En 1914 et en 19 neuf jeunes diplômés des écoles d'agriculture sous la direction de de professeurs de mérite, MM. Savoie et Emberley, ont été mis à la disp sition des cultivateurs. Ils ont visité environ une centaine de fern chaque année, dressé des plans et indiqué aux intéressés les déta nécessaires pour procéder à un drainage efficace.

De plus, le ministère a acquis deux excavateurs qu'il fait fonctionn en manière de démonstration, dans les différents endroits de la provinc

Pendant les trois dernières années, il a été dépensé, pour fins drainage, une somme de $27,999.91 prise à même le subside féder

AMÉLIORATION DES TROUPEAUX DE PORCS ET DE MOUTONS

Depuis 1910, le département de l'Agriculture organise, chaqu année, avec le concours de la Société des éleveurs de la province d Québec, des ventes de porcs et de moutons de race pure enregistrés Les sociétés d'agriculture et les cercles ont le privilège d'acheter terme. Ils en profitent largement et cette politique, quoique récente est en voie de produire d'excellents résultats.

En 1914, les acheteurs ont pu trouver 80% des animaux offerts e vente chez les éleveurs de la province, alors qu'il y a quelques années il fallait aller demander à Ontario la plus grande partie de ces animaux Pendant la même année, il s'est vendu à l'enchère pas moins de 34 animaux de race pour un montant de $12,142.00.

Comme conséquence de cette innovation, l'élevage des animaux de race est de plus en plus en honneur dans notre province. La société des éleveurs de Québec, qui comptait 275 membres en 1907, en comptait 806 en 1915. La société des éleveurs de moutons a presque autant de membres que les sociétés du même genre de toutes les autres provinces réunies. En 1912, il y avait 29 syndicats d'élevage dans la province; en 1915, il y en avait 48.

L'AVICULTURE

Dans ces dernières années, le département a organisé un service spécial d'aviculture qui s'occupe tout particulièrement de développer et d'encourager l'industrie avicole dans la province. Outre le personnel du bureau, ce service comprend six instructeurs et démonstrateurs qui, toute l'année et en saison propice, enseignent d'une manière tangible aux cultivateurs, aux élèves des écoles ménagères, normales et même rurales, les divers procédés et méthodes de l'aviculture moderne, depuis l'incubation et l'élevage artificiel jusqu'à la préparation et l'emballage pour le marché des divers produits avicoles.

En plus, le département de l'agriculture a organisé, à travers la province, vingt-cinq stations avicoles de démonstration où les cultivateurs peuvent acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour faire de l'industrie avicole une industrie rémunératrice. La coopérative des fromagers a ajouté à son commerce celui de la volaille et des œufs et les cultivateurs n'auront qu'à se louer de cette initiative.

Est-il besoin de rappeler qu'il n'y a pas bien longtemps le Pacifique était obligé d'aller chercher à Chicago les poulets nécessaires à ses chars-buffets. Aujourd'hui, il peut les trouver dans la province, grâce au développement de l'élevage de la volaille.

Une somme de $32,300.00, prise à même le subside fédéral, a été dépensée pour cette fin dans les trois dernières années.

LA CULTURE DU TRÈFLE

Le département de l'agriculture a, depuis 1910, inauguré une campagne d'éducation et organisé des stations expérimentales pour faire connaître et répandre la culture du trèfle.

Cette culture donne d'excellents pacages, éléments absolument nécessaires à l'industrie laitière; de plus, par la richesse de ses racines, elle assure aux terres un engrais des plus fertilisants; enfin elle rapporte des revenus considérables, lorsqu'elle est faite pour la graine.

C'est convaincu de l'importance et des avantages de cette culture que le gouvernement a, en 1911, organisé des champs de démonstration. Il a établi 33 stations expérimentales, depuis cette date, en différents endroits de la province et il a ensuite mis vingt-cinq batteuses à la disposition des cultivateurs qui ont récolté du trèfle. Ces démonstrations ont eu les meilleurs résultats et alors qu'il y a cinq ans, il ne se récoltait pas, ou à peu près pas, de graine de trèfle; il s'en récoltait dans les environs de 150,000 livres en 1914, soit pour une valeur de $32,300.00.

L'heure n'est peut-être pas éloignée où les cultivateurs, qui av toujours importé la graine de trèfle de l'Ontario et même de la R blique-Argentine, pourront en exporter à l'étranger.

CULTURE DU TABAC

Une autre industrie encouragée par le gouvernement est cell tabac. Dans tous les comtés où l'on cultive le tabac, on fait améliorations; c'est ainsi que dans le comté de Rouville on a un entrepôt qui a coûté $30,000. Grâce aux méthodes enseig aux planteurs, ceux-ci pourront recevoir un prix beaucoup plus r nérateur pour leur tabac.

Une somme de $13,200.00, prise à même le subside fédéral, a dépensée dans les dernières trois années pour encourager la cul du tabac.

L'APICULTURE

L'apiculture, qui se développe très rapidement, a été largen subventionnée. Le gouvernement a fait en faveur de cette indus si payante, une propagande active et il s'occupe aussi de faire vis et inspecter tous les ruchers, pour prévenir ou enrayer les mala des abeilles. Il y a lieu de croire qu'avant longtemps cette cul rapportera des revenus considérables.

Pour montrer les progrès réalisés en apiculture dans les dernié années, nous donnons ci-après le dernier rapport de l'inspecteur district de Maskinongé et St-Maurice, M. Hector Béland:

"En 1911, je disais, dans mon rapport, que les ruchers sains étai l'exception dans les comtés de Maskinongé et Saint-Maurice. Ce année, je puis dire que, grâce à l'inspection des ruchers et à l'introd tion des reines italiennes, les ruchers infectés dans ces mêmes com sont, cette année, l'exception. De plus, le nombre de ruches a au menté considérablement. Dans le comté de Maskinongé seuleme il y a actuellement plus de 2,500 colonies d'abeilles, presque tou italiennes. Je ne crois pas me tromper en disant que ce comté possè maintenant les plus grands ruchers et les plus productifs de miel rayons de la province de Québec. De Louiseville même on a expéd cette année dans la province d'Ontario un char de miel en gâteaux

L'ARBORICULTURE

D'après le recensement de 1911, la valeur totale des fruits récolt dans la province n'était que d'un million et demi, alors que nos verge devraient produire plusieurs millions annuellement. Il y avait don

une campagne d'éducation à entreprendre dans les centres ruraux, des encouragements à donner, des réformes à opérer. L'honorable M. Caron s'est mis résolument à l'œuvre et le prochain recensement attestera que son travail n'a pas été inutile.

En 1898, l'honorable M. Deschênes, ministre de l'agriculture, avait établi six stations fruitières. M. Caron a continué cette sage politique et, aujourd'hui, il existe, par la province, 38 stations fruitières, sans mentionner les sept vergers de démonstrations où les cultivateurs peuvent acquérir les connaissances pratiques que requiert l'entretien des vergers.

En 1914, le département a fait planter 60,000 pommiers de diverses variétés dans les écoles d'agriculture, ménagères, dans les stations fruitières, de telle sorte que dans deux ou trois ans, les propriétaires de bons terrains à verger pourront se procurer des arbres fruitiers à bon marché à ces diverses pépinières, qui sont disséminées dans 32 comtés de la province.

Pour répandre l'enseignement pratique, le département fait, chaque année, une large distribution de publications telles que brochures, circulaires et rapports et met à la disposition des intéressés, qui en font la demande, les services d'instructeurs qui se rendent sur les lieux pour y faire toutes les démonstrations relatives à la plantation et la conduite des vergers.

De $1,500.00 accordées en 1898, la subvention provinciale d'aujourd'hui pour l'avancement de l'arboriculture fruitière, dépasse $10,000.00 annuellement et cet argent bien employé a fait créer des milliers de vergers et il a tellement aidé à l'éducation horticole des propriétaires dans les campagnes mêmes les plus reculées que le gouvernement fédéral, approuvant les efforts si énergiques et déjà si efficaces de l'hon. M. Caron, contribue aujourd'hui à en défrayer les frais.

Dans une allocation au Collège Macdonald, le Révérend M. A. Dickson, ex-président de la Société Pomologique, disait: "Nous sommes h ureux de constater combien l'honorable J.-E. Caron, Ministre de l'Agriculture, s'intéresse au progrès de la culture fruitière de notre province et quels encouragements il a donnés à la Société Pomologique, aux diverses sociétés d'horticulture, aux vergers de démons tration et aux stations expérimentales fruitières, qui, tous, rapportent de grands profits par l'instruction qu'ils répandent et l'exemple qu'ils donnent".

RÉSUMÉ DE L'ŒUVRE ACCOMPLIE PAR LES LIBÉRAUX EN AGRICULTURE

1. Augmentation des crédits agricoles de $217,000.00 en 1902 à $483,545.00 en 1914.

2. Organisation du comptoir coopératif de Montréal, de la société

coopérative des fromagers, et de cent autres sociétés coopératives
quelques-unes sont très prospères et font des affaires collectives
plus de deux millions de piastres par année.

3. Augmentation considérable des subsides aux expositions
vinciales qui reçoivent maintenant $30,000.00 de plus qu'elles receva
il y a dix ans.

4. Démonstrations pratiques faites dans toutes les branches
l'industrie agricole à ces expositions, depuis quatre ans.

5. Augmentation des octrois aux sociétés d'agriculture.

6. Augmentation d'octrois aux Cercles Agricoles qui, au lieu
$50.00, peuvent maintenant recevoir en maximum $130.00 par an

7. Création de 15 nouvelles sociétés d'agriculture et de plus
100 Cercles Agricoles.

8. Organisation de Cercles de Jeunes Fermières.

9. Reconstruction de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne en 1911-
agrandissement de cette école et de celle d'Oka actuellement en v
d'exécution, aide financier considérable accordé à ces deux institutio
ainsi qu'au collège McDonald.

10. Création de quatre écoles Ménagères centrales et organisati
de 40 cours d'enseignement ménager fréquentés par des milli
d'élèves.

11. Enseignement agricole donné dans tous les collèges, académ
écoles normales, couvents.

12. Organisation de 634 Jardins Scolaires ou 15,853 élèves reçoive
des leçons d'agriculture.

13. Aide accordée à l'institut agricole de Vauvert et à celui de S
Damien.

14. Encouragement à la construction des silos, des chambres
maturation, de poulaillers froids, des stations d'élevage et d'engrai
sement, qui ont contribué à augmenter énormément la productio
laitière ainsi que celle des œufs et de la volaille.

15. Importation de chevaux reproducteurs belges.

16. Ventes annuelles d'animaux reproducteurs de race ovin
bovine et porcine.

17. Trains écoles parcourant différentes parties de la province
pour fins d'instruction et de démonstration.

18. Cours abrégés donnés aux trois collèges d'agriculture et organi
sation, depuis deux ans, de semblables cours dans plusieurs comté
de la province, lesquels ont permis de donner des leçons théoriques e
pratiques de l'agriculture à des milliers de jeunes gens.

19. Organisation de champs et de vergers de démonstration, d
cours de taille et d'arrosage des arbres fruitiers donnés sur plusieur
points de la province par des experts.

20. Encouragement à la culture des arbres fruitiers, à la mise en conserve des fruits, leçons de semis et de greffage données dans toute la province.

21. Publication de milliers de brochures agricoles distribuées, sur demande, à tous les cultivateurs.

22. Réorganisation de l'école vétérinaire et augmentation de subsides pour son fonctionnement.

23. Perfectionnements apportés à l'école d'industrie laitière fréquentée maintenant par près de 700 élèves.

24. Lois sur la destruction des mauvaises herbes, sur l'organisation des coopérativees, loi pour la protection des moutons.

25. Nomination de 6 agronomes de district stationnés dans différentes parties de la province pour aider à tous les cultivateurs dans leurs opérations.

26. Encouragement à l'industrie du lard fumé et création de trois stations de démonstration pour cette fin à Oka, Ste-Anne et St-Valier. Aide au drainage souterrain.

27. Encouragement à l'industrie du sucre d'érable et création de trois écoles sucrières.

28. Encouragement à l'industrie de la graine de trèfle, formation de sociétés, achat de batteuses qui ont contribué à créer cette industrie inconnue dans la province il y a cinq ans, et qui a permis de récolter cette année environ un demi-million de graine de trèfle.

29. Encouragement aux concours de labour et de défrichement.

30. Réorganisation de l'inspection des fabriques de produits laitiers et loi à cet effet.

31. Concours organisés entre fabriques de produits laitiers.

32. Aide à la fabrication du beurre pasteurisé, à la culture du tabac et à sa préparation pour le marché.

33. Encouragement aux missionnaires agricoles, nomination de deux membres du clergé catholique chargés de donner des conférences agricoles dans toutes les églises ou maisons d'éducation supérieure.

34. Travail de recrutement en faveur des collèges d'agriculture qui, depuis quatre ans, ont quadruplé le nombre de leurs élèves.

35. Propagande pour enseignement à base agricole dans tous les établissements d'éducation supérieure et primaire.

36. Enseignement agricole donné aux inspecteurs d'écoles et aux professeurs, leçons d'agriculture données ensuite par ceux-ci dans tous les établissements sous leur contrôle.

37. Organisation d'une branche nouvelle d'entomologie et de chimie agricole.

38. Concours de récoltes sur pied, expositions de grains de semence.

39. Organisation, d'une société de production de graines de semence pures, qui a nettoyé et préparé pour le marché plus de cent

mille minots de grains de toutes sortes, aide pour l'achat de machines diverses pour le nettoyage des grains de semence et aussi pour l'arrosage des arbres fruitiers.

40. Création, à Berthierville, d'une pépinière destinée à fournir gratuitement des centaines de mille greffes pour l'industrie fruitière.

41. Organisation d'expositions de volailles, de produits horticoles, aides à l'apiculture, inspection des ruchers, distribution de reines italiennes, etc.

Ajoutons à cela les millions que le gouvernement Gouin consacre à la construction des ponts en fer et en béton, à l'amélioration de la voirie, tous progrès qui sont au bénéfice direct de la classe agricole.

Voilà son œuvre et il a droit d'en être fier. Aucun gouvernement n'a encore accompli autant pour les cultivateurs.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE

Le Journal d'Agriculture est un des plus intéressants et des mieux faits que l'on puisse trouver, ainsi que le démontrent les nombreux témoignages que le département a reçus de publicistes européens. Il est rédigé en collaboration par des écrivains d'une compétence reconnue; chefs des différents services, professeurs de nos collèges d'agriculture, agronomes de district, etc.

Sa circulation dépasse aujourd'hui 90,000. C'est donc un des plus importants journaux de la province et du pays. Le prix de l'abonnement est modique. Les 68,000 membres des cercles agricoles le reçoivent gratuitement. Les 22,000 membres des sociétés d'agriculture le reçoivent aussi gratuitement, mais dans ces deux cas le département fait une retenue de 30 cents par membre sur le montant des subventions annuelles qu'il paie à ces sociétés.

On reproche au gouvernement le contrat qu'il a passé avec "Le Canada" pour l'impression du Journal d'Agriculture et on est même allé jusqu'à en faire un scandale. On comprend que les bleus soient friands de scandales, eux qui, à Ottawa, ont fait du tripotage des deniers publics un article de leur programme, eux qui ne peuvent dépenser un sou de l'argent du peuple sans pratiquer le coulage d'une moitié.

Tous les reproches que l'on fait relativement au journal d'agriculture ne sont pas plus fondés que sincères. Voyons:

Et tout d'abord, il est faux que des soumissions n'ont pas été demandées. En en novembre 1911, le département a adressé à quatre maisons d'affaires des demandes de soumissions pour l'impression, à certaines conditions, du Journal d'Agriculture. Ces quatre maisons sont: La "Gazette" Printing Company, de Montréal, la Com-

pagnie de Publication du "Canada" de Montréal, la Librairie Beauchemin de Montréal et la maison Dussault et Proulx, de Québec. Seule la Compagnie de Publication du "Canada" a produit une soumission. La "Gazette" Printing Company s'est contentée de demander certains renseignements au sujet des annonces alors publiées dans le *Journal d'Agriculture*. Mais le gouvernement se fut-il abstenu de demander des soumissions, les oppositionnistes auraient mauvaise grâce à venir le lui reprocher. En effet, jamais gouvernement de cette province, fût-il conservateur ou castor, n'a demandé de soumissions pour l'impression des documents officiels ou du Journal d'Agriculture. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les journaux de l'Assemblée législative de 1910 aux pages 264, 265 et 338.

Et que fait le gouvernement Borden? Après avoir dénoncé le gouvernement Laurier, les conservateurs imitent son exemple et donnent, sans soumission aucune, des contrats d'impression à leurs partisans.

Voici les noms de quelques journaux bleus et le montant des impressions qu'ils ont faites pour le compte du gouvernement Borden en 1914:

La "Gazette", de Montréal, $153,000, dont $148,000 pour impression;
Le "Winnipeg Telegram", $44,000;
L'"Evènement", de Québec, $30,000;
La "Patrie", de Montréal, $28,000;
Le "Moncton Times", $23,000;
Le "St John Standard", $27,000;
Le "Montreal Star", $3,674;
Le "Montreal Daily Mail", $238, etc., etc.

Il est facile de crier, comme le fait "L'Autorité", que le "Canada" réalise tant de mille piastres de profits nets; mais le prouver est autre chose.

M. Gaston Maillet, personnage très connu à Montréal, a mené à coups de trompette une campagne plutôt ridicule pour établir que le gouvernement payait trop cher pour l'impression du Journal d'Agriculture et, naturellement, il s'offrait à faire l'ouvrage à réduction.

M. Maillet ne possède aucun matériel d'imprimerie qui vaille pour exécuter un ouvrage de ce genre. Autant vaudrait confier ce travail à un boulanger.

L'on sait ce que valent ces offres de réduction faites,—dans le seul but de causer des embarras,—par des particuliers incapables d'exécuter certains travaux eux-mêmes.

Ce ne sont pas toujours les plus basses soumissions qui sont les plus avantageuses et celles qui manifestement comportent des offres d'exé-

cution à des prix moindres que la valeur des travaux à faire, sont impitoyablement écartées par toutes les maisons sérieuses.

On sait d'ailleurs que les garanties que l'on peut offrir sont toujours aléatoires. Et dans l'exécution d'un travail spécial comme l'impression du Journal d'Agriculture, qui circule à près de 100,000 exemplaires, qu'il faut imprimer et distribuer à date fixe, l'essentiel est de pouvoir s'assurer d'une livraison régulière et d'une impression faite aux termes du contrat, et cela dans l'intérêt véritable des 100,000 abonnés.

Ce serait une faute si le gouvernement allait risquer, avec des particuliers mal disposés, et nullement préparés pour ce travail, des difficultés suivies de procédures, qui surgissent invariablement d'un marché où l'une des parties ne trouve pas un profit légitime.

Les dommages que l'on pourrait recouvrer pour la non exécution du contrat, ne pourraient jamais compenser une impression mauvaise, une livraison défectueuse, ou encore un abandon du service.

Le gouvernement, dans une affaire aussi délicate, a le devoir de ne traiter qu'avec des imprimeurs sérieux, offrant toutes les garanties financières et autres, pour la parfaite exécution de l'ouvrage à un prix raisonnable.

Et c'est ce qui existe dans le contrat avec la Cie du "Canada". Celle-ci imprime mensuellement, dans les deux langues, sur papier dispendieux, avec de nombreuses vignettes, toujours coûteuses, et sur des presses spéciales qui nécessitent du travail à la main, vingt pages de matière à lire pour le prix de 28 centins par année.

Peut-on raisonnablement prétendre que ce prix est exagéré? Non, tout au contraire, et nous savons que ce prix de 28 centins ne représente pas les déboursés de la Cie du "Canada".

C'est pourquoi, afin de rembourser le contracteur du déficit qui résulte de l'impression seule du Journal, et lui assurer un profit légitime, le gouvernement lui a permis d'ajouter, à ses frais, douze pages d'annonces entièrement séparées de la matière à lire, et dont il retire un profit.

C'est cet item de revenu surtout, que l'on cherche à grossir afin de faire croire que cette impression est excessivement payante.

Et pour cela, on se lance dans des calculs fantaisistes et l'on additionne le revenu, sans tenir compte de la dépense que la Cie du "Canada" est obligée de faire pour le papier, l'impression, la sollicitation, etc., dépenses qui viennent nécessairement en déduction du revenu brut.

D'ailleurs, le gouvernement en vertu du nouveau contrat s'est réservé un contrôle absolu sur les annonces elles-mêmes, dont un bon nombre ne sont pas permises, telles les réclames de vendeurs de boissons enivrantes (et l'on sait que celles-ci sont les plus payantes).

La valeur comme revenu des pages d'annonces s'en trouve ainsi amoindrie de beaucoup.

Une autre disposition du contrat décrète que lorsque les annonces dépasseront, grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés, un certain prix à la ligne, le gouvernement recevra 20 p. c. de cet excédent qui sera encore appliqué à réduire le coût du journal.

Il faudrait être bien difficile pour réclamer un marché fait avec plus de souci de l'intérêt public et comportant plus de garanties.

Mais il y a plus. "La Patrie", qui elle aussi ose parler de scandale, eut le contrat d'impression du Journal d'Agriculture jusqu'en 1903. Elle n'imprimait que 24 pages de rédaction par mois sur un journal de 7½ pouces par onze, la qualité du papier dont elle se servait était inférieure, et cependant elle retirait 30 cents par copie; elle jouissait du bénéfice complet des annonces et elle recevait en outre un bonus de $2,500 par an. Pour faire moins de travail que n'en fait le "Canada", elle était mieux rémunérée et cependant elle trouvait que le prix payé n'était pas suffisant et elle sollicita, le 13 novembre 1900, une augmentation de $1,000 sur son bonus, comme le prouve la lettre suivante:

"En toute justice, vous devriez nous accorder l'augmentation "que nous avons demandée, *car au prix que nous imprimons le "Jour-"nal d'Agriculture" aujourd'hui, le bénéfice n'est pas aussi élevé que "celui que nous faisons sur les ouvrages commerciaux ordinaires et nous "ne voyons pas de raison pour que nous travaillions meilleur marché "pour le gouvernement que nous le faisons pour un particulier."*

Et cette lettre est signée, LS.-JOS. TARTE.

Enfin, pour tout résumer dans un exemple, nous rappellerons que le "Farmers Advocate", qui ne donne pas plus de matière à lire et qui est moins bien rédigé que notre journal d'agriculture, coûte $1.50 par année aux cultivateurs d'Ontario qui le reçoivent.

RÉSULTATS

Avant de donner des chiffres pour démontrer les progrès réalisés à l'agriculture depuis quelques années, il n'est peut-être pas sans à-propos de rappeler certains faits et de publier certains témoignages, venant de sources aussi autorisées que désintéressées.

D'abord, Québec est allé, à deux reprises, décrocher la presque totalité de tous les premiers prix pour le beurre aux expositions de Toronto et d'Ottawa. On en fut si surpris à Toronto qu'un officier

du gouvernement ontarien fut chargé de faire une étude spéciale nos méthodes d'inspection et de fabrication.

N'oublions pas que depuis quelques années nos éleveurs québé font excellente figure aux expositions de la province voisine et n breux sont les premiers prix qu'ils remportent à la barbe de le concurrents ontariens.

Rappelons encore qu'en 1913, dans un concours des meille fermiers des deux provinces d'Ontario et de Québec, c'est notre p vince qui a remporté les honneurs. M. Robert Ness, de Howi membre du conseil d'agriculture a été proclamé bon premier.

Et lors de la réunion des producteurs de semences à Ottawa, 1914, le professeur Robertson, ancien principal du collège McDona maintenant président de la commission de conservation n'a pas cra de proclamer devant les délégués de toutes les provinces réunis, q la province de Québec avait la meilleure et la plus effective orga sation agricole du Dominion.

Un peu plus tard, lors de l'exposition des grains de semence, février 1915, à Québec, un autre fonctionnaire fédéral importa M. Clark, assistant-commissaire des semences, exprimait sa surpr et son admiration pour tout ce qu'il venait de voir; il mentionna sp cialement les nombreux exhibits de graine de trèfle, qui suivant s expression, étaient une révélation pour lui et dépassaient en qual tout ce qu'il avait vu de plus beau parmi les districts les plus fav risés d'Ontario.

QUÉBEC ET ONTARIO

Les conservateurs ont l'habitude de dire que la province d'Onta est de beaucoup en avant de la nôtre en fait d'agriculture et ils ne gênent pas pour en imputer la faute au gouvernement Gouin.

Raisonnons un peu.

D'abord, voyons quel est le chiffre de la population productive improductive des deux provinces:

	Ontario	Québec
Population totale.....	2,523,174	2,003,23
Population de moins de vingt ans.....	977,917	970,27
Population de 20 ans et plus.....	1,545,257	1,032,96
Population mâle de 20 à 75 ans.....	775,000	505,00

Quoique la population totale de l'Ontario soit de 26% plus conside rable que celle de Québec, la population improductive (de moins d 20 ans) est à peu près la même dans les deux provinces,—la populatio de 20 ans et plus est de 50% plus considérable dans l'Ontario, et l population mâle de 20 à 75 ans est de 55% plus considérable dan l'Ontario.

Dans l'Ontario, la population de moins de 20 ans égale 64% du chiffre de la population de 20 ans et plus,et 126% du chiffre de la population mâle de 20 à 75 ans.

Dans Québec, la population de moins de 20 ans égale 92% du chiffre de la population de 20 ans et plus, et 192% du chiffre de la population *mâle* de 20 à 75 ans.

Ces chiffres sont extraits de l'Annuaire statistique de 1914.

Voyons maintenant quels sont les chiffres relativement à la culture du sol:

	Québec	Ontario	
Nombre de fermes.....	159,691	226,801	42% de plus.
Acres occupées.....	15,613,267	22,171,785	42% de plus.
Acres occupées par propriétaires.....	14,836,325	19,192,707	29% de plus.
Valeur des fermes et bâtiments.....	$638,209,689	$926,133,962	45% de plus.

Avec une population productive de 50% plus considérable, Ontario ne compte que

42% de fermes de plus que Québec
42% d'acres occupées de plus que Québec
29% d'acres occupées en prop. de plus que Québec
45% de valeurs agricoles de plus que Québec
(Annuaire statistique de 1914, pages 70 et suivantes.)

Il est indiscutable que l'Ontario jouit d'un climat plus favorable que le nôtre et il est certain que le climat influe considérablement sur la culture.

Pour démontrer qu'à climat égal les cultivateurs de chez nous sont plus avancés que ceux de l'Ontario, prenons, par exemple, les comtés de Prescott et de Vaudreuil, ceux de Glen-Garry et de Huntingdon, qui sont limithophes.

Prescott et Glen-Garry sont, comme on le sait, situés dans Ontario et Vaudreuil et Huntingdon, dans Québec.

	Prescott	Vaudreuil	Glengarry	Huntingdon
Occupants de terres.....	3,295	1,249	3,036	2,169
Acres occupées.....	278,980	106,576	279,826	219,379
Acres occupées par occupant en moyenne.....	84	85	92	101
Acres améliorées.....	207,072	79,359	169,997	112,639
Acres améliorées par occupant en moyenne...	62	63	55	52

Valeur des terres, bâtiments, machines agricoles, animaux et abeilles	$19,181,419	$8,001,652	$16,349,257	$10,611,
Valeur moyenne des terres, etc.	$ 5,821	6,406	5,385	4,
Valeur des produits de toute sorte	$3,449,457	1,495,571	3,419,346	2,501,
Valeur des produits par occupant en moyenne	$ 1,046	1,197	1,126	1,
Valeur des produits par acre occupée	$ 12.36	14.03	12.21	11
Valeur des produits par acre améliorée	$ 16.63	18.84	20.11	22
Percentage du revenu par rapport à la valeur des terres, bâtiments, machines, animaux, etc.	$ 18%	18%	20%	23

(Chiffres du recensement de 1911.)

Ainsi donc, lorsqu'ils jouissent du même climat et de la même temp rature, les comtés de la province de Québec soutiennent avantageus ment la comparaison avec ceux de l'Ontario en matière d'agricultu

Cependant, malgré les désavantages du climat, nous avons fait d progrès considérables qui nous mettent, à bien des égards, en ava d'Ontario.

Nous donnons ci-après, pour la décade de 1901 à 1911, quelqu chiffres tirés du dernier recensement:

L'augmentation de la culture des fruits et légumes se chiffre, pou la même période, à 77.52 p. c. pour Ontario et 183.41 p. c. pour Québe

Pour les légumes seuls, Ontario a augmenté de 43.59 p. c. et Québe de 79.76 p. c.

Dans l'élevage de chevaux, le pourcentage de l'augmentation e Ontario est de 12.63 p. c. et de 15.87 p. c. dans Québec.

Les vaches laitières ont diminué dans les deux provinces. Le pour centage de la diminution est de 3.07 dans Ontario et de 1.77 p. c seulement dans Québec. Disons pour compenser que le rendemen du lait par animal a considérablement augmenté dans notre province puisqu'il est de 56.68 p. c.

Par contre, l'augmentation des bêtes à cornes, autres que les vaches laitières, a été de 16.89 p. c. dans Québec, tandis qu'Ontario démontre une faible augmentation de 3.27 p. c. seulement.

L'élevage du mouton a aussi diminué dans les deux provinces, mais cette diminution se chiffre à 29.08 p. c. dans Ontario et à 2.66 p. c. seulement dans Québec.

En retour, l'amélioration des races et la valeur des moutons a augmenté de 14.05 p. c. dans Québec pendant que dans Ontario, la même valeur a *diminué* de 19.77 p. c.

De 1901 à 1911, l'élevage du porc a augmenté de 20.78 p. c. dans Ontario et il est monté à 96.54 p. c. dans Québec.

La valeur des mêmes animaux a augmenté de 28.39 p. c. dans Ontario et de 71.80 p. c. dans Québec.

Le nombre de poules dans Ontario a augmenté de 38.46 p. c. et dans Québec, de 57.20 p. c.

La valeur des volailles a de même augmenté dans Ontario de 96.10 p. c. et de 107.71 p. c. dans Québec.

En 1911, Ontario avait 4,759 fermes abandonnées, ou un total de 398,637 acres, tandis que Québec n'en avait que 665 ou un total de 56,342 acres.

L'augmentation générale du rendement des terrains en culture depuis 1890, dans les deux provinces, est comme suit:

Québec		Ontario
15.07 p. c.	1890–1900	12.08 p. c.
11.09 p. c.	1900–1910	1.02 p. c.

Québec a fourni, en 1910, 64.79 p. c. de la production totale du beurre manufacturé dans les fabriques de tout le Dominion.

L'augmentation de la production laitière dans la dernière décade est pour Ontario, de 24.51 p. c.; Québec tient encore la tête avec 27.56 p. c.

De même pour l'augmentation de la valeur des terres cultivées, qui est de 31.23 p. c. dans Ontario et de 80.65 p. c. dans Québec, et pour l'augmentation de la valeur de la production agricole qui est de 50.45 p. c. dans Ontario, et de 54.91 p. c. dans Québec.

Ontario a une augmentation de 116.17 p. c. dans la vente des animaux, mais Québec dépasse encore de beaucoup la province voisine avec une augmentation de 202.68 p. c. à son crédit.

Les animaux abattus sur la ferme accusent une augmentation de 2.20 p. c. dans Ontario et de 7.54 p. c. dans Québec.

Provinces de l'est	Augmentation du nombre d'acres de terre en culture	Pour ce
Québec.....	1,169,092	8.09
Ontario.....	822,261	3.85
Nouvelle-Ecosse.....	179,534	3.53
Nouveau-Brunswick.....	94,599	2.13
Ile du Prince-Edouard.....	7,846	0.65

Vol. 4, dernier recensement, page VIII de l'introduction.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

"L'agriculture, dans la province de Québec, fait des progrès pro gieux. Il y a actuellement tout près de 9 millions d'acres de te améliorée, sans compter les terres cultivées en jardins et vergers.

"La production agricole se ressent naturellement de cette progressi En 1901, l'on estimait à 59 millions de boisseaux la production différentes céréales; elle montait en 1910 à 90 millions de boisseau

(Extrait d'une brochure publiée sous la direction de l'honoral M. W.-J. Roche, ministre de l'Intérieur à Ottawa, 1914.)

G. Dallaire, le spécialiste du "Devoir" en matière d'agricultu écrit: "Nous avons fait des progrès, certes, il ne faut pas être à bo d'âge pour le constater. En maints endroits, la campagne d'aujou d'hui ne ressemble plus du tout à celle d'il y a vingt ans. On drainée, "errochée" et fertilisée et elle produit sensiblement pl Mais mon Dieu! qu'il y a donc beaucoup à faire encore".

(Reproduit par la "Vérité", 26 septembre 1914.)

"Le Canada est, lui seul, entré dans cette voie même avant Etats-Unis. Et nous sommes heureux de proclamer que, sous rapport, grâce à l'action intelligente de notre Législature, la provin de Québec est à la tête de la Confédération par son heureuse initiati en matière de législation. Les grandes provinces agricoles de l'Oue se préparent, elles aussi, à entrer dans cette voie".

("Le Devoir", août 1915, dans un article sur les Caisses rurales le crédit agricole).

"Dans le mois de septembre 1915, il y eut une fête agricole à Mon magny. M. D.-O. Lespérance, au dire de "L'Evènement", y a décla

que "depuis quelques années les gouvernements semblent rivaliser de zèle pour encourager l'agriculture". De son côté, le sénateur Landry, a avoué: "que les cultivateurs ont aujourd'hui bien des avantages que leurs devanciers n'avaient pas. De mon temps, a-t-il ajouté, on n'annonçait jamais de ces subsides extraordinaires à l'agriculture. Les temps sont bien changés. Les sociétés d'agriculture, lors de leur fondation, ont eu à subir de rudes sacrifices. Elles ont vivoté d'abord. Aujourd'hui elles vivent".

D'après les récentes statistiques publiées par le département du commerce, dit le "Droit", la province de Québec est en tête de la liste des provinces pour l'exportation des produits agricoles. La valeur totale de ces produits s'élève à $181,982,000. La province d'Ontario qui arrive deuxième n'a que $167,687,000 pour la même période. La différence en faveur du Québec reste donc de $14,297.000. Ce n'est pas si mal pour une province que l'on se plaît à déclarer si arriérée.

(*L'Action Catholique*, 5 mai 1915).

L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE

Importance de la question

Nous ne saurions mieux faire ressortir l'importance de cette question qu'en citant, sans le traduire, l'extrait suivant d'une plaquette publiée, il y a quelque temps, par l'association des bons chemins de l'Ohio.

Some reasons for good roads

"If you are a farmer, because your farm will increase in value, you can raise more profitable crops, your cost of hauling will be lower, you can market your products where prices are best, your children can get to school, your family can attend church, your physician will be in closer touch with you, your boys and girls will stay on the farm, you will have better mail service, more social life and happier conditions all aound.

"If you are a merchant, because good roads enlarge your trading radius and make it possible for purchasers to reach you every day in the year and you can thereby increase your sales.

"If youre present a chamber of commerce or board of trade, because the public roads are commercial feeders to the cities and every improve-

ment of these roads means a greater prosperity to the cities th
increased agricultural productions and greater stimulus to all indus

"If you are an automobile user, because you can get the ben
your mach ne every day in the year, your repair bills will be lowe
the larger and better towns will be possible at all seasons of the

"If you are a dealer in fa n products and implements, becaus
can receive the products and deliver the implements at all times

"If you are a banker, because good roads will increase agricul
commerce, and manufacturers, depositors, deposits and dividen

"If you are a progressive citizen, because you cannot progre
long as your province and nation remain in the mud."

L'amélioration des chemins intéresse donc pratiquement t
les classes de la société; mais ce sont les cultivateurs qui sont su
appelés à en bénéficier.

Sommes déboursées

Voici un état des sommes déboursées depuis vingt ans par le
vernement, pour l'amélioration de la voirie, soit sur le budget
naire de la voirie, soit sur les emprunts autorisés par la loi des
chemins, 1912.

1895-96	30 20
1896-97	5,953 34
1897-98	7,795 56
1898-99	10,203 29
1899-00	14,510 00
1900-01	13,000 00
1901-02	6,000 00
1902-03	17,572 79
1903-04	11,000 00
1904-05	18,250 58
1905-06	9,661 88
1906-07	15,404 56
1907-08	20,117 85
1908-09	60,146 92
1909-10	60,000 00
1910-11	95,000 00
1911-12	494,277 66
1912-13	1,069,810 35
1913-14	4,018,916 68
1914-15	6,140,273 13

Comme on peut le voir, c'est en 1907 qu'a été inaugurée la politique d'amélioration des routes. Avant cette date, on avait bien fourni aux municipalités rurales des machines à chemins et alloué quelques subventions, mais les résultats de ces encouragements n'étaient guère appréciables.

Historique de la loi des chemins

En 1907, l'hon. M. Allard, alors qu'il était ministre de l'agriculture, fit adopter une loi assurant une subvention aux municipalités rurales qui prendraient à leur charge l'entretien de leurs chemins d'été. Deux municipalités pouvaient, dans chaque comté, bénéficier chaque année de cette subvention qui s'élevait à $800.

En 1908, la loi de 1907 fut amendée de façon à faire bénéficier de la subvention accordée non seulement deux municipalités, mais toutes les municipalités de chaque comté qui prendraient à leur charge l'entretien de leurs chemins. De plus, le gouvernement était autorisé par cette loi de 1908 à mettre à la disposition de toutes municipalités qui feraient des travaux de macadamisage ou de gravelage une subvention qui pourrait s'élever jusqu'à $500. et qui servirait à payer la moitié des dépenses que la municipalité aurait encourues pour ces travaux permanents.

La loi des chemins ne fut guère modifiée avant 1911.

En 1911, elle fut complètement refondue, sur l'initiative de l'hon. M. Caron. Voici les principaux avantages que procure cette loi de 1911, qui est encore en vigueur.

LA LOI DE 1911

Elle pourvoit à l'octroi de subventions pour les trois catégories suivantes de travaux: (*a*) macadam; (*b*) gravelage; (*c*) entretien.

(*a*) MACADAM: La loi de 1911 garantit une subvention égale à 50%, pour une somme ne dépassant pas $1000, par année, aux municipalités rurales locales qui font des travaux de macadam. La subvention n'est que de 40% mais peut également s'élever à $1000. par année, si la municipalité qui fait du camadam est une municipalité de village. De plus, cette dernière subvention n'est accordée que pour le chemin principal. Depuis une couple d'années le Ministre de la Voirie a étendu, en quelque sorte, l'application de cette loi; et, dans plusieurs cas, il a accordé à des municipalités des subventions égales à la moitié du coût de leurs travaux de macadam, sans s'en tenir à la limite de $1000 fixée par la loi. Ainsi, si une municipalité a fait pour $3500. de travaux d'amélioration dans ses chemins, elle touche une subvention de $1750. soit la moitié des dépenses totales faites durant une saison.

De plus, indépendamment de ces subventions et pour facilite municipalités la confection du macadam, le gouvernement met disposition de ces dernières, quand cela est possible, tout l'out nécessaire. Comme le gouvernement possède cinquante-sept outil complets, un assez grand nombre de municiaplités peuvent être faites de cette manière. Ces outillages sont prêtés ou loués aux mu palités avec l'instructeur qui dirige les travaux. Cet instructeu payé par le gouvernement. En outre, le gouvernement paie la m des frais de fonctionnement des machines. Ces frais compren l'achat des pièces de rechange, de l'huile, du bois, du charbon, le sa du mécanicien du rouleau et de la locomobile.

(*b*) Gravelage: La loi de 1911 garantit une subvention annu égale à 50% de ce que dépense une numicipalité rurale locale qui du gravelage, pourvu que le montant de cette subvention ne dép pas $500. Pour les municipalités de village cette subvention n'est de 40% et ne s'applique qu'au gravelage fait sur le chemin principal

Si une municipalité fait à la fois du gravelage et du macadam, le m tant total de la subvention que lui garantit la loi n'est que de $1 mais le Ministre a étendu l'application de la loi et l'a subvention r lière est presque toujours dépassée.

(*c*) Entretien: La loi de 1911 garantit une subvention annuell 50%, jusqu'à un maximum de $400, à une municipalité rurale lo qui met tous ses chemins à la charge de son conseil, en vertu de l'art 1080 du Code municipal. Cette subvention ne peut dépasser $ quand les routes seules sont mises à charge du conseil.

Une subvention au taux de 40% est accordée à une municipa de village qui met tous ses chemins à la charge de son conseil, et c subvention ne dépasse pas $200.

La subvention pour l'entretien n'ôte pas aux municipalités le d de toucher des subventions pour macadam ou gravelage. Elle ne l même pas aux municipalités qui bénéficient de la loi des emprunts 1912.

Ces subventions ont eu pour effet de faire disparaître "les parts route" et de mettre l'entretien des chemins sous une direction uniq celle du conseil municipal.

Depuis 1907, environ 18,000 milles de chemins sont entretenus sy matiquement par les municipalités. Comme il y en a 45,000 dans province c'est donc au delà du tiers qui se trouve être maintenant sou contrôle des conseils municipaux. Quand on songe que l'élan bonnes routes date à peine de cinq ans, on ne peut s'empêcher d'admi un résultat aussi satisfaisant obtenu aussi rapidement.

Le nombre de municipalités qui ont des règlements en vigueur s le régime de la loi de 1911 est de 476.

En résumé, la loi de 1911 garantit aux municipalités rurales ou de village une subvention annuelle égale à 50% ou à 40%, suivant le cas, des dépenses qu'elles ont faites, mais à la condition que cette subvention ne dépasse pas annuellement $1000, si elle est demandée pour macadamisage et $500.00 si elle est demandée pour gravelage.

Comme on peut le voir, les avantages offerts par la loi de 1911 sont nombreux et considérables, mais plusieurs municipalités ne sont pas en état de dépenser les sommes que requièrent les travaux aussi coûteux que le macadamisage et le gravelage de leurs routes. Le gouvernement Gouin a donc pensé qu'il était de son devoir de venir en aide aux municipalités qui désirent entreprendre de tels travaux. Et c'est ainsi qu'il a fait adopter, ce que l'on appelle communément "la loi des $10,000.000".

La loi de 1912 ne fait disparaître aucun des avantages de la loi de 1911; au contraire elle la complète.

La différence importante entre ces deux lois est la suivante: celle de 1911 garantit des subventions qui ne peuvent dépasser chaque année, mille piastres pour macadamisage et cinq cents pour gravelage, tandis que la loi de 1912 permet au gouvernement de mettre à la disposition des municipalités toutes les sommes dont elles ont besoin pour améliorer leur voirie.

La loi de 1912

Mais la véritable loi des bons chemins, c'est celle de 1912, qui a ouvert à la voirie rurale un crédit de $10,000,000. Ce crédit fût ensuite augmenté de $5,000,000.

Le premier texte de la loi a été modifié à la seconde session de 1912, de façon à simplifier son application.

Ainsi, les municipalités qui veulent se prévaloir de la loi n'ont plus à émettre des débentures. C'est le gouvernement qui emprunte directement et en son propre nom, puis distribue les fonds aux municipalités.

Les municipalités ne s'engagent plus à payer la moitié de l'intérêt des emprunts; tout ce qu'on leur demande, c'est de payer 2 p. c. d'intérêt sur les sommes qu'elles reçoivent du gouvernement, pendant quarante et un ans.

C'est le gouvernement, nous l'avons dit, qui négocie directement les emprunts, en paie tout l'intérêt et l'amortissement, sauf à se faire rembourser de 2 p. c. par année, jusqu'à ce que l'emprunt soit amorti, pour toute contribution de la part des municipalités.

En conséquence de ces modifications, les formalités à remplir par les municipalités ont été grandement simplifiées.

Ainsi, voici d'après le nouveau texte (3 Georges V, Chap. 21, Art. 2) les formalités nécessaires pour bénéficier de la loi:

"a) Passer un règlement qui entre en vigueur à la date y mentio pour ordonner le macadamisage, l'empierrement ou le gravelag chemins y décrits;

"b) Demander ensuite au gouvernement, par résolution, entente préalable avec le département de la voirie pour en fi montant, les sommes nécessaires à la confection ou à l'amélior des chemins décrits dans le règlement adopté au désir du parag (a) de la présente section.

"Cette résolution doit autoriser le maire et le secrétaire-trés à signer en faveur du trésorier de la province, dès que le gouverne sera prêt à fournir les deniers requis, quarante et un coupons con tant un engagement de la part de la municipalité de payer annu ment, à l'époque fixée par le trésorier de la province et mentio dans le coupon, deux pour cent d'intérêt sur la somme indiquée la résolution.

"Il doit aussi être pourvu, dans la résolution, au moyen d'une sation spéciale ou autrement, au paiement des deux pour cent d' rêt sur la somme qui peut être fournie par le gouvernement."

Comme le disait "La Patrie" à la date du 30 septembre 1915:

"Cet argent est prêté aux municipalités à des conditions except nellement avantageuses pour elles. Elles n'ont qu'à payer 2 p cent par année d'intérêt sur les sommes reçues pendant quarant ans, et elles seront quittes. Le gouvernement ne réclamera jama remboursement du capital. On ne pouvait raisonnablement den der au gouvernement de faire davantage. Les conditions qu' faites aux municipalités étaient vraiment séduisantes, et, à la vé une multitude de municipalités ont été séduites et ont dépensé sommes considérables pour l'amélioration de leur voirie."

Un petit calcul fera saisir les avantages de cette loi.

Supposons qu'une municipalité emprunte $50,000.

Avec ces $50,000. elle pourra construire de 10 à 15 milles de chem macadamisé.

De plus, ses contribuables pourront, en travaillant au maca misage, gagner au moins 4/5 du montant qui y sera dépensé, s $40,000.

Ces $40,000, s'ils sont déposés à une banque d'épargne, rapp teront au moins 3%, soit $1,200 par an.

D'autre part, la municipalité devra débourser annuellement 2 sur le montant de l'emprunt, soit $1,000 par an.

En résumé, les contribuables de cette municipalité auront de à 15 milles de chemin macadamisé; en outre, ils auront personn

lement $40,000 en banque, lesquelles rapporteront chaque année au moins $200 de plus qu'il ne leur en faudra pour payer les intérêts de leur emprunt.

Comme on le voit, les avantages que procure cette loi sont considérables.

Que cette loi ait été populaire auprès de nos populations rurales, nous n'en voulons d'autre preuve que les faits suivants:

Six mois après qu'elle eut été adoptée, 273 municipalités avaient déjà demandé de bénéficier de ses avantages.

A la fin de la saison de 1913, le montant des allocations garanties s'élevait à $7,931,125.

Pendant la saison de 1914, le gouvernement a payé pour l'amélioration de la voirie une somme de $4,354,565.55.

Quatre ans après l'adoption de la loi de 1912, $8,162,574.43 avaient été mis à la disposition des municipalités et $4,137,725.63 avaient servi à la confection des routes provinciales. Bref, pour répondre au désir des municipalités, il aurait fallu, de 1912 à 1916, débourser une somme de $23,000,000. Cette loi répondait donc à un besoin. Aussi fut-elle la bienvenue. Les résultats qu'elle a produits ont convaincu ceux qui avaient pu manquer d'enthousiasme lors de son adoption. Feu l'honorable M. Monk, ancien ministre dans le cabinet Borden, disait à ce sujet:

"Je n'ai pas toujours été un partisan de la politique des bons chemins du gouvernement de cette province; mais en constatant les heureux résultats obtenus, je crois que tous les hommes de bonne volonté doivent apporter leur concours pour aider le gouvernement à mettre cette loi en pratique. J'approuve la méthode suivie par le gouvernement de convaincre les citoyens de cette province, en leur envoyant des conférenciers comme celui que nous venons d'entendre, au lieu d'une méthode de cœrcition."

(La Patrie, 21 août 1913).

CRÉATION DU MINISTÈRE DE LA VOIRIE

Grâce aux efforts du gouvernement, le mouvement des bonnes routes prit une extension telle, vers 1912, qu'il devint nécessaire de créer un ministère de la voirie. Ce n'était pas chose facile. On ne trouve pas du jour au lendemain un personnel compétent, lorsqu'il s'agit surtout d'une œuvre aussi nouvelle que celle de la voirie. Il est permis de dire que le gouvernement s'en est habilement tiré.

Le ministère de la voirie fut d'abord affilié à celui de l'agriculture. En 1913, il en devint absolument indépendant. On comprendra toute l'importance de ce nouveau département quand on saura que, durant

la saison de 1914, il a employé pendant les quatre mois de l'été moins de 7,500 hommes.

Ce ministère est certainement un des mieux organisés qui soit. possède un laboratoire très bien équipé. Quant à son personn il est d'une compétence reconnue, et les conservateurs font preu d'une mauvaise foi criante lorsque, sans apporter la moindre preu ils traitent d'incapables les ingénieurs de la voirie.

COURS DE BONS CHEMINS

Chaque année, depuis trois ans, le ministère de la Voirie tient, da une localité quelconque de la province, une école des bonnes route Ces cours sont ouverts à tous et sont à la fois théoriques et pratique La confection du macadam, le drainage, l'égouttement, la constructio des ponceaux, le gravelage des routes, l'entretien des chemins de terr voilà autant de sujets qui y sont traités. Ces cours de bons chemin sont fréquentés par les instructeurs du ministère de la Voirie, par l apprentis-instructeurs, les surveillants des routes provinciales, l inspecteurs, par toutes les personnes envoyées par les municipalité ou venues d'elles-mêmes pour se renseigner. Aux rouleurs et au chauffeurs on donne des leçons de mécanique pratique sur les répara tions urgentes à faire aux machines en cas d'accident.

OUTILLAGES

Pour encourager et promouvoir la construction du macadam dans la province de Québec, le gouvernement a acheté cinquante-sept outillages complets qu'il prête ou loue aux municipalités, suivant le cas. Ces cinquante-sept outillages sont en opération depuis près de quatre années et plusieurs centaines de milles de chemin ont pu être améliorés grâce à eux. Le gouvernement en confie la direction à un de ses employés, qui en surveille la marche et dirige les travaux.

En outre de ces cinquante-sept outillages, le gouvernement a permis aux municipalités qui en ont le désir de se prévaloir de la loi d'emprunt de 1912 pour faire l'acquisition d'outillages qui demeurent leur propriété. Une somme de $6.500. a été affectée à cette fin, et elle est prise à même la subvention accordée à une municipalité. Un grand nombre de municipalités ont tenu à bénéficier de cette clause, au point qu'il se trouve actuellement pas moins de cent soixante outillages, dans la province, qui sont la propriété de municipalités.

De plus pour faciliter le bon fonctionnement des outillages et empêcher les retards qui peuvent être occasionnés par le bris de certaines pièces importantes des machines, le ministère de la Voirie a ouvert et maintient à Québec un magasin de pièces de rechange avec

un assortiment des plus complets. Ce système permet de remplacer très rapidement une pièce brisée, et empêche les retards prolongés que l'on était forcé de subir quand il fallait faire venir ces pièces de l'étranger.

LES ROUTES PROVINCIALES

Par l'article 19 de la loi des Bons Chemins de 1912, le gouvernement est autorisé à faire construire, ou reconstruire, à même les crédits votés pour l'amélioration des chemins, des routes, dites provinciales, destinées à relier ensemble des centres importants. Le coût de cette construction est totalement payé par le gouvernement, qui donne ces routes à construire à des entrepreneurs, ou en surveille lui-même la construction, suivant le cas. Le gouvernement a le droit, de par la loi, d'exiger des municipalités qui se trouvent sur le parcours de ces routes provinciales ou régionales une contribution qu'il a fixée à venir jusqu'à présent à $1,000 par mille pour le macadam et à $300 par mille pour le gravelage.

LA ROUTE EDOUARD VII

Jusqu'à date, en fait de routes provinciales, le gouvernement de la province de Québec, a construit la route Edouard VII, de Montréal à Rouse's Point, longue de trente-neuf milles, destinée à relier la métropole canadienne à l'état de New-York.

Il est à déplorer que le gouvernement fédéral, qui s'était chargé de construire une jetée longue d'environ 8,000 pieds, le long du fleuve Saint-Laurent, n'aît pas encore jugé à propos de mettre sa promesse à exécution.

Au sujet de cette route, le "Montreal Star", disait, le 15 novembre 1913: "We are in a bad way for roads in Quebec, but we have one highway from which those coming here can learn a good deal. That is the King Edward Highway with constitutes the most important piece of road construction in the Dominion".

AUTRES ROUTES PROVINCIALES

En plus de la route Edouard VII, le gouvernement a construit la route Sherbrooke-Derby-Line, longue de trente-deux milles, destinée à relier la ville de Sherbrooke à l'état du Vermont. Cette nouvelle route régionale a été terminée l'été dernier et elle constitue une des plus belles voies de communciation dans la province de Québec.

La grande route Montréal-Québec, longue de 147 milles, commencée en 1913, est sur le point d'être terminée. Elle est destinée à relier

les deux centres les plus importants de la province de Québec, et se une des plus belles de tout le continent américain. La route de Lév à Jackman, 93 milles, est aux trois-quarts terminée. Elle traverse u région essentiellement agricole et est destinée à relier la ville de Québ à l'état du Maine.

Plusieurs projets de routes provinciales non moins importantes so actuellement à l'étude; entre autres celui de la route Montréal-Hul celui de la route Trois-Rivières-Grand' Mère, celui de la route Lévi Nicolet, celui des routes Lévis-Rimouski, Lévis-Sherbrooke, She brooke-Richmond-Montréal. On peut donc dire sans exagération qu d'ici à dix ou quinze ans, la province de Québec sera sillonnée, en tou sens, de grandes routes régionales auxquelles viendront aboutir le routes locales, qui auront été construites par les municipalités.

RÉSULTAT DE LA POLITIQUE DE VOIRIE

Voici un petit tableau qui indique le nombre de milles de chemins entretenus systématiquement par les municipalités depuis 1907, grâce aux subventions du gouvernement.

Années	Chemins entretenus systématiquement
1907	Environ 1,000 milles
1909	" 2,000 "
1911	" 8,500 "
1913	" 15,000 "
1916	" 18,000 "

Il convient d'ajouter que, depuis 1911, il s'est fait 1,214 milles de macadam et 497 milles de chemins gravelés. Voici un état des travaux annuels:

Année	Milles de chemins macadamisés	Milles de chemins gravelés
1911	40.	46
1912	62.5	51.87
1913	225.	60.
1914	550.	196.
1915	336.77	143.46
	1,214.27	497.33

PONCEAUX

Afin de faire disparaître les ponceaux en bois et les faire remplacer par des ponceaux en béton, en acier ou en tôle ondulée, le gouvernement accorde des subventions aux municipalités qui désirent entreprendre ce changement. Voici un tableau qui fait voir le nombre de ponceaux qui ont été remplacés chaque année depuis 1908:

Année	Nombre de ponceaux
1908	35
1909	649
1910	1,306
1911	2,006
1912	676
1913	2,136
1914	2,469
1915	2,335
	11,612

RÉPONSES A QUELQUES CRITIQUES

Le gouvernement fédéral et les chemins:—

Les conservateurs ont l'habitude de reprocher aux libéraux l'attitude que la majorité des sénateurs a cru devoir prendre relativement à la mesure présentée par le gouvernement Borden pour la confection des chemins dans ce pays.

D'abord, les députés de l'assemblée législative ne sauraient légitimement être tenus responsables des actes du Sénat.

Et ensuite, il est faux d'affirmer que les sénateurs libéraux ont rejeté le projet de loi Borden. Ils l'ont tout simplement amendé de façon à ce que l'argent dont il pourvoyait à la dépense soit réparti entre les provinces proportionnellement à la population de chacune d'elles, comme il y a lieu pour le subside fédéral.

Avec cet amendement, la loi eut été équitable. Sans lui, elle aurait été injuste, oppressive et inconstitutionnelle.

Dans une interpellation que l'on trouve rapportée à la page 231 des Journaux de l'assemblée législative de 1914, M. Tellier demandait s'il était vrai que le premier ministre de la province s'était déclaré opposé à la mesure du gouvernement Borden.

A cette question, Sir Lomer Gouin fit la réponse suivante qui indique sommairement chacune des nombreuses raisons pour lesquelles les

provinces avaient le devoir de s'objecter à la passation, dans sa for primitive, du projet de loi Borden.

"Le premier ministre a déclaré:—

a. Qu'il était contraire à la constitution et à l'intérêt des provin de soumettre à l'approbation du gouvernement du Canada en conse comme le comporte cette mesure, les descriptions, conditions et dev des routes provinciales;

b. Que cette mesure était contraire à l'esprit et à la lettre de l'artic 92 (8, 10 et 16) de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 186

c. Qu'elle empiétait sur les attributions des provinces, comme représentant du ministère Borden au Sénat, M. Lougheed, l'a lui-mên admis (voir Hansard du Sénat, édition anglaise, p. 547);

d. Qu'elle tendait à asservir les administrations provinciales;

e. Que, suivant la parole de l'honorable M. Cochrane, ministre de chemins de fer et canaux du Canada elle n'avait pas pour objet d remettre au gouvernement des diverses provinces, comme la chos a lieu pour le subside à l'agriculture, les montants destinés à la cons truction, ou à l'amélioration des routes, (voir Hansard, édition no revisée, p. 866);

f. Qu'elle ne pourvoyait pas à ce que les fonds votés pour l'amélio ration de la voirie fussent distribués au prorata de la population respec tive des provinces;

g. Que le gouvernement central, bien que requis d'assurer, par u texte de loi, une répartition équitable entre les provinces des fond que le parlement pourrait voter à ce sujet, s'y était formellemen refusé;

h. Et enfin, qu'elle était contraire à la politique du gouvernement qui n'a jamais cessé de réclamer l'autonomie des provinces.

Les bouts de chemins

L'opposition prétendait, au début, que la loi des bons chemins aurait pour effet de n'aider à l'amélioration que "des bouts de chemins". Mais l'expérience a prouvé ici comme aux Etats-Unis et ailleurs que, grâce à cette politique d'encouragement et de liberté, les bouts de chemins améliorés s'ajoutent petit à petit aux bouts de chemins améliorés et que, en définitive, les bouts de chemins disparaissent pour faire place à de belles et de longues voies améliorés.

En examinant les planches contenues dans le dernier rapport du ministre de la Voirie, on peut se convaincre qu'après trois ans seulement, la politique des chemins a merveilleusement servi les comtés qui l'ont adoptée.

Jacques-Cartier, le comté du chef de l'opposition, achève déjà de réunir *ses bouts de chemins* et l'on peut voir sur la planche 3 du rapport, quel magnifique réseau de chemins améliorés le comté possède déjà.

Huntingdon, Châteauguay, Laprairie, Laval, Napierville, Beauharnois, Hochelaga, Vaudreuil, Chambly, Rouville, Iberville, Deux-Montagnes, Brôme, Drummond, Arthabaska, Lotbinière, Portneuf Lac St-Jean, Québec, Bellechasse, Montmorency, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, nous montrent des centaines de milles de chemins améliorés, et les divers tronçons maintenant réunis par le travail d'amélioration forment, dans bien des comtés, de véritables routes régionales, qui se déroulent sans interruption à travers les campagnes, sur des distances considérables.

Et tout cela s'est fait librement et se continue harmonieusement grâce à la bonne volonté des contribuables.

Croit-on qu'on aurait pu obtenir la moitié de ce beau résultat si l'on avait forcé les volontés et pris les conseils à la gorge comme l'auraient voulu les conservateurs?

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs, dans l'appréciation de la méthode suivie, le but principal que le gouvernement s'est proposé: *L'amélioration de la voirie au point de vue agricole et dans l'intérêt des cultivateurs tout d'abord.*

Cela signifiait dans chaque endroit, l'amélioration en premier lieu de la route principale conduisant à l'Eglise, à la gare du chemin de fer, au quai, à la fabrique de produits laitiers.

C'est ce que nos habitants ont bien compris et c'est ce qui s'est fait partout où l'on a voulu profiter des avantages offerts par le gouvernement.

Tous les tronçons ont servi les besoins les plus pressants de l'agriculture dans chaque endroit.

Ils ont aussi servi de point de comparaison entre les bons et les mauvais chemins. Et d'année en année, les tronçons se sont allongés jusqu'à ce qu'ils se réunissent pour former les belles artères que nous admirons maintenant dans certaines régions et qui contribuent au bien-être et à la richesse des cultivateurs qui les habitent.

On peut donc véritablement dire que le système qui a permis d'arriver à de pareils résultats est celui qui convenait le mieux, parce que dans l'ensemble il est un succès complet.

Un journal conservateur, "The Montreal Gazette", a compris ces vérités élémentaires et c'est pourquoi il écrivait le 7 mars dernier:

"Dans la province de Québec, le gouvernement élabora un plan d'après lequel certaines routes principales furent construites aux frais de la province, tandis que d'autres furent construites en coopération entre le gouvernement et les municipalités. *Jusqu'ici, tout marche admirablement.* Les municipalités ont obtenu facilement

des fonds et le gouvernement a fait généreusement sa part. Il peu de régions où il n'existe pas quelque route bien construite *servir de modèle aux autres*".

LENTEUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le gouvernement, est-il besoin de le dire, n'a pas d'objectio accélérer les travaux de voirie, pourvu que la rapidité n'enlève à la qualité.

Faire vite mais surtout faire bien, telle est la devise du minist de la voirie.

Cette devise, il l'a mise en pratique depuis 1912. En effet, il fa au début d'une entreprise nouvelle comme celle de la voirie, av fait preuve d'une grande diligence pour avoir réussi à compléter, da l'espace de quatre ans, le Boulevard Edouard VII et la route Sh brooke-Derby-Line, et avoir aux trois quarts terminé les rout Montréal-Québec et Lévis-Jackman.

Il est important de se rappeler que la construction des routes perm nentes est nécessairement un travail très lent. M. MacLean, ing nieur en chef des travaux de voirie de la province d'Ontario, disa l'an dernier que, dans notre pays, nous ne pouvons compter que s cent jours de travail à peu près chaque année, à cause de la tempér ture, et il ajoutait qu'un mille par mois pendant six mois était u tâche raisonnable pour un outillage ordinaire. (Le Droit, 9 av 1915).

Qui reproche au gouvernement Gouin d'apporter des retards inju tifiables à la construction des chemins?

Ceux-là mêmes qui excusent l'hon. M. Bob. Rogers de n'avoir pa encore construit la jetée de Laprairie; ceux-là qui trouvent tou naturel que, après trois années de vaine attente, l'utilité de la rout Edouard VII soit compromise par l'inaction du gouvernement Borde

On connaît l'histoire scandaleuse de ce retard à construire la jeté de Laprairie:

En septembre 1913, alors que les travaux de la route Edouard VII se ter minaient, le ministre de la voirie offrit au gouvernement fédéral d compléter les travaux sur la jetée de Laprairie, de manière à livrer l route Edouard VII à la circulation pour l'été de 1914. Le gouver nement disposait d'un outillage considérable sur les lieux, il avai là des contracteurs d'expérience, un personnel nombreux et entraîné qui aurait pu dans le cours de l'hiver préparer tout le terrain de ma- nière à construire le macadam en mai et juin 1914. M. Rogers, ministre des Travaux Publics, répondit qu'il s'occupait lui-même de la chose; que les soumissions pour ces travaux étaient arrivées

à Ottawa, que le contrat allait être donné incessamment et que l'ouvrage serait complété pour l'ouverture de la saison de 1914.

Nous attendons toujours et rien ne vient!

COUT DES ROUTES PROVINCIALES.

Les adversaires du gouvernement prétendent que les routes provinciales coûtent trop cher, que les municipalités font faire le même travail à meilleur compte, que le ministère de la voirie se fait voler, etc.

D'abord, il n'est nullement prouvé que les routes provinciales coûtent trop cher.

Le boulevard Edouard VII a coûté environ $14,700 du mille et la route Sherbrooke-Derby-Line environ $13,900. La route, lorsqu'elle aura été gravelée sur toute sa longueur, aura coûté à peu près $7,000 du mille. Ce n'est pas un prix exagéré; loin de là.

La moyenne par mille, du coût du macadam et du gravelage, dans les routes provinciales, ne peut pas être comparée à la moyenne du coût de ces travaux quand ils sont faits par les municipalités. A cause justement de l'importance de ces grandes voies de communication, le gouvernement tient à les établir de manière à éviter, autant que possible, les rampes accentuées et les courbes dangereuses. Il en résulte des frais assez considérables pour indemnités, achats de terrains, constructions de ponts, redressements, déplacements de poteaux de téléphone et de télégraphe, et travaux spéciaux de tous genres nécessités par la modification des lieux. La largeur du macadam, dans les routes provinciales, est ordinairement de seize pieds, ce qui avec quatre pieds d'accotements de chaque côté, forme une largeur totale de vingt-quatre pieds.

INSPECTIONS.

L'opposition dit encore que le gouvernement fait perdre des sommes considérables d'argent aux municipalités qui entreprennent des travaux de voirie, par suite de l'inefficacité des inspections de l'incompétence des inspecteurs. Affirmation gratuite. Les inspections se font sévèrement, rigoureusement. Les inspecteurs apportent tout le soin qu'il convient.

Tout le travail de macadam, de gravelage ou d'entretien de chemins de terre, qui se fait dans la province de Québec, est inspecté régulièrement. Pour les fins d'inspection des travaux de macadam en particulier, la province a été divisée en douze districts, à chacun desquels est attaché un inspecteur. Les inspecteurs eux-mêmes sont sous la haute direction d'un surintendant.

Ce système d'inspection régulier a donné les meilleurs résultats. Les inspecteurs ont charge de surveiller l'exécution des travaux dans leur

district respectif, de voir si les spécifications des ingénieurs sont obs vées et de faire rapport au département de la voirie sur la nature l'état des travaux exécutés.

Durant la saison 1915, les inspecteurs du gouvernement ont f 2220 inspections pour macadam, gravelage, travaux spéciaux, poncea etc. Ce chiffre donne une idée de la somme considérable de trav accomplie par le département de la voirie.

L'ENTRETIEN DES ROUTES PROVINCIALES

L'opposition reproche au gouvernement de négliger l'entretien d routes pour la construction desquelles il dépense des millions.

Ce reproche est mal fondé. Le gouvernement a, jusqu'ici, entreten les routes qu'il a construites. Ainsi, il a fait faire, au cours de l'é dernier, des travaux d'entretien sur le Boulevard Edouard VII.

D'ailleurs le gouvernement a actuellement à l'étude un mode d'en tretien qui devra s'appliquer à toutes les grandes artères. L'oppositio serait plus utile à la province en insistant auprès de l'honorable M Rogers et en obtenant la reprise des travaux de la jetée de Laprairie.

A PROPOS D'ENQUÊTE.

Certains conservateurs, jaugeant les libéraux à leur taille et leu appliquant leur règle de conduite, se sont dit: "Le département de la voirie dépense beaucoup d'argent; donc il doit y avoir du coulage et des scandales".

Et ils vont répétant que le gouvernement refuse de faire tenir une enquête sur l'administration du département de la voirie, de peur de révélations scandaleuses. Telle est, entre autres, la prétention du journal des messieurs Tarte, "La Patrie".

En passant, les messieurs Tarte, leurs amis et leur journal feraient œuvre plus utile en dénonçant les abus criants qui se commettent à Ottawa, sous l'œil paterne des ministres conservateurs.

Le gouvernement Gouin ne craint pas la lumière.

Il n'a pas accordé d'enquête sur l'administration de la voirie pour une excellente raison: c'est que l'opposition n'a pas jugé à propos d'en demander une.

Que l'on réfère à la page 397 des Procès-Verbaux de la dernière session et l'on y verra que M. Sauvé ne demandait pas une enquête, mais proposait tout simplement une motion de non-confiance.

Pourquoi M. Sauvé n'a-t-il pas demandé une enquête? Pour un motif bien simple: il n'a pas trouvé un seul cas assez important pour justifier une telle demande.

Dieu sait cependant s'il s'est trémoussé et s'il en a fait des démarches, des interpellations et des demandes de production de documents pour arriver au but qu'il cherchait.

M. Sauvé n'est pas loin d'avoir fait produire à peu près toute la correspondance échangée entre les municipalités et le département de la voirie pendant ces dernières années.

Comme le prouve la lettre que nous publions plus loin, il a également correspondu avec, au moins, un chef conservateur de chaque paroisse afin de savoir ce qui avait pu se passer d'irrégulier dans la construction des chemins.

Eh bien! après s'être imposé ce travail considérable, M. Sauvé ne s'est pas cru justifiable de demander une enquête. Il a tout simplement proposé une motion de non-confiance, rédigée en des termes aussi vagues que les faits dont il était question.

Voici copie de la lettre que M. Sauvé a adressée à ses amis:

"Québec, 17 février 1916.

"Cher monsieur,

"L'Opposition conservatrice désire connaître à fond le résultat de la politique des chemins du gouvernement Gouin. Pour cela, elle a recours à des amis de chaque paroisse et leur demande de vouloir bien répondre *immédiatement* autant que possible aux questions suivantes:

"1. Est-ce qu'il s'est fait du macadam ou du gravelage chez vous?

"2. Qu'est-ce qui s'est passé alors? Les chemins sont-ils bons ou mauvais?

"3. Combien le gouvernement avait-il promis de payer?

"4. Le gouvernement a-t-il payé régulièrement les argents promis?

"5. A-t-il retardé à payer? Si oui, avez-vous été obligé d'emprunter aux banques pour payer?

"6. Avez-vous reçu du gouvernement tout le montant qui vous a été promis? Quand? L'avez-vous eu en retard?

"7. Le Conseil a-t-il eu des difficultés avec le gouvernement au sujet des chemins ou du paiement?

"8. En un mot qu'est-ce que l'on dit de la politique des chemins du gouvernement Gouin?

"Vous m'obligerez beaucoup en donnant une réponse *claire* et précise à chaque question *pour jeudi prochain si possible.*

"Vous pourriez avec avantage donner à vos réponses le numéro correspondant à chaque question.

"Vous remerciant à l'avance, croyez-moi,

"Votre tout dévoué,

"Signé: ARTHUR SAUVE.

"S. V. P. adressez votre réponse à:

"ARTHUR SAUVE, M. P. P.,

"Assemblée législative, Québec."

QUELQUES TÉMOIGNAGES

Nous donnons ci-après quelques témoignages de personnes désintéressées sur l'œuvre accomplie par le gouvernement Gouin en matière de voirie:

C'est M. Thos. Adams, ingénieur consultant pour la Commission de Conservation dans l'amélioration des plans des villes, qui disait devant l'Association des Bons Chemins, à Toronto; "La province de Québec est la plus avancée en fait de voirie rurale". (Voir le "Droit" 9 avril 1915.)

C'est "le Droit" d'Ottawa qui disait le 9 avril 1915: "Il se fait aujourd'hui un réveil admirable partout: la province de Québec, surtout semble être de beaucoup en avant des autres".

C'est M. Geo.-C. Dilhl, ingénieur du comté de Erié, dans l'Etat de New-York, qui disait au Congrès de Toronto: "At the rate you are now going in Ontario, although it is very commendable, it will be many years before you finish your main system of highways. You are not doing nearly so well in Ontario as they are in Quebec". (Proceedings p. 24.)

C'est M. Lucius Allen, ingénieur civil de Belleville, Ont., qui disait au même congrès: "I think it would be of great interest and benefit for those who are interested in Good Road Work in the Province of Ontario to pay a visit to the Province of Quebec. Quebec is certainly doing her share in the matter of Good Roads, and it will certainly open the eyes of any man from Ontario to pay a visit to the Province of Quebec". (Proceedings p. 57.)

C'est aussi M. D.-O. Lespérance, député conservateur à Ottawa, qui écrivait à "L'Evènement", le 31 décembre 1915:

"...J'irai plus loin: je dirai que je suis tellement en faveur des bonnes routes, j'ai une si haute conception de leur importance nationale, que j'approuverais encore la politique du gouvernement Gouin, eut-elle tous les vices et tous les désavantages que ses adversaires lui prêtent parce que cette politique a accompli quelque chose de tangible: l'élan des bonnes routes est donné, et aucune force rétrograde ne peut désormais l'arrêter".

C'est le "Eastern Townships Associated Boards of Trade" qui, à sa séance annuelle, adopte une résolution de félicitations à l'adresse du gouvernement relativement à la route Sherbrooke-Derby-Line.

C'est aussi le "Motor Magazine", publié à Toronto, qui, dans son numéro de mars 1916, page 23, disait entre autres choses, ceci:

"Au Canada, il faut reconnaître que la province de Québec est en tête de l'amélioration des chemins. On y a fait des progrès substantiels, et il en résulte un bénéfice très clairement manifesté. Il y a maintenant, pratiquement, une bonne artère ininterrompue entre la frontière des Etats-Unis et Montréal, et ensuite jusqu'à Québec et au delà, ce qui fournit aux touristes américains une belle occasion de visiter un pays d'un grand intérêt historique et qui attire beaucoup les voyageurs. On peut facilement s'imaginer ce que cela signifiera pour les districts tributaires de ces routes. Evidemment, les effets s'en font déjà sentir. Le Québec rural n'a pas été généralement considéré comme représentant l'élément le plus progressif du Dominion. Cependant, sa population a saisi et mesuré assez rapidement les avantages probables que ces grandes routes procurent aux districts qu'elles traversent. Tout le long de l'artère principale, des améliorations remarquables ont été faites aux propr étés, qui indiquent une tendance à suivre le progrès, et les municipalités, de leur côté, font des efforts constants pour améliorer les chemins qui aboutissent aux grandes routes, afin que celles-ci puissent donner leur maximum de bons résultats. Si nous jetons un coup d'œil sur les statistiques du département de la voirie, nous voyons que pas moins de 476 municipalités ont des règlements en vigueur, ce qui veut dire que de 17,000 à 18,000 milles de chemins sont entretenus régulièrement sous son contrôle".

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du bureau de direction du Club d'Automobile du Canada, tenue à Montréal, mardi le 16 novembre 1915:

Le président, M. H.-W. Pillow, passe en revue le travail accompli par le gouvernement de la province de Québec, en ces dernières années, sous le rapport de l'amélioration des routes rurales; et, immédiatement après, sur motion de M. Jos. Versailles, seconde par M. A.-L. Caron, il est résolu à l'unanimité:

"Que le Club d'Automobile du Canada désire exprimer d'une façon officielle son appréciation pour l'activité dont a fait preuve le gouvernement de la province de Québec sous le rapport de l'amélioration et de la construction des routes en ces dernières années.

La somme considérable de travail de ce genre, qui a été accomplie par toute la province, et tout spécialement sur les grandes routes, reliant ensemble des centres importants, est destinée à rendre de grands services agricoles aussi bien que pour la population de la province toute entière. Nos sites pittoresques et les souvenirs historiques qui se rattachent à notre province ont toujours été d'un grand attrait pour les automobilistes; et il est certain que l'amélioration des routes va être de nature à amener chez nous un nombre encore plus grand d'automobilistes américains; et, cela, pour le plus grand bénéfice

de la province toute entière. Nous avons confiance que le gouv nement va continuer sa politique des bons chemins et poursuivre importantes améliorations qu'il a entreprises".

(Certifiée copie conforme).

(Signé) GEO.-N. McNAMEE,
Secrétair

LES PONTS EN FER

Cette politique d'encouragement à la construction des ponts en fe inaugurée par le gouvernement Mercier, avait été abandonnée en 189 Elle a été reprise par le gouvernement Gouin.

Voici un état des montants qui ont été dépensés, chaque anné depuis 1908.

1908–09	$ 50,000 00
1909–10	75,000 00
1910–11	100,000 00
1911–12	125,000 00
1912–13	150,000 00
1913–14	175,000 00
1914–15	210,000 00
	$885,000 00

A la session qui vient de se terminer, ce crédit a été porté à $240,000.

Ces subventions ont produit de magnifiques résultats, ainsi que le démontre le tableau suivant:

Nombre de ponts construits au 30 juin 1915	322
Nombre de ponts en construction	45
Coût des ponts construits, 30 juin 1915	$1,977,317.55
Coût des ponts en construction	512,928.33
Nombre de nouvelles demandes, au-delà de	100
Projets de ponts préparés durant l'année	90
Projets de ponts à l'étude, au 30 juin 1915	30

Voilà encore de l'argent bien employé dans l'intérêt des cultivateurs.

Cette construction de ponts en fer est la conséquence normale de la politique des bons chemins.

De plus, elle est un acheminement vers l'abolition des ponts de péages. Aujourd'hui, les municipalités, au lieu de s'adresser à des particuliers pour la construction de leurs ponts, obtiennent du gouvernement une subvention de quelques milliers de dollars, construisent elles-mêmes leurs ponts, et ont, en conséquence, des ponts libres.

Lors de l'inauguration du pont Taché, à Montmagny, dans le mois de septembre 1915, M. D.-O. Lespérance, député conservateur, et M. Armand Lavergne, député oppositionniste, firent tous deux l'éloge du ministre des travaux publics, l'honorable M. Taschereau, et ils félicitèrent chaudement le gouvernement sur sa politique des ponts en fer.

L'ABOLITION DES PEAGES

En plusieurs endroits de la province, il existe des barrières de péages sur les chemins et les ponts publics.

En 1908, le gouvernement Gouin promit de faire disparaître le plus tôt possible ces reliques d'un système suranné.

Plusieurs commissions avaient été instituées pour étudier ce problème, en 1846, 1847, 1861, 1875 et 1889, mais sans résultat.

En 1909, le gouvernement Gouin en nomma une, laquelle fit rapport en janvier 1911.

Dès la même année, le gouvernement se mit à l'œuvre et par la loi 2 Geo. V, Chap. 2, il se fit autoriser à dépenser une somme de $500,000.00 pendant les cinq années suivantes pour faire disparaître les péages, partout où il en existe.

Voici la liste des chemins et ponts de péages qui avaient été rachetés le 30 juin 1915:

Pont Dorchester, sur la rivière Saint-Charles, entre la cité de Québec et l'ancienne municipalité de Limoilou. Rachat des débentures au montant de $100,000.00. Date de l'achat: 25 octobre 1910. (Voir Statut, 1 Geo. V, chap. 3, 2e session, sanctionné le 24 mars, 1911.)

Pont Plessis, sur la rivière Etchemin, à St-Henri de Lauzon, comté de Lévis, 2 Geo. V, chap. 2, sanctionné le 3 avril 1912. Date de l'achat: 21 mai, 1912. Prix: $11,500.00.

Pont Viau et Lachapelle et les chemins macadamisés de l'Ile Jésus, qui relient l'Ile Jésus à l'Ile de Montréal. Date de l'achat: 24 janvier 1912. Prix: $90,000.00. (Voir Statut, 2 Geo. V, chap 3, sanctionné le 3 avril 1912).

Ponts sur la rivière Yamaska, appelés ponts Barsalou, Morrison et de la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe. (Voir Statut 3 Geo. V, chap. 7, sanctionné le 21 décembre 1912).

Pont de St-Casimir, sur la rivière Ste-Anne, comté de Portneuf, 2 Geo. V, chap. 2. Date: 6 septembre 1912. Prix: $6,000.00.

Pont Mackenzie, sur la rivière St-François, entre la ville de Richmond et le village de Melbourne, 2 Geo. V, chap. 2. Date de l'achat: 23 avril, 1913. Prix: $27,000.00.

Chemin à Barrière de la Savane de Ste-Brigide, comté d'Ibervill 2 Geo. V, chap. 2. Achat: 21 juin, 1913. Prix: $4,500.00.

Pont de Drummondville, sur la rivière St-François, 2 Geo. V chap. 2, 10 mai, 1913. Prix: $16,500.00.

Pont du Gravier, sur la Rivière du Sud, à St-Raphaël, comté d Bellechasse, 4 août 1913, prix d'achat: $800.00.

Ville de Dorval, 3.144 milles de chemin de péages rachetés de l Compagnie du Chemin de Péage de Dorval, $9,432.00, 24 septembr 1913.

La corporation de la cité de Lachine, 0.905 mille racheté de la Compagnie du Chemin de Péage de Dorval, $2,715.00, 24 septembre 1913.

Pont Roy, sur la rivière Etchemin, à Ste-Claire, comté de Dorchester, $800.00, 15 octobre 1913.

Ville de la Pointe Claire, comté de Jacques-Cartier, 4 milles de chemin rachetés de M. Wilfrid Schetagne, de la Pointe Claire, $3,859.59, 24 novembre 1913.

Pont Fontaine, sur la rivière Yamaska, à St-Pie, comté de Bagot, payé à M. Damase Fontaine pour l'abandon de ses droits à percevoir des péages, $200.00, 24 février 1914.

Ville de la Pointe-aux-Trembles, depuis les limites est de la ville de Montréal-Est, jusqu'au bout de l'Ile, 4.795 milles, $14,385.00,—5 juin 1914.

Barrière de péages sur le chemin conduisant de St-Louis-de-Blandford à Ste-Marie de Blandford, comté de Nicolet, $1,500.00 payées à M. Albert Lainesse en règlement de tous les droits qu'il pouvait avoir à maintenir la dite barrière. 12 juin 1914.

Pont de Windsor et Brompton, entre la ville de Windsor et St François-Xavier de Brompton, comté de Richmond, transféré aux corporations de la ville de Windsor et de la paroisse de St-François-Xavier, contribution du gouvernement au prix d'acquisition: $12,775.-00, 24 juin 1914

Chemin qui commence aux limites de la ville de Beauharnois et qui traverse les municipalités des paroisses de St-Clément, de St-Etienne et de St-Louis de Gonzague, dans le comté de Beauharnois, sur une longueur de sept milles, appartenant à la Compagnie des Chemins macadamisés du comté de Beauharnois et transféré aux municipalités ci-dessus nommées. Prix: $7,200.00, date: 28 décembre 1914.

Chemin conduisant de St-Hubert à Boucherville et appartenant à la Compagnie du chemin à barrières de St-Hubert et de Boucherville, distance: 4 milles 6 arpents, racheté par les municipalités de St-Hubert et de Boucherville le 19 mai 1915. Prix: $3,428.44.

"Pont Magenta", sur la rivière Yamaska, paroisse de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, $75.00 payées à M. Joseph Chabotte, de la ville de Farnham, en règlement de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le dit pont.

Ponts de péages (deux) dans la cité des Trois-Rivières, sur la rivière St-Maurice. Abolition autorisée par la loi 5 Geo. V, ch. 10. Acte de conventions signé à cet effet le 26 juin 1915, par lequel le gouvernement s'engage à payer, à l'acquit de la dite cité, une somme annuelle égale aux deux tiers de l'intérêt et du fonds d'amortissement, lesquels intérêts et fonds d'amortissement sont de $8,604.00, sur les débentures au montant de $150,000.00 émises par la dite cité pour la construction de ces deux ponts, et ce jusqu'à l'extinction finale et complète des dites débentures.

De plus, à la dernière session, le gouvernement a adopté une loi qui pourvoit à l'abolition de tous les barrières à péages sur les soixante et dix-huit (78) milles de chemins que détenait "La commission des chemins à barrières de la rive nord". Cette législation a pour effet de rendre libre de tout droit de péage la circulation dans les chemins qui environnent la cité de Québec.

Ainsi donc, grâce à la politique adoptée par le gouvernement en 1912, 14 ponts de péages ont été rachetés dans les quatre dernières années, soit un tiers des barrières existantes; en outre, 15 chemins, formant une longueur totale de 112 milles, ne sont plus sujets au droit de péage.

Comme il n'existait que vingt chemins à barrières dans toute la province en 1912, on doit donc féliciter le gouvernement d'avoir réussi à en faire disparaître les trois quarts en si peu de temps. On ne saurait lui reprocher de n'avoir pas fait toute la diligence possible. D'ailleurs, le chef de l'opposition, M. Cousineau, a déjà reconnu les mérites du gouvernement. A la séance de la Chambre du 17 décembre 1913, il admettait que "le ministère actuel avait fait beaucoup pour l'abolition des barrières à péages". (Voir L'Action Sociale du lendemain).

Le 27 mars 1916, une somme de $399,658.11 avait été dépensée par le gouvernement pour l'abolition des ponts et des barrières de péages, soit $265,642.87 en vertu de la loi 2 Geo. V, chap. 2. (Fonds des $500,000) et $134,015.24 en vertu de 1 Geo. V, chap. 3 et 2 Geo. V, chap. 3.

ADMINISTRATION DES TERRES ET DES FORÊTS, COLONISATION

La colonisation est tellement connexe à l'administration des terres publiques que nous avons cru devoir traiter ces deux sujets dans le même chapitre.

LA SUPERFICIE DES TERRES

Avant 1898, la superficie des terres de la province était d'environ	129,000,000	d'acres
Par suite du reculement des frontières nord et de l'annexion des territoires d'Abitibi, d'Ashwanipi et de Mistassini en 1898, la superficie des terres de la province a été augmentée de	91,000,000	"
Et elle a été augmentée, par l'annexion de l'Ungava, d'environ	225,000,000	"
Sa superficie totale est donc aujourd'hui d'environ	445,000,000	"
Sur ce, il a été concédé:		
1. En fiefs et seigneuries, environ	10,700,000	"
2. Par lettres patentes	11,500,000	"
Total concédé	22,200,000	"

La superficie des terres confiées à l'administration provinciale est donc d'environ 422,800,000 acres.

ANNEXION DE L'UNGAVA

L'Ungava, comme on le sait, est situé au nord de notre province entre la baie d'Hudson et l'Atlantique. Sa superficie est de 227, 179,520 acres, soit un peu plus que celle de la province de Québec. Il est riche en forêts et en chutes d'eau; sa partie sud est, dit-on, parfaitement cultivable, et, comme le disait *l'Evenement* le 6 mars 1912, il s'annonce comme un nouveau Klondyke.

Comme on le sait, ce territoire, qui appartenait au gouvernement fédéral, a été annexé à la province de Québec.

Cette annexion est le résultat de négociations poursuivies par le gouvernement Gouin avec le gouvernement fédéral.

C'est en 1907 que Sir Lomer Gouin a pour la première fois lancé l'idée de réclamer l'annexion de l'Ungava.

On a dit que Sir Wilfrid Laurier en avait suggéré l'idée en 1905.

Quoi qu'il en soit, le projet s'est réalisé et il en faut féliciter le parti libéral d'avoir ainsi doublé la superficie de notre province.

On prétendra peut-être que c'est le gouvernement Borden qui a donné ce territoire à Québec.

Rappelons qu'en 1909, Sir Lomer Gouin déclarait à l'assemblée législative qu'il était entendu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial que l'annexion de l'Ungava aurait lieu lors du partage du Keewatin entre le Manitoba et l'Ontario. Le gouvernement Borden n'a donc fait que tenir l'engagement pris par le gouvernement Laurier.

De plus, s'il faut en croire ce que M. Lavergne rapportait un jour à l'assemblée législative, le gouvernement Borden n'était pas favorable à l'annexion de l'Ungava à la province; il n'y aurait consenti que pour faire oublier la trahison de certains de ses membres au sujet de la question des écoles du Keewatin.

RÉORGANISATION DU DÉPARTEMENT DES TERRES

La tâche d'administrer le domaine public est tellement considérable que le gouvernement Gouin crut sage de diviser les anciennes attributions du département des terres.

C'est ce qu'il fit dès la session de 1905.

Les services des mines, des pêcheries, de la chasse et du cadastre furent détachés du département des terres et joints au service de la colonisation, sous la direction d'un nouveau ministre, et le ministre des terres peut donner maintenant toute son attention aux terres et forêts.

On a prétendu depuis que Sir Lomer Gouin avait, dans son discours-programme de 1905, promis de confier la vente des terres au ministre de la colonisation, mais c'est là une assertion gratuite. Voici d'ailleurs le texte des paroles du premier ministre.

"Vraiment, il y a tant de richesses d'enfouies dans nos forêts, dans nos terrains miniers, dans nos pêcheries, dans nos territoires de chasse et dans nos chutes d'eau, la tâche de développer ces ressources inépuisables est tellement vaste qu'il serait à propos de partager les attributions actuelles du ministre des terres; et c'est, je crois, ce qui sera fait avant longtemps. La question forestière mérite à elle seule l'attention de tout un département. Nos bois nous ont rapporté, l'an dernier, la somme de $1,167,447.63. Il faut qu'avant dix ans nous en retirions $2,000,000."

LE REVENU DES BOIS ET FORÊTS

Nos forêts sont une de nos meilleures sources de revenus. Au le gouvernement s'est-il, comme il l'avait promis, appliqué à en t des revenus de plus en plus considérables, tout en assurant leur c servation et leur perpétuation.

Voici un état indiquant le revenu des forêts pour les années 18 1911 et 1914-15.

	1897	1911	1914-15
Rentes foncières.....	$155,572.54	$221,215.50	$359,834.
Droits de coupe.....	607,865.33	821,719.37	1,288,708.
Honoraires sur transport	3,522.50	31,444.09	10,002.
Intérêts et pénalités...	11,317.41	52,528.83	43,716.
Primes d'affermage de coupes de bois.....	4,025.20	———	34,343.
Total.....	$ 782,303.53	$1,126,907.70	$1,736,605.

Comme on peut le voir, le revenu a augmenté de 122% depui 1897, et de 54% depuis 1911.

AUGMENTATION DES DROITS DE COUPE

En 1912, le gouvernement élevait les taux des droits de coupe et de la rente foncière payables par les marchands de bois.

Ces taux n'avaient pas été changés depuis longtemps. Le tarif des rentes foncières a été porté de $3 à $5, et celui des droits de coupe a été augmenté d'environ 50%.

Les taux nouveaux ne sont certainement pas exorbitants, puisque le gouvernement d'Ontario a immédiatement cru devoir imiter l'exemple de Québec.

Grâce à cette augmentation, la province, dans ces *quatre* dernières années, a retiré de ses bois et forêts un revenu de $6,370,000.00, soit 71% du montant qu'elle retirait pendant la décade de 1890 à à 1900, et 57%du montant qu'elle percevait de cette source durant la décade de 1900 à 1910.

LA PERCEPTION DES DROITS DE COUPE

A entendre certains critiques, le gouvernement perdrait un demi-million—autrefois, on disait un million—sur les droits de coupe. Ce sont là des affirmations en l'air.

Il y a maintenant, depuis la création du service forestier en 1910, au delà de cent employés qui surveillent la coupe du bois sur le domaine forestier affermé aux marchands de bois et la surveillance est plus sévère que jamais.

Si le revenu des droits de coupe n'est pas plus considérable, c'est surtout parce que les marchands coupent de moins en moins du pin: or, chacun le sait, le pin est le bois sur lequel les droits sont le plus élevés; ils sont presque le double de ceux payés sur l'épinette.

Il ne faut pas oublier, non plus, que le commerce du bois est moins actif depuis le début de la crise que nous traversons. Grâce à la surveillance de nos agents forestiers, le revenu de la province, provenant de cette source, a augmenté graduellement dans ces dernières années. Dans Ontario, il a considérablement diminué et le gouvernement prétend que la crise est responsable de cet état de choses.

ÉCOLE FORESTIÈRE ET SERVICE FORESTIER

La création d'un service forestier, formant désormais un rouage absolument distinct du service administratif du ministère des Terres de la Couronne, avait depuis longtemps sa raison d'être, et le gouvernement ne l'ignorait pas.

Cependant, il fallait, pour l'établir, avoir un personnel compétent qui n'existait pas et qu'on devait nécessairement préparer de longue main.

C'est à cet effet que le gouvernement envoya d'abord MM. Piché et Bédard, dans des écoles spéciales américaines pour y étudier la sylviculture et qu'il fonda ensuite une école forestière à Québec.

En 1910, l'hon. M. Allard ministre des Terres et Forêts, fit voter une loi accordant une subvention pour aider à la création et au maintien d'un enseignement forestier dans la province. Cette loi pourvoyait à un octroi de $4,000 pour 1910-11 et de $5,000 pour les années suivantes. Cet octroi est maintenant de $8,000.00.

L'Ecole Forestière est affiliée à l'Université Laval qui a construit un édifice coûtant $100,000 destiné à cette école. Les professeurs sont nommés par l'université, sauf deux qui sont nommés par le gouvernement. L'enseignement forestier couvre une période de trois ans, dont un tiers est passé dans la forêt et les deux tiers à l'université; 1,200 cours y sont donnés. Les élèves reçoivent le diplôme d'ingénieur forestier s'ils ont conservé une moyenne générale de 60 p. c. sur les matières enseignées.

Avec le développement du pays, il faudra forcément apporter plus de méthode dans l'exploitation des forêts et l'on aura de plus en plus besoin d'ingénieurs forestiers. Il y a de la place pour plusieurs. En

effet il y a, dans notre province, 6 millions d'acres de forêts 45 millions d'acres de forêts affermées et 79 millions d'acres d non affermées. Les travaux de classification et d'exploratio siteront l'emploi d'un grand nombre d'agents durant lon Les travaux de reboisement prennent une importance toujou sante. Il y a actuellement 200 firmes qui font des explo considérables de bois dans notre province. Cinq d'entre el aujourd'hui des ingénieurs forestiers et il est certain que pl des autres vont faire la même chose et que tous les ingénieurs s de l'Ecole Forestière pourront compter sur un emploi facile.

Aujourd'hui, les directeurs de l'Ecole Forestière de Québe sédant le titre d'ingénieurs forestiers, pourront former une d'élèves, où se recrutera désormais le personnel du service fo de la province.

Ce service, qui est sous la direction de M. G. Piché, ing forestier en chef, est, pour ainsi dire, le service extérieur du dé ment. Il comprend dans la province cinq districts, ayant c à sa tête un agent forestier, qui a sous sa direction un certain n de gardes forestiers et d'élèves forestiers.

En plus de ce personnel, le gouvernement a nommé cinq reurs-experts, qui ont à décider des contestations survenant suite des inspections des gardes forestiers.

De cette façon, le rôle des agents des terres est désormais nistratif, la surveillance active relevant exclusivement du s forestier.

Les principales attributions dévolues au service forestier donc les suivantes:

1. Exploration du domaine non exploré de la province.

2. Travaux de classification, suivant un système raisonné en d'établir progressivement la séparation du domaine forestier d' les terres propres à la culture.

3. Surveillance et protection du domaine de la Couronne co les empiètements de tous genres.

4. Contrôle et direction de l'exploitation forestière, sur les ritoires sous licences et les terres sous billets de location.

5. Préparation des comptes pour les coupes de bois.

Cette logique simplification dans l'administration forestière appelée à rendre d'immenses services.

M. Fernow, professeur de sciences forestières à l'Université Toronto, a chaleureusement félicité le gouvernement Gouin de initiative pendant la convention que l'association forestière a ten à Québec en janvier 1911..

L'association forestière a elle-même voté la résolution suivante:

"Qu'attendu que les forêts sont au Canada, une grande source de venus, contribuent au succès de notre agriculture et influent sur santé publique, le climat et la prospérité de la nation, en autant elles sont aménagées avec soin et science;

"Il soit résolu que la convention loue la province de Québec d'emyer des forestiers compétents, et recommande aux autres provinces adiennes de s'inspirer de cette sage et importante ligne de conduite."

Le Nouveau-Brunswick a dejà adopté notre système dans ses gran- lignes pour l'organisation de son service forestier et pour la surllance de ses limites. Un ancien élève de l'école forestière de Qué- est même à l'emploi de cette province. Des demandes ont été tes auprès de certains hauts fonctionnaires du gouvernement de province de Québec par de riches industriels de St-John pour pertre aux élèves qui sortiront de l'Ecole forestière de prendre des itions dans le service forestier que le Nouveau Brunswick a orgaé.

C'est un beau témoignage pour l'œuvre accomplie par le gouvermen Gouin.

PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LE FEU

Le feu est certainement un des plus grands ennemis de la forêt. éjà il a ravagé les plus belles parties de notre domaine forestier nous a fait perdre des mil ions.

Il importait donc de prendre les meilleures précautions possible ntre le retour de ces ravages.

On connaît tout le soin que le gouvernement Gouin a apporté à te question.

L'hon. M. Allard, le ministre des Terres, a complètement réorgaé cette branche de l'administration

Depuis trois ans l'on fait une surveillance toute particulière de notre ritoire sous licence de coupe.

Les résultats de cette politique de prévoyance ne se sont pas fait tendre. Les feux de forêts ont diminué dans une proportion moyenne 35 p. c. dans toute la province.

Le gouvernement a ainsi épargné pour des millions en valeur de tre domaine forestier, et cette initiative du ministre des Terres joute aux nombreuses réformes d'intérêt public au crédit du gouernement provincial.

L'association pour la protection des forêts du St-Maurice qui nait sa réunion le 10 février 1916 a voulu souligner le succès de cette

innovation et son président M. Wilson a publiquement loué l'œu accomplie et offert ses remerciements et ses félicitations à l'hon. Allard.

M. Wilson a toutefois cru qu'il convenait d'établir un contr entre le bon travail exécuté sur ce point par le gouvernement Québec et la négligence coupable du gouvernement d'Ottawa su même question.

Il résulte des assertions de M. Wilson que le gouvernement féd n'a rien fait pour assurer la protection de nos forêts. Il attribu plupart des feux de forêts qui se sont déclarés durant l'année 1 à la négligence des chemins de fer qui sont sous la direction des au rités d'Ottawa.

Et c'est ainsi que l'on peut comparer avec avantage le trav efficace et l'administration du gouvernement provincial en mati forestière avec l'indifférence totale du gouvernement Borden sur sujet si important.

Voici une lettre qui a été adressée à l'honorable M. Allard par secrétaire du "Canadian Northern Railway System":

23328-15 CANADIAN NORTHERN RAILWAY SYSTEM

OFFICE OF THE SECRETARY

Toronto, Aug. 23th, 1916.

The honourable Louis J. Allard,,
Minister of Lands & Forests,
Quebec, P Q.

My dear Mr. Allard,

I have just been informed by a timber expert in the United States that the province of Quebec has the finest fire ranging system know to day in America. I am writing you because I know you have th interest of the country at heart, and I feel that the information wish should be spread broadcast and used as much as possible.

May I, therefore, ask that you send me a map, on a large scale showing all the timber berths protected in the fire-ranging system also any information which you have regarding the business end of the system, the number of rangers, the ground they cover, the way the property is laid out, the expenses, and any other matters which would give me a good insight into the system; also what the railways are charged as their proportion; and their own suggestions as to any improvement which you think could be made in this system.

I would appreciate receiving this information very much, and I sincerely hope that you will pardon me for troubling you in this matter, but it is undoubtedly important to us, reaching in Canada as we do from coast to coast. I would like to go thoroughly into this matter and if you prefer I will write to the fire ranging company, but I thought that you have all the information and maps on hand.

Again thanking you, I beg to remain,

Yours very truly,

S H (Signed) W. W. SLOAN,

Au cours de la dernière session, le gouvernement a fait amender la loi et il a été décrété que tout colon peut faire du brûlis en été; pour ce, il n'a qu'à demander la permission au ministre des Terres et Forêts.

Il n'y a pas que "l'Association pour la protection des forêts du Saint-Maurice" qui ait reconnu la part de mérite qui revient au gouvernement pour la conservation et la protection de nos richesses forestières. Un journal conservateur de Montréal, "l'Evening News" écrivait à la date du 30 août 1915:

"On a donné tant d'avertissements sur le gaspillage des ressources forestières du Canada qu'il est bon de penser et de constater que la province de Québec semble conserver son droit d'ainesse sur un plus grand pied que certaines des provinces-sœurs.

"Selon les informations récemment publiées, les forêts de Québec, sont évaluées à pas moins de $450,000,000. C'est naturellement la valeur actuelle, mais il n'y a aucun doute qu'avant 1906, alors que la question des régions forestières fut prise en sérieuse considération, de vastes étendues furent dépouillées par les feux de forêts, causés la plupart du temps par la simple négligence de certains colons et par le manque de sentiers bien tracés reconnus maintenant comme le moyen le plus effectif pour empêcher les feux de forêts de se propager.

"Il n'y a aussi aucun doute que dans la passé, la province a perdu du bois pour la valeur de millions de piastres, par suite du manque de service forestier effectif et l'absence d'une bonne organisation.

"Tout ceci a cependant été établi dernièrement et est signalé comme faisant un grand progrès. Cette organisation est conduite par des experts de haute qualité, probablement par les premiers et les plus expérimentés dans le Dominion et les membres de leur personnel sont recrutés parmi les étudiants d'une école forestière reconnue et appuyée par les autorités provinciales.

"Avec les réformes déjà mentionnées et la mise de côté de vastes réserves beaucoup plus grandes que celles des autres provinces, nous pou-

vons dire sans crainte que les ressources forestières de Québec ne sont pas négligées. Maintenir et développer cette politique signifiera une accumulation substantielle de la richesse de la province de Québec."

FORCES HYDRAULIQUES ET RÉGIME DES EAUX COURANTES.

La province de Québec est remarquable entre autres choses par l'abondance de ses lacs et rivières. Il importait, tant dans l'intérêt du domaine boisé que pour l'utilisation judicieuse des forces hydrauliques inhérentes à ses cours d'eau, d'établir des règlements concernant l'aménagement de ces forces et d'étudier le régime des eaux de manière à en déterminer les lois d'écoulement afin de concilier les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et des forêts avec le respect dû à la propriété.

C'est à cette fin que le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre des Terres, a organisé le Service Hydraulique, et qu'à la session de 1910, il s'est fait autoriser à instituer une Commission d'experts en hydraulique et en exploitation forestière.

Au Service Hydraulique, branche du Département des Terres, était confié l'administration de ces questions, et à la Commission, nommée en décembre 1911, étaient confiées les charges suivantes:

1. De rechercher les règles pratiques et équitables qui doivent régir l'écoulement, la dérivation, l'aménagement, la distribution, l'emmagasinage et, en général, la conservation et l'administration des eaux courantes dans la province de Québec;

2. D'étudier s'il y a lieu de modifier les lois dans la province de Québec qui régissent les cours d'eau, tant au point de vue du flottage qu'au point de vue de l'écoulement, de la dérivation, de l'aménagement, de la distribution et de l'emmagasinage;

3. De faire toutes suggestions qui seraient de nature à conduire à l'adoption de règles pratiques propres à protéger le domaine boisé de cette province appartenant à la Couronne ou à des particuliers, et à encourager et faciliter l'utilisation des forces hydrauliques, tout en conciliant les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et des forêts avec le respect dû à la propriété;

4. De rechercher s'il peut être opportun de faire procéder au classement des rivières de cette province en rivières navigables et flottables et en rivières non navigables et non flottables par une commission administrative ou autrement, d'après les règles uniformes, et de proposer ces règles s'il y a lieu;

5. De faire toute inspection et tout examen des lacs, rivières, étangs, criques et cours d'eau de cette province qu'ils jugeront nécessaires.

Depuis son organisation la Commission a montré son utilité de diverses manières. Ses études sur les rivières, son projet de classement, ont jeté de nouvelles lumières sur des questions compliquées et embrouillées; nul doute que dans un avenir prochain le gouvernement mettra à profit les informations qui ont été ainsi mises à sa disposition.

La Commission n'a pas négligé non plus les questions immédiatement pratiques, telles que l'emmagasinage des eaux dans le but de régulariser les cours d'eau et ainsi réduire les inondations et de fournir aux industriels un grand accroissement de puissance hydraulique.

Les barrages en construction du Haut Saint-Maurice et du Saint-François témoignent suffisamment de son activité. Le premier, au rapide de La Loutre, constituera le plus grand réservoir du monde, sa capacité étant d'environ quatre fois supérieure au réservoir d'Assouan en Egypte construit, il y a quelques années, par le gouvernement impérial à un coût près de huit fois supérieur à celui du Saint-Maurice. Quant au second, il bénéficiera à toute la fertile et industrieuse vallée du Saint-François, tout en diminuant considérab ement les dommages autrefois causés par la crue des eaux.

Tout en instituant la Commission des Eaux Courantes, le gouvernement avait d'autre part à pourvoir à l'administration des questions qui étaient soulevées tous les jours concernant les cours d'eau, et c'est à cette fin que le Service Hydraulique était organisé dès 1911 pour prendre charge des questions concernant les lacs et rivières. Ce Service, dirigé par des ingénieurs-hydrauliciens, fonctionne donc depuis près de six ans. La partie administrative aussi bien que la partie technique ont été en augmentation constante par suite de l'essor de 'industrie hydro-électrique et de sa collaboration avec la Commission des Eaux Courantes. En somme, tout indique que l'industrie de la houille blanche, très abondante dans la province est appelée à un bel avenir si elle est judicieusement développée, et il convenait de lui donner une attention spéciale; c'est à cette fin que la politique qui régit les chutes d'eau a été graduellement modifiée pour rencontrer les recommandations du Service.

Autrefois, avant 1897, les chutes d'eau étaient vendues comme accessoires des terrains adjacents.

Plus tard, après 1897, on les considéra comme valeur principale des concessions, les terrains adjacents étant, eux, considérés comme accessoires des chutes. Mais on les aliénait à toujours, et le concessionnaire devenait propriétaire de la chute dès qu'il l'avait payée et avait rempli certaines conditions stipulées.

D'après le nouveau mode, les chutes d'eau ne sont plus vendues mais simplement louées pour des périodes de 25 à 75 ans et la province retire un revenu relevant de deux facteurs:

Le premier, un loyer fixe pour l'emplacement accordé, le deuxièr une redevance annuelle mobile basée sur la quantité d'énergie éle trique produite. Le concessionnaire doit aussi aménager au moi 50% de la puissance brute de la chûte dans certains délais, ce qui re contre l'objection souvent faite autrefois que les spéculateurs ach taient des emplacements dans le seul but de vendre plus tard à gran profits aux industriels sérieux. De plus, le gouvernement se réserv après l'expiration de certaines périodes, d'augmenter les taux et d changer le mode de paiement.

LE BARRAGE DU SAINT-MAURICE

Avant de s'engager dans cette entreprise, le go vernement s'es parfaitement renseigné sur le prix que coûteraient es travaux, su les résultats qu'on en obtiendrait au point de vue de l'augmentatio des pouvoirs hydrauliques et sur les revenus que la province en reti rerait.

Les ingénieurs du service hydraulique estimèrent que le coût de la construction serait de $1,500,000.00 et que la force des pouvoir d'eau serait considérablement augmentée.

Quant aux revenus, la Shawinigan Water & Power s'est engagée à payer une somme de $80,000.00 annuellement pendant 40 ans; la Laurentide, $40,000.00 et la Brown Corporation, $10,000.00.

On a calculé que l'intérêt et le fonds d'amortissement, en tenant compte des dépenses initiales de l'entreprise, coûteront au plus $100,-000.00 par année. Or, le gouvernement retirera $130,000.00 par année des trois compagnies plus haut mentionnées. C'est donc une des transactions les plus avantageuses qui puissent être faites.

Quand il fut reconnu que la province gagnerait à la construction du barrage, la commission des Eaux courantes demanda des soumissions. Après avoir étudié scrupuleusement les propositions des neuf soumissionnaires, la commission conclut que les deux propositions les plus sérieuses étaient celles de M. Gosselin et de la St-Maurice Construction Company. Le premier demandait $1,345,000.00 et l'autre, $1,425,000.00.

Parce que M. Gosselin n'a pas eu le contrat d'entreprise, les conservateurs crient au scandale, et prétendent que la province perd $80,-000.00 du fait que la proposition du plus bas soumissionnaire n'a pas été acceptée.

Pourquoi n'a-t-on pas accordé le contrat à M. Gosselin? Tout simplement parce qu'il a refusé d'accepter les conditions de paiement qui lui étaient faites. Il prétendait être payé en *bloc et en avance* dès le début de l'entreprise, tandis que le gouvernement voulait le payer tous les mois, à mesure que les travaux avanceraient comme la chose a généralement lieu dans les affaires.

Le paiement devait se faire en obligations de la province. M. Gosselin consentait à accepter les obligations au pair à dix ans, à la condition que le gouvernement déposât, avant le commencement des travaux, pour $1,500,000.00 d'obligations à la Banque Nationale. Cette offre ne pouvait être agréée.

L'autre soumissionnaire, la St. Maurice Construction Company s'engageait à prendre les obligations à 30 ans, au lieu de 10 ans comme le faisait M. Gosselin et elle n'exigeait pas que le gouvernement en émît immédiatement le montant total. Elle serait payée au fur et à mesure que les travaux avanceront.

Si le gouvernement avait accepté la proposition de M. Gosselin, il aurait été forcé de vendre ses obligations et il n'aurait certainement pu réaliser plus de 90%.

Or, 10% d'escompte sur $1,345,000.00, cela représente $134,500.00 $134,500.00, voilà ce que le gouvernement a épargné en donnant le contrat à la St. Maurice Construction Company. Ce montant dépasse donc de beaucoup les $80,000.00 que les conservateurs considèrent comme perdues pour la province.

Ainsi que le disait le Premier ministre, au cours de la dernière session, quand on fait des opérations comme celle-là, on n'a pas honte de marcher le front haut et on ne redoute pas le verdict de l'électorat.

De scandale, il n'en a pas plus que dans le creux de la main et l'opposition l'a si bien reconnu qu'elle n'a pas osé demander une enquête au sujet de ce contrat. Elle s'est contentée, comme pour la prison de Bordeaux, de proposer une motion de non-confiance.

RÉSERVES FORESTIÈRES

En 1905, il n'y avait aucune réserve forestière dans la province de Québec, car le Parc National des Laurentides est plutôt, à proprement parler, une réserve de chasse et de pêche. Depuis, le gouvernement Gouin a successivement créé:

	Milles carrés.
Le Parc de Gaspé	
La Réserve de Rimouski	2,5231/3
La Réserve de Témiscouata	1,2492/3
La Réserve de Bonaventure	227
La Réserve du Labrador	1,733
La Réserve de la Chaudière	110,000
La Réserve de Barachois	156
La Réserve de Saint-Maurice	113
La Réserve d'Ottawa	21,121
La Réserve de la Rivière-Ouelle	27,652
	340
	165,115

Ce qui, avec le Parc National, fait une superficie totale de 107, 767, 253 acres. Au point de vue des réserves forestières, nous laissons dans l'ombre toutes les autres provinces de la Confédération, et nous sommes à la tête du continent américain.

Ontario a en réserves forestières 14,430,270 acres, le Manitoba 2,606,400, le Saskatchewan 6,915,705, l'Alberta 16,813,376, la Colombie-Anglaise, dans le territoire parcouru par les chemins de fer, 2,417,638, et en dehors du territoire parcouru par les chemins de fer, 2,474,240. Le montant total des réserves forestières dans tout le Canada s'élève à 152,635,593. Les deux-tiers de ces réserves sont donc situées dans notre province.

RÉSERVES FORESTIÈRES CANTONALES

Le gouvernement a aussi, en 1911, fait voter une loi autorisant l'établissement de réserves forestières cantonales.

Ces réserves sont créées en vue de venir au secours des cultivateurs qui n'ont plus de bois sur leurs propriétés.

On a ainsi créé 20 réserves cantonales, couvrant une superficie totale de 267,709 acres, soit 418.3 milles carrés:

Les réserves forestières cantonales de la province de Québec.

Désignation.	Comtés.	Nombre d'acres.
Lac-au-Canard	Lac St-Jean	27,000
Canton Dufferin	"	15,721
" Demeules	"	5,740
" Ashuapmouchouan	"	12,854
" Ross	"	13,771
" Roberval	"	23,169
" Deschênes	"	31,236
" Dablon	"	2,738
" Charlevoix	"	9,795
" Métabetchouan	"	10,500
" Caron	"	6,426
" Mézy	"	4,779
" Ma herbe	"	32,798
" Kénogami	Chicoutimi	6,300
" Laterrière	"	10,125
" Cimon	"	24,000
" Vallières	Champlain	3,200
" Parke	Kamouraska	7,610
" Onslow	Pontiac	10,898
	Total	258,660

PROHIBITION DE L'EXPORTATION DU BOIS COUPÉ SUR LES TERRES DE LA COURONNE

Le 1er septembre 1910 expirait l'engagement que le gouvernement avait pris en 1901 de ne pas changer les règlements relatifs aux bois et aux forêts.

Depuis le 1er septembre 1910, en vertu de décrets adoptés par le gouvernement Gouin, le bois coupé sur les terres de la Couronne ne peut être exporté à moins d'être préalablement manufacturé de quelque façon au Canada.

Par un ordre en conseil du mois d'avril 1914, le gouvernement a également prohibé l'exportation du bois brut coupé sur les terres données en subventions aux compagnies de chemins de fer.

Ces innovations ont eu pour effet de faire établir dans notre province nombre d'usines et d'augmenter considérablement la capacité des moulins existants.

Voici quelques faits qui ne manquent pas d'être très intéressants:

En 1910, les moulins à pulpe de Québec avaient produit 282,938 tonnes, contre 515,409 en 1914, soit une augmentation de 82%, dans cinq ans.

Sur les 49 compagnies exploitant 66 usines à pulpe au Canada, en 1914, il y en avait 23 dans la province de Québec opérant 31 usines.

Au cours de la même année, 1,224,376 cordes de bois ont été converties en pulpe au Canada; sur ce nombre, Québec en compte 636,496 cordes, ou 52%.

La valeur globale de cette pulpe a été fixée à $8,089,868 pour les provinces réunies; la part de Québec est de $4,148,405. Si, à cette dernière somme, on ajoute la valeur du bois de pulpe exporté ($4,734,494), on arrive au total de $8,882,899 que cette industrie aurait rapportées à la province de Québec, en 1914.

Malgré la crise industrielle causée par la guerre les usines à pulpe de Québec ont consommé un plus grand nombre de corde de bois de pulpe en 1914 qu'en 1913.

(Annuaire Statistique 1915, page 479).

PÉPINIÈRE DE BERTHIER ET REBOISEMENT.

Afin d'encourager le boisement et le reboisement des terrains impropres à la culture, et aussi en vue d'essayer d'acclimater en la province certaines essences étrangères, le gouvernement Gouin a établi une pépinière à Berthier.

C'est là une innovation à laquelle ont applaudi tous les citoyens soucieux de l'avenir de notre province.

Ajoutons que cette pépinière est aussi d'un grand secours aux élèves de l'école forestière. Elle leur permet de suivre de près la croissance des arbres et d'observer les essais qui sont faits à Berthier.

La pépinière forestière à elle seule contient près de 1,200,000 plants de toutes variétés, valant au bas mot $10,000, c'est-à-dire plus que n'a coûté au gouvernement l'achat de la ferme, où cette pépinière est établie.

L'année dernière au-delà de 100,000 plants élevés dans la pépinière du gouvernement étaient employés par des particuliers à différentes expériences de reboisement.

Ajoutons que le gouvernement a pris, à Lachute, l'initiative, de reboiser les sables mouvants dans le but de protéger les terres avoisinantes contre l'envahissement graduel du sable. En 1912, il achetait de quelques fermiers une partie de la plaine sablonneuse de cet endroit afin de faire des expériences et d'accomplir des travaux de reboisem nt destinés à montrer quel profit on pouvait tirer de terrains considérés comme improductifs et partant tout à fait inutiles.

Encore une œuvre dont il faut féliciter le gouvernement Gouin et qui ne fait qu'ajouter à son mérite.

LA VENTE DES TERRES COLONISABLES

La vente des terres colonisables est sous le contrôle du ministère des terres depuis 1869.

Cette vente se fait par l'intermédiaire des agents des terres. Mais les pouvoirs de l'agent et du ministre n'ont pas toujours été les mêmes.

Ainsi de 1888 à 1900 la vente faite par l'agent était sujette à l'approbation du ministre.

De 1900 à 1904, la vente faite par l'agent était valable, si elle n'était pas désapprouvée dans les quatre mois par le ministre.

En 1904, on enleva au ministre le contrôle qu'il avait auparavant sur la terre et on décréta que l'agent devrait vendre sous peine d'amende tout lot propre à la culture demandé par une personne qui donnait l'affidavit exigé par la loi.

Des abus se glissèrent à la faveur de cette loi de 1904. Nombre de personnes achétèrent des lots, non pour les mettre en culture, mais pour y couper le bois ou pour les revendre à des propriétaires de scieries. De plus, comme le ministre n'avait pas de contrôle sur les ventes, les lots se concédaient sans méthode, et, les colons, au lieu de se grouper, s'éparpillaient par la forêt.

C'est pour rémédier à ces abus que fut proposée et votée la loi de 1909.

LA LOI DES TERRES DE 1909

On a critiqué les changements apportés en 1909 à la loi et aux réglements des terres. Ils sont pourtant sages.

Qu'on en juge par la comparaison suivante.

Avant ces changements, les agents des terres étaient tenus de vendre tout lot classifié propre à la culture, en quelque endroit de la province qu'il fut situé. Aujourd'hui la vente ne doit se faire que dans les cantons désignés par le ministre des terres. C'est un excellent moyen de grouper les colons, de grouper même les nouvelles colonies.

Avant ces changements, le colon n'était tenu de défricher que 10% de son lot. Il doit maintenant en défricher au moins 15%.

Avant ces changements, le colon pouvait défricher le dixième de son lot dès la première année. Aujourd'hui il ne doit pas défricher plus de cinq acres par année, à moins d'une permission spéciale du ministre des terres. Autrefois, les spéculateurs coupaient 10 acres de bois sous prétexte de défrichement, ne faisaient pas de défriché, et le gouvernement perdait tout ce bois. Le nouveau règlement assure davantage le défrichement et protège le gouvernement contre les spéculations des faux colons.

Avant ces changements, le colon devait construire une maison dans les six mois de la date du billet de location et l'habiter durant deux ans au moins. Le délai n'était pas assez long et la maison était très exposée à brûler avec les premiers abattis. Aujourd'hui le colon a 18 mois pour construire sa maison et il doit l'habiter durant trois ans et demi.

Avant les changements, le colon avait le droit de prendre deux lots. Aujourd'hui il n'a droit qu'à un lot d'au plus 125 acres, à moins qu'il n'ait quatre enfants vivants.

Avant les changements, il pouvait vendre ses droits et servir ainsi d'intermédiaire aux spéculateurs, propriétaires de moulins à scie, etc. Aujourd'hui il ne peut les céder avant cinq ans, excepté par donation ou testament en ligne directe, ou par succession *ab intestat*, ou avec la permission au préalable du ministre des terres et forêts.

Comme on le voit, tous ces changements out en vue de mieux protéger la couronne contre les spéculateurs et d'assurer davantage le défrichement des lots concédés.

La colonisation est bien vivante en cette province ainsi que nous le démontrerons plus loin.

De plus, si la loi des terres de l'Ontario est si favorable à la colonisation, comment se fait-il que les cultivateurs d'Ontario émigrent vers les provinces de l'Ouest ? Comment se fait-il que les nouveaux districts de la partie nord-ouest de la province veulent se séparer de l'Ontario, pour s'annexer au Manitoba ou se former en une province distincte ?

LOTS CONCÉDÉS

On dit que les colons ne peuvent pas obtenir de lots. Les stat ques suivantes démontrent le contraire.

NOMBRE DE LOTS CONCÉDÉS.

De 1892 à 1897 (5 ans)	7,937
De 1910-11 à 1915 (5 ans)	10,099
Augmentation	2,162

Superficie de lots concédés, en acres.

De 1892 à 1897 (5 ans)	788,582
De 1910-11 à 1915 (5 ans)	901,838
Augmentation	113,256

De 1906 à 1915, il a été concédé audelà de 20,000 lots, représenta une superficie de près de 1,900,000 acres.

Nombre de lettres patentes octroyées sur vente de lots

De 1892 à 1897 (5 ans)	2,604
De 1910 à 1915 (5 ans)	7,821
Augmentation	5,217

De 1869 à 1905 (35 ans) il a été octroyé 25,457 lettres patentes.
De 1905 à 1915 (10 ans) il a été octroyé 14,292 lettres patentes.
Dans les dix dernières années, il a été émis presque autant de let tres patentes que dans les vingt années précédentes.

On dit: Il est vrai que vous concédez des lots, mais vous révoque les ventes.

Sans doute il y a eu des révocations, pendant les dernières année mais si elles ont été plus nombreuses qu'autrefois, c'est parce que sous le régime de la loi de 1904, il a été, comme nous l'avons déjà expli qué, fait des ventes qui n'auraient pas dû être faites, ventes que l ministre n'avait pas le pouvoir d'empêcher; et c'est aussi à raison d l'essai du système de la révocation automatique qui a été en vigueu de 1904 à 1908.

D'ailleurs, de 1892 à 1897, la vente de 204,825 acres de terrain, soi d'environ 26 p. c. de l'étendue concédée, a été révoquée.

LA LOI DES TERRES D'ONTARIO

On cite souvent le cas d'Ontario. A entendre les oppositionnistes, la loi des terres de l'Ontario favoriserait les colons de toutes façons. C'est encore là une affirmation sans fondement.

S'il est quelqu'un qui connaît bien la loi des terres d'Ontario, c'est le sous-ministre des terres de cette province. Or voici ce que ce dernier disait à la convention forestière tenue à Québec en 1911.

Avant de morceler un canton pour le livrer aux colons nous l'examinons soigneusement quant à sa valeur agricole, à son bois et à sa richesse minérale. Si par *exemple, on constate qu'il possède beaucoup de pins, ou de réelles richesses minérales*, on ne le livre pas aux colons, et dans les conditions ordinaires on ne les laisse s'y établir que s'il contient 50% de terres arables: sinon il est laissé en friche pour que la forêt s'y développe. En outre, si les 50% *de terres arables du canton sont sur sa partie est ou ouest, ou sud ou nord, cette moitié seulement est colonisée*, cependant que nous gardons l'autre moitié. Actuellement le gouvernement exige que les terres demandées servent aux fins auxquelles elles conviennent le mieux.

Dans les anciens cantons, où il reste beaucoup de terres non colonisées, nous appliquons le même principe. *Ainsi avant de vendre ou de louer un lot, nous le faisons examiner par un fonctionnaire du département en présence de l'agent qui émet le permis et de la personne qui demande le dit lot.* Si l'inspection démontre que la terre demandée a de la valeur *par les pins* qui s'y trouvent, nous ne la louons pas, non plus que nous ne la vendons ni ne la louons si elle a moins de 50% de sa superficie de terre agricole. Nous limitons à 160 acres au plus l'étendue de terre que peut prendre un colon. Les colons doivent remplir, nos inspecteurs y voient, les obligations que leur impose la loi, sinon leur billet de location ou d'achat est annulé.

(Rapp. de la convention p. 32).

Ainsi, dans Ontario, on s'occupe d'abord de protéger la forêt. Les lots ne s'obtiennent pas sans formalités. Et quand ils ont été concédés, ils sont révoqués pour défaut d'accomplissement des conditions. De fait, le département des terres d'Ontario a, en 1911, révoqué la moitié autant de lots qu'il en a concédés.

Ajoutons que dans les districts où les lots sont concédés gratuitement, le pin reste la propriété du gouvernement et que le marchand de bois peut, même après l'émission des lettres parentes aller couper ce pin sur le lot du colon.

LA TERRE LIBRE AU COLON LIBRE

Ce n'est là qu'une formule sonore.

Le colon est libre comme tout autre citoyen de cette province; bien plus, il est l'objet de faveurs toutes spéciales de la part du gouvernement.

Et la terre que le gouvernement lui cède lors de l'émission des lettres patentes est plus libre que celle que possèdent les cultivateurs des vieilles paroisses, puisqu'elle n'est assujettie au paiement d'aucune rente seigneuriale.

Il est vrai qu'avant d'émettre des lettres patentes le gouvernement exige l'accomplissement de certaines conditions; mais il ne faut pas oublier que le domaine public appartient au peuple de toute la province et que le gouvernement a le devoir de s'assurer que le preneur d'un lot le défrichera. Voudrait-on que le gouvernement cède les terres publiques au premier venu et sans conditions?

Voici les conditions auxquelles est soumis le colon; nous les extrayons du texte du billet de location.

"1. L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels avec intérêt à 6 pour cent de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année;

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper, l'y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes;

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze pour cent en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale au préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 pieds sur 20; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables;

4. Il devra chaque année cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit;

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques;

5a. Tout bois qu'il est permis à un colon de couper sur son lot de terre avant l'émission des Lettres Patentes et dont il veut faire du bois de

commerce doit être manufacturé au Canada; et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent.

6. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans de la date de la vente, excepté par donation entrevifs ou par testament,en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat:" et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif;

7.—Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle;

8. L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autre qu'à lui ou à la Couronne;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur,et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la Province."

Certains faux apôtres de la colonisation trouvent indigne que l'on permette au marchand de bois d'exploiter la forêt sur les lots qui sont destinés à la colonisation.

Savent-ils que d'autres que le gouvernement, que des particuliers, que par exemple, le Séminaire de Québec, qu'ils n'accuseront point sans doute de manquer de patriotisme, ni d'animosité envers l'œuvre de colonisation, ont adopté le même principe dans l'exploitation de leurs domaines forestiers?

Le gouvernement donne jusqu'au 1er mai au licencié pour enlever son bois marchand; le contrat du séminaire accorde douze mois pleins et entier, à dater de la notification de la concession du lit.

Les réserves en faveur du marchand de bois, restrictions à la colonisation, sont autrement étendues que sous le régime de la loi provinciale.

L'on voudrait séparer les terres à la colonisation des terres à bois.

Comme le disait M. Tellier devant la convention de 1911 c'est là une idée "sur laquelle les deux partis politiques ne diffèrent guère en somme." (Rapport de la convention, p. 12.)

S'il s'agissait d'un territoire comme celui des provinces de l'ouest, où la nature elle-même a opéré la délimitation entre le domaine agricole colonisable et la forêt, l'application de cette formule s'imposerait; elle n'offrirait aucune difficulté d'exécution.

Dans l'Abitibi, où la nature se prête à cette solution, le gouvernement provincial n'a pas hésité à adopter cette formule.

Mais dans la vieille partie de la province de Québec, nous avons à faire face à d'autres conditions. Presque toutes les terres actuellement accessibles à la colonisation sont sous licences de coupe de bois. C'est une situation dont le gouvernement Gouin est moins responsable que ses prédécesseurs.

Les porteurs de licences ont des droits acquis, et pour les faire renoncer à ces droits, il faudrait les dédommager. Or l'indemnité à payer serait énorme.

D'ailleurs quel bénéfice en retireraient les colons? C'est un fait constant que le colon a besoin du marchand de bois pour vivre pendant les premières années du défrichement. Le marchand de bois l'emploie dans les chantiers, il achète de ce dernier des provisions et des billots; car, quoi qu'on dise, le colon trouve beaucoup de bois à couper sur son lot: les statistiques du département des terres le prouvent surabondamment.

RÉSERVE DE COLONISATION

Le gouvernement Gouin a créé neufs réserves de colonisation dont voici la liste.

Dans le canton	Montigny	
" "	Boyer	41 lots
" "	Campbell	225 "
" "	Rochon	21 "
" "	Moreau	92 "
" "	Wurtele	91 "
2. Réserve du lac des Iles, Comté d'Ottawa:		67 "
Dans le canton	Robertson	
" "	Bouthillier	120 lots
3. Dans le comté de Pontiac:		230 "
Dans le canton	Guérin	
" "	Nédelec	240 lots
4. Dans le comté de Maskinongé:		40 "
Dans le canton	Masson	
5. Dans le comté du Lac St-Jean:		313 lots
Dans le canton	Dalmas	
6. Dans le comté de Témiscouata:		516 lots
Dans le canton	Robitaille	
" "	Cabano	167 lots
" "	Packington	403 lots
" "	Robinson	196 "
		238 "

7. Dans le comté de Matane:
Dans le canton Matane..... 252 lots

8. Dans le comté de Bonaventure:
Dans le canton Matapédia..... 295 lots
" " Cox..... 237 "
" " Hope..... 110 "

9. Dans le comté de Montmagny:
Dans le canton Rolette..... 100 lots

Total.....3,994 lots

(P.-V. 1912, p. 536).

LES CONSERVATEURS ET LES COLONS

Qu'ont fait pour les colons les gouvernements conservateurs de 1892-97?

L'interpellation suivante nous fait voir l'amitié qu'ils professaient pour les colons et la protection toute particulière dont ils les entouraient:

Par M. Morisset.—1. Les gouvernements Boucherville, Taillon et Flynn ont-ils exempté du paiement de la taxe imposée en 1892, sur les transports d'immeubles, les colons qui vendaient, cédaient ou échangeaient leurs lots?

2. Ont-ils fait payer cette taxe aux concessionnaires de limites qui transportaient leurs licences ou coupes de bois?

Réponse par l'honorable M. MacKenzie.

1. Non.
2. Non; l'impôt n'était pas exigible sur tels transports.
(P. V. 1912, page 700).

Ainsi donc, les colons payaient les droits de transport, mais les marchands de bois en étaient exemptés.

En 1892, la Chambre chargea un comité spécial de lui indiquer les causes du mouvement d'émigration qui se produisait alors dans nos campagnes. Ce comité fut présidé par M. Chicoyne qui fit un rapport assez considérable et surtout très intéressant. Ce rapport, qui fait partie des journaux de l'assemblée législative de 1893, suggérait un changement radical à la loi des terres pour mettre fin au malaise dont on se rendait compte.

Or, le parti conservateur a été au pouvoir pendant cinq ans; a-t-il rémédié aux griefs que signalaient M. Chicoyne et ses collègues du comité de 1892?

A-t-il fait subir à la loi des terres les changements que suggérait ce comité ?

A-t-il stimulé le zèle des agents ?

Point du tout.

Toute l'œuvre des gouvernements bleus de 1892-97 se résume à ceci:

Ils ont fait disparaître la réserve des trente mois qui existait en faveur du porteur de licence. Or cette réserve, suivant que l'a déclaré M. L.-P. Pelletier en 1889 et de nouveau le 10 juin 1892, avait été imposé au gouvernement Mercier, en 1888, par la majorité conservatrice du Conseil législatif.

En 1892, ils ont fait décréter par statut que le ministre des terres pourrait remettre aux colons les droits de coupe que ces derniers auraient payés, après déduction cependant du prix des lots. Or M. Flynn déclarait à la Chambre, le 7 juin 1892, que cette loi n'était que la reproduction d'une règle suivie depuis 1875. (Voir Débats de la législature, p. 225).

En 1897, ils ont fait adopter la loi du "homestead". Or quelle poussée cette loi a-t-elle donnée à la colonisation ?

Les gouvernements conservateurs ont tellement négligé les colons qu'en 1897, un de leurs amis, M. le docteur Cloutier, de St-Georges de Beauce, écrivait à M. Flynn, premier ministre, une longue lettre dans laquelle il parlait carrément du fiasco de la loi du "homestead", de la persécution que l'on faisait subir aux colons, de l'emprise que les marchands de bois exerçaient sur le département des terres et il terminait en ajoutant:

"D'ailleurs tandis que je suis à parler de certificats, il parait que de *par votre ordre* les certificats de location envoyés chez l'agent des terres de la couronne, dans la Beauce, ne vont pas plus loin.

"Qu'est-ce que cela veut bien vouloir dire ? Comment! des gens sont propriétaires de terrains et M. Breakey arrive, s'en empare, et les preuves que les personnes lésées envoient au département pour se défendre d'une pareille injustice seraient arrêtées en chemin par votre ordre! C'est à tomber des nues! Est-ce là la justice ? On enlève à ces pauvres colons même les moyens de se défendre et de se protéger! Si cela est le cas, c'est indigne de vous, et j'en profiterai pour vous dire que j'avais une autre opinion que celle-là de vous".

LES CONSERVATEURS ET LA CORRUPTION DES EMPLOYÉS

Les libéraux ont accompli un travail considérable dans le domaine de la colonisation et nous n'en voulons d'autre et de meilleure preuve que le fait suivant:

Les conservateurs, dans le but d'escamoter des témoignages favorables à leur cause, de crier ensuite au scandale et de prévenir les esprits contre l'œuvre du gouvernement Gouin, ont odieusement tenté de corrompre certain fonctionnaire du département de la colonisation.

Mais ils ont frappé à la mauvaise porte comme on va en juger:

Québec, 24 avril 1913.

Monsieur l'abbé I. Caron.

Québec, P. Q.

Monsieur l'abbé,

Si le gouvernement fédéral vous faisait des ouvertures, consentiriez-vous à revenir au nombre des missionnaires colonisateurs du département de l'Intérieur ?

Je tiens à vous faire remarquer Monsieur l'abbé, que je ne suis nullement autorisé pour parler de la sorte. Cependant, connaissant votre valeur et ayant eu vent de certaines difficultés que vous auriez eues avec certains personnages, je suis porté à croire que vous pourriez avec plus de liberté et de facilité mener à bonne fin l'œuvre si noble que vous avez entreprise au prix de tant de sacrifices, si vous pouviez associer vos efforts avec ceux des autres missionnaires colonisateurs du département de l'Intérieur.

Le commissaire enquêteur des choses de la colonisation et du repatriement, M. Théo. Hamel, 103 rue St-Jean, Québec, aurait un grand plaisir, avant votre départ, si possible d'ici à la fin de la présente semaine, de causer avec vous des choses de la colonisation dans l'Abitibi, et je serais heureux de pouvoir contribuer à vous faire rencontrer si la chose vous est possible.

Vous seriez bien aimable de me répondre au No 103, rue St-Jean, en me donnant la nature *des griefs que vous avez eu ous pouvez avoir contre le présent système établi ou ceux qui le dirigent, si ces griefs ne sont pas de nature absolument privée.*

Espérant, Monsieur l'abbé, une prompte réponse,

Je me souscris,

Votre tout dévoué,

(Signé), L. E. LAFORCE,

Secrétaire du commissaire enquêteur.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

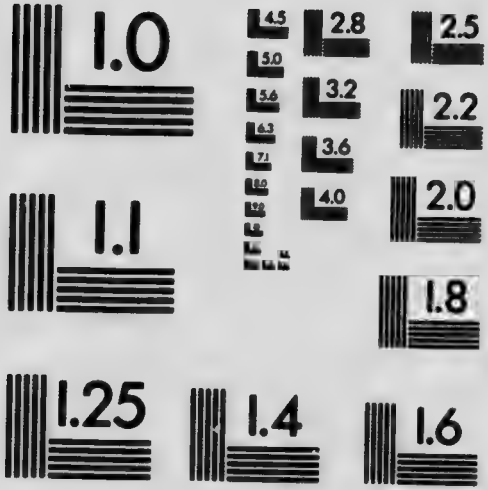

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Veut-on savoir qui est cet individu qui signe L.-E. Laforce? Tou simplement un monsieur qui se donnait comme colon et qui, pendan des années, ne cessa d'emplir les journaux conservateurs de sa prose de vociférer contre le gouvernement, de clamer que la colonisatio était mourante, etc. Or après l'arrivée des bleus au pouvoir à Ottawa, on l'appela à remplir une sinécure quelconque pour le récompense de son zèle!

LES CHEMINS DE COLONISATION

Le gouvernement ne s'occupe pas seulement d'améliorer les routes des vieilles paroisses, il voit aussi à ouvrir des chemins partout où se groupent ou se peuvent grouper des colons.

"Le chemin doit précéder le défricheur," tel paraît être maintenant le mot d'ordre du ministre de la colonisation.

Voici quelques chemins qui ont été construits ou qui sont en voie de construction dans les centres de colonisation: Le chemin Mercier dans Bonaventure (40 milles); le chemin maritime dans Gaspé (25 milles); le chemin Devlin dans Labelle (20 milles); le chemin Mistasini, dans le lac St-Jean (26 milles); le chemin des cantons Nedelec et Montreuil, dans le Témiscamingue (20 milles); le chemin Brossard, dans Joliette (10 milles); le chemin de la Pointe des Monts, dans Saguenay (9 milles); le chemin des cantons Escourt et Botsford, dans Témiscouata (20 milles), etc.

Voici un état des sommes dépensées pour les chemins de colonisation depuis 1905.

1905-1906	$134,000.00
1906-1907	134,000 00
1907-1908	144,000 00
1908-1909	215,000.00
1909-1910	170,000 00
1910-1911	216,857 69
1911-1912	228,336 80
1912-1913	217,206 01
1913-1914	249,545 47
1914-1915	225,000 00
Total pour dix ans	$1,933,945 97

(Annuaire Statistique 1915 p. 272).

De 1892 à 1897, on distribuait les fonds destinés aux chemins de colonisation suivant que l'exigeaient les besoins de la cause conservatrice. Qu'on en juge par les faits suivants qui sont relatés à la page 490 des procès-verbaux de l'assemblée législative, 1908.

"Le 17 avril 1897, le lieutenant-gouverneur en conseil a, sur la recommandation de l'honorable M. Thomas Chapais, commissaire de la colonisation et des mines, approuvé une liste de distribution des $100,000 que la Législature avait, à sa session de 1896-97, votés pour les travaux à faire sur les chemins de colonisation pendant l'exercice 1897-98. D'après cette liste, il devait être dépensé:

Pour visites et explorations	$23,150 00
Pour travaux de colonisation dans:	
Bagot	200 00
Maskinongé	rien
Dorchester	3,000 00
Bellechasse	200 00
Wolfe	3,000 00
Bonaventure	1,000 00
Montmorency	1,000 00
Charlevoix	500 00
Laprairie	500 00
Shefford	400 00
Saint-Hyacinthe	200 00
Portneuf	300 00
Lévis	150 00"

Ainsi, des $100,000 votées pour chemins de colonisation. M. Chapais en destinait $23,150 aux visites et explorations. Ce que ce bon M. Chapais allait en faire des tournées pastorales!

Ainsi, M. Chapais devait dépenser $500 dans les chemins de colonisation (!) de Laprairie, $200 dans ceux de Bagot, $300 dans ceux de St-Hyacinthe et $150 dans ceux de Lévis, tandis qu'il n'affectait aucun crédit pour le comté de Maskinongé.

M. Chapais devait dépenser $3,000 dans le comté de Dorchester, et seulement $200 dans Bellechasse et $300 dans Portneuf.

M. Chapais devait dépenser $3,000 dans Wolfe et $1,000 seulement dans Bonaventure.

Laprairie, Dorchester, Wolfe, Bagot, St-Hyacinthe et Lévis étaient représentés à la chambre par des conservateurs; Maskinongé, Bellechasse, Bonaventure et Portneuf, par des libéraux.

La distribution de ces octrois pour chemins de colonisation se fait maintenant équitablement, sans égard à la couleur du député qui représente le comté où il y a besoin.

Nous ne saurions en donner un exemple plus frappant qu'en citant le cas du comté de Montmagny.

Ce comté a été représenté par des libéraux de 1892 à 1897, et ils est représenté par un député oppositionniste depuis 1908. Qu'on

juge par le tableau suivant de la façon dont les libéraux et les conservateurs ont fait la distribution des octrois de colonisation au comté de Montmagny.

1911-12	$ 750.00	1892-93	$ 814.40
1912-13	350.00	1893-94	441.31
1913-14	1501.14	1894-95	199.46
1914-15	1400.00	1895-96	rien
4 ans	$4,001.14	4 ans	$1,455.17
Moyenne annuelle	1000.00,	Moyenne annuelle	363.79

Voici un état des montants dépensés pour la colonisation dans chacun des comtés de la province dans les dix dernières années:

Comtés	Total
Argenteuil	26,555.95
Arthabaska	12,604.15
Bagot	200.00
Beauce	42,958.02
Bellechasse	39,265.15
Berthier	25,796.57
Bonaventure	100,586.83
Brôme	1,224.57
Chambly	300.00
Champlain	17,050.94
Charlevoix	4,579.31
Charlevoix & Saguenay	18,657.50
Chicoutimi-Saguenay	67,099.61
Chicoutimi	29,958.68
Châteauguay	776.98
Compton	7,922.22
Deux-Montagnes	895.58
Dorchester	29,148.58
Drummond	4,118.87
Frontenac	7,993.49
Gaspé	76,140.38
Huntingdon	1,899.04
Iles-de-la-Madeleine	9,819.53
Joliette	30,870.99
Kamouraska	23,010.97
L'Assomption	650.00
Lac St-Jean	179,729.40
Labelle	73,546.61

Laprairie	200.00
Lévis	100.00
L'Islet	19,333.84
Lotbinière	8,478.05
Maskinongé	15,956.84
Matane	81,459.09
Mégantic	11,751.27
Missisquoi	324.82
Montçalm	8,918.51
Montmagny	12,183.48
Montmorency	16,760.30
Napierville	100.00
Nicolet	21,896.14
Ottawa	222,424.44
Pontiac	89,141.95
Portneuf	29,286.71
Québec	9,012.92
Richmond	10 352.31
Rimouski	37,575.82
Rouville	580.00
St-Maurice	14,371.41
Shefford	1,123.47
Sherbrooke	7,247.84
Stanstead	3,532.28
Témiscouata	93,288.85
Témiscamingue y compris l'Abitibi	147,184.97
Terrebonne	24,454.63
Vaudreuil	2,612.80
Wolfe	11,727.29
Yamaska	593.50
Dépenses diverses imputables au subside des chemins de colonisation	186,612.52
Grand total pour les dix ans	$ 1,921,945.97

L'ABITIBI

On ne saurait mieux juger des progrès de la colonisation qu'en voyant ce qui s'est passé dans l'Abitibi dans ces quatre dernières années.

Dans le mois de juillet 1913, le Globe de Toronto publiait un article fort élogieux sur le système de colonisation suivi par le gouvernement de Québec. Sous le titre: "Un exemple pour Ontario en matière de colonisation", il disait

"Avant que les convois du T. C. R. aient commencé de circuler de Québec à Cochrane, dans à peu près dix-huit mois, chaque ferme le long de la voie entre la rivière Harricana et la frontière Québecoise sera occupée par un colon français venu du vieux Québec et amené dans le Grand Nord, par le gouvernement paternel de Québec. De là, sur une longueur de 68 milles, ces colons s'étendront vers l'Est et peut être vers l'Ouest, au delà des limites interprovinciales." Après quelques indications sur notre plan de colonisation, le grand organe de Toronto ajoutait: "Le gouvernement de Québec et sa puissante alliée l'église catholique voient à ce que chaque nouvel établissement dans le lointain et solitaire nord soit peuplé par des connaissances et des amis venus du même village dans le bas de la province de Québec. L'isolement n'est pas à craindre pour le colon."

Le Globe concluait en disant: "Si active est la demande des lots qu'à n'en pas douter, ce mouvement de l'Est au Nord marquera un des faits les plus importants de l'histoire de la colonisation canadienne et provoquera l'établissement d'une population française et solidement catholique."

En effet, il est permis de dire que la colonisation de l'Abitibi et un des faits les plus importants de l'histoire de la colonisation canadienne. Jamais encore on avait vu, dans cette province, un peuplement aussi rapide!

POPULATION

En 1912, à peine y avait-il quelques colons dans l'Abitibi. En 1913, la population était déjà de 329; l'année suivante, de 951; en 1915, elle atteignait 1254 et enfin, au commencement de l'année 1916, il n'est exagéré de dire qu'elle dépossait 2000 âmes. L'heure n'est peut-être pas très éloignée où la population sera suffisante pour permettre la création d'un nouveau comté de l'Abitibi. C'est probablement ce que nous verrons lors du prochain recensement et du remaniement qui s'en suivra.

PONTS ET CHEMINS DE COLONISATION DANS L'ABITIBI

Mettant en pratique la maxime "Les chemins doivent précéder le colon", le gouvernement a fait ouvrir plusieurs chemins pour permettre aux colons de circuler entre leurs fermes et le village ou la gare, etc. La longueur des chemins finis en tout ou en partie l'année dernière était au delà de 160 milles. Le gouvernement a également fait construire des ponts sur les rivières que traversaient ces chemins.

Pendant les quatre dernières années, le gouvernement a dépensé pour travaux de colonisation dans cette région une somme de $125,202.-

94. Une très grande partie de cette somme a été gagnée par les colons eux-mêmes que le gouvernement employait à la confection des chemins.

VENTE DE LOTS ET DÉFRICHEMENTS

De 1912 à 1915 inclusivement, le gouvernement a vendu, dans l'Abitibi, 2379½ lots de colonisation. Sur ce nombre, la vente de 590½ a été révoquée. C'est-à-dire qu'il y a en ce moment près de 1800 lots sous billet de location.

Dans l'été de 1914, il y avait déjà environ 1200 acres en culture et 2000 acres en abatis. D'après les renseignements du ministère de la colonisation, les chiffres que nous venons de donner ont considérablement varié au cours de l'été dernier et la superficie de la terre en culture ou en défriché n'est pas loin d'avoir doublé. Plusieurs colons ont déjà obtenu leurs lettres patentes et quelques-uns d'entre eux ont même mis en labour une bonne moitié de leurs lots.

LE TRANSCONTINENTAL.

Les progrès de la colonisation en Abitibi auraient été encore plus rapides et plus considérables si les conservateurs, à Ottawa, n'avaient pas fait preuve de la plus insigne mauvaise foi dans l'exploitation du Transcontinental. Il n'y a pas un moyen dont ils ne se soient servi pour faire perdre à notre province les avantages de ce chemin de fer. Ils ont d'abord boycotté la cité de Québec; ils ont ensuite retardé malicieusement l'exploitation de la partie qui de cette ligne qui traverse le nord de notre province; la circulation des convois est faite d'une façon absolument irrégulière; les taux de transport sont exorbitants, etc. Bref, ce chemin de fer, dans l'idée de Laurier et du parti libéral, devait profiter à la province de Québec en en développant le nord; les conservateurs, eux, agissent de façon à ce que le Transcontinental serve surtout à l'Ontario, même au détriment des autres provinces de l'est du Canada. Parce que le Transcontinal appartient au peuple du Canada, le gouvernement le laisse tomber en ruines et prive le peuple des services d'une voie ferrée construite à ses frais.

Car tout le trafic de l'Ouest à l'Est, M. Gutelius le remet, à Cochrane, au Grand Tronc qui l'expédie sur Toronto; et tout le trafic de l'Est à l'Ouest, M. Gutelius l'amène par l'Intercolonial à Montréal, où il le livre encore au Grand Tronc, lorsqu'il existe une voie ferrée appartenant au peuple canadien, qui pourrait transporter ce trafic et qu'on laisse ruiner faute d'exploitation!

TÉMISCAMINGUE

Une autre région de colonisation qui a fait des progrès considérables dans ces deniers temps, est le Témiscamingue.

S'il faut en croire Monseigneur Latulippe, la population de cette région était de 5,947 âmes en 1909; or, le Canada Ecclésiastique, lui donne, en 1914, une population de 7,858. C'est-à-dire que, dans une période de cinq ans, le nombre d'habitants a augmenté de 32%.

Depuis la confédération, 5,226 lots ont été vendus pour fins de colonisation dans ce territoire. Les libéraux, depuis 1897, en ont vendu 4,359. Voilà une réponse victorieuse contre ceux qui prétendent que le gouvernement refuse des lots aux vrais colons!

Depuis 1905, six nouvelles paroisses et trois missions ont été fondées dans le Témiscamingue. Ce sont: St-Bruno, St-Gabriel, St-Placide, St-Louis, St-Eugène, Lac Rond, N.-D. de Mont-Carmel, Lorrainville et Latulippe. Ces paroisses ou missions ont une population de 4,500 âmes.

Depuis le premier juillet 1900 jusqu'au 22 janvier 1916, il a été dépensé pour fins de colonisation dans cette région une somme de $141,837.98.

Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir un chemin de fer aux habitants du Témiscamingue. Il avait réussi à convaincre le C. P. R. qui avait déjà commencé les travaux lorsque la guerre éclata. Depuis le mois d'août 1914, des travaux sont arrêtés, mais il est à espérer qu'ils seront repris dès que les conditions financières le permettront.

LES PROGRÈS DE LA COLONISATION ET DE L'AGRICULTURE.

L'on prétend, en certains quartiers, que la colonisation est morte et que l'agriculture dépérit en cette province, tandis que dans Ontario elles progressent.

Voici à ce sujet quelques statistiques qu'on ne récusera pas.

Augmentation de la population dans chaque comté de la province de Québec

(d signifie diminution)

Comtés	De 1881 à 1901 (20 ans)	De 1901 à 1911 (10 ans)
Argenteuil	1,460	359
Bagot	(d) 3,201	25
Beauce	11,109	8,270
Beauharnois	5,727	(d) 930
Bellechasse	1,792	2,435
Berthier	(d) 1,542	(d) 108

Bonaventure		5,587		3,615
Brôme	(d)	2,430	(d)	181
Chambly & Verchères		1,011		4,397
Champlain		8,341		10,743
Charlevoix		1,433		1,303
Châteauguay	(d)	384	(d)	261
Chicoutimi, Saguenay & Lac St-Jean		15,882		15,050
Compton		6,879		3,170
Deux-Montagnes	(d)	1,456	(d)	570
Dorchester		2,297		4,089
Drummond & Arthabaska		7,124		2,591
Gaspé & Iles de la Madeleine		5,682		4,318
Hochelaga		40,265		18,133
Huntingdon	(d)	1,516	(d)	739
Jacques-Cartier		9,555		38,855
Joliette		267		1,656
Kamouraska	(d)	3,082		1,789
Labelle		10,977		7,456
Laprairie & Napierville	(d)	2,740	(d)	298
L'Assomption	(d)	1,603		1,169
Laval		4,679		10,234
Lévis	(d)	1,770		2,703
L'Islet	(d)	478		1,996
Lotbinière	(d)	818		2,119
Maisonneuve		51,623		105,800
Maskinongé	(d)	1,680		696
Mégantic		6,565		7,436
Missisquoi	(d)	723		127
Montcalm		35		861
Montmagny	(d)	1,665		2,599
Montmorency	(d)	11		904
Montréal, Ste-Anne		1,256	(d)	1,688
" St-Antoine		13,808		951
" St-Jacques		14,254		1,442
" St-Laurent		15,115		7,051
" Ste-Marie		17,898		14,280
Nicolet	(d)	21		2,846
Pontiac		5,783		3,693
Portneuf		1,984		3,370
Québec-centre		2,468		781
Québec-est		7,425		8,104
Québec-ouest	(d)	3,499		478
Québec-comté		1,823		3,743
Richelieu	(d)	518		1,168

Richmond & Wolfe		7,798		5,354
Rimouski & Matane		6,366		11,333
Rouville	(d)	5,594	(d)	270
St-Hyacinthe		1,118		799
St-Jean & Iberville	(d)	5,767		1,203
Shefford		395		348
Sherbrooke		6,205		4,785
Soulanges	(d)	292	(d)	528
Stanstead		3,442		1,767
Témiscouata		3,701		7,245
Terrebonne		3,847		2,220
Trois-Rivières & St-Maurice		3,885		6,842
Vaudreuil	(d)	1,040		594
Wright		15,322		5,502
Yamaska	(d)	887	(d)	1,053
PROVINCE DE QUEBEC		289,871		353,814

Ainsi, de 1881 à 1901, c'est-à-dire dans l'espace de vingt ans, la population de la plupart de nos comtés a moins augmenté que pendant les derniers ans.

Ainsi, de 1881 à 1901, 24 comtés ont vu leur population diminuer de 42,617 âmes, soit en moyenne de 1775 âmes par comté.

De 1901 à 1911, 11 comtés ont vu leur population diminuer de 6,642 soit en moyenne de 602 âmes par comté.

Dans Ontario, 44 des 85 comtés ont vu leur population décroître de 79,841 âmes, soit en moyenne de 1814 âmes, pendant la dernière décade.

Groupons maintenant quelques comtés de colonisation.

Chicoutimi-Saguenay,	augmentation	15,027
Rimouski,	"	11,333
Champlain,	"	10,743
Beauce,	"	8,270
Mégantic,	"	7,709
Labelle,	"	7,456
Témiscouata,	"	7,245
Gaspé	"	5,682
Pontiac	"	4,318
Dorchester,	"	4,089
Bonaventure	"	3,615
Portneuf,	"	3,370

Et nous en passons!

Soit pour ces douze comtés de colonisation, une augmentation, dans la décade, de 88,857.

Voyons maintenant quelle a été l'augmentation de la population rurale par toute la province, c'est-à-dire de la population de toute campagne et ville ne dépassant pas 4,000 âmes.

De 1871 à 1881	94,152 âmes
1881 à 1891	25,239 "
1891 à 1901	50,032 "
1901 à 1911	100,455 "

Dans Ontario il y a une diminution, pour la dernière décade, de 15,000 âmes.

Séparons maintenant la population rurale des vieux comtés d'avec celle des comtés où l'on défriche.

Québec

Vieux comtés, diminution	16,000
Comtés de colonisation, augmentation	116,000
Augmentation nette	100,000

Ontario

Vieux comtés, diminution	100,000
Nouvel Ontario, augmentation	85,000
Dinimution nette	15,000

La *Montreal Gazette*, du 1er février 1916, disait:

"Le recensement fédéral a eu lieu en 1911. Les chiffres qui sont fournis par le bureau de statistiques provincial, pour l'année 1914, nous laissent voir les nombreux changements qui se sont produits en quatre années. La comparaison, par rapport à la populaton est la suivante:

Statistiques provinciales, 1914	2,258,867
Recensement fédéral, 1911	2,003,232
Augmentation, de 1911 à 1914	255,635

"Entre 1901 à 1911, suivant le recensement fédéral, l'augmentation de la population de cette province a été de 354,334 ou de 21.50% en 10 ans. Ce percentage est de beaucoup le plus considérable pour toutes les provinces de l'est du Canada. Les statistiques provinciales de 1914 nous laissent entrevoir que l'augmentation de la population de cette province sera encore plus considérable pour la présente décade et qu'au recensement de 1921, Québec comptera au delà de 2,500,000 habitants."

Le même journal, disait à la date du 21 janvier 1916:

"Québec, pendant les dernières vingt années, a fait des progrès très considérables. De 1900 à 1910, le recensement montre que la production agricole a augmenté dans une proportion presque double de celle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick réunis, et plusieurs fois celle de l'Ontario. La population rurale du Québec n'a pas sensiblement diminué dans aucun comté et, à certains endroits, elle a augmenté....."

Le 4 janvier, elle disait encore:

"Il est bon de noter que dans Québec, où les doctrines du socialisme ont le moins de prise possible et où les législateurs en font aucun cas, les progrès, au point de vue commercial et au point de vue de la population, sont non seulement plus considérables que dans Ontario, mais encore plus considérables que dans toutes les autres provinces de l'est".

"S'il faut en croire les statistiques du dernier recensement, Québec, en 1909, avait 14,424,000 acres de son territoire occupées comme fermes, tandis que Ontario en avait 21,305,000. En 1914, Québec a 15,576,000 acres ainsi occupées et Ontario, 21,933,000. L'augmentation de Québec en 5 ans est de 1,152,000 acres et celle d'Ontario de 628,000. Quand le reste du pays se réveillera de sa léthargie et abandonnera cette chimère que Québec est une province arriérée, les populations des provinces-sœurs pourront envoyer des délégations dans le vieux Québec afin d'apprendre de quelle façon la prospérité et le progrès sont faits." (*Montréal Gazette*, 26 mai 1914).

Valeur de la propriété imposable en certains comtés de la province, où il se fait du défrichement (d'après les rapp. du Sur. de l'Inst. publique).

Comtés	1892	1897	1902	1907	1914
Bonaventure	1,847,199	1,860,935	1,993,843	2,135,455	2,321,061
Matane	1,558,460	1,757,106	2,247,217	2,631,735	3,143,593
Rimouski	2,185,062	2,065,632	2,353,935	2,740,298	3,198,340
Témiscouata	3,434,173	3,470,886	4,129,445	5,470,278	6,941,099
Kamouraska	3,775,222	4,187,215	3,967,499	4,272,208	4,667,346
L'Islet	2,846,920	2,699,373	2,848,244	3,074,940	3,263,874
Montmagny	2,565,134	2,701,840	2,892,423	3,082,187	3,668,476
Bellechasse	2,851,817	2,892,672	2,972,115	3,050,282	3,968,642
Dorchester	2,580,579	2,974,785	3,448,720	3,893,824	4,612,713
Beauce	5,323,028	5,923,936	5,791,523	7,818,566	7,463,122
Mégantic	2,972,657	3,108,860	3,484,143	4,598,218	7,041,186
Compton	3,348,099	4,526,790	4,720,829	5,788,047	6,120,091
Lac St-Jean	1,450,752	2,338,897	2,903,775	5,535,269	7,109,390
Chicoutimi et Saguenay	1,604,963	2,114,298	2,598,732	2,784,539	9,841,598
Portneuf	3,965,895	4,086,052	4,385,605	5,086,131	5,737,802
Champlain	4,874,981	5,425,485	8,421,351	11,233,426	15,387,556
St-Maurice	2,847,371	2,954,374	5,513,506	8,827,025	22,078,596
Terrebonne	4,987,079	5,255,096	6,342,169	6,950,939	8,013,932
Argenteuil	1,901,827	2,060,575	2,156,248	2,433,866	2,687,869

EXODE VERS LES VILLES

L'on prétend que les cultivateurs et leurs fils quittent les campagnes pour aller vivre dans les cités et les villes; l'on va jusqu'à prétendre que les campagnes perdent ainsi 10,000 de leurs habitants chaque année.

Les chiffres du recensement font voir l'absurdité de cette assertion.

Il est vrai que les fils de cultivateurs des vieux comtés émigrent vers les villes. Mais c'est parce qu'il n'y a plus de terre à défricher dans ces comtés. D'ailleurs, comme le disait le vicomte d'Avenel, dans son livre "Les Français de mon Temps":

"Le progrès de l'agriculture contribue au peuplement dans un pays vide, dont le sol était en friche; mais le progrès du machinisme agricole, dans un pays depuis longtemps habité, contribue au dépeuplement des campagnes, puisqu'il faut moins de monde pour accomplir les mêmes besognes."

Et c'est ce qui est arrivé dans plusieurs vieux comtés. Chaque cultivateur a agrandi son domaine; il cultive ajourd'hui 200 à 300 arpents de terre, il n'emploie presque plus de garçons de ferme; résultat: les jeunes ont dû aller s'établir ailleurs. Mais on ne trouve plus dans nos campagnies de fermes abandonnées comme il y en avait tant en 1896. Et il se vend si peu d'immeubles par autorité de justice aujourd'hui que l'opposition réclame l'abolition de la charge de shérif.

D'ailleurs, l'exode des ruraux vers les villes est un phénomène de tous les temps et de tous les pays; et le problème se pose partout.

En 1892, le gouvernement Boucherville a justement nommé un comité pour examiner les causes du mouvement d'émigration dans nos campagnes.

Ce comité, dont M. Chicoine, ancien député de Wolfe était président, a fait un rapport qui se trouve aux pages 375 et suivantes des J. de 1893. Or voici ce que nous lisons dans ce rapport:

"On peut dire que l'exode des populations rurales de cette province est un phénomène aussi ancien que la colonie primitive de la Nouvelle-France." . . . . . .

"Du reste, ce phénomène du dépeuplement des campagnes au profit des villes s'est produit de tout temps sous tous les climats, sous toutes les formes de gouvernement et sous tous les régimes."

Puis le rapport fait les constatations suivantes:

"Que l'agriculture subisse une dépression sérieuse dans la province de Québec, il n'y a pas à le nier.

"Non seulement la province de Québec ne nourrit pas les habitants de ses villes, mais même dans les campagnes, on voit sur plusieurs points les céréales de l'ouest supplanter graduellement la production indigène."

Et l'Ontario, que l'on nous cite toujours comme une province modèle n'a pas échappé à ce mal qui ronge les campagnes.

Le 17 janvier 1911, le sous-ministre de l'agriculture d'Ontario, disait devant la commission de conservation:

"The rural population of Ontario, in 1909, stood exactly at the same figure that it did in 1872, viz: 1,050,000."

Le 18 juin 1910, M. J.-W. Flavelle, propriétaire du "News" de Toronto, organe conservateur, adressait au ministre de l'agriculture d'Ontario, une lettre ouverte où se trouvent les passages suivants:

"You have permitted, you are now permitting, thousands of young Ontario farmers, the cream of our agricultural people, to leave their own province for the West, while by your inertia you indicate your are not cognizant of the advantages of continued residence in this province"

.....

"Why is there enterprise and development in every field of activity in this province except agriculture?"

On dit: pourquoi le gouvernement n'encourage-t-il pas la culture intensive, la culture serclée? Pourquoi? Parce que, comme le dit Paul Leroy-Beaulieu dans son livre "La colonisation chez les peuples modernes," dans les pays nouveaux, où il y a de la terre à défricher, il faut faire de la culture extensive avant de songer à faire de la culture intensive.

Au sujet de l'abandon du sol, l'"Action Sociale" se demandait, dans un article publié le 10 avril 1916, quel remède il convenait d'apporter pour guérir le corps social de ce malaise. "Qu'est-ce qui va nous guérir si notre guérison est possible, disait le journal québecquois?

"Est-ce l'Etat, le gouvernement, avec ses subsides à l'agriculture? Ce moyen utile est manifestement insuffisant. Est-ce l'accroissement des fermes modèles, la divulgation des meilleures méthodes de culture? Cela encore est très bien, pourvu que de sages conseils président toujours à semblable effort: mais cela n'attaque point le mal dans sa racine.

"Puisqu'il est admis que c'est notre mentalité qui souffre, il faudra guérir cette mentalité faussée par une mentalité plus vraie. En d'autres termes, c'est d'abord l'école primaire qu'il faut intéresser, à ce travail de rénovation. Après avoir bien appris son catéchisme, qui seul est capable de lui enseigner, comme il convient, la noblesse de l'effort et du travail, le respect et l'affection dus aux parents, la fidélité à la vocation, il faudra que l'agriculteur de demain, l'écolier d'aujourd'hui, puisse s'assimiler, en même temps que les connaissances utiles, l'amour, l'appétit, en quelque sorte, des choses du sol, et de ce que Pierre l'Ermite a appelé, avec raison ,la "grande amie".

"On a dit qu'il fallait *ruraliser* le programme scolaire à la campagne. Rien de plus vrai. S'il apparaît que nous sommes déjà engagés dans cette voie, continuons d'y marcher jusqu'au bout. Mais si cela n'apparaissait point encore, nous avons là une réforme de première importance à entreprendre, sous le plus bref délai."

Or, comme nous l'avons démontré au chapitre de l'agriculture, le gouvernement ne cesse d'encourager de toutes façons l'enseignement agricole à l'école primaire. Rappelons que pour la seule année de 1915, au delà de 18,000 élèves se sont occupés d'horticulture.

POUR LES OUVRIERS

Voici partie d'une adresse que les ouvriers de la ville de Saint-Jean, lurent à Sir Lomer Gouin le jour de la fête du travail 1912:

. . . . . .

"Avant votre avènement aux fonctions de premier ministre, l'ouvrier de cette province semblait être un personnage absolument ignoré par nos lois.

Mais du jour où vos mains habiles ont tenu les rênes de l'administration, votre premier souci a été d'accorder à l'ouvrier la pleine mesure de l'assistance dont il avait tant besoin.

Mettre à la portée de l'humble artisan ce pain de l'instruction qui lui permettra d'améliorer sa condition sociale, établir des institutions où il pourra développer toutes ses aptitudes dans le métier de son choix, pourvoir à sa sécurité dans les établissements où il accomplit sa rude tâche, mettre à l'abri de la misère les victimes des accidents souvent inévitables auxquels il est constamment exposé, le protéger contre la rapacité de l'usurier ou la cruauté du créancier trop exigeant, favoriser l'union des initiatives individuelles, lui procurer le privilège de faire entendre sa voix dans les conseils de la nation: ce n'est qu'un résumé bien incomplet de la législation créée par votre gouvernement.

Pour l'œuvre immense que vous avez accomplie, les ouvriers de cette province ont contracté envers vous une dette éternelle de reconnaissance et ceux de Saint-Jean sont heureux de le proclamer."

Il n'y avait rien d'exagéré dans cette adresse. Le premier ministre et ses collègues méritent réellement tous les compliments que les ouvriers de Saint-Jean leur décernaient.

Voici, en résumé, ce que les ouvriers doivent au parti libéral.

Les libéraux, nous l'avons dit, ont largement subventionné le maintien des écoles du soir, des écoles des arts et métiers, ainsi que la création d'écoles techniques. Or ce sont surtout les ouvriers qui sont appelés à bénéficier de ces largesses.

Mais ils ont fait plus pour la classe des travailleurs.

Ils ont créé le bureau des inspecteurs de manufactures que nous avons maintenant et qui, au dire des connaisseurs, est le mieux organisé qui existe dans toute l'Amérique.

Ils ont institué un tribunal d'arbitrage et de conciliation pour le règlement des différends qui peuvent survenir entre le capital et le travail.

Ils ont rendu obligatoire l'emploi d'appareils spéciaux pour la prévention des accidents.

Ils ont organisé un bureau d'examinateurs pour la qualification des ingénieurs et des inspecteurs de chaudières à vapeur.

Ils ont amendé les lois de façon à placer tous les édifices publics sous la surveillance des inspecteurs du travail.

Ils ont modifié la loi des manufactures et des édifices publics de façon à protéger la santé et à assurer le bien-être de ceux qui y travaillent.

Ils ont réglementé les conditions dans lesquelles les femmes et les enfants sont appelés à travailler dans les usines.

En 1907, ils ont fait décréter qu'aucun enfant de moins de quatorze ans ne devrait être employé dans les fabriques.

En 1907, ils ont fait décréter que les filles et les garçons de moins de seize ans ne pourraient être employés dans les fabriques s'ils ne savaient lire et écrire, ou s'ils ne fréquentaient pas une école du soir.

Ils ont fait déclarer insaisissables les bénéfices auxquels ont droit les membres des sociétés de secours mutuels, ainsi que les rentes viagères créées sous le régime de la loi fédérale de 1908.

En 1906, le gouvernement Gouin a fait adopter une loi autorisant la formation de syndicats coopératifs.

En 1906, le gouvernement a fait voter une mesure rigoureuse contre l'usure.

En 1907, le gouvernement a également chargé une commission de résoudre la question des accidents du travail. Cette commission a fait rapport et une loi a été adoptée en vue de protéger davantage les employés victimes d'accidents.

En 1908, le gouvernement Gouin, a rendu obligatoire l'inspection des échafaudages employés par les constructeurs.

En 1908, le gouvernement Gouin a fait adopter par la Chambre une résolution assurant un salaire équitable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par l'Etat.

En 1909, le gouvernement Gouin a institué une commission pour protéger les consommateurs et le public contre les abus des compagnies d'utilité publique, savoir de transport, d'aqueduc, d'eclairage, de chauffage, etc.

En 1909, il a installé à Montréal un musée d'appareils propres à éviter les accidents du travail.

En 1910, il s'est fait autoriser à créer des bureaux de placement dans les cités et les villes. Deux bureaux ont été ouverts, l'un à Montréal et l'autre à Québec, en avril 1911, un troisième a été ouvert à Sherbrooke en 1912.

Depuis l'ouverture du bureau de Montréal au 30 juin 1915, près de 40,000 personnes, hommes ou femmes, s'y sont présentés pour solliciter de l'emploi. Du 30 juin 1914 au 30 juin 1915, 5,300 personnes s'y sont présentées. Pendant la même période, le bureau de Québec a reçu 2,400 demandes de positions et a réussi à placer 500 appliquants.

En 1912, le gouvernement Gouin a fait autoriser les commissions scolaires à fournir gratuitement aux enfants les livres de classe dont ils ont besoin.

En 1912, il a fait décréter que les propriétaires de filatures ne devront pas employer les femmes et les enfants plus de 55 heures par semaine.

En 1912, il a fait abolir la qualification foncière pour la candi dature à la charge d'échevin de Montréal.

En 1912, il a fait disparaître de la charte de la cité de Montréal, la clause qui défranchissait les contribuables qui n'avaient pas payé la taxe de l'eau.

En 1912, il fait abolir les frais dans les poursuites judiciaires n'excédant pas $25.

En 1912, il s'est fait autoriser à nommer des représentants des classes ouvrières dans le bureau des corporations des écoles techniques de Québec et de Montréal.

En 1912, il a fait inscrire dans la loi électorale le principe "one man, one vote", et placé ainsi l'ouvrier sur un pied d'égalité avec le millionnaire ou le grand propriétaire.

De plus pendant les étés de 1913, 1914 et 1915, il a donné de l'emploi, sur les travaux de voirie, à un grand nombre d'ouvriers que la crise financière et industrielle avaient laissé sans ouvrage et sans position

En 1914, il faisait adopter la loi des habitations salubres en vertu de laquelle les municipalités sont autorisées à garantir moyennant hypothèque, les emprunts faits par les compagnies qui désirent construire des maisons pour la classe ouvrière. La garantie municipale ne peut dépasser 85% de l'évaluation des terrains et des maison construites. De son côté, la compagnie est tenue de faire examiner ses livres et il ne lui est pas permis de réaliser plus de 6% d'intérêt sur le capital inv[illegible] Le prix du loyer est donc nécessairement peu élevé. Cette loi n'a [illegible] heureusement pas encore donné tous les bons résultats auxquels la classe ouvirère était en droit d'attendre. Mais il est permis d'espérer que, la crise terminée, des compagnies se formeront et, s'autorisant de cette loi, pourront construire des maisons salubres et hygièniques pour pour la population ouvrière.

En 1914, il faisait adopter une législation relative aux ingénieurs stationnaires.

DIVERSES AUTRES ŒUVRES ET REFORMES ACCOMPLIES DEPUIS 1897.

En 1898, agrandissement du territoire de la province par la délimitation de ses frontières;

Refonte des lois scolaires;

Refonte des lois d'hygiène;

Refonte de la loi des cités et des villes;

Refonte de la loi des chemins de fer;
Refonte de la loi des compagnies à fonds social;
Refonte de la loi des compagnies par actions;
Refonte de la loi électorale;
Refonte de la modification de la loi des mines;
Refonte des lois de chasse et de pêche;
Adoption d'une loi relative aux chemins de fer électriques;
Refonte des Statuts;
Revision du Code municipal;
Refonte et modification de la loi des assurances, de façon à assurer plus de garantie au public;
Loi autorisant l'assurance sur la vie en faveur des maisons d'éducation;
Nomination d'une commission pour faire enquête sur les choses se rapportant à la colonisation;
Classification des terres publiques en terres propres à la culture et terres impropres à la culture;
Encouragement spécial à l'installation de chambres de maturation dans les fabriques de beurre et de fromage;
Loi autorisant la formation de syndicats d'élevage;
Importation de chevaux pour améliorer la race de nos chevaux de trait;
Loi pour réprimer l'usure;
Loi concernant l'observance du dimanche;
Loi prohibant la vente des boissons enivrantes pendant les élections municipales;
Modification de la loi des licences de façon à prémunir notre population contre le fléau de l'alcoolisme;
Loi concernant le travail des prisonniers et pourvoyant à la distribution du revenu de ce travail aux familles des prisonniers;
Loi autorisant la création des syndicats coopératifs;
Loi concernant l'octroi par les municipalités de certains privilèges, droits et franchises pour une période de plus de dix ans;
Nombreuses réformes judiciaires;
Augmentation du nombre des juges pour rendre la justice plus expéditive;
Restriction de l'appel au Conseil privé et à la Cour d'appel, pour rendre les procès moins coûteux;
Augmentation, à deux reprises, de l'indemnité des jurés.
Création d'une cour des sessions de la paix;
Création d'une cour pour les jeunes délinquants;
Création de districts judiciaires nouveaux au Lac St-Jean et au Témiscamingue;
Rétablissement de la pension des officiers publics abolie en 1892;

Création d'une commission pour la surveillance des services d'utilité publique;

Institution d'une commission pour rechercher les moyens les plus propres à combattre la tuberculose;

Subventionnement de sanatoriums et d'hôpitaux pour tuberculeux;

Loi décrétant que les poursuites pour le recouvrement de rentes constituées (droits seigneuriaux) ne pourront être instituées qu'après avis de quinze jours donné au débiteur par lettre recommandée;

Loi autorisant les municipalités de comté et locales à acheter les rentes constituées (droits seigneuriaux) affectant les terrains situés dans leurs limites;

Règlementation des ventes "en bloc" afin de prévenir la fraude;

Etablissement d'une agence à Londres;

Création d'une commission des parcs pour l'Ile de Montréal;

Encouragement au développement de l'art musical;

Augmentation du traitement des employés des services publics;

Création d'un département de la voirie;

Réorganisation de notre système d'inspection sanitaire;

Remaniement de la carte électorale et augmentation de la représentation;

Etablissement d'une agence à Bruxelles;

Création d'un bureau de statistiques;

Création d'un bureau de censeurs pour les vues-animées;

Adoption d'une loi encourageant les municipalités à se prémunir contre les incendies; etc, etc., etc.

RÉPONSES A QUELQUES CRITIQUES

LES BILLS PRIVÉS

A entendre les conservateurs, la législature de Québec, ne serait rien autre chose qu'une sorte d'usine où l'on fabrique à la brasse des lois privées.

Voici un tableau qui démontre la fausseté de cette assertion :

RÉGIME CONSERVATEUR

1892	55 et 56 Victoria	66	lois privées
1893	56 "	55	" "
1894	57 "	52	" "
1895	58 "	62	" "
1895	59 "	51	" "
1896	60 "	47	" "
Total		333	(six sessions)

RÉGIME LIBÉRAL

1910	1 George V	84	lois privées
1911	1 "	89	" "
1912	2 "	96	" "
1913	3 "	82	" "
1914	4 "	100	" "
1915	5 "	89	" "
Total		540 (six sessions)	

Ainsi donc, ma'gré l'augmentation considérable de la population, malgré surtout l'accroissement prodigieux que les affaires ont pris dans cette province depuis une quinzaine d'années, la législation privée, pour les six dernières années n'a pas augmenté dans des proportions extraordinaires sur celle que les conservateurs ont adopté, de 1891 à 1897.

Il n'y a pas qu'à Québec, d'ailleurs, où le nombre des lois privées a tendance à augmenter. Tous les parlements du Dominion ont dû forcément, dans ces dernières années, faire une place plus grande à la législation privée à chacune de leurs sessions. La chose s'explique facilement. Notre pays s'est développé avec une rapidité étonnante, il est encore en pleine transformation et il n'est pas étonnant que les lois générales souffrent des exceptions plus fréquemment qu'elles n'en souffraient autrefois.

La législation privée est-elle un bien, est-elle un mal?

M. Cousineau et ses amis prétendent qu'elle est un mal; mais des hommes qui ont eu jadis une certaine influence sur les destinées du parti conservateur ont soutenu le contraire.

En 1881, Sir Adolphe Chapleau était le premier ministre de la province. Or, à la session qui s'ouvrit le 28 avril de la même année, le gouvernement Chapleau demanda au Lieutenant-Gouverneur de vouloir bien donner lecture d'un discours du trône dans lequel on voit le passage suivant:

"Le grand nombre de bills privés qui vous seront soumis est une preuve de la prospérité des affaires et de l'esprit d'entreprise qui règnent dans notre pays. L'industrie, les fabriques et les compagnies de navigation et de chemins de fer devront retirer de cette législation des avantages dont nous aurons tous à nous féliciter."

Dans l'adresse en réponse au discours du trône, le gouvernement fit savoir ce qui suit au Lieutenant-Gouverneur:

"Nous voyons, avec Votre Honneur, dans le grand nombre de bills privés qui nous serons soumis, une preuve de la prospérité des affaires et de l'esprit d'entreprise qui règnent dans notre pays; l'industrie, les fabriques et les compagnies de navigation et de chemins de fer devront certainement retirer de cette législation des avantages dont nous aurons tous à nous féliciter." (Journaux de 1881, p. 5 et 15.)

Qui faut-il croire? M. Chapleau, qui prétend que les bills privés sont une preuve de la prospérité des affaires ou bien M. Cousineau, qui soutient qu'ils sont une disgrâce pour un parlement, ? Nous ne voulons pas faire de peine à M. Cousineau, mais il faut bien admettre que le manteau de Chapleau n'est pas fait pour ses épaules!

Les conservateurs vont peut-être dire:

"Les bills privés dont il était question dans le discours du trône de 1881 n'avaient trait qu'à l'incorporation des compagnies de chemins de fer, de navigation et autres".

Point du tout. Voici quelques lois qui ont été adoptées à cette session et qui font partie du statut 44-45 Victoria.

"Acte pour confirmer les droits de propriété de Jean-Olivier Chevrefils, dans les lots nu méros 104, 105 et 110 du cadastre de la paroisse de Ste-Anne-du-Bout-de-l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier."

"Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne à exiger des péages sur un pont qu'ils ont construit sur la branche nord de la rivière Yamaska."

"Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Ste-Claire, à prélever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Ste-Marie, comté de Beauce et Saint-Bernard, comté de Dorchester et pour d'autres fins,"

"Acte autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Joseph-Eugène Lépine au nombre de ses membres."

"Acte pour autoriser le barreau de la province à admettre Marie-Joseph-Edmour Chagnon à la profession de procureur et d'avocat."

Et il y en a encore des dizaines et des dizaines.

Aujourd'hui, les libéraux abolissent les péages; alors, on les créait! Autres temps, autres gouvernants et autres façons d'administrer la chose publique!

LA PRISON DE BORDEAUX

Pour donner le change au public, sans doute, la petite opposition conservatrice de Québec, conduite par son chef M. Cousineau dont les pieds sont toujours dans quelque plat, a fait beaucoup de bruit, au sujet de la prison de Bordeaux. Il n'ont pas trouvé mieux pour essayer de détourner l'attention de ce qui se passe à Ottawa où leurs amis sont en une si pénible posture.

Leur accusation se résume a ceci: 1. La province de Québec à perdu $1,000,000 dans les contrats donnés pour la construction de la prison de Bordeaux; 2. Les travaux de cette prison sont défectueux.

Il n'est pas difficile de répondre à ces attaques.

Trois contrats ont été successivement accordés pour la construction de la prison, le premier pour $790,000.00, le deuxième pour $810,000.00 et le troisième pour $884,722.00. Le gouvernement n'a jamais déclaré qu'il pouvait construire la prison pour $750,000.00 car le premier contrat de $790,000.00 ne comprenait que trois ailes, la bâtisse d'administration et le corps de garde, les trois autres ailes, les murs de protection, la canalisation, l'aqueduc, la bâtisse des pouvoirs étant laissés de côté.

On s'est aperçu bientôt que les besoins grandissants de Montréal ne permettraient pas de construire une prison de dimensions suffisantes par le premier contrat, et c'est pourquoi le deuxième contrat a été accordé.

Ces deux premiers contrats auraient pu, à la rigueur, suffire pour quelques années encore, mais le gouverneur, M. Vallée, et les inspecteurs de prisons ont fait rapport au gouvernement qu'il valait mieux compléter la prison immédiatement, car, lorsqu'elle serait remplie par 500 ou 600 prisonniers, il serait impossible de compléter les travaux pour finir la construction et c'est pourquoi le troisième contrat, au montant de $884,722.00, a été accordé.

Tous ces contrats, dont le premier remonte à 9 ans, ont été soumis à la Chambre, discutés et approuvés, car, en 1912, M. Cousineau soumettait à la Chambre une motion de blâme contre le gouvernement relativement à ces contrats, qui, alors, ont tous été discutés, examinés et approuvés par la Chambre.

M. Cousineau prétend que la prison a coûté, en chiffres ronds, $3,600,000.00, que les contrats ne sont que pour $2,500,000.00 et qu'il y a, conséquemment $1,100,000.00 d'extras qui ont été accordés sans soumissions.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les comptes qui ont été produits pour voir toute la mauvaise foi de cette assertion. En effet, on oublie que ce montant de $1,100,000 comprenait les items suivants:

$120,000.00 pour les architectes, tel que prévu dans ces contrats, $30,000.00 pour l'achat du terrain, fait il y a au-delà de 20 ans, $7,-350.00 pour un changement dans la brique, tel que recommandé par les architectes, $155,489.29 pour les fondations, d'après le prix d'unité prévu par le contrat et sur lequel des soumissions ont été demandées, $120,803.25 pour le mur d'enceinte et les fondations, tel que prévu par le contrat, et sur lequel on a également soumissionné, $73,183.29 pour l'égout, la canalisation et l'aqueduc requis par le bureau d'hygiène de Québec, $31,989.50 pour une fontaine aseptique, le bureau d'hygiène ayant défendu et avec raison,. de construire les égouts de la prison dans la rivière des Prairies, sans un système de désinfection, $11,996.40 pour les appareils électriques intérieurs, $3,995.00 pour le système de téléphone intérieur, $11,206.00 pour l'aménagement des cuisines, $66,723.36 pour l'installation et la modification du chauffage et de la ventillation, $9,605.00 pour système de surveillance Blacklock, $7,847.99 pour charbon, $16,936.31 pour l'achat d'un tramway, $5,555.-00 pour dynamos, $1,000.00 au gouverneur Vallée pour rapport, $10,875.65 pour addition à la fontaine septique, $5,127.95 pour fondations additionnelles à la bâtisse de services, $3,380.11 pour les tuyaux du filtre, $14,338.96 pour couvertures des ailes A. E. F. non comprises dans le contrat, $9,121.75 pour serrures séparées pour chaque cellule achetées sur le recommandation du gouverneur, $12,500.00 pour achat de la propriété destinée au gouverneur, $6,052.83 pour la balance du montant dû aux architectes, $2,575.00 pour paratonnerres, $101,884.53 pour travaux supplémentaires, et enfin $307,023.73 pour des travaux rendus nécessaires à la suite des représentations du gouverneur de la prison qui, nécessairement, après être rendu dans cette nouvelle bâtisse, a suggéré des modifications dont l'expérience seule montrait la nécessité.

Il est donc absolument faux de prétendre qu'il y a eu des travaux non autorisés et non prévus par les contrats au montant de $1,146,-360.00.

On a prétendu que la prison coûte trop cher, mais il suffit de voir ce que coûtent les prisons dans les autres pays pour constater que celle de Bordeaux n'a rien d'exagéré. Celle de Fresnes, en France, coûte $4,000,000.00, celle de Nantes, $4,400,000.00, celle de Stell Water, $2,500,000.00, celle de Joliette, $2,000,000.00, celle de Brooklyn, $5,000,000.00, celle de Blackwell Island, $3,000,000.00, celle de Learnworth, $3,000,000.00, et celle de La Seine, en France, $2,800,000.00 sans son ameublement ni son atelier.

Un autre argument employé par les conservateurs est celui-ci: "La prison de Bordeaux n'abritant en ce moment que 600 détenus, la construction coûte donc en moyenne $6,000 pour chaque prisonnier". Voilà une absurdité.

Le gouvernement trouvant la prison de Montréal encombrée, s'est résolu à en construire une nouvelle.

Et, naturellement, il l'a construite, non pas pour le nombre actuel de détenus, mais en prévision de ce qu'il pourrait être d'ici cinquante ans et plus. Il a construit pour l'avenir.

Il est donc ridiculement absurde d'établir une proportion entre le nombre actuel des détenus et le coût de la construction.

Une autre absurdité tout aussi ridicule, c'est de comparer le logement des prisonniers à celui d'une honnête famille, à qui il suffit de se mettre à l'abri du froid et de la pluie ou de la neige. Pour loger des prisonniers, il faut nécessairement des constructions solides qu'ils ne pourront percer ni démolir, des murs épais, non seulement pour empêcher la neige ou la pluie d'entrer, mais pour empêcher les prisonniers de sortir; des portes et des fenêtres garnies de grillages en acier et fermées de solides serrures.

Il faut également loger les gardes et les officiers de la prison, donner à toute cette population des locaux pour le culte, des ateliers pour le travail, etc.

Quant à la défectuosité de la construction de cette prison, quelle preuve les conservateurs apportent-ils pour la démontrer? Ils n'ont rien autre chose que les affidavits de quelques gardes démis et mécontents.

A la dernière session, M. Cousineau et ses amis ont cherché à se faire refuser une enquête sur la construction de cette prison de façon à pouvoir ensuite crier au scandale, au vol et à l'injustice.

Mais lorsque le premier ministre leur offrit catégoriquement de faire tenir une enquête, ils changèrent leur fusil d'épaules et leur demande dégénéra en motion de non-confiance. Dans cette motion, on peut lire tous les allégués des affidavits dont nous venons de parler.

En voici quelques-uns pris au hasard:

"Au printemps, il s'introduit quelquefois de l'eau dans la cave et l'on "oblige les pauvres prisonniers à essuyer le plancher. Le chauffage a fait quelquefois défaut, et dans certains cas on est obligé de donner deux couvertes aux prisonniers.

"Le geôlier de la prison a permis à la femme d'un prisonnier qui "venait visiter son mari, d'entrer dans la cellule de celui-ci, au grand "scandale de tous les autres prisonniers.

"Le système de fermeture des portes à la prison provoque de la vibration "et fait un bruit d'enfer. A trois cents pieds de distance, on entend le "grincement des portes quand on les ouvre et qu'on les ferme. Quand "on ouvre les portes et qu'on les ferme, elles frappent fer sur fer. Les "prisonniers et même les gardes qui entendent ce bruit pour la première "foi en restent tous énervés et ne peuvent s'empêcher de penser à leur fin "dernière.

"Le geôlier a fait "overhauller" son auto à la "machine shop" de la "prison durant le mois de décembre dernier.

"Il y a beaucoup de sacs de farine entassés dans le grenier à foin, "dans la cave à charbon, et les rats de l'établissement sont très gras."

Il y a, comme cela, une soixantaine d'allégués de cette force!

Quel scandale en effet de savoir que des prisonniers sont obligés de penser à leurs fins dernières et que leur système nerveux est ébranlé parce qu'il n'y a pas de caoutchouc dans la canelure des portes!

N'est-il pas terrible aussi d'apprendre qu'il y a des rats dans la prison et qu'ils ont l'audace de manger la farine du gouvernement laquelle a été achetée pour fournir du pain aux prisonniers. Ces rats doivent être des oppositionnistes! des rats bleus! ils seraient dignes de servir sous la bannière de M. Cousineau. De qui faut-il s'étonner de plus? de la témérité de ces rats ou de celle du chef de l'opposition qui n'a pas craint de présenter une motion aussi grotesque et couchée dans des termes aussi ridicules?

Est-il besoin de rappeler, en terminant ce chapitre déjà bien long, que le coût de cette prison sera payé non par la province, mais par le district judiciaire de Montréal? C'est le fonds des bâtisses et des jurés de ce district qui pourvoit à l'extinction graduelle de ce montant.

Le gouvernement a payé en entier le coût de la prison, à même ses surplus et n'a pas emprunté un sou. Il sera remboursé par le district de Montréal.

L'AFFAIRE MOUSSEAU

A QUOI ELLE SE REDUIT, SES VERITABLES PROPORTIONS.

Un financier de Montréal, M. Lorne McGibbon, était en querelle avec ses ex-collègues, les directeurs de la "Montreal Street Railway". Or, comme il était alors rumeur que cette dernière compagnie devait s'adresser à la Législature pour obtenir un renouvellement de ses franchises, M. McGibbon offrit à M. Beck, journaliste de Montréal, de lui fournir la *somme qu'il fallait* pour faire avorter ce projet de renouvellement de franchises en tendant un piège aux députés de la Législature.

M. Beck, qui poursuivait dans la presse de Montréal, une campagne intéressée contre le Tramway depuis plusieurs mois, accepta la proposition de M. McGibbon. Il s'adressa à l'agence de détectives Burns pour monter l'affaire et donna ordre de ne rien épargner pour la conduire à bonne fin.

On sait ce qui se passa par la suite: la rumeur concernant le Montreal Street Railway était fausse, mais puisque le but financier que l'on avait en vue échouait misérablement, on chercha à atteindre un but politique. On résolut alors de présenter un appat alléchant aux députés ministériels, d'en faire succomber un aussi grand nombre que possible par tous les moyens avouables et inavouables et de discréditer ainsi les membres du parti libéral.

Les détectives américains se donnèrent comme de riches financiers qui désiraient placer des sommes considérables dans l'immeuble en organisant et en contrôlant des expositions agricoles et industrielles. Ils décidèrent de présenter un bill devant la Législature à la session suivante pour se faire concéder les droits et les privilèges dont ils prétendaient avoir besoin. Ils chargèrent M. Labelle, avocat conservateur de Montréal, et M. Mousseau, avocat et député de Soulanges, de préparer un projet de loi à cet effet. On demanda ensuite à M. Mousseau de défendre ce bill devant la Chambre et de surveiller le sphases de la procédure par lesquelles il devait passer.

Jusqu'ici, on peut dire qu'il n'y eut rien d'irrégulier. Le bill, tel qu'il a été accepté par le Comité de la Chambre, ne contenait aucune clause exorbitante, ainsi que l'ont prétendu certaines gens. Au contraire, il contenait ni plus ni moins de droits, ni plus ni moins de privilèges que n'ep contenait la loi 55 et 56 Victoria,ch. 74, loi qui fut adoptée par les conservateurs en 1892 et qui constituait en corporation sous le nom de La Compagnie de l'Exposition de Québec, les honorables MM. Ph. Landry, John Ahearn, Thomas Chapais et autres.

Pour atteindre leur but et pour bien mériter le salaire qu'il leur avait promis, les détectives américains eurent recours à la supercherie la plus honteuse, aux tentatives les plus odieuses et les plus infâmes.

Ils employèrent tous les raffinements de leur art avec une absence totale de tout sens moral: dîners fins, promenade en automobile, discours insidieux, marques de l'amitié la plus sincère, cadeaux, promesses, rien ne fut négligé, rien.

Aussi, perfidement,pour avoir le brutal plaisir de surprendre la bonne foi de quelqu'un et de souiller ensuite sa réputation, on provoqua délibérement la ruine de trois hommes honorés et respectés, chefs de familles les plus respectables.

Certes, il aurait été plus digne de la part du financier tory d'employer ses $50,000.00 à soulager les misères que la crise et la guerre ont fait naître dans ce pays. Dépenser une fortune et ne mettre que trois adversaires hors de combat, c'est un piètre succès pour M. McGibbon et un éloge en faveur de l'honnêteté de la députation libérale. Si députés et conseillers législatifs sont tenus, en vertu de leur mandat, de légiférer sans rémunération et sans espoir de rémunération, quelle est

donc la faute de celui qui fait l'odieux métier de corrupteur et de tentateur ?

Quand on voit les cas de rapine sans nombre qui ont été commis par les conservateurs d'Ottawa depuis le début de la guerre, on se sent porté à excuser les victimes de M. McGibbon. Ceux-ci ont au moins pour excuse de n'avoir accepté que l'argent d'un financier trop riche et de n'avoir pas reçu un seul sou de l'argent public. Ils ont encore pour excuse de n'avoir succombé qu'après des sollicitations empressées et de n'avoir pas arrondi leur portefeuille aux dépens de nos malheureux soldats, comme c'est le cas de Foster, de Garland, de Allison et de bien d'autres.

Pas besoin de détectaphones et de détectives pour faire tomber les conservateurs. Voyez-les à Ottawa: Ils se ruent à la curée; ils pillent, ils volent sans incitation, presque avec naturel!

On a reproché au gouvernement de n'avoir pas accordé une enquête complète. C'est faux. L'enquête fut aussi complète qu'elle pouvait l'être.

Qu'on le remarque bien, des accusations n'avaient été portées que que contre trois membres du Parlement, dont un seul de l'Assemblée législative. Pour s'en convaincre, que l'on réfère aux pages 361 et suivantes des Journaux de 1914. M. Lavergne et M. Prévost, à 5 ou 6 reprises, et sous des formes différentes, posent à MM. McNab et Nichols la question suivante: "Combien de membres de cette Chambre inculpez-vous et quels sont-ils ?"

La réponse fut invariablement la même.

"Nous avons répondu qu'il n'y avait qu'un membre de cette chambre, M. Mousseau".

M. Maréchal a avoué la même chose (page 400 du rapport du comité spécial):

"Il y a, comme le dit le député de Montmagny, deux parties à la cause, mais moi, je ne suis ici que pour répondre à l'accusation d'avoir publié des accusations fausses contre un député de cette chambre. Je crois que j'ai répondu à cette accusation autant que je pouvais le faire. *Dans tous les cas, en dehors du deputé lui-même, je n'ai aucune preuve à offrir.* C'est ce que je déclare."

Le comité d'enquête a donc pris connaissance de tous les faits qui concernaient ces accusations. Il n'est pas une personne dont il a refusé de prendre le témoignage. On a même envoyé auprès de M. Mousseau trois médecins—dont un choisi par l'opposition—pour se rendre compte de son état de santé et pour savoir s'il était en état de comparaître devant ce comité. Unanimement, les médecins déclarèrent que la chose était impossible.

L'année suivante, lorsque M. Mousseau eut recouvré sa santé compromise par le chagrin, l'opposition demanda la réouverture de l'enquête afin d'entendre son témoignage.

Le gouvernement, avec raison, refusa cette enquête. M. Mousseau avait cessé d'être député, il ne répondait plus de la Chambre. Si les conservateurs croient qu'il n'a pas été puni au delà de la faute qu'il a commise, qu'ils prennent des procédures criminelles contre lui, qu'ils le fasse comparaitre devant une cour d'assises.

Ils n'en feront rien. Ils ont tout intérêt à protéger ceux de leur amis qui ont monté ce coup, car si M. Mousseau es tcoupable, les tentateurs, en vertu du code criminel, le sont également.

Tous les honnêtes gens de cette province ont flétri la conduite des forbans qui ont tenté d'introduire chez nous les moyens de corruption et les mœurs dégoutantes que les américains ont laissé s'infiltrer dans la politique de leur pays.

M. McGibbon et tous ceux qui ont voulu exploiter cette triste affaire contre le parti libéral en ont eu pour leur triste joie.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Abréviations 2

Motifs de la dissolution 3

La question qui se pose aux électeurs 4

Les chefs des deux partis 4
M. Philémon Cousineau 4
Sir Lomer Gouin 7

Le programme des gouvernements conservateurs 9
Leurs promesses 13

Le programme du gouvernement Gouin 16
Approbations diverses 17

L'équilibre du budget 18
Surplus de 1905 à 1915 18
Déficits de 1892 à 1897 21

La dette publique 22
Excédent du passif en 1891, 1897, 1905 et 1915 25
Effet de la conversion de la dette 26
Subventions de chemin de fer payées 26
Taxes perçues de 1891 à 1897 27
L'état préparé par M. Hall 27
Obligations indirectes 30
Dette consolidée en 1891, 1897, 1905 et 1915 31
Intérêt annuel payable en 1891, 1897, 1905 et 1915 32

PAGES

Les emprunts..... 32
Emprunts contractés de 1892 à 1897..... 33
Remboursement d'emprunts depuis 1905..... 35
Emprunts relatifs à la voirie..... 36

Résumé des opérations financières pour 1905–1915..... 38

Les taxes..... 42
Revenu des taxes imposées en 1892..... 42
Le programme énoncé par l'hon. M. Marchand..... 43
Les contributions aux asiles et écoles de réforme..... 44
L'impôt sur les successions..... 45
Modifications et diminution de l'impôt..... 47
La taxe sur les corporations commerciales..... 51
Sa modification de 1912..... 52
L'augmentation des corporations..... 54
La taxe sur les opérations de bourse..... 54
Les licences d'automobile..... 55
Les licences de buanderies publiques..... 55
Les licences de détectives..... 56
Le bureau de censure..... 56
Les licences de distributeurs automatiques..... 57
Les licences pour la vente des liqueurs et la tempérance..... 57
Diminution des licences et observances de la loi..... 59
Revenu des licences..... 60

Economie dans la dépense..... 61
La dépense par tête en 1897 et 1915..... 62

L'accroissement du revenu..... 63
La manière de M. Hackett en 1897..... 63
Le revenu ordinaire en 1897, 1905 et 1915..... 65
Le revenu du domaine public en 1897 et 1915..... 65
Chasse et pêche..... 65
Mines..... 65

PAGES

Terres et forêts..... 65
Tout le domaine public..... 66
Le rajustement du subside fédéral..... 66
Œuvre des libéraux..... 66
M. Gouin organisateur de la victoire..... 67
Effet du rajustement..... 69
Attitude des conservateurs..... 70

L'instruction publique..... 73
Subventions totales augmentées..... 73
Subventions aux écoles primaires augmentées..... 74
Augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices..... 77
Allocations aux instituteurs et institutrices..... 79
Contribution au fonds de pension augmentée..... 79
Subventions aux écoles élémentaires augmentées..... 80
Subventions aux écoles modèles et académiques augmentées.. 80
Subventions spéciales aux écoles modèles et académiques de garçons..... 82
Aide aux écoles pauvres augmentée..... 83
Primes aux municipalités méritantes..... 83
Inspection des écoles améliorée..... 84
Fondation d'écoles normales..... 84
Encouragement à l'établissement d'académies de garçons..... 86
Distribution gratuite de livres, cartes géographiques, etc..... 88
Moyenne de la subvention pour chaque élève des écoles..... 89
Ecoles du soir..... 89
Ecoles de coupe et de couture..... 89
Ecole des arts et manufactures..... 90
Résultats de la politique du gouvernement, en matière d'instruction publique..... 90
Universités..... 93
Ecoles d'arpentage de Québec..... 93
Ecole polytechnique de Montréal..... 94
Ecole techniques..... 94

PAGES

Leur organisation et leur coût..... 96
Ce que sont devenus les élèves que les ont fréquenté..... 98
Subvention totale à l'enseignement technique..... 99
Ecole des hautes études commerciales..... 100
Sa raison d'être..... 100
Son coût..... 102
Son programme..... 103
Son affiliation à l'Université Laval..... 103
Autres écoles spéciales..... 104

L'agriculture..... 104
Dépenses totales comparées..... 104
Sociétés d'agriculture et cercles agricoles..... 106
Subventions comparées..... 106
Avantages nouveaux offerts aux cercles..... 107
Prêts pour encourager l'achat d'animaux de race..... 108
Instruction agricole..... 108
L'horticulture à l'école..... 108
Ecoles ménagères, leur développement..... 109
Agronomes de district..... 111
Industrie du bacon..... 111
Cours abrégés d'agriculture..... 112
Sucreries-écoles..... 112
Ecoles d'agriculture..... 113
Nombre d'élèves qui les fréquentent..... 114
Ecole vétérinaire..... 114
L'école de laiterie..... 115
Coopération agricole—Ses progrès..... 115
La Société Coopérative Agricole des fromagers de Québec. 116
Encouragement à l'industrie laitière..... 117
Subventions données à l'industrie laitière..... 118
L'inspection des fabriques..... 118
Pourquoi les inspecteurs sont maintenant nommés par le gouvernement..... 119

PAGES

Drainage..... 120
Amélioration des troupeaux de porcs et de moutons..... 120
L'aviculture..... 121
La culture du trèfle..... 121
La culture du tabac..... 122
L'apiculture..... 122
L'arboriculture..... 122
Résumé de l'œuvre accomplie par les libéraux en Agriculture..... 123
Le journal de l'agriculture—Réponse à quelques critiques. 126
Résultats en agriculture..... 129
Québec et Ontario—Quelques comparaisons..... 130
Témoignages..... 134

L'amélioration de la voirie..... 135
Importance de la question..... 135
Encouragements donnés depuis 1892..... 136
Historique de la loi des bons chemins..... 137
Les avantages de la loi de 1911..... 137
La loi des $10,000.000..... 139
Ses avantages..... 139
Comment elle est appréciée..... 141
Création du ministère de la voirie..... 141
Cours de bons chemins..... 142
Outillages..... 142
Les routes provinciales..... 143
La route Edouard VII..... 143
Les autres routes..... 143
Projets de routes à l'étude..... 144
Résultats de la politique de voirie..... 144
Nombre de milles de chemins entretenus systématiquement... 144
Nombre de milles de chemins gravelées..... 144
Nombre de mille de chemins macadamisés..... 144
Refection de ponceaux..... 145

PAGES

Réponses à quelques critiques..... 145
Le gouvernement fédéral et les chemins..... 145
Les bouts de chemins..... 146
Lenteur des travaux de voirie..... 148
Coût des routes provinciales..... 149
Inspections..... 149
L'entretien des routes provinciales..... 150
A propos d'enquête..... 150
Quelques témoignages..... 152

Les ponts en fer.....
Etat des crédits votés depuis 1908..... 154
Nombre de ponts subventionnés et leur coût..... 154

L'abolition des péages.....
Liste des péages depuis 1908..... 155

Administration des terres et forêts et colonisation..... 158
La superficie des terres publiques..... 158
Annexion de l'Ungava..... 158
Le département des terres réorganisé..... 159
Le revenu des bois et forêts en 1897, 1911 et 1915..... 160
Augmentation du tarif des droits de coupe et de la rente foncière..... 160
La perception des droits de coupe..... 160
Ecole forestière et service forestier..... 161
Témoignages divers..... 163
Protection de la forêt contre le feu..... 163
Témoignages divers..... 164
Forces hydrauliques et régime des eaux courantes..... 166
Le barrage du St-Maurice..... 168
Réserves forestières..... 169
Réserves forestières cantonales..... 170
Prohibition de l'exportation du bois coupé sur le domaine public..... 171
Résultat..... 171

PAGE

Pépinière de Berthier et reboisement..... 171
La vente des terres colonisables avant 1909..... 172
La loi des terres de 1909, son objet..... 173
Lots concédés..... 174
Nombre des billets de location comparé..... 174
Superficies concédées comparées..... 174
Nombre de lettres patentes comparé..... 174
Les révocations..... 174
La loi des terres d'Ontario..... 175
La terre libre au colon libre..... 176
Réserves de colonisation..... 178
Les conservateurs et les colons..... 179
Les conservateurs et la corruption des employés..... 180
Les chemins de colonisation..... 182
Montants dépensés..... 182
La distribution des crédits sous M. Chapais..... 183
La distribution aujourd'hui..... 184
Etat des sommes dépensées dans chaque comté pour la colonisation depuis 10 ans..... 184
L'Abitibi..... 185
Augmentation de sa population..... 186
Ponts et chemins construits dans cette région..... 186
Vente de lots et défrichements..... 187
Le transcontinental -Inaction des conservateurs..... 187
Le Témiscamingue..... 188
Les progrès de la colonisation et de l'agriculture..... 188
Augmentation de la population dans Québec, par comté.. 188
Augmentation dans quelques comtés de colonisation..... 190
Augmentation de la population rurale dans Québec et Ontario..... 191
Quelques opinions de journaux conservateurs..... 192

PAGES

Exode vers les villes..... 193
Ce qu'on en disait en 1893..... 194
Ce qu'on en dit dans Ontario..... 194
Ce qu'on en dit dans Québec..... 195

Pour les ouvriers..... 196

Diverses autres œuvres et réformes..... 198

Réponses à quelques critiques:

L'inspection des fabriques de beurre et de fromage—License imposé par le gouvernement..... 118
Le journal d'Agriculture..... 126
Le barrage du St-Maurice..... 168
Les bills privés..... 200
La prison de Bordeaux..... 203
L'affaire Mousseau..... 206